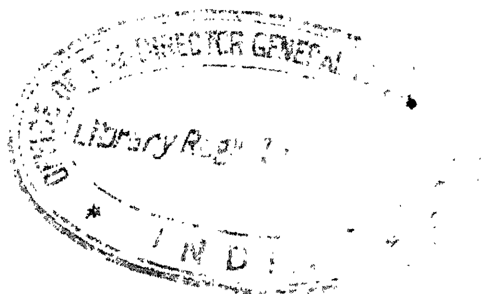
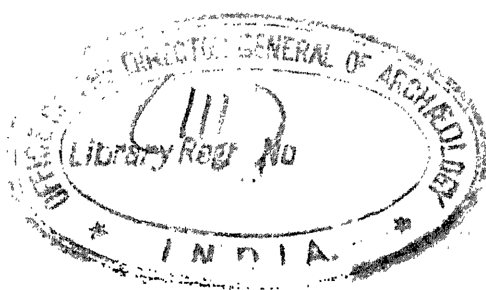
Tome 19



JOURNAL ASIATIQUE

ONZIÈME SÉRIE

TOME XIX



JOURNAL ASIATIQUE

RECUEIL DE MÉMOIRES

ET DE NOTICES

RELATIFS AUX ÉTUDES ORIENTALES

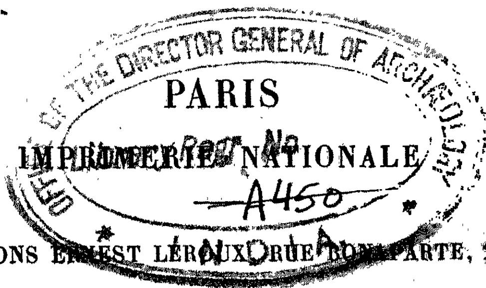
PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

ONZIÈME SÉRIE

TOME XIX







PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCXXII

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER-MARS 1922.

ÉTUDES ASSYRIENNES,

PAR

M. C. FOSSEY.

XXI

INSCRIPTION DE *NABÛ-NÂID* SUR SES TRAVAUX À *SIPPAR, LARSA* ET *AGADE.*

L'inscription de *Nabû-nâid* qui relate les travaux faits par lui à l'*Ebara* de *Sippar* et à l'*Ebara* de *Larsa*, à l'*Eulmaš* d'*Agade* et à l'*Eulmaš* de *Sippar,* nous est aujourd'hui connue par trois exemplaires, tous conservés au British Museum :

A. Barillet trouvé à *Muḳayyar,* K. 1688, publié par Rawlinson, *IR,* 69.

B. Tablette trouvée à *Abû-Ḥabbah, AH.* 82-7-18, 3680, publiée par King, *CT,* XXXIV (1914), pl. 23-25.

C. Barillet, provenance non indiquée, 1912-7-6, 2, publié par King, *CT,* XXXIV, 26-37.

Le texte A, sur lequel ont été faites toutes les traductions, est très incomplet. De B, il ne reste guère que 86 lignes, la plupart mutilées, mais dont quelques-unes suppléent fort heureusement à une lacune de C. Le texte de C est presque complet, et la lacune, qui commence col. I, l. 10, peut être entièrement remplie par l'emploi combiné de A et de B. Le texte ainsi obtenu forme au total 233 lignes, dont 81 sont entièrement nouvelles, savoir : col. I, 1-18, 38-43, 63 à col. II, 5;

col. II, 64 à col. III, 34; les nombreuses lignes mutilées du texte de Rawlinson sont complétées, et l'on constate que presque toutes les restitutions proposées sont inexactes, ce qui ne surprendra aucun épigraphiste.

Il m'a donc paru qu'il valait la peine de traduire ce texte aujourd'hui complet, d'autant plus qu'il présente certaines particularités que je signalerai plus loin.

TRANSCRIPTION.

(Col. I, 1) *E-bar-ra bîtu* ^{ilu}*Šamaš ša Sippar*^{ki} (2) *ša* $^{n\,ilu}$*Nabû-kudurri-uṣur šar Bâbili*^{ki} *šarru maḫ-ri* (3) *bîtu šu-a-tim id-ku-ʾ-i-ma* (4) *te-me-en-šu la-bi-ri la ik-šu-du* (5) *E-bar-ra šu-a-tim i-pu-uš-ma* (6) *a-na* ^{ilu}*Šamaš be-li-šu id-di-in* (7) *i-na* LII *šanâti*^{meš} *ša bîti šu-a-tum i-ga-ra-tu-šu* (8) *i-ḳu-pa-a-ma il-li-ku la-ba-ri-iš* (9) *i-a-ti* $^{n\,ilu}$*Nabû-nâid šar Bâbili*^{ki} (10) [*za*]-*ni-in E-sag-il u E-zi-da ina pa li-e-a*[a] *ki-nim*[b] (11) *ša* ^{ilu}*Sin u* ^{ilu}*Šamaš i-ram-mu*[c] *E-bar-ra šu-a-ti*[d] (12) *ad-di-e-ma ḫi-iṭ-ṭa-at-su aḫ-ṭu-uṭ te-me-en-šu la-bi-ri* (13) *ša* ^{n}*Šarru-kin šarru maḫ-ri*

[a] B, I, 11 : *pa-li-e-a.* — [b] B, I, 12 : *ki-i-nim.* — [c] B, I, 13 : *i-ra-am-mu.* — [d] B, I, 13 : *šu-a-tim.*

TRADUCTION.

(Col. I, 1) L'*Ebara*, temple de *Šamaš* à *Sippar*, (2) — *Nabû-kudurri-uṣur*, roi de Babylone, roi antérieur, (3) ce temple avait jeté bas et (4) son ancien *temen* n'avait pas atteint; (5) cet *Ebara* il avait (re)construit et (6) à *Šamaš*, son seigneur, l'avait donné; (7) au bout de cinquante-deux ans, de ce temple les murs (8) s'écroulaient et tombaient de vétusté, — (9) moi, *Nabû-nâid*, roi de Babylone, (10) qui prends soin de l'*Esagil* et de l'*Ezida*, pendant mon règne légitime, (11) que *Sin* et *Šamaš* aiment, cet *Ebara* (12) je le démolis et ses tranchées je creusai; son vieux *temen*, (13) que *Šarrukin*, roi anté-

i-pu-šu a-mur-ma e-li te-me-en-na (14) *^{n}Šarru-kin i-pu-uš-šu ubânu la a-ṣi-e ubânu la e-ri-bi* (15) *uš-šu-šu ad-di-ma u-kin li-ib-na-at-su* (16) *^{iṣu}gušûrê^{meš} [^{iṣu}erini] ṣi-ru-tum tar-bit šadû Ḫa-ma-nu* (17) [*a-na ṣu-lu*]*-li-šu u-šat-ri-iṣ* (18) [*dalâti^{meš} ^{iṣu}*]*liâri ša i-ri-is-si-na* (19) [*ṭa-a-bi*] *kaspi ib-bi u* (20) *erû nam-ru u-ša-al-bi-iš-ma* (21) *e-ma babâni^{meš}-šu u-ra-at-ta E-bar-ra šu-a-tim* (22) *ši-pir-šu u-šak-lil-ma bîtu ki-ma ûmu^{mu} u-nam-mir-ma* (23) *a-na balâṭ napšâte^{meš}-ia sa-ka-pu ^{amêlu}nakri-ia* (24) *a-na ^{ilu}Šamaš bêli-ia lu-u a-ḳi-iš ^{ilu}Šamaš bêlu rabu-u* (25) *u-mi-šam-mu la na-par-ka-'a i-na idi ^{ilu}Sin* (26) *abu a-li-di-ka dam-ḳa-a-ti E-sag-il* (27) *E-zi-da E-giš-šir-gal E-bar-ra E-an-na* (28) *E-ul-maš šu-bat ilu-u-ti-šu-nu rabîti^{ti}* (29) *liš-ša-kin šap-tuḳ-ka ki-ma šamê^{e} riksû^{meš}-šu-nu li-kin* (30) *u pu-luḫ-ti ^{ilu}Sin bêl ilâni^{meš} u ^{ilu} iš-tar* (?) (31) *i-na ša-ma-mu lib-bi*

rieur, avait fait, je le vis et sur le *temen* (14) que *Šarrukin* avait fait, sans dépasser d'un doigt ni rentrer d'un doigt, (15) ses fondations je jetai et j'établis sa base; (16) des poutres de grands [cèdres], poussés dans la montagne de l'Amanus, (17) [pour le couvr]ir je fis étendre; (18) [des portes] de *liâru*, dont l'odeur est (19) agréable, d'argent brillant et (20) de cuivre éclatant je fis revêtir et (21) à ses entrées je fixai. Cet *Ebara*, (22) j'achevai sa construction et le temple, comme le jour, je fis resplendir et (23) pour le salut de mon âme, l'écrasement de mes ennemis, (24) à *Šamaš*, mon seigneur, je le consacrai.

Šamaš, seigneur grand, (25) tous les jours, sans cesser, aux côtés de *Sin*, (26) le père qui t'a engendré, que les embellissements de l'*Esagil*, (27) de l'*Ezida*, de l'*Egišširgal*, de l'*Ebara*, de l'*Eana*, (28) de l'*Eulmaš*, demeures de votre divinité grande, (29) soient sur tes lèvres! Comme les cieux, que leur construction soit solide, (30) et la crainte de *Sin*, seigneur des dieux et des déesses (31) dans les cieux, au cœur

nišê^{meš}*-šu šu-uš-ki-na-a-ma* (34) *ai ir-ša-a-an ḫi-ṭi-ti iš-da-šu-nu li-kun-nu* (35) *ia-a-ti* $^{n\,ilu}$*Nabû-nâid šar Bâbili*^{ki} (36) *pa-liḫ ilu-u-ti-ku-nu*(a) *ra-bi-ti* (37) *la-li-e ba-la-ṭu lu-uš-bi* (38) *u ša* $^{n\,ilu}$*Bêl-šar-uṣur mâru reš-tu-u ṣi-it lib-bi-ia* (39) *šu-ri-ku ûmê*^{meš}*-šu ai ir-ša-ʾa ḫi-ṭi-tum.*

---

(40) *ša eli* ^{abnu}*a-su-mit-tum ša Sippar*^{ki}.

---

(41) *E-bar-ra bît* ^{ilu}*Šamaš ša Larsa*^{ki} *ša ûmu*^{mu} *ru-ḳu-u-ti* (42) ^{ilu}*Sin šarru ša ilâni*^{meš} *bêl ilâni*^{meš} *u* ^{ilu}*iš-tar* (43) *a-ši-bu-tu ša šamê*^{e} *u irṣitim*^{tim} *e-li ali* (44) *u bîti ša-a-šu is-bu-su-ma ši-pik ba-aṣ-ṣi rabûti*^{meš} (45) *e-li-šu iš-šap-ku-ma la in-nam-ru* (46) *ki-iṣ-ṣi-šu i-na palê*^{e}(b) $^{n\,ilu}$*Nabû-kudurri-uṣur* (47) *šar Bâbili*^{ki} *šarru maḫ-ri a-lik maḫ-ri-ia* (48) *mâr* $^{n\,ilu}$*Nabû-aplu-uṣur šar Bâbili*^{ki} (49) *i-na ḳi-bi* ^{ilu}*Sin u* ^{ilu}*Šamaš bêlê*^{meš}*-šu*

(a) A, I, 25 : *ilu-u-ti-šu-nu.* — (b) A, I, 48 : *pa-li-e.*

de ses peuples mets-la! (34) Qu'ils ne commettent pas de péché, que leurs fondations soient fermes! (35) Moi *Nabû-nâid,* roi de Babylone, (36) qui crains votre divinité grande, (37) d'une surabondance de vie puissé-je me rassasier! (38) Et de *Bêl-šar-uṣur,* mon fils aîné, rejeton de mon cœur, (39) allonge les jours. Qu'il ne commette pas de péché!

---

(40) Ce qui (est) sur la stèle de *Sippar*.

---

(41) L'*Ebara,* temple de *Šamaš* à *Larsa* — depuis des jours lointains (42) *Sin,* roi des dieux, seigneur des dieux et des décsses (43) qui habitent les cieux et la terre, contre cette ville (44) et ce temple était irrité et de grands monceaux de sable (45) sur lui s'étaient répandus et on ne voyait plus (46) ses sanctuaires. Sous le règne de *Nabû-kudurri-uṣur,* (47) roi de Babylone, roi antérieur à moi, (48) fils de *Nabû-aplu-uṣur,* roi de Babylone, (49) sur l'ordre de *Sin* et de

(50) *it-bu-nim-ma ša-a-ri ir-bit-ti me-ḫi-e rabûti* ^{meš} (51) *ba-aṣ-ṣi ša eli ali u bîti šu-a-tim* [a] *kat-mu* [b] (52) *in-na-si-iḫ-ma ḫi-iṭ-ṭa-tum* [c] *iḫ-ṭu-uṭ-ma* (53) *te-me-en-na E-bar-ra ša* ^{n}*Bur-na-bur-ia-aš* [d] (54) *šarru pa-na-a a-lik maḫ-ri-šu* [e] *i-pu-šu* [f] (55) *i-mur-ma e-li te-me-en-na* [g] ^{n}*Bur-na-bur-ia-aš* [h] (56) *ubânu la a-ṣi-e ubânu la e-ri-bi*. (57) *uš-šu E-bar-ra šu-a-ti* [i] *id-di a-na mu-šab* (58) ^{ilu}*Šamaš bêlu rabû*^{u} *u* ^{ilu}*Aya kal-lat na-ram-ti-šu* (59) *bîtu i-pu-uš-ma u-šak-lil ši-pir-šu* [j] (60) ^{ilu}*Šamaš be-lum* [k] *ra-bu-u* (61) *kir-ba-šu u-šar-ma-a šub-tum* [l] (62) *ia-a-ti* $^{n\,ilu}$*Nabû-nâid šar Bâbili*^{ki} (63) *za-nin E-sag-il u E-zi-da* (64) *i-na-an-na i-na šatti x*^{kam} *ina* [m] *palê*^{e}*-a* [n] *ki-nim* [o] (65) *ša* ^{ilu}*Sin u* ^{ilu}*Šamaš i-ram-mu* [p] ^{ilu}*Šamaš bêlu rabû*^{u} (66) *iḫ-su-us-su-ma* [q] *šu-bat-su ri-eš-*

[a] A, I, 53 : *ša-a-šu*. — [b] A, I, 53 et B, II, 10 : *ka-at-mu*. — [c] A, I, 54 : *ḫi-ṭa-ti*; B, II, 11 : *ḫi-iṭ-ṭi*. — [d] A, I, 55 : ^{n}*Bur-na-bur-ia-a-aš*. — [e] A, I, 56 et B, II, 13 : *maḫ-ri-ia*. — [f] La ligne 54 manque dans B. — [g] A, I, 57 et B, II, 15 ajoutent : *ša*. — [h] A, I, 57 : *Bur-na-bur-ia-a-aš*. — [i] A, I, 59 et B, II, 17 : *šu-a-tim*. — [j] A, I, 61 et B, II, 19 : *ši-pi-ir-šu*. — [k] B, II, 20 : *bêlum*. — [l] B, II, 20 : *šub-tu*. — [m] B, II, 23 : *i-na*. — [n] A, I, 65 : *pa-li-e-[a]*. — [o] B, II, 24 : *ki-i-ni*. — [p] B, II, 24 : *i-ra-a[m-mu]*. — [q] B, II, 25 : *iḫ-su-us-ma*.

Šamaš, ses seigneurs, (50) les quatre vents se levèrent, grandes bourrasques, (51) et le sable qui recouvrait cette ville et ce temple (52) fut enlevé, et il creusa une tranchée et (53) le *temen* de l'*Ebara* que *Burnaburiaš*, (54) roi ancien, antérieur à lui, avait fait, (55) il vit et sur le *temen* de *Burnaburiaš*, (56) sans dépasser d'un doigt ni rentrer d'un doigt, (57) les fondations de cet *Ebara* il jeta; pour la demeure (58) de *Šamaš*, seigneur grand, et d'*Aya*, son épouse chérie, (59) le temple il (re)fit et il en acheva la construction. (60) *Šamaš*, seigneur grand, (61) dedans il installa — (62) moi, *Nabû-nâid*, roi de Babylone, (63) qui prends soin de l'*Esagil* et de l'*Ezida*, (64) en ce temps-là, en la dixième année de mon règne légitime, (65) qu'aiment *Sin* et *Šamaš*, *Šamaš*, seigneur grand, (66) pensa à lui et sa demeure préférée, (67)

ti-ti (67) *i-na šu-ut-ti ša a-mu-ru u nišê*^meš *i-tam-ma-ru-ni*[a] (68) *a-na eli te-me-en-na*[b] *E-bar-ra la-bi-ri šu-a-tu* (69) *E-bar-ra a-na aš-ri-šu tur-ru šu-bat ṭu-ub lib-bi-šu* (70) *u-ma-ʾi-ir-an-ni ia-a-ši na-aḫ-lap-tum zik-ḳur-rat* (71) *e-li-tu ap-pa-lis-ma u-šad-kam-ma nišê*^meš *ma-du-tum* (72) *li-mi-tum bîti zik-ḳur-rat šu-a-tum imni šumêli* (73) *pa-ni u arki aḫ-tu-uṭ-ma E-bar-ra* (74) *a-di si-ḫir-ti-šu a-mur-ma ši-ṭir šu-um* (col. II, 1) *ša* ^n*Ḫa-am-mu-ra-bi šarru maḫ-ri a-lik maḫ-ri-ia* (2) *ki-rib-šu ap-pa-lis-ma* VII C *šanâti*^meš *la-am* ^n*Bur-na-bur-ia-aš* (3) *E-bar-ra u zik-ḳur-ra-tum*[c] *e-li te-me-en-na* (4) *la-bi-ri E-bar-ra a-na* ^ilu *Šamaš i-pu-šu* (5) *kir-ba-šu ap-pa-lis-ma iḫ-di lib-bi* (6) *im-mi-ru zi-mu-u-a* (7) *E-bar-ra e-li te-me-en-na* ^n*Ḫa-am-mu-ra-bi* (8) *šarru maḫ-ri ubânu la a-ṣi-e ubânu la e-ri-bi* (9) *uš-šu-šu ad-di-ma u-kin*[d] *li-ib-na-at-su* (10) *E-bar-ra eš-šiš e-pu-uš-ma*[e]

(a) B, II, 27 : *i-ta-am-ma-ru*.... — (b) B, II, 28 ; *te-me-en*. — (c) A, II, 5 ; *zik-ḳur-ri*. — (d) A, II, 10 : *u-ki-in*. — (e) A, II, 11 : *e-pu-uš*.

dans un songe que je vis et que virent d'autres gens, (68) sur le *temen* de ce vieil *Ebara*, (69) l'*Ebara*, demeure chère à son cœur, (70) il m'ordonna de le restaurer. Le revêtement de la *ziggurat* (71) élevée je considérai et je levai des gens en grand nombre; (72) l'aire de cette *ziggurat* à droite et à gauche (73) devant et derrière, je creusai et l'*Ebara* (74) jusqu'à son mur d'enceinte je l'examinai et l'inscription (col. II, 1) de *Ḫammurapi*, roi ancien, antérieur à moi, (2) dedans je vis et — sept cents ans avant *Burnaburiaš*, (3) l'*Ebara* et la *ziggurat*, sur le *temen* (4) ancien de l'*Ebara*, pour *Šamaš* il avait construit — (5) (dedans je vis et) mon cœur se réjouit, (6) ma face s'illumina. (7) L'*Ebara*, sur le *temen* de *Ḫammurapi*, (8) roi antérieur, sans dépasser d'un doigt ni rentrer d'un doigt, (9) ses fondations je jetai et j'établis sa base. (10) L'*Ebara* à neuf je fis et j'en achevai la construction. (11) Des poutres de

u-šak-lil ši-pir-šu (11) *iṣu gušûrê meš iṣu erini ṣi-ru-tum tar-bit šadû Ḫa-ma-nu* (12) *a-na ṣu-lu-li-šu u-šat-ri-iṣ iṣu dalâte meš iṣu liâru* (13) *ša i-ri-is-si-na ṭa-a-bi*[a] *e-ma babâni meš-šu u-rat-ti* (14) *bîtu šu-a-tum*[b] *e-pu-uš*[c] *ki-ma ûmu mu u-nam-mir-ma* (15) *a-na ilu Šamaš bêlu rabû u bêli-ia a-na balâṭ napšâte-ia* (16) *sa-kap amêlu nakri-ia lu*[d] *e-pu-uš ilu Šamaš bêlu ra-bu-u* (17) *u-mi-šam-ma*[e] *la na-par-ka-'a i-na ma-ḫar ilu Sin* (18) [*a*]*-bi a-li-di-ka i-na ni-ip-ḫi u ri-bi* (19) *dam-ka-a-ti E-sag-il E-zi-da* (20) *E-giš-šir-gal E-bar-ra E-an-na E-ul-maš* (21) *šu-bat ilu-u-ti-ku-nu rabîti meš liš-ša-kin šap-tuk-ka* (22) *ki-ma šamê e iš-da-šu-nu li-kun-nu*[f] (23) *ia-a-ti n ilu Nabû-nâid šar Bâbili ki pa-liḫ ilu-u-ti-ku-nu*[g] *rabîtu tu* (24) *la-li-e balâṭi*[h] *lu-uš-bi u ša n ilu Bêl-šar-uṣur* (25) *mâru reš-tu-u ṣi-it*

[a] A, II, 14 : *ṭa-bi*. — [b] A, II, 15 : *šu-a-tim*. — [c] A. II, 15 : *e-pu-uš-ma*. — [d] A, II, 17 : *lu-u*. — [e] A, II, 18 : [*u-mi-*]*šam-mu*. — [f] A, II, 22 : *li-kin* (?). — [g] A, II, 24 : [*ilu-u-*]*ti-ka*. — [h] A, II, 25 : [*ba-la-*]*ṭu*.

grands cèdres, poussées dans les montagnes de l'Amanus, (12) pour le couvrir je fis étendre; des portes de *liâru*, (13) dont l'odeur est agréable, à ses entrées je fixai. (14) Ce temple je fis, comme le jour je le fis resplendir et (15) pour *Šamaš*, seigneur grand, mon seigneur, pour le salut de mon âme, (16) l'écrasement de mes ennemis, je le fis.

Šamaš, seigneur grand, (17) tous les jours, sans cesser, devant *Sin* (18) le père qui t'a engendré, au lever et au coucher, (19) que les embellissements de l'*Esagil*, de l'*Ezida*, (20) de l'*Egišširgal*, de l'*Ebara*, de l'*Eana*, de l'*Eulmaš*, (21) demeures de votre divinité grande, soient sur tes lèvres! (22) Comme les cieux que leurs fondations soient solides! (23) Moi, *Nabû-nâid*, roi de Babylone, qui crains votre divinité grande, (24) d'une surabondance de vie puissé-je me rassasier! Et de *Bêl-šar-uṣur*, (25) mon fils aîné, rejeton de mon cœur,

lib-bi-ia (26) *šu-ri-ku ûmê* [meš]*-šu ai ir-ša-ʾa ḫi-ṭi-ti* (27) *ša eli* [nâru] *a-su-mi-tum* [(a)] *ša Larsa* [ki]

---

(28) *te-me-en-na E-ul-maš ša A-ga-de* [ki] (29) *ša* [(b)] *ul-tu pa-ni* [n] *Šarru-kin šar Bâbili* [ki] (30) *u* [n] *Na-ram-* [ilu] *Sin mâri-šu šarru šu-ut maḫ-ri* (31) *u a-di pa-li-e* [n ilu] *Nabû-nâid šar Bâbili* [ki] (32) *la in-nam-ru* [n] *Ku-ri-gal-zu šar Bâbili* [ki] (33) *šarru šu-ut maḫ-ri u-ba-ʾi-i-ma* (34) *te-me-en-na E-ul-maš la ik-šu-ud* (35) *ki-a-am iš-ṭur-ma iš-kun um-ma te-me-en-na* (36) *E-ul-maš u-ba-ʾi-i-ma ad-lul-ma la ak-šu-ud* (37) [n ilu] *Ašur-aḫ-iddin šar* [mâtu] *Aššur u* [n ilu] *Aššur-ban-aplu mâri-šu* (38) *ša* [ilu] *Sin šar ilâni kiš-šat matâti u šat-li-mu-šu-nu-ti-ma* [(c)] (39) *te-me-en-na E-ul-maš u-ba-ʾu-u la ik-šu-du-ʾu* (40) *iš-ṭu-ru-ma iš-ku-nu um-ma te-me-en-na* (41) *E-ul-maš šu-a-ti u-ba-ʾi-i-ma* (42) *la ak-šu-ud*

(a) A, II, 28 : *a-su-mit-ti.* — (b) A, II, 29 : caret. — (c) A, II, 37 : *u-šat-lim-šu-nu-ti-ma.*

(26) allonge les jours. Qu'il ne commette pas de péché! (27) Ce qui (est) sur la stèle de *Larsa.*

---

(28) Le *temen* de l'*Eulmaš* d'*Agade,* (29) qui depuis avant *Šarru-kin,* roi de Babylone, (30) et *Narâm-Sin,* son fils, rois antérieurs, (31) et jusqu'au règne de *Nabû-nâid,* roi de Babylone, (32) n'avait pas été vu, — *Kurigalzu* roi de Babylone, (33) roi antérieur, l'avait recherché et (34) le *temen* de l'*Eulmaš* il n'avait pas atteint. (35) Ainsi l'inscrivit-il (sur une stèle qu')il dressa : « Le *temen* (36) de l'*Eulmaš* j'ai recherché, j'ai pris de la peine, et je ne l'ai pas atteint. » (37) *Ašur-aḫê-iddin,* roi d'Assyrie et *Ašur-ban-aplu* son fils, (38) auxquels *Sin,* roi des dieux, avait remis tous les pays, (39) le *temen* de l'*Eulmaš* recherchèrent (et) ne l'atteignirent pas. (40) Ils écrivirent (une stèle) et la dressèrent, disant : « Le *temen* (41) de cet *Eulmaš,* j'ai recherché et (42) je ne l'ai pas atteint. Des *ṣarbatu*

^{iṣu}*ṣar-ba-tum u* ^{iṣu}*bar(maš?)-tu-u* (43) *ak-šiṭ-ma te-me-e E-ul-maš* (44) *lu-u e-pu-uš-ma a-na* ^{ilu}*Ištar A-ga-de* ^{ki} [a] *bêlti rabîtu*^{tu} *bêlti-ia* (45) *lu-u ad-di-in* $^{n\ ilu}$*Nabû-kudurri-uṣur šar Bâbili* ^{ki} (46) *mâr* $^{n\ ilu}$*Nabû-aplu-uṣur šarru maḫ-ri um-ma-ni-šu* (47) *ma-du-tum id-kam-ma te-me-en* [b] *E-ul-maš šu-a-tu* [c] (48) *u-ba-ʾi-i-ma id-lul-ma iḫ-ṭu-uṭ-ma* (49) *iš-ne-ma te-me-en-na E-ul-maš la ik-šu-ud* (50) *ia-a-ti* $^{n\ ilu}$*Nabû-nâid šar Bâbili* ^{ki} (51) *za-nin* [d] *E-sag-il u E-zi-da* (52) *i-na pale-e-a ki-nim* [e] *ina pu-luḫ-tu* [f] *ša* ^{ilu}*Ištar A-ga-de*^{ki} *bêlti-ia* (53) *bi-ri ab-ri-e-ma* ^{ilu}*Šamaš u* ^{ilu}*Adad* (54) *i-pu-lu-ʾu-in-ni an-na ki-i-ni* (55) *ša ka-ša-du te-me-en-na E-ul-maš šu-a-ti* [g] (56) *šêr dum-ḳi i-na* [h] *šêr têrti-ia iš* [i]*-kun* (57) ^{amêlu} [j] *nišê* [k]*-ia ma-du-tum u-ma-ʾi-ir-ma* (58) *a-na bu-ʾi-i te-me-en-na E-ul-maš* [l] *šu-a-ti* (59) III^{ta}

[a] A, II : tout le passage, depuis l. 40, manque. — [b] A, II, 42 : *te-me-en-na.* — [c] A, II, 43 : *šu-a-tim.* — [d] A, II, 46 : *za-ni-in.* — [e] A, II, 47 : *ki-i-ni.* — [f] A, II, 47 : *pu-luḫ-ti.* — [g] A, II, 50 : caret. — [h] A, II, 51 : *u.* — [i] A, II, 51 : caret. — [j] A, II, 51 : *šarru.* — [k] A, II, 51 : *ṣabê*^{zun}*-ia.* — [l] A, II, 52 : caret.

et des *bartu* (*maštu?*) (43) j'ai abattu et les piliers de l'*Eulmaš* (44) j'ai fait et à *Ištar* d'*Agade*, la dame grande, ma dame, (45) j'ai donné. » *Nabû-kudurri-uṣur,* roi de Babylone, (46) fils de *Nabû-aplu-uṣur,* roi antérieur, ses nombreux (47) ouvriers leva et le *temen* de cet *Eulmaš* (48) il rechercha, il prit de la peine et creusa, (49) et à plusieurs reprises, et le *temen* de l'*Eulmaš* il n'atteignit pas. — (50) à moi, *Nabû-nâid,* roi de Babylone, (51) qui prends soin de l'*Esagil* et de l'*Ezida,* (52) pendant mon règne légitime, dans la crainte d'*Ištar* d'*Agade,* ma dame, (53) lorsque je consultai les entrailles, *Šamaš* et *Adad* (54) me répondirent, par un oui sûr, (55) que j'atteindrais le *temen* de cet *Eulmaš;* (56) un présage favorable dans ma consultation ils mirent. (57) J'envoyai mes gens en grand nombre et, (58) pour rechercher le *temen* de cet *Eulmaš,* (59) trois années

šanâti[meš] *ina ḫi-iṭ-ṭa-tum ša* [n ilu] *Nabû-kudurri-uṣur* (60) *šar Bâbili*[ki] *aḫ-ṭu-uṭ*[(a)] *im-nu šu-me-ri*[(b)] *pa-ni* (61) *u ar-ku u-ba-ʾi-i-ma la ak-šu-ud* (62) *ki-a-am iḳ-bu-ni um-ma te-me-en-na šu-a-tu*[(c)] (63) *nu-u-ba-ʾi-i-ma*[(d)] *la ni-mur*[(e)] *ra-a-du ša mê*[meš] *zunni* (64) *ib-ba-ši-ma ḫi-pi iš-kun-ma ni-mur-ma* (65) *ki-a-am aḳ-bi-šu-nu-ti* (66) *um-ma ḫi-iṭ-ṭa-tum ina ḫi-pi šu-a-ti* (67) *ḫu-uṭ-ṭa-a-ma a-di te-me-en-na ḫi-pi* (68) *šu-a-ti ta-ta-ma-ra-ʾa* (69) *ḫi-pi šu-a-ti iḫ-ṭu-ṭu-ma* (70) *te-me-en-na E-ul-maš ša* [n] *Na-ram-*[ilu]*Sin* (71) *šarru maḫ-ri mu-šab* [ilu]*Ištar A-ga-de*[ki] (72) [ilu]*Na-na-a* [ilu]*A-nu-ni-tum* (73) *u ilâni*[meš] *šu-ut E-ul-maš* (74) *ik-šu-du-ma iḳ-bu-ni* (75) *iḫ-di lib-bi im-mi-ru pa-nu-u-a* (76) *eli te-me-en-na E-ul-maš šu-a-ti* (77) *ubânu la a-ṣi-e ubânu la e-ri-bi* (78) *te-me-en-na šu-a-ti di-ʾi-um parakki* (col. III, 1) *a-di II*[ta] *ziḳ-ḳur-ri-e-ti-šu* (2) *ad-di-ma u-kin li-ib-na-at-su* (3) *ta-am-*

(a) A, II, 54 : *aḫ-ṭu-uṭ-ma*. — (b) A, II, 54 : *šu-me-lu*. — (c) A, II, 56 : *šu-a-ti*. — (d) A, II, 56 : *nu-ba-ʾi-i*. — (e) A, II, 56 : *ni-mu-ur*.

dans la tranchée de *Nabû-kudurri-uṣur,* (60) roi de Babylone, je creusai; à droite et à gauche, devant (61) et derrière je recherchai et je ne l'atteignis pas. (62) Ils me dirent : «Ce *temen* (63) nous l'avons recherché, mais nous ne l'avons pas vu. Une trombe d'eau de pluie (64) s'est produite et a tout ruiné, nous l'avons bien constaté.» (65) Ainsi leur dis-je : (66) «Une tranchée dans cette ruine (67) creusez, jusqu'à ce que vous voyez le *temen* (68) de cette ruine.» (69) Cette ruine ils creusèrent et (70) le *temen* de l'*Eulmaš* de *Narâm-Sin,* (71) roi antérieur, demeure d'*Ištar* d'*Agadé.* (72) de *Nanâ*, d'*Anunit* (73) et des dieux de l'*Eulmaš,* (74) ils atteignirent et me le dirent. (75) Mon cœur se réjouit, ma face s'illumina. (76) Sur le *temen* de cet *Eulmaš,* (77) sans dépasser d'un doigt ni rentrer d'un doigt, (78) ce *temen,* le piédestal du sanctuaire (col. III, 1) et ses deux *ziggurat* (2) je posai et j'établis sa base.

la-ʾa u-mal-li-šu-ma (4) *e-li pa-ni ḳaḳ-ḳar aš-kun-šu* (5) *aš-šu la ma-še-e te-me-en-na E-ul-maš* (6) *E-ul-maš e-pu-uš-ma u-šak-lil ši-pir-šu* (7) ^{iṣu}*gušûrê*^{meš} ^{iṣu}*erini ṣi-ru-tum tar-bit šadû Ḫa-ma-nu* (8) *a-na ṣu-lu-li-šu u-šat-ri-iṣ* ^{iṣu}*dalâti*^{meš} ^{iṣu}*liâru* (9) *ša i-ri-is-si-na ṭa-a-bi ina babâni*^{meš}*-šu* (10) *lu-uš-ziz bîtu šu-a-ti ki-ma ûmu*^{mu} (11) *u-nam-mir-ma a-na* ^{ilu}*Ištar A-ga-de*^{ki} (12) *bêlti rabîti*^{ti} *bêlti-ia a-na balâṭ napšâte*^{meš}*-ia* (13) *sa-kap* ^{amêlu}*nakri-ia lu-u e-pu-uš* (14) ^{ilu}*Ištar A-ga-de*^{ki} *bêlti rabîtum*^{tum} *bêlti-ia* (15) *i-na ma-ḫar* ^{ilu}*Sin a-bi a-li-di-ka* (16) *dam-ḳa-a-ti E-sag-il E-zi-da* (17) *E-giš-šir-gal E-bar-ra E-an-na E-ul-maš* (18) *šu-bat ilu-u-ti-ku-nu rabîti*^{meš} *liš-ša-kin šap-tuk-ka* (19) *ki-ma šamê*^{e} *iš-da-šu-nu li-kun-nu* (20) *ia-a-ti* $^{\text{n ilu}}$*Nabû-nâid. šar Bâbili*^{ki} (21) *pa-liḫ ilu-u-ti-ku-nu rabîti*^{ti} (22) *la-li-e lu-uš-bi ša* $^{\text{n ilu}}$*Bêl-šar-uṣur mâru reš-tu-u* (23)

(3) Le terre-plein je remplis et (4) plus qu'auparavant je lui mis de la terre, (5) pour qu'on ne dérobe pas le *temen* de l'*Eulmaš*. (6) L'*Eulmaš* je fis et j'achevai sa construction; (7) Des poutres de grands cèdres, poussés dans la montagne de l'*Amanus* (8) pour le couvrir je fis étendre; des portes de *liâru* (9) dont l'odeur est agréable, à ses entrées (10) je plaçai. Ce temple, comme le jour, (11) je fis resplendir et pour *Ištar* d'*Agadé*, (12) la dame grande, ma dame, pour le salut de mon âme, (13) l'écrasement de mes ennemis, je fis.

(14) *Ištar* d'*Agade*, dame grande, ma dame, (15) devant *Sin*, le père qui t'a engendré, (16) que les embellissements de l'*Esagil*, de l'*Ezida*, (17) de l'*Egišširgal*, de l'*Ebara*, de l'*Eana*, de l'*Eulmaš*, (18) demeures de votre divinité grande, soient sur tes lèvres. (19) Comme les cieux, que leurs fondations soient solides! (20) Moi, *Nabû-nâid*, roi de Babylone, (21) qui crains votre divinité grande, (22) d'une surabondance (de vie) puissé-je me rassasier! De *Bêl-šar-uṣur*

ṣi-it lìb-bi-ia šu-ri-ku ûmê^{meš}-šu (24) *ai ir-ša-ʾa ḫi-ṭi-ti* (25) *ša eli ^{ndru} a-su-mit-tum ša A-ga-de-ki.*

---

(26) *E-ul-maš ša Sippar^{ki} ^{ilu}A-nu-ni-tum* (27) *ša ^{ilu}Sin šar ilâni^{meš} eli ali u bîti ša-a-šu* (28) *is-bu-su u-šad-kam-ma $^{n\ ilu}$Sin-aḫê-eriba šar ^{mâtu}Aššur* (29) *^{amêlu}nakru za-ma-nu-u alu u bîtu ša-a-šu u-ša-lik kar-mu-tu* (30) *i-na-an-na ia-a-ti $^{n\ ilu}$Nabû-nâid šar Bâbili^{ki}* (31) *za-nin E-sag-il u E-zi-da* (32) *ina pale-e-a ki-nim ša ^{ilu}Sin u ^{ilu}Šamaš i-ram-mu-uš* (33) *^{ilu}A-nu-ni-tum bêltu rabîtum^{tum} bêlti-ia a-ši-bat E-ul-maš* (34) *i-na ḳi-bit ^{ilu}Sin šar ilâni^{meš} abi a-li-di-šu* (35) *a-na ali u bîti šu-a-tum*[a] *tar-šu-u sa-li-mu* (36) *ina šitti i-na šat mu-ši a-na e-piš E-ul-maš* (37) *tu-šap-ra-an-ni šu-ut-ti ih-di lib-bi* (38) *im-mi-ru zi-mu-u-a*[b] *u-šad-kam-ma* (39) *^{amêlu}ṣabê^{zun} ma-du-tum te-me-en E-ul-maš*

[a] A, III, 16 : *šu-a-ti.* — [b] A, III, 18 : *im-mi zi-mu-u.*

mon fils aîné, (23) rejeton de mon cœur, allonge les jours ! (24) Qu'il ne commette pas de péché ! (25) Ce qui (est) sur la stèle d'*Agade.*

---

(26) L'*Eulmaš* de *Sippar* d'*Anunit,* (27) ville et temple contre qui *Sin* (28) était irrité et avait lancé *Sin-aḫê-eriba,* roi d'Assyrie, (29) l'ennemi méchant de cette ville et de ce temple avait fait un tas de ruines. (30) En ce temps-là, moi, *Nabû-nâid,* roi de Babylone, (31) qui prends soin de l'*Esagil* et de l'*Ezida,* (32) pendant mon règne légitime, qu'aiment *Sin* et *Šamaš,* — (33) *Anunit,* dame grande, ma dame, qui habite l'*Eulmaš,* (34) par l'ordre de *Sin,* roi des dieux, le père qui l'a engendrée, (35) de cette ville et de ce temple prit pitié. — (36) dans mon sommeil, au milieu de la nuit, elle me manda en songe de (re)faire (37) l'*Eulmaš.* Mon cœur se réjouit, (38) ma face s'illumina ; je levai (39) des hommes en grand nombre,

šu-a-ti (40) *aḫ-ṭu-uṭ-ma ṣal-mu ši-ṭir šumi ša* [n] *Ša-ga-rak-ti-šur-ia-aš* [(a)] (41) *šar Bâbili* [ki] *šarru maḫ-ri ina ḫi-iṭ-ṭa-tum* [(b)] *šu-a-ti* (42) *a-mur-ma ki-i an-na-ʾa* (43) *ina eli ṣal-mu ši-ṭir šumi-šu ša-ṭir* [(c)] (44) *um-ma* [n] *Ša-ga-rak-ti-šur-ia-aš rêʾu ki-num* (45) *rubû na-a-du mi-gir* [ilu] *Šamaš u* [ilu] *A-nu-ni-tum a-na-ku* (46) *i-nu* [ilu] *Šamaš u* [ilu] *A-nu-ni-tum a-na be-lu-ut ma-a-ti* [(d)] (47) *šu-um im-bu-u ṣir-rit* [(e)] *ka-la nišê* [meš] *ḳâtu-u-a* [(f)] (48) *uš-ma-al-lu-u i-nu-šu E-bar-ra* (49) *bît* [ilu] *Šamaš ša Sippar* [ki] *bêli-ia u E-ul-maš* (50) *bît* [ilu] *A-nu-ni-tum ša Sippar* [ki] [ilu] *A-nu-ni-tum bêlti-ia* (51) *ša iš-tu* [(g)] *Za-bu-um ina la-bar* [(h)] *ûmu* [mu] *i-ga-ru-šu-nu* (52) *i-ḳu-up-ma i-ga-ri-šu-nu* [(i)] *ak-kur* [(j)] (53) *uš-ši-šu-nu* [(k)] *e-ip-tu* [(l)] *e-pi-ri-šu-nu as-suḫ* [(m)] (54) *parakki-šu-nu aṣ-ṣur u-ṣu-ra-ti-šu-nu u-šal-lim* (55) *uš-mal-lu* [(n)] *uš-ši-šu-nu e-pi-ri* [(o)] *ki-di u-tir* [(p)] (56)

[(a)] A, III, 20 : *Ša-ga-rak-ti-ia-aš.* — [(b)] A, III, 21 : *ḫi-iṭ-ṭa-a-ti.* — [(c)] A, III, 22 : *ša-ṭi-ir.* — [(d)] A, III, 25 : *mâti.* — [(e)] A, III, 26 : *ṣi-ri-ti.* — [(f)] A, III, 26 : *ḳa-tu-u-a.* — [(g)] A, III, 29 : *ul-tu.* — [(h)] A, III, 30 : *i-na la-ba-ru.* — [(i)] B, V, 3 : *i-ga-ru-šu-nu.* — [(j)] A, III, 31 et B, V, 3 : *aḳ-ḳu-ur.* — [(k)] B, V, 3 : *uš-šu-nu.* — [(l)] A, III, 31 et B, II, 4 : *e-ip-ti.* — [(m)] B, V, 4 : *as-su-[uḫ].* — [(n)] A, III, 33 : *uš-ma-al-lu*; B, V, 6 : *uš-ma-al-li.* — [(o)] A, III, 34 et B, V, 7 : *e-pi-ir.* — [(p)] A, III, 34 et B, V, 7 : *u-te-ir.*

le *temen* de cet *Eulmaš* (40) je creusai et une statue au nom de *Šagaraktišuriaš,* (41) roi de Babylone, roi antérieur, dans cette tranchée (42) je vis, et ce qui suit (43) sur la statue à son nom était écrit : (44) « *Šagaraktišuriaš,* berger fidèle, (45) prince auguste, docile à *Šamaš* et à *Anunit,* je suis. (46) Lorsque *Šamaš* et *Anunit* pour le gouvernement du pays (47) prononcèrent mon nom et les rênes de tous les peuples remirent en mes mains, (48) en ce temps-là l'*Ebara,* (49) temple de *Šamaš* de *Sippar,* mon seigneur, et l'*Eulmaš,* (50) temple d'*Anunit* de *Sippar* d'*Anunit,* ma dame, (51) dont depuis *Zabum,* au cours des âges, les murs (52) s'étaient écroulés, leurs murs je démolis, (53) leurs fondations je dégageai, la terre je déblayai, (54) leur sanctuaire je préservai, leur plan je respectai, (55) je remplis leurs fondations, de la terre de

i-ga-ri-šu-nu a-na aš-ri-šu-nu[a] *u-nam-mir* (57) *ši-kit-ta-šu-nu*[b] *e-li*[c] *pa-ni u-ša-tir* (58) *a-na ša-at-ti*[d] ^{ilu}*Šamaš u* ^{ilu}*A-nu-ni-tum a-na ip-še-ti-ia* (59) *šu-ḳu-ra-a-ti*[e] *lib-ba-ku-nu*[f] *li-iḫ-du-ma li-ri-ku ûmê*^{meš}*-ia* (60) *li-id-di-šu balâṭa ûmu*^{mu}[g] *ri-ša-a-tu*[h] *arḫê ta-ši-la-a-ti* (61) *šanâte*^{meš} *ḫegalli a-na ši-riḳ-ti*[i] *liš-ru-ḳu-nu* (62) *di-in*[j] *kit-ti mi-ša-ri taš-ma-a u sa-li-mu*[k] (63) *li-šab-šu-ma ma-ti-ma an-na-a ši-ṭir šumi ša* ^{ilu}*Ša-ga-rak-ti-šur-ia-aš* (64) *šar Bâbili*^{ki} *šarru maḫ-ri ša E-ul-maš ša Sippar*^{ki} (65) ^{ilu}*A-nu-ni-tum i-pu-šu te-me-en-šu la-bi-ri ap-pa-lis-ma* (66) *ubânu la a-ṣi-e ubânu la e-ri-bi eli*[l] *te-me-en-na la-bi-ri* (67) *uš-šu-šu ad-di-ma u-kin libnat*^{at}*-su*[m] *E-ul-maš ši-pir-šu u-šak-lil-ma* (68) *ki-ma ûmu*^{mu} *u-nam-mir-ma a-na* ^{ilu}*A-nu-ni-tum*

[a] A, III. 34 et B, V, 8 : *aš-ri-šu-un.* — [b] A, III, 35 : *šu.* — [c] A, III, 35 : *eli-ša*; B, V, 10 : *e-li ša.* — [d] B, V, 10 : *ša-at-tu.* — [e] A, III, 37 : *dam-ḳa-a-ti.* — [f] A, III, 37 : *lib-ba-šu-nu*; B, V, 12 : *lib-bi-ku-[nu].* — [g] A, III, 38 : caret. — [h] B, V, 14 : *ri-ša-a-ti.* — [i] A, III, 39 : *ši-riḳ-tu.* — [j] A, III, 40 et B, V, 16 : *di-i-ni.* — [k] A, III, 40 : *ga-du-mu.* — [l] A, III, 45 : *u.* — [m] A, III, 46 : *li-ib-na-[at]-su.*

campagne (?) je rapportai; (56) leurs murs en leur place je fis resplendir, (57) leur construction je la fis plus importante qu'auparavant. (58) A jamais puissent *Šamaš* et *Anunit* (59) se réjouir en leur cœur de mes travaux magnifiques et allonger mes jours! (60) Qu'ils renouvellent ma vie! des jours d'allégresse, des mois de jubilation, (61) des années d'abondance en don qu'ils me donnent! (62) des jugements d'équité et de droit, la discipline et la paix (63) puissent-ils faire régner à jamais!» Telle était l'inscription au nom de *Šagaraktišuriaš*, (64) roi de Babylone, roi antérieur, qui l'*Eulmaš* de *Sippar* (65) d'*Anunit* construisit. Son ancien *temen* je vis et, (66) sans dépasser d'un doigt ni rentrer d'un doigt, sur le vieux *temen* (67) ses fondations je jetai et j'établis son soubassement. L'*Eulmaš*, sa construction j'achevai et (68) comme le jour je

bêlti rabîti[ti] *bêlti*[ia] (69) *a-na balâṭ napšâte*[meš]*-ia sa-kap* [amêlu] *nakri-ia lu-u e-pu-uš* (70) [ilu]*A-nu-ni-tum bêltu rabîtu*[tu (a)] *ina*[(b)] *ma-har*[(c)] [ilu] *Sin abi a-li-di-ka* (71) *damkâte*[meš] *E-sag-il E-zi-da E-giš-šir-gal E-bar-ra E-an-na* (72) *E-ul-maš šu-bat ilu-ti-ku-nu*[(d)] *rabîti*[meš] *liš-ša-kin šap-tuk-ka ki-ma šamê*[e] (73) *išdâ*[meš]*-šu-nu*[(e)] *li-kun-nu u pu-luh-ti* [ilu] *Sin bêl ilâni* [meš] *ina ša-ma-mu* (74) *lib-bi nišê* [meš]*-šu šu-uš-ki-na-a-ma ai ir-ša-'a hi-ṭi-ti išdâ*[meš]*-šu-nu*[(f)] (75) *li-ku-nu*[(g)] *ia-a-ti* [n ilu] *Nabû-nâid šar Bâbili*[ki] *pa-lih ilu-u-ti-ku-nu*[(h)] *rabîtu*[tu (i)] (76) *la-li-e balâṭi lu-uš-bi u ša* [n ilu] *Bêl-šar-uṣur mâru reš-tu-u* (77) *ṣi-it lib-bi-ia šu-ri-ku ûmê* [meš]*-šu ai ir-ša-'a hi-ṭi-ti* (78) *ša eli* [abnu] *a-su-mit-tum ša Sip-par An-nu-ni-tum.*

(a) A, III, 49 : *ra-bi-ti.* — (b) A, III, 50 : *i-na.* — (c) A, III, 50 : *idi.* — (d) A, III, 52 : *ilu-u-ti-ka.* — (e) A, III, 53 : *iš-da-šu-nu.* — (f) A, III, 56 : *iš-da-šu-nu.* — (g) A, III, 56 : *li-kun-nu.* — (h) A, III, 58 : [*ilûti*]*-ka.* — (i) A, III, 58 : *rabîti*[ti].

le fis resplendir et à *Anunit*, dame grande, ma dame, (69) pour le salut de mon âme, l'écrasement de mes ennemis, je le construisis.

(70) *Anunit*, dame grande, devant *Sin*, le père qui t'a engendrée, (71) que les embellissements de l'*Esagil*, de l'*Ezida*, de l'*Egišširgal*, de l'*Ebara*, de l'*Eana*, de l'*Eulmaš*, (72) demeure de votre divinité grande, soient sur tes lèvres! Comme les cieux (73) que leurs fondations soient solides! Et la crainte de *Sin*, seigneur des dieux dans les cieux, (74) au cœur de ses peuples établis-la et qu'ils ne commettent pas de péché! Que leurs bases (75) soient solides! Moi, *Nabû-nâid*, roi de Babylone, qui crains votre divinité grande, (76) d'une surabondance de vie puissé-je me rassasier! Et de *Bêl-šar-uṣur*, mon fils aîné, (77) rejeton de mon cœur, allonge les jours! Qu'il ne commette pas de péché!

(78) Ce qui (est) sur la stèle de *Sippar d'Anunit.*

(79) *e-gir-tu* [ilu]*Sin bêl ilâni*[meš] *u* [ilu]*iš-tar* (80) *ša*[(a)] *šamê*[e] *u irṣitim*[tim] *ša ina eli* [abnu]*a-su-mi-ni-e-tu*[(b)] (81) *ša*[(c)] *ga-la-la aš-ṭu-ru-ma*[(d)] *a-na ša-me-e ša*[(e)] *nišê*[meš] *ar-ki-tum*[(f)].

(a) A, III, 63 : *a-ši-bu-ut.* — (b) B, VI, 2 : *a-su-mi-ni-tum.* — (c) A, III, 64 : caret. — (d) B, VI, 3 : *aš-ṭu-ru.* — (e) B, VI, 4 : *amêlu nišê.* — (f) A, III, 65 et B, VI, 4 : *ar-ku-ti.*

(79) Message à *Sin*, seigneur des dieux et des déesses (80) des cieux et de la terre, que sur des stèles (81) tournantes (?) j'ai écrit, pour que l'entendent les peuples futurs.

REMARQUES.

La composition de ce texte est fort différente de celle que présentent généralement les inscriptions du second empire babylonien. Pour perpétuer le souvenir de leurs travaux, les rois de Babylone ont rédigé des textes de deux types bien distincts, le type simple et le type récapitulatif. Dans le type simple, il est fait mention d'un seul travail; dans le type récapitulatif, le roi rappelle ses travaux antérieurs, avant de décrire celui à propos duquel l'inscription a été rédigée. Dans tous les cas, le récit des travaux est comme encadré entre un préambule qui énumère les titres du roi et les dieux pour lesquels il a une dévotion spéciale, et une prière qui constitue une espèce de péroraison. Dans la partie récapitulative, le roi ne se fait pas faute d'emprunter littéralement aux inscriptions du type simple le récit de tel ou tel travail[1], mais le tout est fondu dans une composition où les joints n'apparaissent pas trop crûment. Ici au contraire nous trouvons, simplement juxtaposés, des extraits de quatre stèles érigées à *Sippar, Larsa, Agadé* et *Sippar* d'*Anunit*. Tout préambule fait défaut : on n'a pas reproduit celui qui devait se trouver sur chacune des stèles

(1) Cf. Langdon, *Building Inscriptions of the Neo-Babylonian Empire* (1905), introduction.

et on n'en a pas composé un nouveau pour servir d'introduction aux extraits qu'on en a donnés. Par contre, on a cité la prière finale de chaque stèle. Nous n'avons donc pas affaire à une inscription du type récapitulatif rédigée à propos des travaux effectués dans l'*Eulmaš* de *Sippar* d'*Anunit*, les derniers nommés, mais à une compilation destinée à célébrer les travaux les plus importants de *Nabû-nâid*. Cela expliquerait pourquoi le premier exemplaire connu, A, a été trouvé à *Muḳayyar*, site de l'antique ville d'*Ur*, bien qu'aucun des travaux commémorés n'y ait été entrepris.

Col. I, 7 : *i-na šanâti*[meš] LII. Dans l'inscription publiée *VR*. 64, col. II, 51, *Nabû-nâid* dit qu'il s'est écoulé quarante-cinq ans entre la restauration de *Nabû-kudurri-uṣur* et la sienne. Les chiffres qu'il donne sont souvent contradictoires et il n'y a décidément pas lieu de s'en servir pour bâtir une chronologie.

16. [[iṣu] *erini*], restitué d'après col. II, 11 et III, 7.

17. [*a-na ṣu-lu*]-*li-šu*, restitué d'après col. II, 12 et III, 8.

18. [*dalâte*[meš iṣu]], restitué d'après col. II, 12 et III, 8.

19. [*ṭa-a-bi*], restitué d'après col. II, 13 et III, 9.

28. *ilu-u-ti-šu-nu* doit être corrigé : *ilu-u-ti-ku-nu;* cf. l. 36.

34. La lacune qui commence l. 20, dans les textes B et C combinés, est comblée par 12 lignes du texte A; la ligne 34 devrait donc être numérotée 32. Pour simplifier, j'ai gardé la numérotation de King.

64. *ina šatti x*[kam]. Si le chiffre est exact, ce renseignement permettrait de dater l'inscription relative aux travaux de l'*Ebara* de *Larsa* publiée par Bezold, *PSBA*, XI (1899), pl. III-V. *Nabû-nâid*, étant monté sur le trône en 555, aurait restauré le temple de *Larsa* en 544.

Col. II, 2. VII C *šanâti* [meš]. Weidner (*Die Könige von Assyrien*, p. 52-63) place *Ḫammurapi* en 1955-1913, *Burnaburiaš I* en

IMPRIMERIE NATIONALE.

1537-1521 et *Burnaburiaš II* en 1385-1361. De toute façon, le chiffre donné par *Nabû-nâid* serait trop élevé.

5. *kir-ba-šu ap-pa-lis-ma* répète le *ki-rib-šu ap-pa-lis-ma* de la ligne 3, soit par une distraction du scribe, soit en raison de la parenthèse qui coupe le récit.

53. *biri abrêma.* Il ne peut pas être question d'un songe ou d'une vision, car *Šamaš* et *Adad* répondent (*i-pu-lu-ʾu-in-ni*). Ils ont donc été consultés et c'est par les entrailles des victimes qu'ils manifestent leur volonté. Cf. M. Jastrow, *Die Religion Babyloniens und Assyriens,* II (1912), p. 194 et suiv.; Zimmern, *BKBR,* n°s 75-101, et particulièrement n°s 84-86.

56. *šêr dumki* . . . . . *iškun.* On attendrait *iškunu.* Le texte, sûrement fautif dans A, paraît l'être aussi dans C.

Col. III, 21. *la-li-e,* suppléer *balâṭu,* qui ne manque jamais dans cette formule. Cf. I, 37; II, 24; III, 76.

36. *ina* [cuneiform] [cuneiform] . . . . *tušapranni šu-ut-ti.* Cette phrase montre que [cuneiform] [cuneiform] doit avoir une valeur autre que *šuttu* (Br. 2035). *Šittu* me paraît la plus vraisemblable.

51. *Za-bu-um.* La copie de King porte *A-bu-um,* erreur évidente.

55. *ki-di,* campagne. Thureau-Dangin, *Hilp. Ann. Vol.,* 162[4]. Mais cf. *MVAG,* XIV, 273, 6.

80-81. *abnu a-su-mi-ni-e-tu ša ga-la-la,* stèles tournantes (?). La racine גלל signifie «rouler». On pourrait aussi penser aux barillets, que l'on peut faire «rouler», et sur lesquels en effet nous sont parvenus deux exemplaires de ce texte. En ce cas, le déterminatif *abnu*, pierre, ne serait pas tout à fait exact.

XXII

A-NA KURUMMATE BU-NA IL-TAK-NU.

(*CT,* XV, 49, I, 11.)

Ce passage de la légende d'*Ea* et *Atraḫasis* doit être difficile à lire sur l'original et le début de la ligne presque effacé. Zim-

mern, transcrivant une copie imparfaite, a lu [ ]-*ša-te bu-na il-tak-nu* (*ZA*, XIV, 283, 11) et traduit «[.....]...den Sohn setzt man ihn» (*ibid.*, p. 288). Jensen, travaillant sur la même copie, a lu [*ana*.]?-*ša-ti b*(*p*)*u-na il-tak-nu* et traduit «leg(t)en sie das Kind [zum.].. hin» (*KB*, VI, 276-277, 36). La copie plus complète donnée par King, *CT*, XV, 49, porte :

Dhorme a lu : *a-na pat-te bu-na il-tak-nu* et traduit «aussitôt on met l'enfant» (*Choix de textes religieux*, 128-129, 36). Ungnad, plus récemment, traduit : «[Zur Zehrung (?)] bereiten [sie das Kind]» (*Altorientalische Texte und Bilder*, 620, 36), qui me paraît rendre exactement le sens. Mais sa réserve, marquée par un ? et des [ ], me fait douter qu'il ait trouvé la vraie lecture. Il faut évidemment lire :

a-na kurummate^{te} *bu-na il-tak-nu*

qui donne un parallélisme remarquable avec la ligne précédente :

6 šattu i-na ka-ša-di il-tak-nu a-na nap-t[*a-ni marta*]

L'ensemble signifie : «Quand on arrive à la sixième année, on se fait de la fille un aliment, on se fait du fils une nourriture.» C'est la description classique de la famine. Cf. Annales d'*Ašur-ban-aplu*, IV, 44-45 : *a-na bu-ri-šu-nu šêrê*^{meš} *mârê*^{meš}-*šu-nu mârâte*^{meš}-*šu-nu e-ku-lu* «Pour parer à leur faim, ils mangèrent la chair de leurs fils et de leurs filles» et Ann., IX, 59; cyl. B, VIII, 19. — Quatre lignes plus haut, le texte dit : «La mère à la fille n'ouvre pas la porte.» Comparer dans mes *Présages assyriens tirés des naissances*, 6, 44 : *ummu eli martiša bâbša etedil* «la mère à sa fille fermera sa porte»; et *CT*, XIII, 49, col. II, 15 : *ummu eli martiša bâba iddil* «la mère à sa fille fermera la porte». Ce trait ne marque pas «la consternation de la mère et de la fille» (Dhorme), mais la défiance de la mère qui craint que sa fille ne lui dérobe ses maigres provisions.

XXIII

ṢALMÛTI LIPṢÛ UGÂRÊ.

(*CT*, XV, 49, III, 47.)

Zimmern (*ZA*, XIV, 286), Jensen (*KB*, VI, 284) et Dhorme (*Choix de textes religieux*, 136) ont lu *mušâti lipṣû ugârê*, et traduit en conséquence : «die Nächte mögen... das Gefild»; — «(*In*) de*n* Nächte*n* mögen die Fluren weiss *werden!*» — «Que, durant les nuits, les campagnes blanchissent!» Ungnad a traduit : «Nachts soll das Gefilde weiss werden!» (*Altorientalische Texte und Bilder*, 64), qui suppose la même lecture. Seul Zimmern a fait remarquer qu'une lecture *ṣalmâti* était également possible. Elle me paraît bien préférable à la lecture *mušâti* uniformément adoptée. *Mušâti*, sans préposition et au pluriel, est étonnant : on attendrait plutôt *ina mûši*. Ce n'est pas pendant la nuit que les campagnes babyloniennes blanchissent; c'est pendant le jour, sous l'action du soleil, qui les dessèche et fait affleurer le salpêtre contenu dans le sol. Et il importe peu, d'ailleurs, que le fait se produise la nuit ou le jour. Ce qu'il était intéressant de marquer, c'est le contraste entre une terre fertile, noire quand elle est bien arrosée, et une terre que la sécheresse rend stérile et blanche. C'est pourquoi je préfère la lecture *ṣalmûti* et la traduction : «Que les campagnes noires blanchissent, que la vaste plaine enfante du sel!» La construction, un peu exceptionnelle, qui sépare l'adjectif du substantif a pour effet, et probablement pour but, d'accentuer l'antithèse *ṣalmûti lipṣû*.

XXIV

ŠAMMU IA UṢÂ ŠU'U IA IMRU.

(*CT*, XV, 49, III, 49.)

Ce texte a été lu par Zimmern : *šam-mu ia u-ṣa-a šu-u ia*

i-ʾ-ru (*ZA*, XIV, 286) et traduit « so dass Kraut nicht entstehe, Getreide (?) nicht hervorkomme » (*ibid.*, p. 291). Jensen a adopté cette lecture et traduit : « (Grünes) Kraut möge nicht hervorkommen, Korn nicht ....en » (*KB*, VI, 284-285). La copie de King, publiée depuis, porte :

šam-mu ia u-ṣa-a šu-u ia i-im-ru

Dhorme, corrigeant cette copie, continue à lire *šu-u ia i-ʾ-ru* et traduit : « Que la plante ne sorte pas, qu'elle ne germe pas. » (*Choix de textes religieux*, 136-137.) Ungnad traduit : « Kraut soll nicht aufgehen, Getreide nicht kommen (?)! » Toutes ces traductions me paraissent peu satisfaisantes. *Šu-u* ne peut guère signifier « Getreide » ni « Korn », qui se disent *še-um*, *še-im*, *še-am*, *še-e*. Je ne connais pas un seul exemple de graphie *šu-u*. Il est bien possible que *šešu-ʾu* désigne une espèce de froment, comme l'affirme Hrozny (*Das Getreide im alten Babylonien*, p. 87-88). Mais notre texte porte *šu-u* et non *šešu-ʾu*. Il n'est guère plus vraisemblable que *šu-u* soit, comme Dhorme l'admet implicitement, le pronom indépendant de la troisième personne : nous aurions là un emploi du pronom tout à fait contraire au génie de la langue accadienne. Si le scribe avait voulu exprimer la pensée que lui prête Dhorme, il eût dit simplement *šammu ia uṣâ ia iʾru*. Je crois donc qu'il faut voir dans *šu-u* le mot *šuʾu*, hébr. שֶׂה « mouton » et dans *i-im-ru* le prétérit de *marû* « être gras » ; cf. *šu-ʾ-e ma-ru-ti* « moutons gras » (Muss-Arnolt, 995 b). Et je traduirais : « Que l'herbe ne pousse pas! Que les moutons n'engraissent pas! » La graphie *i-im-ru*, pour *im-ru*, est bien un peu bizarre, mais on en trouverait d'autres exemples, et elle ne constitue pas une difficulté sérieuse. Une nouvelle collation montrerait probablement qu'à la ligne 59 il faut lire *šu-u ul* [cuneiform]*-ru*, au lieu de

[cuneiform]-*ru*, leçon de King. Mais la forme *i*ʾ-*ru* elle-même pourrait se rattacher à la racine *mâru*.

XXV

ŠUBŠI ŠIKIN BALÂṬI AMÊLUM LIBŠI.
(*CT*, VI, 5ᵃ, 4.)

Le texte Bu. 91-5-9, 269, d'une lecture particulièrement difficile en raison du mauvais état de la tablette, a été copié successivement par Pinches (*CT*, VI, 5ᵃ) et par Langdon (*University of Pennsylvania, the University Museum, publications of the Babylonian section*, X¹ [1915], pl. III-IV). Dans l'intervalle, Zimmern a donné la transcription de quelques lignes de la copie de Pinches (*ZA*, XIV, 281). Langdon a joint à sa copie une transcription et une traduction des lignes 4 à 25 de la deuxième colonne du texte (*loc. cit.*, p. 25-26). A la ligne 4, il a lu :

kât ši-kin balâṭi a-we-lum li-iš-ši

et traduit :

A form of a creature of life may man bear,

kât étant selon lui l'état construit de *kattu*, pour *kantu*. Je crois qu'il n'y a pas lieu d'accorder l'hospitalité du dictionnaire à ce nouveau venu. La copie de Pinches porte :

[cuneiform]

celle de Langdon :

[cuneiform]

Il me paraît que la leçon de Pinches doit être préférée et qu'il faut lire :

šu-ub-ši šikin balâṭi a-we-lum li-ib-ši

fais une créature de vie; que l'homme soit!

Le signe que Langdon a transcrit *kin* est sûrement *šakânu* (Br. 2253) et non . A la fin de la ligne, le signe est d'autant plus douteux que Pinches lui-même a lu à la ligne 11, qui répète la ligne 4. Les deux signes peuvent être difficiles à distinguer dans l'écriture de la tablette. Mais le sens me paraît imposer la leçon .

XXVI

LE NOM DE LA MÈRE DE *GILGAMEŠ*.

Le nom de la mère de *Gilgameš* a été lu de manières très différentes : *Rimât-Bêlit* (Jensen et Dhorme), *Rišât-Ninlil* (Ungnad), *Ninsun* (Poebel, *OLZ*, XVII, 4-6). Ces profondes divergences ne proviennent pas seulement de la polyphonie des cunéiformes, mais surtout du mauvais état du texte : dans l'édition de Haupt, le nom ne se trouvait pas une seule fois complet, mais toujours mutilé, soit dans la première, soit dans la seconde partie :

..... *lil mu-da-at ka-la-ma i-di*	(I, col. 6, 29)
^{sinništu} *ri-* ^{ilu}*Nin*	(II [Jensen, IV], col. 3, 49)
.... ^{ilu}*Ni*]*n-sun šar-ra-ti rabî-ti*	(IV [Jensen, III], col. 1, 23)

En ce dernier passage, une mauvaise restitution : [*ana amat* ^{ilu}*Ni*]*n-Sun* « vers la servante de *Ninsun* », empêchait d'ailleurs de reconnaître dans *Ninsun* la mère de *Gilgameš*. Un passage de la nouvelle tablette conservée au musée de l'Université de Pennsylvanie (*UP*, X^3, pl. LXVIII, 28-30) a permis à Poebel d'établir que le vrai nom de la mère de *Gilgameš* est *Ninsun*. On y lit en effet : *um-ma-ka u-li-id-ka ri-im-tum ša su-pu-ri* ^{ilu}*Nin-sun-na* « elle t'a enfanté ta mère, la vache des remparts, *Ninsuna* ». Dans la tablette II de la recension de Londres, il faut donc lire ^{sinništu}*ri-mat* ^{ilu} *Nin-*[*sun*...]. Pour ce qui est de la première

tablette, M. Poebel a dû renoncer à raccorder le nom de *Nin-sun* à la syllabe *lil* qui se présente après la cassure; il s'est borné à suspecter l'exactitude de la copie de Haupt. La solution de la difficulté est fournie par le fragment de Londres publié dans le Supplément au *Catalogue* de la collection de *Kuyunǰiḳ*, par King (p. 11-12). On lit en effet dans ce fragment :

al-ka ib-ri ni-il-lik a-na E-gal-maḫ
a-na maḫ-ri [ilu]*Nin-sun šar-rat rabîti*[ti]
[ilu]*Nin-sun-en-lil mu-da-ti ka-la-ma i-di*

Eh bien, ami, allons à l'*Egalmaḫ*,
Devant *Nin-sun*, la grande reine,
Ninsun-enlil, qui sait toute science.

Le nom complet de la mère de *Gilgameš* est donc *Ninsun-enlil* et la première tablette de la recension de Londres doit se restituer :

[*Nin-sun-en*]-*lil mu-da-at ka-la-ma i-di*

Comment expliquer que le nom se présente tantôt sous la forme *Nin-sun*, tantôt sous la forme *Nin-sun-en-lil*, et quel peut en être le sens? La forme *Nin-sun* doit avoir à elle seule un sens complet, que précise l'adjonction du mot *en-lil*. Or je remarque que *sun* signifie *rimtu* «vache sauvage» (Meissner, *SAI*, 6725). *Nin-sun* est donc «la déesse vache» et elle est en effet ainsi qualifiée dans la deuxième tablette de Londres et dans celle de Philadelphie. Si le mot *enlil* était précédé du signe ⟶┼, on traduirait sans difficulté : «la vache du (dieu) *Enlil*». Le déterminatif ⟶┼ manquant, il vaut mieux chercher une autre explication. Malheureusement les dictionnaires ne nous fournissent aucun équivalent accadien de *en-lil*. Le passage du texte de Philadelphie, *rimtum ša supuri*, peut faire supposer que ces mots seraient la traduction de *Ninsun-enlil*. Mais cette hypothèse restera invérifiable tant que nous ne serons pas mieux informés sur le sens du mot *enlil*.

XXVII

LUPUT ḪAMDATNI.

(*Gilgameš*, VI, 69.)

Dans le récit que *Gilgameš* fait à *Ištar* de ses provocations amoureuses et de ses inconstances, se trouve un passage que Dhorme traduit : «Et avance ta main et touche notre pudeur.» (*Choix de textes religieux*, p. 249, 69.) Le sens me paraît sûr, et je m'étonne que Ungnad n'ait pas suivi Dhorme et, imitant la réserve de Jensen, ait traduit : «auch hob deine Hand hervor und berühre unsere...». Mais peut-être convient-il d'établir ce sens par d'autres arguments que ceux de Dhorme. Celui-ci lit en effet *ḫar-da-at-ni* et dit en note : «Pour *ḫardatu*, Brünnow propose dans ses *Indices* le sens de «crainte?». L'on a, en effet, l'hébreu חֲרָדָה «effroi, crainte». Mais l'arabe خَرِدَ a le sens tout spécial d'«être chaste, pleine de pudeur», en parlant de la vierge ou de la femme; l'adjectif خَرِيد se dit de la jeune fille intacte. La signification de la racine est donc la crainte virginale, la pudeur. Notre *ḫardatu* matérialise le concept dans «l'objet de la pudeur». *Ḫardatu* serait donc une manière d'euphémisme pour *ûru*, *biṣru* «pudendum muliebre». — On peut arriver à ce résultat par une voie beaucoup plus simple. Il existe en effet plusieurs synonymes de *ûru* et de *biṣru*, parmi lesquels je remarque un mot *ḫa-an-du-ut-tu* (*CT*, XIV, 3 *a* 11, corrigeant II R 37 *e*, 49), très voisin de *ḫardatu*. La similitude est encore plus frappante si, au lieu de *ḫardatni*, on lit *ḫam-da-at-ni*, ce qui est aussi légitime, le signe 𒄯 ayant les valeurs *ḫar* et *ḫam*. D'autre part nous savons que *m* se change assez souvent en *n* devant *d*. *Ḫanduttu* peut donc être une altération de *ḫamduttu*, comme *mindidu* et *endêku* sont des altérations de *mimdidu* et de *emdêku*. Nous

sommes ainsi ramenés à deux formes très voisines, *ḫamduttu* et *ḫamdatu*, et l'étymologie proposée avec hésitation par Holma pour *ḫanduttu* (*Die Namen der Körperteile*, p. 102), חמד, חֶמְדָּה, devient assez vraisemblable.

XXVIII

ŠIPKU, REVÊTEMENT; *TAḪBATU*, PAROI.

(*Gilgameš*, VI, 189.)

Les cornes du taureau monstrueux lancé par *Anu*, à la demande d'*Ištar*, contre *Gilgameš* et *Engidu* (*Eabani*) sont décrites en trois lignes (VI, 188-190) qui ont été traduites incomplètement, ou, me semble-t-il, d'une manière inexacte. Je crois qu'en tenant compte des deux lignes suivantes, on doit rectifier les traductions proposées jusqu'à ce jour. Le texte dit :

ku-bur ḳar-ni-šu u-na-ʾ-du mârê um-ma-ni
ši-la-ša manû ta-a-an [abnu] *uḳnî ši-pi-ik-ši-na*
šin-nu u-ba-ni-e a-an ta-aḫ-ba-tu-ši-na

Jensen (*KB.*, VI, 177) a traduit :

Den Umfang seiner Hörner staunen die Handwerker(söhne) an :
Dreissig Minen Lazurstein (ist) ihre *Masse*,
2 Finger (ist) ihre ...

Dhorme (*Choix de textes religieux*, 257) :

Les artisans vantent la longueur de ses cornes,
30 mines de lapis-lazuli leur masse (?),
un double doigt leur profondeur.

Ungnad (*Das Gilgamesch-Epos*, 35) :

Die Dicke seiner Hörner loben die Meister;
je dreissig Minen Lapislazuli war ihre Masse (?),
je zwei Finger ihre Schale (?).

avec une note pour la troisième ligne : « Gemeint ist wohl die Dicke der Hornmasse. »

Taḫbatu ne peut pas désigner la «profondeur» des cornes, car, dans les deux lignes qui suivent, il est dit que *Gilgameš* «consacra pour l'onction de son dieu *Lugal-banda* six GUR d'huile, contenance des deux cornes». Le GUR valant 120 litres (UNGNAD, *Hammurabi's Gesetz*, III, p. 268), chaque corne aurait contenu 360 litres; une profondeur de deux doigts, c'est-à-dire[1] o m. 013333 × 2, soit o m. 026666, eût été évidemment insuffisante. Cette mesure ne peut convenir qu'à l'épaisseur des parois. — Les trente mines de lapis-lazuli ne peuvent pas non plus représenter la «masse» (le poids?) des cornes, car trente mines à o kilogr. 5 ne font qu'un poids de 15 kilogrammes, c'est-à-dire 7 kilogr. 5 pour chaque corne, ce qui est bien peu pour une contenance de 360 litres. D'ailleurs l'expression «trente mines de lapis-lazuli est leur masse» serait bien singulière. Il me semblerait plus naturel de traduire : «Trente mines de *lapis lazuli* forment leur revêtement; l'épaisseur de leur paroi est de deux doigts.» Mais je n'ai aucune étymologie ni aucun autre texte à fournir à l'appui de cette traduction.

XXIX

ŠUT ABNI : HOMMES (?) DE PIERRE.

(*Gilgameš*, X, II, 29.)

La dixième tablette de la légende de *Gilgameš* expose comment *Sabîtu* enseigna à *Gilgameš* le moyen de se rendre chez *Ut-napištim*. Col. II, lignes 28-30, elle lui signale l'existence d'*Ur-šanabi*, le batelier d'*Ut-napištim*, et le lui décrit sommairement. Ce passage a eté traduit par Jensen (*KB*, VI, 217) :

Gilgameš, es giebt Ur-NIMIN (= *šanabi*), den Schiffer Ut-napištim's,
neben [d]em «[w]elche mit Steinen» sind; in mitten des Waldes *pflückt* er ein(e[n])...
[Ih]n möge erblicken dein Angesicht!

[1] GENOUILLAC, *TSA*, LXVIII, n. 1.

par Dhorme (*Choix de textes religieux*, 285) :

> Gilgamès, il y a *Our-šanabi*, le batelier d'*Outa-napištim*,
> Avec lequel sont «ceux des pierres» ; dans la forêt il cueille de l'*urnu*.
> Qu'il voie ta face!

par Ungnad (*Das Gilgamesch-Epos* [1911], 47) :

> Gilgameš, es ist da *Ur-Šanabi*, der Schiffer des Ut-napištim,
> bei welchem Stein-. . . sind ; im Walde pflückt er . . . . .
> [ihn] möge dein Antlitz schauen!

La difficulté de ce passage est dans l'expression *šu-ut abni*, rendue par Jensen «welche mit Steinen», par Dhorme «ceux des pierres», par Ungnad «Stein. . .», et par Gressmann, dans le commentaire joint à la traduction d'Ungnad (p. 137, n. 2), «Steinkiste». Gressmann invoque à l'appui de cette interprétation le fait rapporté par le Pseudo-Callisthènes (II, 30), suivant lequel Alexandre se servit de caisses de pierre immergées pour traverser le «fleuve de sable», et se fonde ensuite sur elle pour écarter toutes les explications données sur l'emploi des perches coupées par *Gilgameš* dans la forêt. Mais le parallélisme avec la légende d'Alexandre ne peut pas être considéré comme une preuve décisive, et il y a quelques objections à faire à l'hypothèse des caisses de pierres. D'abord on ne voit pas pourquoi le mot signifiant «caisse» n'aurait pas été exprimé. En outre on ne comprend pas pourquoi *Gilgameš* a exercé sa fureur contre des caisses de pierres et encore moins comment il a, en les brisant, causé un malheur irréparable, car des caisses se raccommodent ou se remplacent, et de gros blocs de pierre auraient rempli le même office. Je verrais plutôt dans «ceux de pierre» des matelots merveilleux, qui, par la matière dont ils étaient faits, pouvaient sans danger naviguer dans les eaux de mort entourant l'île d'*Ut-napištim*. Une fois brisés, il n'était pas au pouvoir de *Gilgameš* de leur rendre la vie. C'est afin de suppléer à leur absence qu'il se munit de

cent vingt perches pour faire avancer le bateau à coups de gaffe, parce qu'il abandonne chaque perche trempée dans l'eau, dont le contact serait mortel pour lui. Mais la dernière est jetée avant que le bateau ait accosté à l'île; alors *Gilgameš* enlève le mât et s'en sert, non pas évidemment pour naviguer à la voile (Gressmann, *loc. cit.*, 138, n. 4), mais pour donner un dernier coup de gaffe. Cette manœuvre me paraît plus vraisemblable que la construction d'un pont suspendu avec les perches mises bout à bout, comme le veut Gressmann.

XXX

ALKATSUNU LU ŠUMRUṢATMA I NI[PUŠ] ALAKTU^{lu} *ṬA[BTA].*

(Création, I, 37, 46.)

Le vers 46 de la première tablette du poème de la Création a été lu par King (*The Seven Tablets of Creation*, I, p. 8) :

[a]l-kat-su-nu lu šum-ru-ṣa-at-ma i ni[-iṣ-lal ni-i-ni]

Let their way be made difficult, and let us [lie down (again) in peace].

Cette restitution s'appuie sur les vers 40, 96, 100 et 102, où on lit :

ḳu-u-lu liš-ša-kin-ma i ni-iṣ-lal [ni-i-ni]
.... *ul ni-ṣa-al-lal ni-i-ni*
.... *i ni-is-lal ni-i-[ni]*

Mais King lui-même a dû y renoncer (*ibid.*, p. 183 et 185) après la découverte du fragment K 7871, qui, pour le second hémistiche, nous a conservé les trois signes :

....

Dhorme (*Choix de textes religieux*, 10-11) a donc lu :

al-kat-su-nu lu šum-ru-ṣa-at-ma i ni-[pu-uš] ṭu-ud ṭa-[ba]

et traduit :

Que leur route soit pleine de misère! et *faisons(-nous) une bonne* route!

Le sens est satisfaisant, mais la graphie n'est conforme ni à l'orthographe du mot *ṭudu*, qui est toujours écrit , ni aux habitudes des scribes assyriens et particulièrement de ceux à qui nous devons les copies de la Création, où , autant qu'il me souvient, n'a jamais la valeur *ṭu*.

Ungnad (dans Gressmann, *Altorientalische Texte und Bilder*) a proposé, sous réserves d'ailleurs, une autre interprétation :

Ihr Treiben sei erschwert, damit wir ewig (?) herrschen (?)!

Cette traduction n'étant pas accompagnée d'une transcription, il est impossible de la discuter. Au point de vue du sens, celle de Dhorme me paraît préférable et je crois qu'on peut la maintenir, tout en modifiant la lecture. ayant la valeur *alâku, alaktu,* on peut transcrire, en faisant de un complément phonétique, *alaktu*^{tu} *ṭa*[*ab-ta*], ce qui donne le vers :

al-kat-su-nu lu šum-ru-ṣa-at-ma i ni[*-pu-uš alaktu*^{tu} *ṭa*[*-ab-ta*]

La traduction libre serait :

Faisons-leur la vie dure et faisons-nous la vie douce,

antithèse simple, qui est bien dans le goût du poème.

Par comparaison, je restituerais le vers 37 :

im-[*ru-uṣ*] *al-kat-su-n*[*u*] *e-li-ia.*
Leurs agissements me sont insupportables.

XXXI

NA-ZUḲ ŠUBTI U PARAKKI.

(K. 159, 5.)

Klauber, qui a publié le texte K. 159 dans ses *Politisch-religiöse Texte aus der Sargonidenzeit* (1913), pl. 56, a lu, p. 103, la ligne 5 :

ša-niš na-suk-ku-u BAR

et a renoncé à traduire le mot *nasukkû*. Il me semble qu'en prenant [cuneiform] comme l'idéogramme bien connu de *šubtu*, on arrive à un sens satisfaisant, et le passage tout entier se traduit :

Si à droite de la «place» se trouve le lobus caudatus, défaite de l'armée; ou bien : dommage pour la maison et le sanctuaire.

Nazuḳ est l'infinitif nifal ou le substantif de forme نَفْعَل d'une racine נזק dont l'existence est attestée, particulièrement dans un texte divinatoire de la série *Alu ina mele šakin*, K 196, III, 25 (Pinches, *Texts in the Babylonian Wedge-writing* [1882], p. 14), où on lit :

bêl biti šuâti ina-an-ziḳ

Le maître de cette maison subira un dommage.

Pour la lecture de l'idéogramme [cuneiform], on peut hésiter entre *parakku* «sanctuaire» et *ašibu* «habitant». — «Dommage pour la maison et l'habitant» serait en effet une bonne formule de présage.

XXXII

CONSULTATION D'ARUSPICE.

(*CT*, IV, 34 b.)

La tablette du British Museum, Bu 88-5-12, 591, publiée dans le quatrième volume des *Cuneiform Texts*, est une consultation d'aruspice, comme Boissier l'a reconnu le premier (*Note sur la nouvelle publication des textes divinatoires du British Museum* [1905], 14-15). Après lui, Jastrow a traduit le texte (*Die Religion Babyloniens und Assyriens*, II [1912], 274-277). Les progrès accomplis depuis une dizaine d'années dans l'interpré-

tation de cette classe de documents justifient un nouvel essai de traduction :

La «place»[1] existe : la veine porte (?) existe; les éminences portes sont en bon état; la poche est fermée; la vésicule biliaire est en bon état; le lobus caudatus est en bon état; les entrailles comme le cœur sont en bon état. Douze signes. Le présage (tiré) du mouton... est favorable; ne crains rien.

La dernière ligne avait été correctement traduite par Boissier : «ne sois inquiet en aucune façon». La traduction de Jastrow : «Alles, was untersucht wurde» ne me paraît pas défendable.

XXXIII

(*Maḳlû*, VIII, 62, 84 et *CT*, XXIX, 50, 16.)

La huitième tablette du recueil d'incantations *Maḳlû* a été partiellement restaurée par la publication de la tablette K 2385 + 7586. King, à qui nous devons ce texte, en a donné (*CT*, XXIX, 10-11) une transcription et une traduction, que je proposerai de modifier en deux points. Ligne 16, il a lu :

a-na eli II *erib erinni tamannu* (*nu*)-*ma*

et traduit :

over two caged locusts (?) shalt thou recite.

Matériellement, il est légitime de lire *eribu* (Br. 2266), mais les «deux sauterelles encagées» éveillent tout d'abord la méfiance, et le doute grandit encore si l'on se reporte à deux

(1) Partie du foie, non identifiée.

autres passages du recueil *Maḳlû* où se rencontre le même groupe [cunéiforme] :

ḳâtâ-šu ina eli imissi[si] *ina* [cunéiforme] *ana III-šu i-kar-rid(t)* (*Maḳlû*, VIII, 62).

ses mains dessus (l'image du sorcier) il lavera, dans ..... trois fois il baignera (?).

ḳâtâ-šu ana muḫ-ḫi imissi[si] *ina* [cunéiforme] *ana III-šu i-kar-rid(t)* (*Maḳlu*, VIII, 83-84).

ses mains dessus (l'image de la sorcière) il lavera, dans ..... trois fois il baignera (?).

Or le groupe [cunéiforme], s'il a bien la valeur *erinnu* « cage », comme l'attestent les textes lexicographiques (Br. 6789), n'est guère employé avec ce sens dans les textes magiques et médicaux, mais assez fréquemment avec la valeur *eru, iru,* qui désigne certainement une plante. Küchler (*Beiträge zur Kenntniss der assyrisch-babylonischen Medizin* [1904], p. 109), hésite entre le *laurus nobilis,* le tamaris et une plante épineuse. L'interprétation de Tallquist, « cedernbaum », est naturellement exclue, l'idéogramme du cèdre étant tout différent. Reste le groupe [cunéiforme]. Il me semble qu'il faut le décomposer en deux signes, [cunéiforme] *ḫu,* [cunéiforme] *ṣab,* comme l'a déjà reconnu Tallquist. Le sens du mot *ḫuṣabu* est d'ailleurs incertain. Tallquist a traduit « Saft », sans appuyer sa traduction d'aucune preuve, et si elle est acceptable dans ces deux passages, elle ne l'est plus dans le texte de King, où le mot *ḫuṣab* désigne une chose qui se compte. *Ḫuṣabu* ne peut pas non plus désigner dans ce texte une espèce de palmier, comme dans les contrats de l'époque néo-babylonienne (Feuchtwang, *ZA*, VI, 445). La lecture de la ligne 16 me paraît donc assez sûre :

a-na eli II ḫu-ṣab eri tamannu[nu]*-ma*

mais le sens de *ḫuṣab eri* reste à préciser.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ligne 8 du même texte, King a lu :

Šiptu at-ti ṭâbtu ša ina aš-ri elli ib-ba-nu-u ana eli ŠIT *ṭâbi tamannu[nu]-ma*

et traduit :

Incantation : «Thou art good, who in the pure place art born!» over a good offering shalt thou recite.

A ma connaissance, le signe ⊢𒁹 a comme équivalent le substantif *ṭabtu* «sel», non l'adjectif *ṭâbu* «bon». D'autre part ⊨𒀀 a une valeur *kurbannu* «motte» (Küchler, *op. cit.*, 125). Je propose donc de traduire :

L'incantation «Sel, qui dans un lieu pur a été créé», sur une motte de sel tu réciteras.

XXXIV

ŠAŠARUM, CHAÎNE D'ARPENTEUR, ÉTALON (?).

Le mot *šašarum* se rencontre dans les contrats de la première dynastie, où Schorr[1] l'a traduit «Kataster» et rapproché d'un mot שָׁשַׁר «minium»; le *šašarum* serait le plan dessiné à la couleur rouge, puis le lieu où le plan était conservé. Mais tous les plans ou cadastres qui nous sont parvenus sont tracés au stylet sur l'argile, sans aucune couleur. Ce n'est d'ailleurs pas là la principale difficulté. Le texte le plus propre à nous révéler le sens du mot est un jugement de l'époque de *Ḫammurapi* (91-5-9, 2178 A) publié dans le second fascicule des *Cuneiform Texts*, p. 45. *Mannaši*, prêtresse de *Šamaš*, avait acheté de *Šamaš-bêl-ili* une maison. Le vendeur ayant élevé une contestation, les juges ordonnèrent une vérification de la conte-

[1] *Altbabylonische Rechtsurkunden aus der Zeit der I babylonischen Dynastie* (1907), p. 81 et *Urkunden des altbabylonischen Zivil- und Prozessrechts* (1913), p. 260.

nance du terrain et l'on constata que la superficie était inférieure de douze *gin* à la superficie portée sur le contrat. Le plaignant mal avisé fut condamné à céder un nouveau morceau de terrain et à payer une amende pour réclamation injustifiée. Le passage difficile se lit :

i-na ša-ša-ri-im ša [ilu]*Šamaš bitum uz-za-ni-iḳ-ma* 12 *gin bitim a-na pi dup-pa-at ši-ma-tim im-ti-ma.*

Schorr traduit (*Urkunden*, p. 386) :

Nachdem im Kataster (?) des Šamaš das Haus nachgemessen worden war und gemäss den Verkaufsurkunden 12 Gin Hausgrundstück gefehlt hatten.

Ungnad[1] a accepté, avec réserve, cette interprétation, qui ne me satisfait guère, car je ne vois pas comment une maison peut être remesurée (Ungnad : nachgeprüft [?]) *dans* le cadastre de *Šamaš*. Il me paraît plus raisonnable de donner à *ina* le sens instrumental qu'il a si souvent et de voir dans *šašaru* l'étalon des mesures linéaires, conservé dans le temple de *Šamaš*, quelque chose comme une chaîne d'arpenteur. Je traduirais donc :

Avec l'étalon de Šamaš la maison a été mesurée et (la superficie) s'est trouvée inférieure de 12 gin au texte de l'acte de vente.

C'est seulement avec cette interprétation du mot *šašaru* que l'on peut traduire *sanâḳu* par « mesurer ». Le mot signifie en effet proprement « serrer, appuyer contre, appliquer », d'où *sanâḳu ša dalti* « fermer, en parlant d'une porte », *saniḳtum* « la porte », c'est-à-dire « celle qui ferme ». Or mesurer consiste précisément à appliquer une longueur prise comme unité sur la chose à mesurer. — De l'idée de « superposer », on a pu passer à celle de « comparer », en général, et de « collationner »,

(1) *Hammurapis Gesetz*, III, n° 700.

en parlant de manuscrits. Peut-être est-ce dans cette direction qu'il faudrait chercher l'interpretation de la formule, toujours discutée[1], des tablettes d'*Aśur-ban-aplu : aśṭur asniḳ abrêma.* Je traduirais volontiers : « J'ai écrit, collationné et relu. »

Le *śaśaru* des rituels[2] désigne évidemment un autre objet, peut-être une scie, car, avec la hache (*pâśu*), il sert à abattre des arbres[3].

XXXV

A-ḪI-LU-DAR.

(*CT*, VI, 49b, 3.)

Le nom propre, qui apparaît dans un contrat de l'époque de *Sumu-la-ilu*, a été lu par Meissner (*MVAG*, 1905, 296) *A-ḫi-amêl(?)*-TAR; par Ungnad (*Hammurapis-Gesetz*, III, n° 35) *Aḫi*. . . . Il faut certainement le lire *A-ḫi-lu-dar;* cf. le nom de femme *Śi-i-lu-da-ra-at*, Strass. *Ner.*, 59, 5. C'est un nouvel exemple de la valeur *lu* pour le signe (cf. Thureau-Dangin, *Lettres et Contrats*, p. 34, n. 1), et d'autant plus intéressant qu'il se rencontre dans un texte sémitique, ce qui est particulièrement rare.

XXXVI

m ilu MARDUK-ḲA-TA-RI.

(*BE*, VIII, 51, 10.)

Le premier des témoins de l'acte reproduit *BE*, VIII, pl. 21, n° 51 est *Iḳupu*, fils de

[1] Streck, *Assurbanipal und die letzten assyrischen Könige* (1916), 355⁶, 422 et 575.

[2] Notamment Zimmern, *BKBR*, cité par Meissner, *SAI*, n° 2482.

[3] Cf. Meissner, *MVAG*, IX (1904), 235.

[cunéiforme]. Clay a lu ce nom *Ilu-erši* ^{h}*šeum katari* (*BE*, VIII, p. 50 *a* et *b*). Les deux signes lus *er-ši* n'en font qu'un : [cunéiforme]; [cunéiforme] est certainement [cunéiforme], et le tout donne $^{n\ ilu}$*Marduk-katari* « Marduk est mon rocher ». A ce nom on peut comparer *Nabû-katari*, *Ilu-kattara*, *Ili*$_{meš}$*-katari* (Tallquist, *Neubabylonisches Namenbuch*, 1905, 330). Le fonctionnaire *šeum katari* est à supprimer.

XXXVII

[cunéiforme] *SÛKU RAPŠU MALAKU.*

(*BE*, VIII, 3, 8.)

L'immeuble vendu par l'acte publié *BE*, VIII, 3 est attenant, à l'Ouest, à [cunéiforme]. Clay, *BE*, VIII, 23-24, a lu *Tarrabšu malaku* et traduit « the *Tarrabšu* road ». [cunéiforme] doit se lire *sûku*. Le *suku rap-šu*, « la Grand'Rue », est bien connu (Tallquist, *Neubabylonisches Namenbuch*, 299); mais je ne connais pas d'autre exemple où il soit qualifié de *malaku* « chemin ».

XXXVIII

[cunéiforme] *TIL.*

La valeur *til*, pour le signe [cunéiforme], dans l'usage sumérien, déduite de groupes tels que [cunéiforme] (Br. 1694), est confirmée, dans l'usage accadien, par la comparaison des deux graphies du nom *Warad-e-til-an-na*, dans Bu 88-5-12, 223 (*CT*, VIII, 14 a) :

[cunéiforme] (l. 21)
[cunéiforme] (l. 23)

XXXIX

HITTITE OU MITANI DANS LES INCANTATIONS ASSYRIENNES ?

Certains recueils d'incantations assyriennes contiennent des passages inintelligibles, qui ne sont certainement rédigés ni en accadien, ni en sumérien. Ce sont, dans le traité contre la *Labartu* :

> Šiptu ; *ki riš ti li bi ki riš ti la li bi*
> *piš piš ti ša an zi iš ti ša an zi iš šu an zi iš an zi iš.* Šiptu.
> (*IV R*², 55, n° 1, *a*, 26-27.)

Dans le texte inédit Sm 1301, dont Bezold a donné (*Catalogue*, p. 1477) un extrait transcrit par Myrhman (*ZA*, XVI, 189) :

> Šiptu : *ka riš te li bi ka riš te ki la li bi*
> *ki la li bi piš piš li ᵓ eš an zi eš*
> *šu ma al zi eš ša ḫa al zi eš.* šiptu bît nu-ru.

Dans *CT*, XXIII, 9, 3-9 :

> Šiptu : *še za aḫ li ia mir* *zi ḫar gim* *kur kal... šu*
> *za zi ib ḫa zi ib ta zi ib ba an zi an gi eš te ib ta ti ib* [*b*]*a*
> *an zi an gi eš ti ib te iš ḫi en ni e ka riš ti la gi ba* šiptu

---

> Šiptu : *ši za aḫ li mu za aḫ li im* ≛ *za aḫ li im u me za aḫ me en*
> *su gim ḫu um ma ak kur ka aš ta u ta u za am*
> *i ga zak ti mu ḫi ti maḫ* ≛ *i ga zak ti ti la lib šu te ma*
> *iš ta ra ga ab* *iš ta ra ga ab* Šiptu.

Ibid., 4, 1-4 :

> [Šiptu] *ba-aḫ-ra-am ba-aḫ-ra-am* ≛ *ta-an...*
> *nu-ub tur-tur-ri* ≛ ^{ilu}Šamaš ......
> *zag ga ra ši na aḫ* ≛ *ni-in* ....
> *ia bi tu e bi tu e te ma aḫ e bi tu e* ...

Ibid., 8, 37-38 :

nu-ub tur-tur-ri ⯎ ^{ilu}Šamaš *en zi la ši na aḫ* ⯎ *zag gar ra ši na aḫ* ......
ga .....
ia bi tum e bi tum e te ma aḫ e bi tum e te ma aḫ e bi tu ti la kit (?)......

Ibid., 8, 44-45 :

Šiptu *ku ut te ma ḫa te ma ḫa na ḫi la te e ḫa nab an zi te e ḫa* ....
... *e ḫa ni ga zi iu ši ma ḫi ma* ⯎ *ia ku ut te ma ḫa ia* ....

Jastrow, qui a cité les deux premiers textes dans sa *Religion Babyloniens und Assyriens* (1905), t. I, p. 339[4], estime que les variantes montrent «dass es sich um Zaubersprüche ohne zusammenhängenden Sinn handelt» et compare le *Talmud* de Babylone, *Abôda Zarâ*, 12 b : *šabriri beriri rîri iri ri*. Mais les variantes peuvent tout aussi bien montrer qu'il s'agit d'un véritable texte, et les répétitions ne sont pas rares dans les textes magiques écrits en pur accadien. L'abracadabra ne me paraît guère dans l'esprit de la magie de l'époque assyrienne et avant de l'admettre il faudrait avoir épuisé toutes les suppositions possibles. Or il en est une que Jastrow ne pouvait guère faire à l'époque où il écrivait et qui me paraît mériter un examen sérieux. Nous savons maintenant que, outre le sumérien et l'accadien, six langues étaient en usage dans la capitale des Hittites (Boghaz-keui = *Ḫatti*), et les textes liturgiques témoignent précisément de l'emploi alterné de plusieurs langues. D'autre part, avant d'être la capitale d'un royaume sémitique ou sémitisé, Ninive a été un centre mitanien. Il me semblerait donc légitime de rechercher si, dans les textes transcrits ci-dessus, il n'y a pas un spécimen d'une des langues de Boghaz-keui. Dans les deux premiers notamment, la finale *š*, si fréquente, pourrait être celle que Hrozny admet comme désinence du nominatif masculin singulier en hittite (*Die Sprache des Hethiter*, 2).

XL

VENTE D'ESCLAVES.

(Clay, *Babylonian Records in the Library of Pierpont Morgan*, II [1913], n° 2.)

Anu-aḫ-ušabši vend à *Ana-rabišu*, femme de *Ana-rabika-Anu*, trois esclaves, dont une femme, avec les garanties d'usage. Bien qu'il ne présente pas de difficulté particulière, ce texte mérite d'être traduit, car il donne lieu à quelques observations intéressantes. *Anu-bêl-uṣur*, le premier esclave vendu, est marqué au nom de *Anu-iḳṣur*, fils (*mâru*) de *Anu-aḫu-iddin*. Cet *Anu-iḳṣur* est-il le même que *Anu-iḳṣur*, le père du vendeur *Anu-aḫ-ušabši?* On peut le croire, bien que celui-ci soit dit descendant (*aplu*) de *Aḫûtu*. Il me semble en effet qu'il y a lieu de distinguer entre *mâru* «fils» et *aplu* «descendant», bien que les deux mots soient communément rendus par «fils». Dans les indications généalogiques contenues dans les contrats, le nom qui suit celui du père n'est pas, en général, le nom du grand-père, mais celui de l'ancêtre de toute la lignée. Si on n'admet pas cette distinction, on est conduit à attribuer aux prétendus grands-pères des postérités invraisemblables. Ainsi, d'après l'index des noms propres qui accompagne l'ouvrage de M. Clay, il y aurait au moins 24 fils de *Ahûtu*, 30 de *Ekur-zakir*, 31 de *Kuzû*, 23 de *Luštammar-Adad*, 13 de *Sin-lâḳi-unnînu*, 25 de *Šadî*, sans que rien nous permette de distinguer plus de cinq personnages sous ces cinq noms. Il est en effet remarquable qu'ils ne se rencontrent qu'en dernière ligne, comme noms d'aïeux, jamais comme noms de pères ou de fils. Ce sont donc des noms d'ancêtres de clans, de chefs de lignées, qu'on évitait, précisément pour cette raison, de donner à leurs arrière-neveux. *Anu-iḳṣur*, fils de *Anu-aḫu-iddin*, peut donc être le même que *Anu-iḳṣur* descendant d'*Aḫûtu*, et c'est lui qui aurait légué à son fils *Anu-aḫ-ušabši* l'esclave *Anu-bêl-uṣur*.

TRANSCRIPTION.

(1) [$^{n\ ilu}$Anu-]aḫ-ušabši^{ši} mâru ša $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur aplu ^{n}Aḫu-ʾ-u-tu ina ḫu-ud lib-bi-šu $^{n\ ilu}$Anu-bêl-uṣur (2) ^{amêlu}arad-su ša ḳât II imni-šu a-na šûmi ša $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur mâru ša $^{n\ ilu}$Anu-aḫ-iddan-nu šaṭ-rat (3) ^{n}Gub-ba-ka-^{ilu}Anu ^{amêlu}ardu ^{sinništu}Ni-din-tum-^{ilu}Na-na-a amtu napḫar II-ta ^{amêlu}aš-ta-pir (4) mârê-šu ša $^{n\ ilu}$Anu-bêl-uṣur ^{amêlu}ardâni šuâtunu^{meš} ša ḳâtu II imni-šu-nu a-na šûmi ša $^{n\ ilu}$Anu-aḫu-ušabši^{ši} (5) mâr ša $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur šaṭ-rat napḫar III-ta ^{amêlu}aš-ta-pir a-na II ma-na kaspi ḳa-lu-u (6) a-na šîmi gamrûti^{meš} a-na ^{sinništu}Ana-rabi-šu mârti ša ^{n}Iddinnâ^{a} aššati ^{n}Ana-rabi-ka-^{ilu}Anu (7) mâri ša $^{n\ ilu}$Anu-aḫ-ušabši^{ši} id-din kaspa-a-an II ma-na ḳa-lu-u šim (8) $^{n\ ilu}$Anu-bêl-uṣur ^{n}Gub-ba-ka-^{ilu}Anu u ^{sinništu}Ni-din-tum-^{ilu}Na-na-a amêlu-ut-tim šuâtunu^{meš} (9) $^{n\ ilu}$Anu-aḫ-ušabši^{ši} mâru ša $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur aplu ša ^{n}Aḫu-ʾ-u-tu ina kâta II ^{sinništu}Ana-rabi-šu mârti ša (10) ^{n}Iddinnâ^{a} aššati ^{n}Ana-rabi-ka-^{ilu}Anu mâri ša $^{n\ ilu}$Anu-aḫ-ušabši^{ši} ma-ḫir e-tir (11) ûmu^{mu} pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi $^{n\ ilu}$Anu-bêl-uṣur ^{n}Gub-ba-ka-^{ilu}Anu u ^{sinništu}Ni-din-tum-^{ilu}Na-na-a (12) amêlu-ut-tim šuâtunu^{meš} it-tab-šu-u $^{n\ ilu}$Anu-aḫ-ušabši^{ši} mâru ša $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur u-mar-raḳ-ma (13) a-na ^{sinništu}Ana-rabi-šu mârti ša ^{n}Iddinna^{a} aššati ^{n}Ana-rabi-ka-^{ilu}Anu i-nam-din pu-ut (14) la ^{amêlu}šir-ku-u-tu la ^{amêlu}šu-ša-nu-u-tu la ^{amêlu}mâr-bânu-u-tu la ^{amêlu}arad-šarru-u-tu (15) la bît sisi u la bît ^{išu}narkabti ša $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur ^{n}Gub-ba-ka-^{ilu}Anu (16) u ^{sinništu}Ni-din-tum-^{ilu}Na-na-a amêlu-ut-tim šuâtunu^{meš} a-na ûmu^{mu} ṣa-a-tum $^{n\ ilu}$Anu-aḫ-ušabši^{ši} na-ši (17) u pu-ut ḫalâḳi ša amêlu-ut-tim šuâtunu^{meš} a-di IC ûmu^{mu} $^{n\ ilu}$Anu-aḫ-ušabši^{ši} mâru ša (18) $^{n\ ilu}$Anu-iḳ-ṣur na-ši.

(19) ^{amêlu}mu-kin $^{n\ ilu}$Anu-zêr-lišir mâru ša $^{n\ ilu}$Šamaš-iddan-nu apil ^{n}Aḫu-ʾu-tu ^{n}Ušallim-^{ilu}Anu mâru ša (20) $^{n\ ilu}$Na-na-a-iddin apil ^{n}Lu-uš-tam-mar-^{ilu}Adad $^{n\ ilu}$Anu-ab-utir mâru ša ^{n}Iddinnâ^{a} aplu ša ^{n}Aḫu-ʾ-u-tu (21) ^{n}Ni-din-tum-^{ilu}Anu mâru ša ^{n}Ta-nit-tum-

^{ilu}*Anu aplu ša* ^{n}*Aḫu-ʾ-u-tu* ^{n}*Ni-din-tum-*^{ilu}*Anu u* $^{n\,ilu}$*Na-na-a-iddin mâru ša* (22) ^{n}*La-ba-ši apil* ^{n}*Ku-zu-u* ^{n}*Ina-ḳi-bit-*^{ilu}*Anu mâru ša* ^{n}*Ki-din-*^{ilu}*Anu apil* ^{n}*E-kur-za-kir* (23) $^{n\,ilu}$*Anu-zêr-iddin mâru ša* $^{n\,ilu}$*Anu-balâṭ-su-iḳbi apil* ^{n}*Aḫu-ʾ-u-tu* ^{n}*Kišti-*^{ilu}*Anu mâru ša* (24) ^{n}*Ina-ḳi-lil-*^{ilu}*Anu apil* ^{n}*Gimil-*^{ilu}*Anu* $^{n\,ilu}$*Šamaš-ereš mâru ša* $^{n\,ilu}$*Šamaš-iddin* $^{n\,ilu}$*Na-na-a-iddin* (25) *mâru ša* ^{n}*Ki-din-*^{ilu}*Ištar.*

(26) $^{n\,ilu}$*Anu-bêl-šu-nu* ^{amêlu}*dupšar mâru ša* ^{n}*Itti-*^{ilu}*Anu-nûḫ apil* $^{n\,ilu}$*Sin-lâḳi-unnînu Uruk*^{ki} ^{arḫu}*Ab ûmu* XII^{kam} (27) *šattu* IX^{kam} ^{n}*Si-lu-ku šarri*

(*UE*) ^{abnu}*kunuk* [^{n}]*Kišti-*^{ilu}*Anu* ^{abnu}*kunuk* ^{n}*Ušallim-Anu* ^{abnu}*kunuk* $^{n\,ilu}$*Anu-ab-utir* ^{abnu}*kunuk* ^{n}*Ina-ḳi-bit-*^{ilu}*Anu* (*LE*) ^{abnu}*kunuk* ^{n}*Ni-din-tum-*^{ilu}*Anu* ^{abnu}*kunuk* $^{n\,ilu}$*Šamaš-ereš* ^{abnu}*kunuk* $^{n\,ilu}$*Na-na-a-iddin* ^{abnu}*kunuk* $^{n\,ilu}$*Anu-zêr-iddin* (*LE*) ^{abnu}*kunuk* ^{n}*Ni-din-tum-Anu* ^{abnu}*kunuk* $^{n\,ilu}$*Anu-zêr-lišir* ^{abnu}*kunuk* $^{n\,ilu}$*Na-na-a-iddin* (*RE*) ^{abnu}*kunuk* $^{n\,ilu}$*Anu-aḫ-ušabši*^{ši} ^{amêlu}*na-din amêlu-ut-tim šuâtunu*^{meš}

TRADUCTION.

(1) [*Anu*]*-aḫ-ušabši,* fils de *Anu-iḳṣur,* descendant de *Aḫûtu,* de son plein gré, *Anu-bêl-uṣur* (2) son esclave, dont la main droite au nom de *Anu-iḳṣur,* fils de *Anu-aḫ-iddannu,* est marquée, (3) *Gubbaka-Anu,* esclave, *Nidintum-Nanâ,* servante, en tout 2 esclaves (4) nés de *Anu-bêl-uṣur,* esclaves dont la main droite au nom de *Anu-aḫ-ušabši,* (5) fils de *Anu-iḳṣur,* est marquée; en tout trois esclaves, pour deux mines d'argent pur, (6) prix total, à *Ana-rabišu,* fille de *Iddinnâ,* femme de *Ana-rabika-Anu,* (7) fils de *Anu-aḫ-ušabši,* a vendu. Les deux mines d'argent pur, prix de (8) *Anu-bêl-uṣur, Gubba-ka-Anu* et *Nidintum-Nanâ,* ces esclaves, (9) *Anu-aḫ-ušabši,* fils de *Anu-iḳṣur,* descendant de *Aḫûtu,* des mains de *Ana-rabišu,* fille (10) de *Iddinnâ,* femme de *Ana-rabika-Anu,* fils de *Anu-aḫ-ušabši,* les a reçues; il est payé. (11) Le jour où une revendication au sujet de *Anu-bêl-uṣur, Gubbaka-*

Anu, *Niduntum-Nanâ*, ces esclaves, (12) se produira, *Anu-aḫ-ušabši*, fils de *Anu-ikṣur*, fera la compensation (?) (13) et à *Ana-rabišu*, fille d'*Iddinnâ*, femme de *Ana-rabika-Anu*, il la remettra. Pour (14) la non-condition de *širku*, de *šušanu*, d'homme libre, d'esclave du roi, (15) d'attaché aux écuries ou aux remises, de *Anu-ikṣur*, de *Gubbaka-Anu*, (16) de *Nidintum-Nanâ*, ces esclaves, *Anu-aḫ-ušabši* est à jamais garant. (17) Et pour la fuite de ces esclaves, jusqu'au centième jour, *Anu-aḫ-ušabši*, (18) fils de *Anu-ikṣur*, est garant.

(19-25) Noms et filiations des onze témoins.

(26) *Anu-bêl-šunu*, scribe, fils de *Itti-Anu-nûḫ*, fils de *Sin-laḳi-unnînu*. Uruk, mois d'Ab, jour XIIe, (27) an IX de Séleucus, roi.

Tranches. Douze cachets des témoins et du vendeur.

REMARQUES.

L. 12. *umarraḳ*. J'ai déjà donné (n° XVIII) les raisons pour lesquelles il me semble difficile d'admettre la traduction de Koschaker «bereinigen, im gereinigten Zustande, d. h. frei von Eviktionsansprüchen dem Kaüfer zu übergehen». Le regretté Pognon ayant appuyé de son autorité l'interprétation de Koschaker (*J. A.*, janvier-mars 1921), je crois devoir citer les passages des contrats de la collection Pierpont-Morgan auxquels j'avais fait allusion :

(n° 3, l. 15-19) *ûmu*^mu^ *pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi ištên*^en^ *ûmu*^mu^ *u* II^ta^ *ḳâta* II *ša ûmu*^mu^ *išḳu* ^amêlu^LAḪ-NI-GAB-*u-tu šuâtu*^meš^ [*it*]-*tab-šu-u* ^n ilu^ *Anu-ab-uṣur u* ^n ilu^ *Anu-balâṭ-su-iḳbi u-mar-raḳ-ma a-di* XII-*ta-a-an a-na* ^n ilu^ *Na-na-a-iddin u aḫê*^meš^-*šu mârê*^meš^ *ša* ^n ilu^ *Anu-zêr-iddin i-nam-din-'u*

En cas de revendication de 1 jour et 2 tiers des revenus de cette charge de surveillant des purifications, *Anu-ab-uṣur* et *Anu-balâṭ-su-iḳbi*

umarraḳ et douze fois à *Nanâ-iddin* et ses frères, fils de *Anu-zêr-iddin*, ils remettront.

(n° 4, 9-11) *ûmu*^{mu} *pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi išḳu šuâtu*^{meš} *it-tab-šu-u* ^{n}*La-ba-ši a-di* XII-*ta-a-an ú-mar-raḳ-ma u-na* $^{n\ ilu}$*Anu-zêr-iddin ina-an-din*

En cas de revendication de ces revenus, *Labaši* douze fois *umarraḳ* et à *Anu-zêr-iddin* il remettra.

(n° 8, 12-16) *ûmu*^{mu} *pa-ḳa-[ri] ana muḫ-ḫi išku šuâtu*^{meš} *it-tab-šu-u* $^{n\ ilu}$*Anu-aḫê*^{meš}*-iddin mâru ša* $^{n\ ilu}$*Anu-uballiṭ*^{iṭ} *u-mar-[rak-ma] a-na* ^{sinništu}*Dan-tum aḫâti-šu. . . . . mârtu ša* $^{n\ ilu}$*Anu-aḫê*^{meš}*-iddin mâru ša* ^{n}*Iḳiša*$^{ša-a}$ *a-na ûmu*^{mu} *ṣa-a-tu ina-an-din.*

En cas de revendication de ces revenus, *Anu-aḫê-iddin*, fils de *Anu-uballiṭ*, *umarrak* et à *Dantum* sa sœur, ... fille de *Anu-aḫê-iddin*, fils de *Iḳiša*, pour toujours il remettra.

(n° 9, 13-16) *ûmu*^{mu} *pa-ḳa-ri a-na muḫ-ḫi bit ḳâtâ* II *šuâtu*^{meš} *it-tab-šu-u* ^{n}*Ta-nit-tum-*^{ilu}*Anu* ^{amêlu}*na-din-na bit ḳâtâ* II *šuâtu*^{meš} *aplu ša* ^{n}*Ub-bu-lu apil* ^{n}*Aḫu-ʾ-u-tu u-mar-raḳ-ma a-di* XII-*ta-a-an a-na* ^{n}*Ki-din-*^{ilu}*Anu aplu ša* $^{n\ ilu}$*Anu-balâṭ-su-iḳbi aplu ša* $^{n\ ilu}$*Šamaš-êṭir apil* ^{n}*Lu-uš-[tam]-mar-Adad a-na ûmu*^{mu} *ṣa-a-tu i-nam-din.*

En cas de revendication de ce magasin, *Tanittum-Anu*, le vendeur de ce magasin, fils de *Ubbulu*, descendant de *Aḫûtu*, *umarraḳ* et douze fois à *Kidin-Anu*, fils de *Anu-balâṭsu-iḳbi*, fils de *Šamaš-êṭir*, descendant de *Lustammar-Adad*, pour toujours il remettra.

(n° 10, 7-10) *ûmu*^{mu} *pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi* ^{sinništu}*Ina-bâni-*^{ilu}*Na-na-a amtu šuâtu*^{meš} *it-tab-šu-u* ^{n}*Man-nu-ki-i-*^{ilu}*Dilbat mâru ša* ^{n}*Ana-râbi-ka-*^{ilu}*Anu u* ^{n}*Ki-tu-*^{ilu}*Anu mâr-šu u-mar-raḳ-ma-ʾa a-na* ^{n}*Ni-din-tum mâri ša Ni-din-tum-*^{ilu}*Anu ina-an-din.*

En cas de revendication de *Ina-bani-Nanâ*, cette esclave, *Mannu-ki-Dilbat*, fils de *Ana-râbika-Anu*, et *Kitu-Anu*, son fils, *umarraḳ* et à *Ni-din-tum*, fils de *Nidintum-Anu*, ils remettront.

(n° 11, 12-15) *ûmu*^{mu} *pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi mi-šil ina ištên*^{en} *ûmu*^{mu} *ina ûmu*$^{mu\ meš}$ *šuâtunu*^{meš} *išḳi* ^{amêlu}*rikku-u-tu šuâtu*^{meš} *it-tab-šu-u* $^{n\ ilu}$*Anu-aḫ-*

iddan-nu u ⁿAna-rabi-ka-ⁱˡᵘAnu amêlu mâri-šu a-di XII-*ta-a-an u-mar-raḳ-ma-ʾa a-na ⁿLa-ba-ši mâri ša ⁿ ⁱˡᵘAnu-zêr-iddin a-na ûmu ṣa-a-tum ina-an-din-ʾu.*

En cas de revendication des revenus d'une moitié d'un de ces jours des fonctions de *rikku, Anu-aḫ-iddannu* et *Ana-râbika-Anu,* son fils, 12 fois *umarraḳ* et à *Labaši,* fils de *Anu-zêr-iddin,* pour toujours ils remettront.

(nº 13, 11-16) *ûmu*ᵐᵘ *pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi ištên*ᵉⁿ *ûmu*ᵐᵘ *ina ûmu* XI*ᵏᵃᵐ* *ûmu* XII*ᵏᵃᵐ* *iški ᵃᵐᵉˡᵘrab-bânu-u-tu šuâti*ᵐᵉš *it-tab-šu-u ⁿKi-din-ⁱˡᵘAnu amêlu na-din-na iški šuâti*ᵐᵉš *mâru ša Êṭir-Anu u Ki-din-ⁱˡᵘAnu mâru ša ⁿ ⁱˡᵘAnu-uballiṭ*ⁱṭ *mâru ša ⁿ ⁱˡᵘŠamaš-zêr-iddin a-di* XII-*ta-a-an u-mar-raḳ-ma-ʾa a-na ⁿLa-ba-ši mâri ša ⁿ ⁱˡᵘAnu-zêr-iddin apil ⁿE-kur-za-kir a-na ûmu*ᵐᵘ *ṣa-a-tum ina-an-din-ʾu.*

En cas de revendication des revenus d'un des jours XI et XII, de la charge de *rab-banû, Kidin-Anu,* vendeur de ces revenus, fils de *Êṭir-Anu*, et *Kidin-Anu*, fils de *Anu-uballiṭ*, descendant de *Šamaš-zêr-iddin*, 12 fois *umarraḳ* et à *Labaši*, fils de *Anu-zêr-iddin*, fils de *Ekur-zakir*, pour toujours ils remettront.

(nº 14, 15-17) *ûmu*ᵐᵘ *pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi biti šuâti*ᵐᵉš *it-tab-šu-u ⁿAna-râbi-ⁱˡᵘAnu mâru ša ⁿ ⁱˡᵘAnu-eriba apil ⁿŠadiⁱ a-di* XII-*ta-a-an u-mar-raḳ-ma a-na ⁿA-ta-ʾa-ⁱˡᵘAnu a-na ûmu*ᵐᵘ *ṣa-a-tum ina-an-din.*

En cas de revendication de cette maison, *Ana-râbi-Anu*, fils de *Anu-eriba,* descendant de *Šadi*, douze fois *umarraḳ* et à *Ataʾa-Anu,* pour toujours il remettra.

(nº 15, 10-13) *ûmu*ᵐᵘ *pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi ši-in gi-ru-u ša ištên*ᵉⁿ *ûmu*ᵐᵘ *ina ûmû*ᵐᵘ ᵐᵉš *šuâtunu*ᵐᵉš *iški ᵃᵐᵉˡᵘ*KIŠ-ŠIG-*u-tu šuâti*ᵐᵉš *it-tab-šu-u ⁱˡᵘAnu-ab-uṣur ᵃᵐᵉˡᵘna-din-na iški šuâti*ᵐᵉš *mâru ša ⁿRâbi-ⁱˡᵘAnu u-mar-raḳ-ma a-di* XII-*ta-a-an a-na ⁿLa-ba-ši mâri ša ⁿ ⁱˡᵘAnu-zêr-iddin a-na ûmu*ᵐᵘ *ṣa-a-tum ina-an-din*

En cas de revendication de 2/24 d'un jour, parmi ces jours, de revenus de cette charge de KIŠ-ŠIG, *Anu-ab-uṣur,* vendeur de ces revenus, fils de *Râbi-Anu, umarraḳ* et XII fois à *Labaši,* fils de *Anu-zêr-iddin,* pour toujours il remettra.

(n° 16, 16-24) *ûmu*^{mu} *pa-ḳa-ri ša ana muḫ-ḫi išḳi šuâti*^{meš} *it-tab-šu-u* ^{n}*Anu-aḫ-iddan-nu u.* $^{n\ ilu}$*Anu-uballiṭ*^{iṭ} *mârê* ^{n}*Ni-din-tum-*^{ilu}*Anu u-mar-raḳ-ma a-di* XII*-ta-a-an a-na* ^{n}*La-ba-ši apli ša* $^{n\ ilu}$*Anu-[zêr-iddin] ul i-šal-mu* $^{n\ ilu}$*Anu-aḫ-iddan-nu u* $^{n\ ilu}$*Anu-uballiṭ*^{iṭ} *išḳu šuâtu*^{meš} *a-na kaspi a-na epuš*^{uš} *ṣu-bu-tu a-na nu-dun-nu-u a-na man-am ša-nam-ma e-lat* ^{n}*La-ba-ši ul id-din-nu-u ul i-nam-din-nu-u u ki-i id-din-nu-u u id-dan-nu-u u-mar-raḳ-ma a-di* XII*-ta-a-an a-na* ^{n}*La-ba-ši apli ša* ^{n}*Anu-zêr-iddin a-na ûmu*^{mu} *ṣa-a-tu šu-nu*

En cas de revendication de ces revenus, *Anu-aḫ-iddannu* et *Anu-uballiṭ*, fils de *Nidintum-Anu*, *umarraḳ* douze fois; à *Labaši*, fils de *Anu-[zêr-iddin]*, ils ne réclameront pas; et *Anu-aḫ-iddannu* et *Anu-uballiṭ* ces revenus pour de l'argent, pour prêts à intérêt (?), pour dot, à personne d'autre que *Labaši*, ils n'ont donné ni ne donneront. Et si ils l'ont donné ou le donnent, ils *umarraḳ* douze fois; à *Labaši*, fils d'*Anu-zêr-iddin*, pour toujours ils appartiennent.

(n° 19, 13-15) *ûmu*^{mu} *pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi išḳi* ^{amêlu}TU*-bît-u-tu šuâti*^{meš} *it-tab-šu-u* $^{n\ ilu}$*Anu-aḫê*^{meš}*-iddin amêlu na-din-na-an išḳi šuâti*^{meš} *a-di* XII*-ta-a-an u-mar-raḳ-ma a-na* ^{n}*La-ba-ši mâri ša* $^{n\ ilu}$*Anu-zêr-iddin a-na ûmu*^{mu} *ṣa-a-tu i-nam-din*

En cas de revendication des revenus de cette charge de TU-*biti*, *Anu-aḫê-iddin*, vendeur de ces revenus, douze fois *umarraḳ* et à *Labaši*, fils d'*Anu-zêr-iddin*, pour toujours il remettra.

(n° 20, 17-20) *ûmu*^{mu} *pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi bîti u ki-ru-ba-a-šu šuâti*^{meš} *it-tab-šu-u* ^{n}*Ki-din-*^{ilu}*Anu u* $^{n\ ilu}$*Anu-aḫ-iddannu*^{nu} *amêlu na-din*^{meš} *bîti u ki-ru-ba-a-šu šuâti*^{meš} *mârê*^{meš} *ša* ^{n}*Ri-ḫat-*^{ilu}*Anu a-di* XII*-ta-a-an u-mar-raḳ-u-ma a-na ûmu*^{mu} *ṣa-a-tu ana Su-mu(t)-ut-tum-*^{ilu}*Anu u* ^{n}*Mat-ta-nit-tum-*^{ilu}*Anu mârê*^{meš} *ša* ^{n}*Ni-din-tum-*^{ilu}*Anu ina-an-din-ʾu*

En cas de revendication de la maison et de son terrain, *Kidin-Anu* et *Anu-aḫ-iddannu*, vendeurs de cette maison et de son terrain, fils de *Riḫat-Anu*, douze fois *umarraḳû* et pour toujours à *Sumuttum-Anu* et *Mattanittum-Anu*, fils de *Nidintum-Anu*, ils remettront.

(n° 22, 16-20) *ûmu*^{mu} *pa-ḳa-ri ana muḫ-ḫi išḳi šuâti*^{meš} *it-tab-šu-u* ^{n}*Ni-din-tum-*^{ilu}*Anu na-din išḳi* ^{amêlu}*ban-nu-u-tu šuâti*^{meš} *mâru ša* $^{n\ ilu}$*Anu-*

mâr-iddannu[nu] *a-di* XII-*ta-a-an u-mar-rak-ma a-na* [n]*Ri-hat-*[ilu]*Anu mâru ša* [n]*Labaši u* [n]*Ni-din-tum-šarri mâru ša* [n ilu]*Anu-ahê*[meš]*-iddin a-na ûmu*[mu] *ṣa-a-tu ina-an-din.*

En cas de revendication de ces revenus, *Nidintum-Anu*, vendeur des revenus de cette charge d'architecte, fils de *Anu-mâr-iddannu*, douze fois *umarrak* et à *Rihat-Anu*, fils de *Labaši*, et à *Nidintum-šarri*, fils de *Anu-ahê-iddin*, pour toujours il remettra.

(n° 23, 22-25) *ûmu*[mu] *pa-ka-ri ana muh-hi bîti šuâti*[meš] *it-tab-šu-u* [n ilu]*Anu-bêl-zêri amêlu na-din bîti šuâti*[meš] *u* [n ilu]*Anu-mâr-iddannu*[nu] *ahi-šu mârê*[meš] *ša* [ilu]*Anu-ab-uṣur a-di* XII-*ta-a-an u-mar-rak-u-ma a-na* [sinništu]*I-a a-na ûmu*[mu] *ṣa-a-tu ina-an-din-'u.*

En cas de revendication de cette maison, *Anu-bêl-zêri*, vendeur de la maison, et *Anu-mâr-iddannu*, son frère, fils de *Anu-ab-uṣur*, douze fois *umarraku* et à *Ia*, pour toujours ils remettront.

(n° 26, 16-19) *ûmu*[mu] *pa-ka-ri ana muh-hi ri-bu-u ina bîti šuâti*[meš] *it-tab-šu-u* [n ilu]*Anu-ah-iddin mar-šu a-di* XII-*ta-a-an u-mar-rak-ma a-na* [sinništu]*Ni-din-tum mârati ša* [n ilu]*Anu-ah-iddannu*[nu] *ina-an-din*

En cas de revendication d'un quart de cette maison, *Anu-ah-iddin*, son fils, douze fois *umarrak* et à *Nidintum*, fille de *Anu-ah-iddannu*, il remettra.

(n° 29, 14-17) *ûmu*[mu] *pa-ka-ri ana muh-hi iški šuâti*[meš] *it-tab-šu-[u]* [n ilu]*Anu-ab-uṣur mâru ša* [n]*Êṭir-*[ilu]*Anu mâru ša* [n]*Ina-ki-lil-*[ilu]*Anu apil* [n]*Lu-uš-tam-mar-*[ilu] [*Adad*] *u-mar-rak-ma a-di* XII-*ta-a-an a-na* [n]*Ina-ki-lil-*[ilu]*Anu mâru* [*ša*] [n ilu]*Anu-uballiṭ*[iṭ] *a-na ûmu*[mu] *ṣa-a-tu ina-an-din.*

En cas de revendication de ces revenus, *Anu-ab-uṣur*, fils de *Êṭir-Anu*, fils de *Ina-kilil-Anu*, descendant de *Luštammar-Adad*, *umarrak* et douze fois à *Ina-kilil-Anu*, fils de *Anu-uballiṭ*, pour toujours il remettra.

(n° 30, 13-26) *ûmu*[mu] *pa-ka-ri a-na muh-hi bît katâ* II *šuâti*[meš] *it-tab-šu-u* [n]*U-bar aplu ša* [n ilu]*Anu-uballiṭ*[iṭ] *aplu ša* [n]*U-bar aplu* [n]*Nuhatimme*[meš] *u-mar-rak-ma a-di* XII-*ta-a-an a-na* [n ilu]*Na-na-a-iddin aplu ša* [n ilu]*Adad-ab-utir a-na ûmu ṣa-a-tu i-nam-din.*

En cas de revendication de ce magasin, *Ubar*, fils de *Anu-uballiṭ*, fils

de *Ubar*, descendant des Boulangers, *umarraḳ* et douze fois à *Nanâ-iddin*, fils de *Adad-ab-utir*, pour toujours il remettra.

(n° 32, 14-17) *ûmu*^{mu} *pa-ḳa-ri a-na muḫ-ḫi bîti šuâti*^{meš} *it-tab-šu-[u]* $^{n\,ilu}$*Anu-uballiṭ*^{iṭ} *amêlu na-din-na-an bîti šuâti*^{meš} *u* ^{n}*Tad-dan-*^{ilu}*Na-na-a mâr-šu a-di* XII*-ta-a-an u-mar-raḳ-ʾu a-na* ^{n}*Ni-din-tum-šarri a-na ûmu*^{mu} *ṣa-a-tu i-nam-din-ʾu*

En cas de revendication de cette maison, *Anu-uballiṭ*, vendeur de cette maison, et *Taddan-Nanâ*, son fils, douze fois *umarraḳû* (et) à *Nidintum-šarri* pour toujours ils remettront.

(n° 33, 20-23) *ûmu*^{mu} *pa-ḳa-ri a-na muḫ-ḫi kurummâte*^{zun} *šuâtina*^{meš} *it-tab-šu-u* $^{n\,ilu}$*Na-na-a-iddin u* $^{n\,ilu}$*Anu-aḫ-iddin amêlu na-din-na*^{meš} *kurum-mâte*^{zun} *šuâtina*^{meš} *amêlu u-mar-raḳ*^{meš} *a-di* XII*-ta-a-an a-na* ^{n}*Ša-*^{ilu}*Anu-iš-šu-u apli ša* ^{n}*Nu-ur ana ûmu ṣa-a-tu i-nam-din*^{meš}

En cas de revendication de ces offrandes, *Nanâ-iddin* et *Anu-aḫ-iddin*, vendeurs de ces offrandes, *umarraḳu* (et) douze fois à *Ša-Anu-iššû*, fils de *Nûr*, pour toujours ils remettront.

(n° 34, 9-12) *ûmu*^{mu} *pa-ḳa-ri a-na muḫ-ḫi* ^{amêlu}*atu-u-tu u kurum-mâte*^{zun} *šuâtina*^{meš} *it-tab-šu-u* ^{n}*Nidintu-šarri aplu ša* ^{n}*Anu-aḫ-ušabši*^{ši} *u-mar-raḳ-ma a-di* XII*-ta-a-an a-na* ^{n}*Dum-ki-*^{ilu}*Anu aplu ša* ^{n}*Arad-bît-ri-eš* ..... *a-na ûmu*^{mu} *ṣa-a-tu i-nam-din*

En cas de revendication de ces fonctions de surveillant et de ces offrandes, *Nidintu-šarri*, fils de *Anu-aḫ-ušabši*, *umarraḳ* et douze fois à *Dumḳi-Anu*, fils de *Arad-bît-reš*, ... pour toujours il remettra.

LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE CHINOISE
ET
SA REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE,

PAR

M. A. VISSIÈRE.

L'absence en langue française et aussi — à ma connaissance — en anglais de tout travail sinologique présentant l'ensemble des divers organismes dont se composent le gouvernement et l'administration de la République chinoise, vieux déjà de dix ans, m'a déterminé à préparer pour le *Journal asiatique* le résumé ci-dessous, en attendant que puisse être publié un ouvrage plus étendu sur le même sujet, dont j'ai réuni les éléments et qui comprendra, en même temps, la nouvelle géographie politique de la Chine, profondément modifiée par le régime qui a succédé à l'empire mantchou.

J'y joindrai, comme une seconde partie, la liste française et chinoise des légations et consulats de Chine existant dans les pays étrangers. Cette liste, basée sur l'annuaire officiel que publie le gouvernement de Pékin, nous indique, en effet, l'orthographe adoptée par le Ministère chinois des affaires étrangères pour transcrire les noms de pays et de villes d'autres

IMPRIMERIE NATIONALE.

États, noms qui s'offrent ainsi sous une forme pouvant faire autorité et qui viennent s'ajouter à ceux que j'ai relevés dans mon mémoire inséré au *Journal asiatique* de novembre-décembre 1914, p. 651, sous le titre *Orthographe officielle chinoise des noms de capitales étrangères*. Il est à souhaiter, comme je le marquais alors, que l'orthographe se précise, en caractères chinois, du plus grand nombre possible de noms étrangers, géographiques et historiques, et que nous puissions, quelque jour, entrevoir enfin une issue à la confusion, au chaos, qui sont malheureusement la caractéristique de cette délicate matière.

La constitution provisoire (臨時憲法 *lîn chê hién fâ*) qui régit la République chinoise (中華民國 *Tchōng hoûa mîn kouô*) est la «loi conventionnelle» (約法 *yué fâ*) du 11 mars 1912.

Le président de la République (大總統 *tá tsòng t'òng*), chef de l'État (元首 *yuân cheòu*), est investi du pouvoir exécutif (行政權 *hîng tchéng k'iuân*). De lui dépendent directement :

le Maréchalat (將軍府 *tsiáng kiūn fòu*), composé de quatre maréchaux supérieurs (上將軍 *cháng tsiáng kiūn*) et de quarante maréchaux (將軍 *tsiáng kiūn*);

la Direction générale de la défense des frontières (督辦邊防事務處 *tōu pán piēn fâng ché wóu tch'óu*);

le Commandement général de la garnison de Pékin (京畿衞戍總司令部 *kīng kī wéi chóu tsòng ssēu líng póu*);

le Conseil d'État (平政院 *p'îng tchéng yuán*), comprenant un président (院長 *yuán tchàng*) et trois Chambres (庭 *t'îng*) avec présidents de Chambre (庭長 *t'îng tchàng*) et juges (評事 *p'îng-ché*);

la Cour des comptes (審計院 *chèn kí yuán*), à la tête de laquelle sont un président (院長 *yuán tchàng*) et un vice-

président (副院長 *foú yuán tchàng*) et qui comprend trois Directions (廳 *t'ing*) subdivisées en Sections (股 *kòu*).

Le pouvoir législatif (立法權 *lí fâ k'iuân*) appartient au Parlement ou Assemblée nationale (國會 *koûo houéi*), composée de deux chambres : le Sénat (參議院 *ts'ān yí yuán*) et la Chambre des députés (衆議院 *tchóng yí yuán*), ayant chacune un président (議長 *yí tchàng*) et un vice-président (副議長 *fóu yí tchàng*). Le Parlement, dont les membres (議員 *yí yuân*) se sont dispersés lors des troubles de juillet 1920, n'a plus été réuni et doit être remplacé après de nouvelles élections.

Le Gouvernement central (中央政府 *tchōng yāng tchéng foù*) se compose :

de la Présidence du Conseil des ministres ou Cabinet (國務院 *koûo wóu yuán*), dont est investi un président du Conseil ou premier ministre (國務總理 *koûo wóu tsòng lì*, ou 總理 *tsòng lì*), qui peut être sans portefeuille, assisté des membres du Cabinet (國務員 *koûo wóu yuân*) ou ministres (總長 *tsòng tchàng*) chargés des différents ministères (各部 *kó poú*);

des neuf Ministères : des affaires étrangères (外交部 *wái kiāo-poú*),

de l'intérieur (內務部 *néi wóu poú*),

des finances (財政部 *ts'âi tchéng poú*),

de la guerre (陸軍部 *loú kiūn poú*),

de la marine (海軍部 *hài kiūn poú*),

de la justice (司法部 *ssēu fâ poú*),

de l'instruction publique (教育部 *kiāo yú poú*),

de l'agriculture et du commerce (農商部 *nông chāng poú*)

et des communications (交通部 *kiāo t'ōng poú*);

chaque Ministère est dirigé par un ministre (總長 *tsòng tchàng*) et un vice-ministre ou co-ministre (次長 *ts'eú tchàng*), au-dessous desquels sont des conseillers (參事 *ts'ān ché*), des rédacteurs (僉事 *ts'iēn ché*), des secrétaires (秘書 *pí chōu*) et des attachés (主事 *tchoù ché*), parfois des ingénieurs (技正 *kí tchéng*) et des techniciens (技士 *kí ché*); les services comprennent un Cabinet du ministre (總務廳 *tsòng wóu t'īng*) et des Directions (司 *ssēu*), divisés en Bureaux (科 *k'ō*);

de hautes administrations métropolitaines telles que :

la Cour de cassation (大理院 *tá lì yuán*);

l'État-major général (參謀本部 *ts'ān meôu pèn poú*), dirigé par un maréchal chef d'État-major général (總長 *tsòng tchàng*);

la Cour mongole et thibétaine (蒙藏院 *Mòng Tsāng yuán*), dirigée par un administrateur général (總裁 *tsòng ts'âi*);

le Bureau national des eaux (全國水利局 *ts'iuân koûo choùei lì kiû*), ressortissant directement à la Présidence du Conseil;

le Service des douanes (稅務處 *choúei wóu tch'oú*), administré par un directeur général (督辦 *toū pán*) et un adjoint (會辦 *hoúei pán*) et dont dépend un nombreux personnel cosmopolite, ayant à sa tête un inspecteur général (總稅務司 *tsòng chóuei wóu ssēu*) anglais et des commissaires des douanes (稅務司 *choúei wóu ssēu*);

l'Administration de la gabelle (鹽務署 *yên wóu choù*), dont le directeur général est le ministre des finances et dont le Contrôle général (稽核總所 *kī hô tsòng sò*) comporte un personnel chinois et étranger ayant à sa tête un co-directeur (會辦 *hoúei pán*) anglais;

la Direction générale des postes (郵政總局 *yeôu tchéng tsòng kiû*), ayant un personnel de toutes nationalités et dont le

directeur général (局長 *kiû tchàng*) est chinois et le co-directeur (總辦 *tsòng pán*) français;

deux Conseils supérieurs de discipline (高等懲戒委員會 *kāo tèng tch'êng kiái wèi yuân hoúei*) des fonctionnaires civils (文官 *wên kouān*) et des magistrats (司法官 *ssēu fâ kouān*), ayant pour président (委員長 *wèi yuân tchàng*) le président du Conseil d'État;

le Bureau des monnaies et valeurs fiduciaires (幣制局 *pí tché kiû*), dirigé, sous l'autorité du ministre des finances, par un administrateur général (總裁 *tsòng ts'âi*);

le Bureau des lois (法制局 *fâ tché kiû*);

le Bureau des distinctions honorifiques (銓敘局 *ts'iuân siú kiû*) dépendant, comme le précédent, de la Présidence du Conseil;

l'Université de Pékin (北京大學 *Pèi kīng tá hiûe*), administrée par un recteur (校長 *hiáo tchàng*)[1];

la Police métropolitaine (京師警察廳 *kīng chē kìng tch'â t'īng*), commandée par un préfet de police (總監 *tsòng kién*), dépendant du Ministère de l'intérieur et dont relèvent vingt Commissariats de police (警察署 *kìng tch'â chòu*) pour autant de quartiers (區 *k'iū*), confiés à des officiers de paix (警正 *kìng tchéng*) ou à des brigadiers (警佐 *kìng tsò*);

l'ancien Ya-men du général commandant l'infanterie (步軍統領衙門 *poú kiūn t'òng lìng yâ mên*), dirigé par un maréchal et qui, sous l'empire, était chargé spécialement du maintien de l'ordre dans la Ville tartare de Pékin;

la Municipalité de Pékin (京都市政公所 *kīng toū ché tchéng kōng sò*), administrée par le préfet de police et s'oc-

(1) Le titre de l'Université de Pékin est couramment abrégé en 北大 *Pèi tá*. En vertu de la même simplification, l'Université de Paris (巴黎大學 *Pā-lî tá hiûe*) est appelée 巴大 *Pā tá* et celle de Lyon (里昂 *Lì-ngâng tá hiûe*) devient 里大 *Lì tá*.

cupant des questions de taxes de voirie et de police, des épidémies, du commerce et de l'industrie.

L'administration territoriale comprend :

le Territoire métropolitain (京兆 *kīng tchāo*), administré par le préfet de Pékin (京兆尹 *kīng tchāo yìn*), dont dépendent 20 Sous-préfectures (縣 *hién*) voisines;

les vingt-deux Provinces (省 *chèng*), dans chacune desquelles résident :

1° un gouverneur militaire (督軍 *tōu kiūn*), parfois investi des fonctions de haut-commissaire inspecteur (巡閱使 *siûn yúe ché*) pour deux ou trois provinces[1], et dont dépendent un ou plusieurs commissaires de la défense (鎮守使 *tchén chèou ché*) pour autant de circonscriptions militaires existant dans la province;

2° un gouverneur civil (省長 *chèng tchàng*), ayant son Cabinet ou Direction des affaires administratives (政務廳 *tchéng wóu t'īng*) et auprès duquel sont établis un Bureau des affaires étrangères (交涉署 *kiāo chó chòu*) dirigé par un délégué du Ministère des affaires étrangères (交涉員 *kiāo chó yuân*) — et comptant parfois des succursales dans des localités ouvertes au commerce international, — et trois Directions des finances (財政廳 *ts'âi tchéng t'īng*), de l'instruction publique (教育廳 *kiāo yú t'īng*) et de l'industrie (實業廳 *chê yé t'īng*), administrées par des directeurs (廳長 *t'īng tchàng*) relevant des Ministères compétents à Pékin;

[1] La presse étrangère en Chine donne, dans ce cas, familièrement à ces officiers de grande fortune, qui sont présentement les arbitres du pays, le titre de «super-toukiuns». On en a compté quatre : un pour les trois provinces de la Mantchourie, un pour le Kiāng-sōu, le Ngān-hoūei et le Kiāng-sī, un pour le Tchê-lí, le Chān-tōng et le Hô-nân et un pour le Hoû-pèi et le Hoû-nân.

la Province est divisée en Cercles (道 *táo*), administrés chacun par un intendant de Cercle (道尹 *táo yìn*) et subdivisés en Sous-préfectures (縣 *hién*), administrées par un sous-préfet (知事 *tchē ché* ou 縣知事 *hién tchē ché*), parfois assisté d'un juge-délégué (承審員 *tch'êng chèn yuân*)[1];

les trois Régions particulières (特別區域 *t'ó piê k'iū yú*) constituées par le Gouvernement républicain au nord de la Grande muraille sous les noms de *Jó-hô* (熱河 Gehol), de *Tch'â-hā-eûl* (察哈爾 Tchagar) et de *Soūei-yuàn* (綏遠) et placées sous l'autorité militaire et civile de généraux des Bannières (都統 *toū t'òng*), dont dépendent des intendants de Cercle et des sous-préfets;

une quatrième Région particulière dite de *Tch'ouān-piēn* (川邊), qui devait comprendre une superficie à peu près égale à celle de la grande province de Sséu-tch'oūan, dont elle aurait englobé la partie ouest avec le territoire voisin prélevé sur le Thibet oriental, n'a pu être encore complètement organisée;

la Mongolie, le Koukou nor (青海 *Ts'īng hài*) et le Thibet, sans administration chinoise et rattachés au Gouvernement de Pékin par des liens plus ou moins étroits.

[1] L'annuaire officiel chinois (職員錄 *Tchê yuân lou*) du premier trimestre de 1920 donne la nomenclature des 1,813 Sous-préfectures que compte aujourd'hui la Chine, sans y comprendre les 33 qui figurent comme constituant la Région particulière, encore hypothétique, de Tch'ouān-piēn, sino-thibétaine. On sait que le gouvernement républicain a, dès l'année 1912, supprimé toutes les Préfectures (府 *foù* de première classe, 廳 *t'īng* secondaires et 州 *tchēou* de deuxième classe) et n'a laissé subsister au-dessous des Provinces et des Cercles que des Sous-préfectures. Celles-ci ont été l'objet d'une revision générale : lorsqu'un nom était commun à plusieurs d'entre elles — et ç'a été le cas pour 126 de ces circonscriptions, — il a été maintenu à la Sous-préfecture qui le portait depuis le plus lông temps; les autres ont repris officiellement des appellations leur ayant appartenu dans le cours de leur histoire. Il n'y a donc plus d'homographes parmi les Sous-préfectures chinoises.

Le pouvoir judiciaire (司法權 *sseū fâ ts'iuân*) est exercé, en dehors du ministère de la justice, par :

la Cour de cassation (大理院 *tá lì yuán*), comprenant un président (院長 *yuán tchàng*), quatre Chambres des affaires civiles (民事庭 *mîn ché t'îng*) et deux Chambres des affaires pénales (刑事庭 *hîng ché t'îng*), ayant chacune un président de Chambre (庭長 *t'îng tchàng*) et deux ou quatre conseillers (推事 *t'oūei ché*);

près la Cour de cassation est institué un Parquet du procureur général (總檢察廳 *tsòng kièn tch'â t'îng*), comprenant un procureur général (檢察長 *kièn tch'â tchàng*), assisté de huit procureurs (檢察官 *kièn tch'â kouān*);

des Tribunaux supérieurs ou Cours d'appel (高等審判廳 *kāo tèng chèn p'án t'īng*), dont un à Pékin et dans chaque capitale de Province, comportant un président (廳長 *t'īng tchàng*) et plusieurs conseillers (推事 *t'oūei ché*), et auprès desquels est institué un Parquet de procureur général (高等檢察廳 *kāo tèng kièn tch'â t'īng*), comportant un procureur général (高等檢察長 *kāo tèng kièn tch'â tchàng*) assisté de plusieurs procureurs (檢察官 *kièn tch'â kouān*);

des Tribunaux locaux ou de première instance (地方審判廳 *tí fāng chèn p'án t'īng*), dont un à Pékin et dans un très petit nombre d'autres villes importantes au point de vue international, comprenant chacun un président et plusieurs conseillers;

auprès de ces Tribunaux locaux est institué un Parquet de procureur de la République (地方檢察廳 *tí fāng kièn tch'â t'īng*) ayant un procureur de la République (地方檢察長 *tí fāng kièn tch'â tchàng*) assisté de plusieurs procureurs;

les Tribunaux des sous-préfets, parfois secondés par un juge-délégué, et auxquels ont été confirmées par décret leurs anciennes attributions judiciaires dans toutes circonscrip-

tions où des tribunaux du nouveau modèle n'ont pas encore été créés;

des prisons modernes (監獄 *kiēn yú*) en petit nombre ont été édifiées auprès de ces derniers.

Le service diplomatique et consulaire de la République chinoise ne compte pas encore d'ambassadeurs (大使 *tá ché*)[1]. Il comprend des Légations (使館 *ché kouàn*) dirigées par des envoyés extraordinaires ministres plénipotentiaires (特命全權公使 *t'ó míng ts'iuân k'iuân kōng ché*), des Consulats généraux (總領館 *tsòng lìng kouàn*), des Consulats (領館 *lìng kouàn*), des Vice-consulats (副領館 *foú lìng kouàn*), trois classes de secrétaires de Légation (秘書 *pí choū*), des attachés de Légation (隨員 *soûei yuân*), des chanceliers ou commis (主事 *tchòu ché*), des consuls généraux (總領事 *tsòng lìng ché*), des consuls (領事 *lìng ché*), des vice-consuls (副領事 *foú lìng ché*), des élèves-consuls (隨習領事 *soûei sî lìng ché*).

LISTE

DES LÉGATIONS DE CHINE À L'ÉTRANGER ET DES POSTES CONSULAIRES QUI EN DÉPENDENT

(駐外使領各館 *tchóu wái ché lìng kó kouàn*).

Légation en Grande-Bretagne (英吉利國 *Yīng-kî-lí-koûo*) : 1 ministre, 3 secrétaires, 3 attachés, 1 chancelier.

[1] Cependant des ambassadeurs extraordinaires ont parfois été chargés de missions par le Gouvernement chinois. C'est ainsi que MM. Chē Tcháo-kī (施肇基) et Koú Wéi-kiūn (顧維鈞), respectivement envoyés extraordinaires ministres plénipotentiaires aux États-Unis et en Grande-Bretagne, ont reçu, par décret présidentiel du 2 novembre 1921, le titre d'ambassadeurs plénipotentiaires (全權大使銜 *ts'iuân k'iuân tá ché hién*) pour représenter la Chine à la Conférence du désarmement et du Pacifique, à Washington. Il y a des exemples de nominations analogues au temps de l'empire mantchou (Lì Hông-tchāng en Russie notamment).

— Consulat général à Londres (倫敦 *Louên-touēn*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul, 1 chancelier.

— Consulat général à Singapour (新嘉坡 *Sīn-kīa-p'ō*) : *id.*

— Consulat général en Australie (澳大利亞 *Ngáo-tá-lí-yà*) : *id.*

— Consulat en Nouvelle-Zélande[1] (紐絲綸 *Nieòu-ssēu-louên*) : 1 consul, 1 élève consul et 1 chancelier.

— Consulat général au Canada[2] (坎拏大 *K'àn-nâ-tá*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat général à Bornéo septentrionale (北波羅洲 *Pèi Pō-lô tchēou*) : 1 consul général, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Pinang (檳榔嶼 *Pīn-lâng siù*) : 1 consul.

— Consulat à Rangoun (仰光 *Yàng-kouāng*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Vancouver (溫哥華 *Wēn-kō-houâ*) : *id.*

— Consulat général dans l'Afrique du Sud[3] (南斐洲 *Nân Feì tchēou*) : 1 consul général, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat aux îles Samoa[4] (薩摩島 *Sā-mô tào*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

Légation en France (法蘭西國 *Fá-lân-sī koûo*) : 1 ministre, 4 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

— Consulat général à Paris (巴黎 *Pā-lî*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

Légation au Danemark (丹麥國 *Tān-mái koûo*) : 1 ministre, 3 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

(1) Résidence à Wellington.
(2) Résidence à Ottawa.
(3) Résidence à Johannesburg (Transvaal).
(4) Résidence à Apia.

Légation en Suède (瑞典國 *Jouei-tièn kouo*) : 1 ministre et 1 secrétaire.

Légation en Russie (俄羅斯國 *Ngô-lô-sseu kouo*) [actuellement vacante] : 1 ministre, 3 secrétaires, 3 attachés et 1 chancelier.

— Consulat général à Vladivostok (海參崴 *Hài chēn wēi*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 2 élèves-consuls et 2 commis.

— Vice-consulat à Khabarovsk (伯利 *Pô-lí*) : 1 vice-consul et 3 commis.

— Vice-consulat à Nikolaïevsk (廟街 *Miáo kiāi*) : *id.*

— Consulat général à Omsk (鄂穆斯克 *Ngó-móu-ssēu-k'ó*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Irkoutsk (伊爾庫次克 *Yī-eùl-k'óu-ts'eù-k'ó*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat général à Blagoviestchensk (黑河 *Hēi-hô*) : 1 consul général, 1 élève-consul et 3 commis.

— Consulat à Tchita (赤塔 *Tch'é-t'à*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

Légation aux États-Unis (美利堅合衆國 *Mèi-lí-kiēn hô-tchóng-kouo*) : 1 ministre, 4 secrétaires, 1 attaché et 2 commis.

Légation et Consulat général à Cuba (古巴 *Koù-pā*) : 1 ministre, titulaire de la Légation aux États-Unis, 1 consul général chargé d'affaires (代辦使事 *tái pán ché ché*), 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat général à San-Francisco (金山 *Kīn-chān*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat général aux îles Philippines (斐 利 濱 *Fèi-li-pīn*) : *id.*

— Consulat à New-York (紐 約 *Nieòu-yūe*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat aux îles Sandwich (檀 香 山 *T'ân-hiāng-chān*) : *id.*

— Consulat général à Panama (巴 拏 瑪 *Pā-nâ-mà*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

Légation au Japon (日 本 國 *Jé-pèn koûo*) : 1 ministre, 4 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

— Consulat général à Yokohama (橫 濱 *Héng-pīn*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Kobé (神 戶 *Chên-hóu*) et Osaka (大 阪 *Tá-fàn*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Nagasaki (長 崎 *Tch'âng-k'î*) : *id.*

— Consulat général en Corée (朝 鮮 *Tch'âo-sièn*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Tchemoulpo (仁 川 *Jên-tch'ouān*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Pusan (釜 山 *Fou-chān*) : *id.*

— Consulat à Shingishu (新 義 州 *Sīn-yí-tcheōu*) : *id.*

— Vice-consulat à Gensan (元 山 *Yuân-chān*) : 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Vice-consulat à Tchinampo (甑 南 浦 *Tséng-nân-p'où*) : *id.*

Légation en Hollande (和 蘭 國 *Hô-lân koûo*) : 1 ministre, 2 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

— Consulat général à Java (爪 哇 *Tchào-wā*) : 1 consul général, 1 vice-consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Sourabaya (泗水 *Sséu-chouei*) : 1 consul, 1 élève-consul et 1 chancelier.

— Consulat à Padang (把東 *Pā-tōng*) : *id.*

— Consulat à Médan (棉蘭 *Miên-lân*) : 1 consul.

Légation en Italie (義大利國 *Yí-tá-lí koûo*) : 1 ministre, 2 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

Légation en Belgique (比利時國 *Pì-lí-chê koûo*) : *id.*

Légation en Espagne (日斯巴尼亞國 *Jé-sseū-pā-nî-yà koûo*) : 1 ministre chargé cumulativement des Légations de Chine au Portugal et près du Saint-siège, 2 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

Légation au Portugal (葡萄牙國 *P'oû-t'aô-yâ koûo*) : 1 ministre (voir ci-dessus), 1 chargé d'affaires secrétaire de seconde classe, 1 attaché et 1 chancelier.

Légation près du Saint-siège (教廷 *Kiáo t'îng*, Cour pontificale) : 1 ministre (voir Légation en Espagne).

Légation au Brésil (巴西國 *Pā-sī koûo*) : 1 ministre, chargé cumulativement de la Légation au Pérou, 2 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

Légation au Pérou (秘魯國 *Pí-lòu koûo*) : 1 ministre (voir ci-dessus), 1 chargé d'affaires second secrétaire, chargé cumulativement du Consulat du Callao (嘉里約 *Kiā-lì-yūe*), 1 attaché et 1 chancelier.

Légation au Mexique (墨西哥國 *Mó-sī-kō koûo*) : 1 ministre, 2 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

Légation en Suisse (瑞士國 *Jouei-ché koûo*) : 1 ministre, 2 secrétaires, 1 attaché et 1 chancelier.

Comme conséquence de l'article premier de l'arrangement sino-allemand (中德協約 *tchōng tô hiê yúe*) signé à Pékin le 20 mai 1921, une Légation de Chine près la République allemande (德意志共和國 *Tô-yi-tché kóng-hô-koûo*) a été, en outre, établie, depuis peu, à Berlin (柏林 *Pó-lîn*).

Par décret présidentiel du 24 décembre 1921, une Légation chinoise a été créée à Panama, dont la direction a été confiée cumulativement au ministre de Chine à Cuba.

NOTES ÉPIGRAPHIQUES[1],

PAR

M. NOËL GIRON.

4. CACHET HÉBRAÏQUE.

Scarabée percé dans le sens de la longueur, marbre blanc, acquis à Alep. Ma collection. Sous le plat, rangées d'uræus stylisées encadrant un scarabée à deux paires d'ailes éployées,

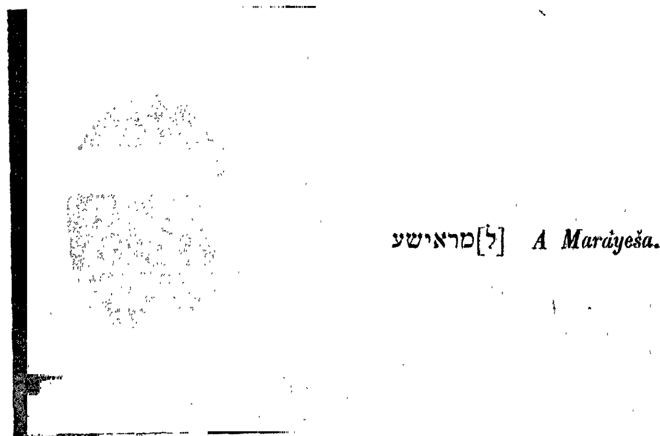


Fig. 1.
(Agrandi au double.)

qui occupe le centre. Au-dessous, légende d'une ligne. Les caractères, notamment le מ, rappellent par leur forme l'alphabet samaritain (fig. 1). Je lis : [ל]מראישא *à Marâyeša.*

(1) La première partie de ces notes a paru dans les *Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth,* t. V, p. 27 et suiv. Le manuscrit du présent travail est

Le sens de ce nom propre n'est pas douteux : «que le seigneur (le) sauve» ou plutôt «que le dieu Mara (probablement une forme de Marna, le dieu de Gaza[1]) le sauve». Le fait que le mot araméen מרא se trouve engagé dans le composé hébraïque מראישע permet de supposer qu'il n'y a pris place que comme épithète divine équivalant à un nom propre[2] et non pas comme nom commun; la seconde traduction doit donc être préférée.

On retrouve le nom de מר sans א, en combinaison, sur d'autres petits monuments, et particulièrement sur un cachet des collections du British Museum, publié par M. Clermont-Ganneau[3] et dont les détails ornementaux sont de style égyptien comme ici, avec le scarabée aux ailes éployées pour motif central. En comparant l'ornementation du sceau ici étudié à celle du n° 124 du *C.I.S.*, part. II, p. 128, on serait tenté de

resté en Syrie durant la guerre et, pour ne pas en retarder encore l'impression, j'ai eu recours à la bienveillante hospitalité du *Journal asiatique*. J'ai laissé à ce travail la forme de notes au jour le jour qu'il avait en 1914, sans y presque rien changer. Il est possible que plusieurs des monuments publiés ici aient été déjà mis en œuvre en Allemagne; mon éloignement de l'Europe ne m'a pas permis de le vérifier.

(1) Voir *C.I.S.*, part. I, p. 47, 78 et 111; part. II, p. 84, 87. Cette divinité avait été assimilée par les Grecs au Zeus crétois. Voir Bouché-Leclercq, *Hist. de la Divination*, t. III, p. 400. Le culte de Marna étant peu étendu au dehors de Gaza (cf. Roscher, *Lexicon*, sub verbo), le dieu Mar est peut-être plutôt à rapprocher du mystérieux *Mari* de Jacob de Sarug cité dans Assemani, *Bibl. Or.*, III, 1, p. 327-328 (cf. *Z.D.M.G.*, XXIX, p. 131) : «Il a égaré Harran avec Sin, Baʿal Šamin, Bar Nemré [peut-être Nešre ܢܫܪܐ, cf. le passage de la *Doctrine d'Addai*, *J. As.*, 1891, II, 229] et *Mari* son chien, etc.», ܘܡܪܝ ܘܟܠܒܗ. — Pognon (*Inscript. sémit.*, p. 81, n° 44) suppose, à propos de la phrase finale «qu'il soit maudit par Marlaha», qu'une divinité appelée *Mer* ou *Mar* a été très anciennement adorée en Syrie. Il cite à l'appui de son hypothèse une inscription publiée par Pinches (*T.S.B.A.*, VIII, p. 352), où un roi du pays de *Ḫana* porte le nom de [cuneiform] *tukulti me-ir*, qui signifie «secours de Mer». Pognon cite encore le nom propre de ܡܪܝܗܒ, qu'on pourrait expliquer plutôt par «le dieu Mar a donné» que par «mon seigneur a donné».

(2) Cf. אלישע.

(3) Clermont-Ganneau, *Sceaux et cachets*, *J. As.*, 1883, n° 21, p. 143 et 507.

l'attribuer au VIe ou au VIIe siècle av. J.-C. Il semble cependant qu'eu égard à la forme des caractères de l'inscription, il faille descendre au moins jusqu'au Ve siècle.

La facture de ce cachet est certainement syrienne, quoique les motifs aient été empruntés à l'Égypte, probablement par l'intermédiaire de la Phénicie. Connaissant à peu près dans quelle région ce petit monument a été trouvé, je pense qu'il faut l'attribuer aux descendants des populations juives que Sargon avait exilées après la prise de Samarie, «à Khala, sur le Khabour, fleuve de Gozan[1]», à la fin du VIIIe siècle. C'est peut-être à ces mêmes populations qu'il faut restituer le cylindre avec motifs assyriens, publié au *C.I.S.*, part. II, n° 85, comme araméen et portant למרברך.

5. BAGUE AVEC NOM PROPRE PALMYRÉNIEN.

Petite bague en or de ma collection, portant gravé en creux sur le chaton un profil d'homme imberbe, regardant à gauche. Les traits du visage et la coupe de cheveux rappellent le faire des bons artistes de Palmyre. Derrière la tête et tracés horizontalement, quatre caractères (fig. 2) nous donnent le nom bien connu de תימו *Taîmou*, Θαῖμος, que l'on retrouve fréquemment dans l'onomastique palmyrénienne et nabatéenne. La forme des caractères, du type syriacisant, semblables à ceux de l'inscription de Nazala[2], permet de dater cette bague du milieu du IIe siècle de notre ère. S'il faut en croire le *fellah* de qui je l'ai acquise, elle proviendrait de Sfîré, au sud-est d'Alep.



Fig. 2.

(1-2) (1) II *Rois*, XVII, 6; XVIII, 11. Pour l'attribution de cet événement à Sargon, cf. DHORME, *Les pays bibliques et l'Assyrie*, p. 43 à 46. Pour Khala

6. BAGUE PORTE-BONHEUR [1].

Petite bague en or à chaton rond d'émail (?) bleu presque noir, sur lequel se détache en relief et en blanc l'inscription suivante :

ЄVTVXI *εὐτύχ(ε)ι*

O+OPⲰN *ὁ φορῶν*

Formule bien connue [2]. A noter seulement le φ cruciforme. Provenance incertaine, collection de M. Grapin, vice-consul de France à Caïffa.

7. AMULETTE GREC.

Lamelle d'argent, de ma collection, mesurant 0 m. 13 sur 0 m. 045, roulée à l'origine, probablement pour être glissée dans une tombe [3] ou plutôt pour être portée au cou dans un étui de métal [4], provenant des environs d'Alep, comme l'amulette judéo-araméen publié par Schwab dans le *Journal asiatique* [5]. Elle porte sept lignes de caractères magiques entremêlés de lettres grecques. Le véritable texte commence à la fin de la septième ligne et couvre encore onze lignes; le tout

et le Khabour, fleuve de Gozan, *op. laud.*, p. 47. — (2) EUTING, V, et CLERMONT-GANNEAU, *E.A.O.*, t. II, p. 95.

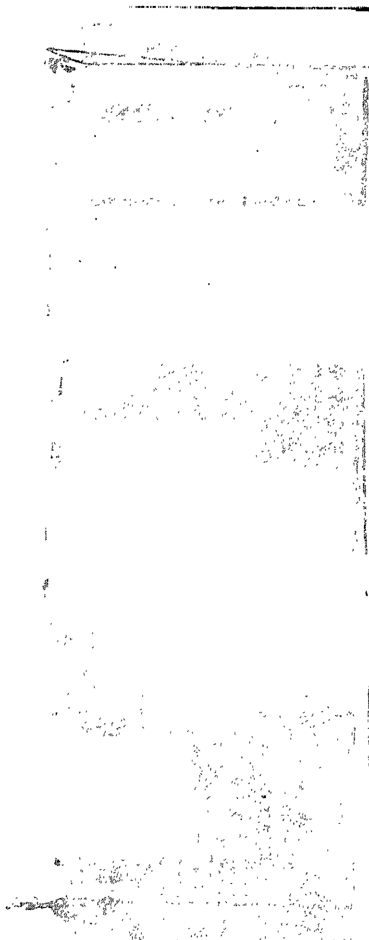
(1) Je ne possède pas de reproduction de cet objet.

(2) Cf. LEBLANT, *750 inscriptions de pierres gravées*, dans le tome XXXVII des *Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, n° 73.

(3) Cf. CLERMONT-GANNEAU, *R.A.O.*, VIII, p. 58.

(4) Cf. SCHWAB, *J. As.*, 1906, p. 5 et *R.E.S.*, n° 19.

(5) SCHWAB, *loc. cit.*



7 . . . . λύ
8 σατε τὴν Ἰουλι
9 ανὴν ἀπὸ ϖάση
10 ⟨ση⟩ς[2] φαρμακί-
11 ας καὶ ϖαντὸς ϖά-
12 θους καὶ ϖάσης ἐ-
13 νέργιας καὶ φαν-
14 τασίας δαιμονῶ (*sic*)
15 δους νύκτας καὶ
16 ἡμέρας ἤδη ἤδη
17 ταχὺ ταχὺ ἄρτι
18 ἄρτι ἄρτι

Fig. 3.

est gravé à la pointe[1], d'après l'usage ordinairement suivi pour ce genre de textes. On lit sans difficulté comme ci-dessus.

(1-2) [1] La «gravure au poinçon sur une lame de métal» paraît caractériser

... délivrez Ioulianê de tout poison et de toute douleur et de toute influence et apparition démoniaque, nuit et jour, maintenant, maintenant, vite, vite, à l'instant, à l'instant, à l'instant.

La formule initiale «délivrez» laisse supposer que les caractères magiques qui précèdent expriment les noms des puissances infernales auxquelles on s'adresse. Ces noms seraient peut-être intéressants à connaître, mais j'avoue que je laisse à de plus habiles que moi le soin de les déterminer.

On voit de suite que le but pour lequel cet amulette a été composé n'est pas de vouer un tiers aux esprits infernaux, comme dans les *tabellae devotionis* (1), mais au contraire de protéger une certaine Ioulianê contre ce qui pourrait lui arriver de fâcheux. Avons-nous affaire ici à un phylactère préventif ou à un contre-charme? On ne saurait trancher catégoriquement la question; cependant, je pencherais vers la seconde hypothèse.

La finale du texte demandant que l'effet se produise «vite» ou «à l'instant» se retrouve dans les formules magiques analogues grecques (2), gnostiques (3) et arabes (4).

spécialement les tablettes à exécration de l'antiquité classique. *Dict. des Ant.*, sub verbo. — (2) Doublon du graveur, qui a répété *ση*.

(1) *Defixionum tabellae atticae, C.I.G., Appendix.*

(2) Wuensch, *Bulletino communale di Roma*, 1897, p. 103 et pl. VII. Un charme destiné à arrêter les chevaux du cirque se termine également par ἤδη ἤδη ταχὺ ταχή (Maspero, *Études Égypt.*, II, p. 306, tabella d'Hadrumète, même finale, etc.).

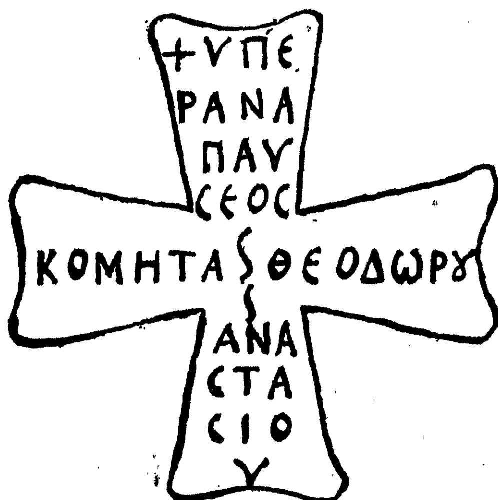
(3) Cf. la formule «vite *ter*» dans les *Lettres à Letronne*, par C. J. C. Reuvens, Leyde, 1830, p. 19 et 47. Du reste les signes magiques qui précèdent le texte rappellent assez certains caractères des pierres gnostiques. Cf. aussi pour ces signes l'alphabet magique qui se trouve au verso du papyrus magique de Leyde, pl. XIV, n° 3, dans *Pap. égypt. démot. à transcriptions grecques*, Leyde, 1839 et les sceaux du papyrus gnostique Bruce, Amélineau, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIX, 1re partie, 1891.

(4) Cf. ce que dit le baron Carra de Vaux dans *J. As.*, 1907, p. 532, où il cite une conjuration arabe extraite du manuscrit arabe de la Bibliothèque

D'après la paléographie, ce texte doit dater du IVe ou du Ve siècle de notre ère.

8. CROIX BYZANTINE.

Croix de Malte byzantine en cuivre, appartenant à M. G. Marcopoli, d'Alep, et dont je ne possède pas de reproduction. Elle porte, gravé sur les branches, le texte suivant :



+VΠЄ
PANA
ΠAV
CЄOC
KOMHTASΘЄOΔωPȣ
S
ANA
CTA
CIO
V

Pour le repos (de l'âme) de Comètas et de Théodore et d'Anastase.

9. CACHET À INSCRIPTION PEHLEVIE.

Cachet hémisphérique de pierre blanche de la collection de M. A. Marcopoli, percé horizontalement d'un trou de suspen-

Nationale 2662, XVII, fol. 51 v°, pour faire piquer quelqu'un par un scorpion et qui se termine par الوحا pour الوَحَى «vite» suivi du chiffre ٣ «*ter*».

sion. Sur le plat, l'inscription suivante se déroule autour d'un buste d'homme très mal gravé; époque sassanide :

אפסטאן ול יזדאן

Fig. 4.

Recours à Dieu.

Formule très commune sur les cachets de cette espèce; Mordtmann[1] suppose que les Arabes l'ont empruntée aux Persans et il cite à ce propos la légende très fréquente des cachets arabes coufiques يثق بالله disposée ainsi autour du nom; le nom remplaçant l'image du possesseur, que la religion défendait de reproduire :

بالله

فلان بن فلان

يثق

On peut rapprocher, pour la manière de disposer cette formule, la coutume, encore vivante au Maroc[2], d'encadrer la signature du souhait لطف الله به ou امنه الله; ainsi :

الله

فلان بن فلان

لطف به

[1] *Z.D.M.G.*, 1864, p. 18, n° 32, *Studien über geschnittene Steine mit Pehlevi Inschriften.*

[2] Voir par exemple E. Fumey, *Choix de correspondances marocaines*, textes, n°s 24, 26, 33, 36, etc. et Nehlil, *Lettres chérifiennes*, n°s 5, 6 et 11.

ou plus fréquemment :

الله

لطف

فلان بن فلان به

10. INSCRIPTIONS ARABES.

Je dois à la bienveillante amitié du R. P. Ronzevalle les photographies des cinq inscriptions arabes publiées ci-après. N'ayant eu entre les mains que les photographies ici reproduites, je demande toute l'indulgence de mes lecteurs pour les erreurs de lecture dans lesquelles j'ai pu tomber.

INSCRIPTIONS A ET B.

Toutes deux proviennent des quartiers nord-est de la ville de Homs. Les blocs qui les portent ont été réemployés dans des constructions modernes. A est complète, B présente à droite une lacune d'environ quatre à cinq lettres par ligne, et la fin manque totalement. Les deux textes reproduisent au commencement le verset 256 de la deuxième sourate du Qorân, verset appelé آيَةُ ٱلْكُرْسِىّ «le verset du trône» et se terminent par le nom des défunts pour lesquels ils furent gravés. Je donnerai ici les deux textes côte à côte :

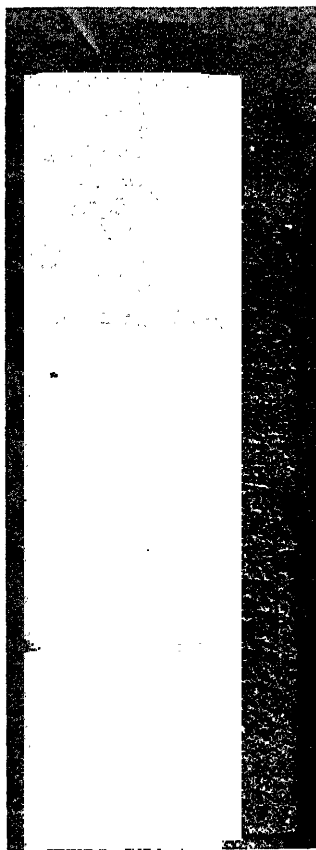
	A	B
1	إِقْرَ خَتْمَ الله لا إِلَهَ إِلَّا	بسم] الله الرحمن
2	هُوَ ٱلْحَىُّ ٱلْقَيُّومُ لا تَأْ	الرحيم] الله لا اله
3	خُذُهُ سِنَةٌ ولا نَوْمٌ له ما	الا هو] الحى القيوم

لا تاخذ]ه سنة ولا نو	فِى ٱلسَّمَوَاتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْ
م له ما] فى السموا	ضِ مَنْ ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِنْدَ
ت وما] فى الارض من	هُ إِلَّا بِإِذْنِهِ يَعْ[لَـ]مُ مَا بَيْـ[نَ]
ذا الذ]ى يشفع عنده	أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ
الا بإذ]نه يعلم ما بين	وَلَا يُحِيطُونَ بِشَىْءٍ مِنْ عِلْمِهِ
أيدي]هم وما خلفهـ[م]	إِلَّا بِمَا شَاءَ وَسِعَ كُرْسِيُّهُ
ولا يحيـ]طون بشىء من علمه	ٱلسَّمَوَاتِ وَٱلْأَرْضَ وَلَا
الا بما] شاء وسع كرسيه	يَؤُودُهُ حِفْظُهُمَا وَهُوَ
السمو]ات والارض و	ٱلْعَلِىُّ ٱلْعَظِيمُ
لا يؤده] حفظهما وهو	هذا قبر احمد بن عصا
العالى] العظيم هذ	م رحمه الله ور[ضى] عنه
ا قبـ]ر خالد	ورحم مَنْ قرا ومَنْ كتب
......]ر بن عيسى رحمه	ومَنْ قال ما (?) مغفور فى
الله وغـ]فر له ورحمة	العلاتين وكتب فى ربيع
الله على] محمد صلى الله	الاخر سنة ستين واربعة
عليه وسلم]	وماتين

A. Lis jusqu'au bout (la prière) : «Dieu est le seul Dieu; il n'y en a point d'autre que Lui, le Vivant, l'Éternel. Ni l'assoupissement ni le sommeil n'ont prise sur Lui. Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre lui appartient. Qui peut intercéder auprès de Lui sans sa permission? Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, et les hommes n'embrassent de sa science que ce qu'il a voulu leur apprendre. Son trône s'étend sur les cieux et sur la terre et leur garde ne lui coûte aucune peine. Il est le Très-Haut, le Grand [1].

[1] Traduction Kasimirski.

Ceci est le tombeau d'Ahmed ben Aṣṣâm, qu'Allah lui fasse miséricorde et soit satisfait de lui, qu'Il fasse miséricorde à celui qui a lu[1] *(le Qorân pour le défunt), à celui qui a écrit (cette inscription) et à celui qui a prononcé (?) ce qui est gravé sur (ces) deux stèles. (Ceci) a été écrit en Rebîʿ-'l-Aḫar, l'an 264 (décembre 877).*



A



B

[1] Les monuments de l'Égypte antique et les inscriptions nabatéennes nous fournissent de semblables demandes de prières aux vivants de la part des morts.

L. 1. Je traduis إقرّ ختمة[ا] comme je le fais en considérant que ختم a ici le sens de ختمة «lecture du Qorân d'un bout à l'autre comme acte de dévotion pour un mort».

L. 17. العلاتين, duel de علاة, qui signifie ordinairement «pierre sur laquelle on pose un objet». Peut-être serait-il préférable de lire, au lieu de ce mot, inconnu dans le sens que je lui attribue, العلامتين, en supposant une faute du graveur. Le duel s'explique par la coutume qu'ont les Musulmans de dresser deux pierres sur leurs tombeaux, l'une à la tête, l'autre aux pieds; le texte devait être répété sur une seconde stèle que nous ne possédons pas.

Ainsi qu'on peut le voir sur la photographie, les points sont assez souvent indiqués.

B. Le texte de cette inscription se distingue seulement de celui de A : 1° en ce qu'il faut restituer en tête la formule بسم الله الرحمن الرحيم; 2° par la finale, que je traduis :

Ceci est (le tombeau de .....) Khâlid ....., fils de 'Isâ qu'(Allah) lui fasse miséricorde et le pardonne et que (la miséricorde d'Allah soit sur) Moḥammed (qu'Allah prie pour lui et lui accorde le salut .....).

Ce texte est entièrement dépourvu de points diacritiques; la forme curieuse du ى final rappelle encore celle du *yod* nabatéen. Il me paraît plus ancien que A.

INSCRIPTION C.

Je ne possède aucun renseignement sur l'origine de cette inscription. Elle doit cependant provenir de Homs comme les précédentes. Comme elles, c'est une épitaphe coufique. Le bloc qui la portait a été réemployé comme pierre de construction. Il est couché horizontalement au-dessus des voussoirs d'une porte moderne. Cet emploi a obligé les ouvriers à entamer la partie droite de l'inscription, afin de lui faire embrasser la

courbe du cintre. De ce fait, quelques caractères ont disparu au commencement des lignes. La fin du texte manque.

1 بـ[ـسم الله الرحمن ا

2 لر[حـ]ـيم شهد الله ا

3 نه] لا اله الا هو و

4 الم[لـ]ائكة واولوا

5 العـ[ـلـ]ـم قائمًا با

6 القسـ[ـط] لا اله الا هو

7 العز]يز الحكم[1] هـ

8 ذ]ا قبر الحميدة (?)

9 بنت] عمرو بن قيس (?)

10 بن] عيسى رحمها

11 الله و]غفر لها وجز

12 اهـ[ـا] بأحسن عملها

13 و]الحقها بنبيها

14 محـ[ـمد صلى الله عليه

15 و]سلم ورحم من

16 et suiv. (?) [قرا ومن كتب ومن قال . . . . وكُتِب فى . . . . سنة]

C

(1) *Au nom d'Allah le clément,* (2) *le miséricordieux. Dieu a rendu ce témoignage :* (3) *Il n'y a point d'autre dieu que lui;* (4) *les anges et les hommes doués* (5) *de science répètent :* (6) *Il n'y a point d'autre dieu que lui,* (7) *le Puissant, le Sage*[2]. (8) *Ceci est le tombeau de Al-*

[1] Faute du graveur pour الحكم.

[2] *Qorân*, sour. III, 16, trad. Kasimirski.

Ḥamîda, (9) *fille de ʿAmr ben Qaïs* (10) *ben ʿIsâ, qu'Allah lui fasse miséricorde* (11) *et lui accorde le pardon, qu'il la rétribue* (12) *pour ses bonnes actions* (13) *et la place (en compagnie) de son prophète Moḥammed (qu'Allah prie pour lui* (15) *et lui accorde le salut), qu'il fasse miséricorde à celui* [(16) *qui a lu (le Qorân pour le défunt), à celui qui a écrit (cette stèle)* (17) *et à celui qui a prononcé .....* (18) *a été écrit le .....* (19) *l'an ......*

L. 8. ة]لحميد; la lecture de ce nom est très incertaine.

L. 13. A rapprocher de *Qorân*, sour. XII, 102 : لحقنى بالصالحين «place-moi au nombre des vertueux».

Les lignes 16 et suivantes ont été restituées d'après la finale de A.

Il m'a semblé intéressant de grouper ici les trois inscriptions A, B, C. Leur rapprochement permet de donner une date approximative à B et C. Le texte A, dont l'écriture me paraît moins ancienne que celle de B et C, porte la date de 264 de l'hégire. On en peut, je crois, conclure que ces dernières ont été gravées, pour le moins, à la fin du IIe siècle de l'hégire. Il est en outre très probable que B et C aient appartenu aux membres d'une même famille dont l'aïeul commun se nommait ʿÎsa.

INSCRIPTION D.

Linteau encastré au-dessus de la porte de la mosquée de Qârâ قارا, village situé au nord de Yabroûd. Ce point présentait une assez grande importance à l'époque des Croisades : il y existait un relais pour la poste par pigeons entre Damas et Homs. Les pigeons allaient en effet de Damas à Baalbeck, puis à Qârâ et de là à Homs. Ce village est également mentionné comme étape pour le transport de la neige entre Qastâl et Homs. Il était habité par des Chrétiens et fut ensuite repeuplé presque exclusivement de Musulmans, ainsi que nous l'apprend Novaïri et que nous le verrons au sujet de l'inscription

ici étudiée. Cinq lignes de neskhi mamlouk assez bien conservées, qui se lisent :





D

1 امر بانشاء هذا الجامع المعمور بذكر الله تعالى [مولانا] السلطان الملك الظا

2 هر العالم العادل المجاهد المرابط المظفر المنصور ركن الدنيا والد[ين سلطان]

3 الاسلام والمسلمين سيد الملوك والسلاطين اسكندر الزمان صاحب القران حاكم البحر

4 مين ملك القبلتين وارث الملك سلطان العرب والعجم والترك ابى الفتح بيبرس الصالحى واتمام (?)

5 هذا المكان فى ذى الحجة سنة اربعة وستين وستمية بنيابة الامير عز الدين،

A ordonné la construction de cette mosquée où l'on mentionne sans cesse Allah, le Très-Haut — Notre maître le Sultân al-Malik al-Ẓâhir, le savant, le juste, le champion de la foi, l'assidu des ribâts, le victorieux, le vain-

queur, Rukn-al-Dunya wa-al-Dîn, le Sultân de l'Islâm et des Musulmans, le seigneur des rois et des sultâns, l'Alexandre de ce temps, né sous une bonne étoile, le possesseur des deux ḥarams (la Mekke et Médine), le commandeur des deux qibla (La Mekke et Jérusalem), l'héritier du royaume, le Sultân des Arabes, des Persans et des Turcs, Abû-l-Fatḥ Baïbars al-Ṣâliḥi. Ce lieu (a été) terminé[1] *au mois de Ḏû-l-Ḥijja, l'an 664 (septembre 1266) par les soins de l'Émir ʿIzz-al-Dîn . . .(?).*

Cette inscription fut gravée par Beïbars lorsque, étant allé au devant de ses armées qui revenaient d'une expédition contre Haitoun, roi d'Arménie, il voulut châtier d'une façon exemplaire les Chrétiens de Qârâ, coupables d'avoir saisi des Musulmans et de les avoir vendus comme esclaves aux Francs.

A cette occasion, le Sultân ruina le village, incendia le couvent, massacra les habitants, tortura les moines et transforma l'église en mosquée[2]. Voici comment Novaïri rapporte le fait[3] :

Le Sultân étant parti de Damas pour aller à la rencontre de l'expédition de Sis, passa près de Kârâ le 6e jour du mois de Dhoulhidjeh et ordonna de mettre cette ville au pillage. Voici le motif qui provoqua cette mesure rigoureuse. Un palefrenier qui était au service de l'eunuque Mourchid, commandant des troupes de Hamah, revenant de la cour du sultân avec son maître, et étant entré dans le lieu nommé al-Aioun[4], tomba malade et passa la nuit dans cet endroit. L'eunuque ignorait cet événement. Deux habitants de Kârâ allèrent trouver cet homme et l'attirèrent chez eux pour lui donner l'hospitalité. Il séjourna auprès d'eux durant trois jours et recouvra la santé. Alors ses deux hôtes l'emmenèrent

(1) اتمام est très douteux; on trouve ordinairement à cette place une formule telle que ... كان ابناء هذا.

(2) Le fait est rapporté par plusieurs historiens arabes : Aboulféda (*Hist. des Croisades*, t. I, p. 151), Macrizi (*Hist. des sultans mamlouks*, trad. Quatremère, 2e partie, p. 34-35) et Novaïri, dont je cite le récit.

(3) Traduction de Quatremère dans *Hist. des mamlouks*, p. 35, n. 41.

(4) Quatremère, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, donne العنور sans traduction; je lis العيون d'après la photographie d'un manuscrit du نهاية العرب فى فنون الادب conservé à la Bibliothèque sultanienne du Caire. Il existe en effet de nombreuses sources sur la route au nord de Qârâ et un nom comme منزلة العيون est tout naturel.

pendant la nuit et le conduisirent au Château des Curdes où ils le vendirent pour une somme de 40 dînars *souris*. Cette même année, un marchand de Damas s'étant rendu au Château des Curdes, pour payer la rançon des prisonniers, racheta entre autres ce palefrenier, qu'il conduisit à Damas, où il lui rendit la liberté. Cet homme se mit au service d'un soldat et fut au nombre de ceux qui accompagnaient le Sultân dans sa marche. Lorsqu'il fut arrivé dans la ville de Kârâ, le palefrenier se présenta à l'audience de l'Émir Farès-eddin, l'atabek et lui rendit compte de son aventure. L'Émir lui ayant demandé s'il reconnaîtrait celui qui l'avait vendu, il répondit affirmativement. On le fit partir accompagné de plusieurs *djandârs*. Il rencontra un des deux hommes qui l'avaient trompé, l'arrêta et le conduisit en présence de l'atabek, qui se hâta de communiquer l'affaire au sultan. Ce prince fit comparaître les deux adversaires et les confronta l'un avec l'autre. L'habitant de Kârâ nia le fait. Le palefrenier certifia qu'il reconnaîtrait la maison et tout ce qu'elle renfermait. L'habitant de Kârâ se vit contraint d'avouer la chose; puis il ajouta : «Je ne suis pas seul à commettre de pareils actes; tous les habitants de la ville y prennent part.» Des moines de Kârâ s'étaient rendus à la tente du Sultan, apportant des provisions; le prince les fit arrêter, puis, montant à cheval, il se transporta en personne au monastère situé en dehors de la porte de Kârâ, fit massacrer ceux qui s'y trouvaient renfermés et livra l'édifice au pillage. Étant revenu sur ses pas, il ordonna à ses troupes de se mettre en marche, et marcha vers la colline située hors de Kârâ, du côté Nord. Ayant mandé Abou-l-Izz, *reis* de la ville, il lui dit : «Nous avons dessein d'aller à la chasse.» Les habitants eurent ordre de sortir. Une partie d'entre eux s'avança en dehors de la place. Lorsqu'ils furent à une assez grande distance, le Sultan ordonna de leur trancher la tête, ce qui fut exécuté. Il n'échappa au carnage que ceux qui prirent la fuite et allèrent se cacher dans les maisons et dans les puits. Plusieurs s'étaient cantonnés dans les tours, obtinrent la vie sauve et furent retenus prisonniers. Ils étaient au nombre de mille soixante-dix, tant hommes que femmes et enfants. Quelques-uns se réfugièrent auprès d'Abou-l-Izz, reis de la ville; le Sultan lui accorda leur liberté. Bientôt après les moines qui avaient apporté des provisions furent, par ordre du Sultan, fendus par le milieu du corps. L'armée reçut l'ordre de mettre le feu à la ville, ce qui fut exécuté. *L'église fut convertie en mosquée*[1]. On amena dans cette

[1] Toujours d'après les photographies du Caire : ثم امر ان يجعل كنيستهم جامعًا.

ville un grand nombre de Turcomans et d'autres habitants; en sorte qu'elle se trouva remplie. On y plaça un Khâtib et un Kâdi. Avant cette époque elle était entièrement habitée par des chrétiens ... Lorsque le Sultan eut terminé de tuer les habitants de Kârâ et de piller leurs biens, il se dirigea vers Hama ... puis retourna à Damas le 24.

Notre texte ne souffle mot des circonstances qui accompagnèrent la transformation de l'église de Qârâ en mosquée et même, comme à l'ordinaire, il laisserait entendre que Baïbars a créé, et non pas tout simplement désaffecté, l'édifice qui devait servir de mosquée à Qârâ. L'inscription ici publiée, outre son intérêt historique, offre donc un réel intérêt archéologique, car elle permettra de situer avec précision l'emplacement de l'ancienne église, sur les ruines de laquelle s'élève la mosquée actuelle.

INSCRIPTION E.

Inscription gravée sur le minaret de la mosquée de Aqraba, petit village au sud-est de Damas. Trois lignes de neskhi :

E

1 بسم الله الرحمن الرحيم إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَاجِدَ ٱللهِ مَنْ آمَنَ بِٱللهِ
وَٱلْيَوْمِ ٱلآخِرِ أمر بانشاء

2 هذه المأذنة المباركة المقرّ العالى الحسامى طرنطاى المنصورى نائب السلطنة

3 المعظمة بتولى العبد الفقير الى الله لولوء المسعودى الحسامى فى شهور سنة ست وثمانين وستماية للهجرة

«*Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. Que fréquente les mosquées d'Allah seulement celui qui croit en Dieu et au jour* (*du jugement*) *dernier*[1].» *La construction de ce minaret béni a été ordonnée par Son Altesse éminente El-Ḥussâmi Ṭoronṭai al-Manṣûri, na'ib-al-Saltanat-al-Mu'aẓẓama.* (*Il a été édifié*) *sous l'administration du pauvre serviteur d'Allah Lou'lou' al-Mas'ûdi, al-Ḥussâmi dans un des mois de l'an 686 de l'hégire* (1287).

Le personnage qui ordonna la construction n'est autre que Ḥussam eddin Ṭoronṭai, qui fut au service du sultan al-Malik al-Manṣoûr Kalaoun, ainsi que l'indique l'épithète d'al-manṣoûri ajoutée à son nom. Il fut gouverneur d'Egypte sous ce prince, dirigea plusieurs campagnes en Syrie et dans le Saïd et fut mis à mort en 689 (1290) par le sultan al-Malik al-Achraf Khalîl, contre lequel il avait conspiré. L'année où notre inscription fut rédigée, Ṭoronṭai était probablement passé par Damas, alors qu'il se rendait à Sahioun pour châtier Sonkor Achkar[2].

11. INSCRIPTIONS GRECQUES.

A. INSCRIPTION DE BEÏSAN.

Plaque de marbre blanc sale apportée de Beïsan, l'ancienne Scythopolis, à Damas, où j'ai eu l'occasion de l'étudier en

(1) *Qorân*, sour. IX, 18.

(2) Cette expédition est mentionnée dans l'*Hist. des sultans mamlouks*, de Macrizi, trad. Quatremère, à l'année 686.

IMPRIMERIE NATIONALE.

mai 1914. Titulus funéraire comprenant sept lignes très nettement gravées :

A

ΘΑΡCΕΙΒΟΥΡΑΕΙΔΕΙCΟΥΔΙCΑΘΑΝΑΤΟC
ΥΕΙΟCΖΟΥΡΑΖΙΟΚΑΛΙΓΑΡΙΟΙCΠΑΤΡΙΔΟCΘΡ
ΑΚΗCΠΟΛΕΩCΑΔΡΑΝΟΠΟΛΕΙΒΟΥΡΑΔΙCΕΘΑΝ
CΝΩΕΤΩΝΕΠΤΑΚΑΙΜΗΝΩΝΕΞΗΜΕΡΑCΛ
ΕΝΟCΗCΠΕΝΤΕΝΕΩΦΩΤΙCΤΟCΕΘΑΝΕΝΚΑΙ
ΕΝΘΑΔΕΚΠΕΘΑΡCΙΡΕΒΟΚΑΤΑΚΙΤΕΕΝΓΥCCΟΥ
ΒΟΡΑΕΙΔΕΙCΟΑΔΕΛΦΟCCΟΥΘΥΓΑΤΗΡΗΑΡΚΙΑΝΟΥ

A *bis*

1 Θάρσει Βουραείδεις οὐδὶς ἀθάνατος
2 ὑείος Ζουράζιο καλιγάριοις πατρίδος Θρ
3 ᾴκης πόλεως Ἀδρ[ι]ανόπολει Βουράδις ἔθαν-
4 (ε)ν ὠ ἐτῶν ἑπτὰ καὶ μηνῶν ἕξ ἡμέρας α'
5 ἑνὸς HC πέντε νε(ο)φώτιστος ἔθανεν καὶ
6 ἐνθάδε κῖτε Θάρσι Ρέβο καταχῖτε ἐνγύς σου
7 Βοραείδεις ὁ ἀδελφός σου θυγάτηρ Μαρκιανοῦ.

Un seul passage douteux, au commencement de la ligne 5, après *ἑνός*, les lettres HC, qui semblent bien être une faute du graveur pour *ωρ* = *ὥρ(ων)πέντε*[1].

Je traduirai :

Courage Bouraidis, personne n'est immortel, fils de Zourazios; caligarius[2], *de patrie de Thrace, (natif) de la ville d'Andrinople. Bouraidis est mort à sept ans, six mois, un jour et cinq (heures), il est mort nouvellement baptisé*[3] *et ici repose. Courage Rébou, près de toi repose ton frère Bouraidis, ô fille de Marcien.*

La grammaire dans ce texte est fortement malmenée, et l'orthographe n'a pas subi un meilleur traitement, altérée qu'elle est par l'iotacisme : *ὑείος* et *καλιγάριοις*, etc. Ce dernier mot suppose la prononciation *καλιγάρις* et un effort pour corriger, effort impuissant qui fait répéter encore le son *ι* en écrivant *οι*. Les sons *ο* et *ου* sont également confondus. Quant à l'alternance des voyelles *υ*, *ω*, *οι* par exemple, elle est fré-

(1) Je dois cette conjecture au R. P. Mouterde, que je tiens également à remercier ici d'avoir dessiné le fac-similé de l'inscriptiou de Beïsan reproduit dans cet article.

(2) *Καλιγάριος* s'est rencontré au moins une fois en épigraphie grecque à l'époque chrétienne tardive, Duchesne, *B.C.H.*, 1883, p. 243, n° 41 (Korcyros, Isaurie). Sur l'usage du mot dans l'épigraphie latine, voir Ruggiero, *Dizionario epigraphico*, sub verbo.

(3) Pour l'usage épigraphique de *νεοφώτιστος*, voir I. Dölger, *Ἰχθύς*, *Das Fischsymbol*, p. 190; y joindre Ramsey, *Studies in the Eastern Roman Provinces*, p. 175, n° 67.

quente dans l'onomastique thrace[1], à laquelle appartiennent les noms de cette inscription.

Le nom de Βουραείδεις semble être formé du composant Βουρ, qui se rencontre dans beaucoup de noms propres thraces[2]. La forme patronymique de ce nom fait songer aux Βορεάδαι, dont la naissance et la légende étaient attribuées à la Thrace. On peut aussi comparer à ce nom celui d'un neveu de Justinien, Βοραίδης[3].

Ζουραζίο est un autre nom thrace connu au génitif, *ο* pour *ου*[4].

Ῥέϐο me paraît être le vocatif de Ῥεϐοῦς et devoir être rapproché d'un nom de femme, retrouvé au vocatif également (Ῥίϐου) à Délos[5]. Si la traduction que je propose : «courage Rébou, près de toi repose ton frère Bouraidis, ô fille de Marcien» est exacte, il faut supposer que Rébou était la sœur utérine de Bouraidis. On pourrait aussi à la rigueur regarder θυγάτηρ Μαρκιανοῦ comme la signature de la personne qui a fait graver le monument et qui serait alors la mère (?) des enfants. Dans ce cas, la phrase finale serait à traduire : «Courage Rébou, près de toi repose ton frère Bouraidis. La fille de Marcien (a fait faire).

Cette inscription paraît ne pas pouvoir être placée plus haut que le IVe, voire le Ve siècle de notre ère. Elle aura été gravée pour les enfants d'un des nombreux Thraces combattant en Syrie dans l'armée romaine ou l'armée byzantine.

[1] Cf. Kretschmer, *Einleitung in die Geschichte der griechischen Sprache*, 1896, p. 226, par exemple Ῥυμητάλκης, Ῥυμετάλκης, Ῥυμιτάλκης, Ῥωμετάλκης, *Rumitalca* et Ῥοιμητάλκας.

[2] Kretschmer, *op. laud.*, p. 214, 226 et suiv.; G. Seure, *B.C.H.*, 1898, p. 548.

[3] Pauly-Wissowa, *Realencycl.*, sub verbo et peut-être aussi *Bordeas Zabdiboli* (*C.I.L.*, III, 14216), nom d'un soldat mort à Tibiscum, en Dacie, bien que le second nom porte plutôt à rechercher l'origine du prèmier également à Palmyre.

[4] Cf. Ζουράζεις sur la stèle de Pyzos, *B.C.H.*, 1898, p. 486, l. 26 (G. Seure); *op. laud.*, p. 548 et 550. G. Seure rapproche Ζυράξης, nom gète (Dion Cass., XLI, 26) et *Durazis*, *C.I.L.*, III, 12392; Kretschmer, *op. laud.*, p. 228, cite encore *Durze*, *C.I.L.*, VI, 228.

[5] *B.C.H.*, 1909, p. 517, n° 38.

B. INSCRIPTIONS DE MÉNIN.

Les deux inscriptions suivantes ont été copiées par moi en juin 1914 dans la mosquée de Ménin, petit village situé à trois heures et demie au nord-est de Damas. Elles étaient grossièrement gravées sur des blocs de calcaire blanc très friable et provenaient des tombeaux percés au flanc de la colline [1] qui fait face au village. Les blocs avaient été transportés dans la mosquée, dont ils devaient servir à réparer le pavage.

a. Linteau horizontal, mesurant 1 m. 35 de long, 0 m. 42 de large et 0 m. 20 d'épaisseur :

ЄΤΟΥϹ ΞΨ ΛѠΟΥ ΙЄ ΛΥϹΑΝΙΟϹ
ΚЄΑΓΑΡΟϹ ΛΥΘΟΞΟΙϹΑΒΑΤΙΟΥΑΞΙΟΥ

.a.

Ετους ξψ' Λῴου ιε' Λυσανίος
κ(αὶ) Ἄγαρος λ(ι)θοξό[ο]ι Σαβατίου Ἀξίου

Cette inscription paraît être la signature des tailleurs de pierre chargés de creuser le tombeau.

Λυσανίος est connu. *Ἄγαρος* apparaît pour la première fois. Le féminin *Ἄγαρη* se trouve deux fois dans Waddington, n°s 2200 et 2405. Ces noms procèdent probablement de *Ἄβγαρος*, par suite de la prononciation spirante du *β* [2].

Σαβάτιος s'est déjà rencontré sous les formes *Σαββάθαιος* [3], *Σαββάτιος* [4] et *Σαββατοῦς* (gén.) [5].

(1) Cette colline m'a semblé percée de plusieurs grottes funéraires.

(2) *Ἄβγαρος*, *B.C.H.*, 1897, p. 49, n° 37 et Wadd., 2046. On aurait *Abgaros* < **Avgaros* < **Aggaros* < *Agaros*.

(3-5) (3) A Kérak du Hauran, Dussaud et Macler, *Voyage archéol. au Safa*,

Ἄξιος, nom curieux, peut-être dérivé de l'acclamation syriaque אכסיוס dont on saluait les évêques en se portant à leur rencontre, cette acclamation elle-même n'étant autre chose que le grec ἄξιος (1).

L'an 760 des Séleucides correspond à l'année 438 de J.-C.

b. Ce fragment se rapporte à une autre inscription et provient peut-être d'un autre tombeau. Hauteur, 0 m. 80; largeur, 0 m. 20.



[ἐξ] εἰδίων ἐποίσεν.

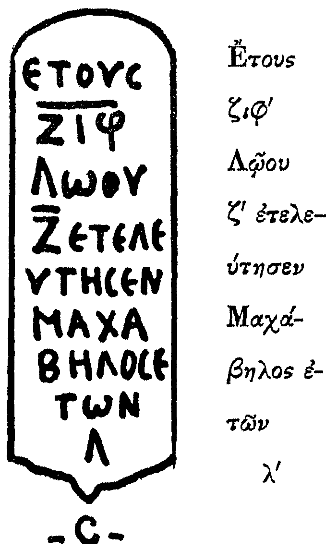
C. INSCRIPTION DE HARRAN-EL-AWÂMÎD.

Stèle de basalte noire provenant, paraît-il, de Harran-el-Awâmîd, site antique situé à une quarantaine de kilomètres à l'est de Damas. Elle présente la forme habituelle des inscriptions funéraires du Hauran : une longue dalle cintrée en haut. La face est grossièrement dressée, la partie postérieure à peine dégrossie. Ce petit monument avait été acquis par moi en juin 1914, alors que j'étais à Damas. J'en ai fait don dernièrement au musée (?) de cette ville.

p. 205, n° 85, dans une épitaphe qui serait celle d'un Juif. — (4) A Korycos d'Isaurie, Mgr Duchesne, *B. C. H.*, VII, p. 240, dans une inscription chrétienne de basse époque. — (5) En Attique, Ch. Bayet, *B.C.H.*, II, p. 33, dans une inscription chrétienne.

(1) Clermont-Ganneau, *R.A.O.*, VIII, p. 76, note de l'abbé Chabot. Cf. Ἄξως

Le texte se lit avec certitude :



Type d'inscription connu. La date, comptée selon l'usage d'après l'ère des Séleucides, correspond à l'année 205 de notre ère. Seul le nom de Μαχαϐήλος est digne de remarque. Je le crois nouveau[1]. Il correspond peut-être à un original sémitique comme מיכבל ou מיכבעל «celui qui est comme Bêl ou Baal, sur le type de מיכאל. L'α de Μα... aurait dans ce cas été employé pour transcrire la voyelle brève de timbre indéterminé qu'on entend encore aujourd'hui dans la prononciation de l'arabe *m'ḫaïl.* Quant à expliquer Maḫâbêlos par les racines מחה ou מכה qui signifient «blesser, détruire», etc., les habitudes onomastiques de la région ne permettent pas d'y songer.

Wadd., n° 2543 et ΑΞΙΩΣ de la stèle peinte de Sidon (n° 6), *Rev. Arch.*, 1904, p. 11 (Jalabert).

(1) Wadd., n° 1875 a, donne bien ΜΑΧΧΙ . . ΛΟΥ et lit Μαχχι[ϐή]λου, mais Dussaud, *Voyage au Djebel Druz*, p. 213, assure qu'il faut corriger le premier χ en λ, ce qui en fait un nom bien connu.

12. INSCRIPTIONS SYRIAQUES.

Lors de mon séjour à Alep en 1910-1911, j'ai eu l'occasion de copier les trois inscriptions syriaques suivantes :

A

Stèle funéraire païenne de 0 m. 60 sur 0 m. 48, en calcaire rougeâtre, portant à la partie supérieure un bas-relief représentant un aigle éployé enlevant dans ses serres un foudre et une bandelette[1]. La tête de l'aigle a disparu avec le sommet de la stèle. En bas, dans le champ, inscription de quatre lignes horizontales en caractères estranghélos. Aucune provenance ne m'a été indiquée. Je crois cependant que ce monument a été trouvé à Orfa[2].

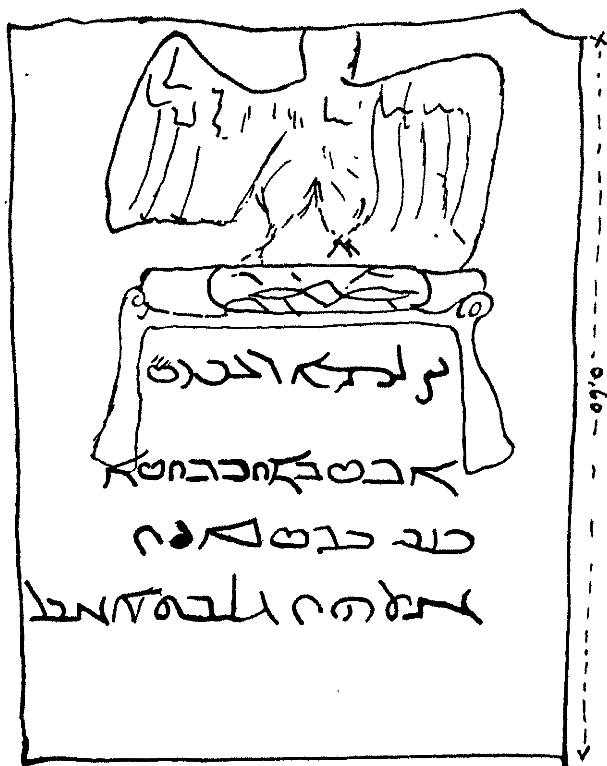
Le texte se transcrit :

צלמא דעבדו	1	*Image qu'ont faite*
אבסכא ובכוסא	2	*Absako et Bakouso,*
בני ברס לאיו	3	*fils de Baras, à Ayou,*
חתהון לכתא חבל	4	*leur sœur en terre, hélas.*

L. 1. Contrairement à un usage assez fréquent, le mot צלמא «image»

(1) Le bas-relief n'est pas reproduit sur la photographie de l'estampage; on aperçoit seulement les deux extrémités de la bandelette, qui retombent de part et d'autre de l'inscription. Le petit croquis extrait de mon carnet, que je publie également, donnera une idée de l'ensemble.

(2) Il me semble être parent de celui que j'ai publié dans *M.F.O.*, V, p. 78, n° 3, et qui vient certainement d'Orfa. Comparer aussi la formule finale avec le n° 45 de Pognon, *Inscript. sémit.*, provenant également d'Orfa.



.A.

A *bis*

est ici au masculin, bien qu'il s'agisse d'une femme[1]. Il est vrai qu'on ne dit pas «image de N», mais «image faite pour N». Le bas-relief paraît en effet ne pas avoir représenté la défunte, mais un aigle. Ceci pourrait peut-être fournir un argument en faveur de la thèse de ceux qui soutiennent qu'en Syrie, aux basses époques tout au moins, l'aigle des monuments funéraires n'est pas une personnification du mort[2].

Le ו final de עבדו paraît avoir été gravé fautivement comme un ס.

L. 2. J'ignore l'origine du n. pr. masc. אבסכא; quant à בכוסא, c'est le nom bien connu de Βάκχος.

L. 3. Le nom propre ברס me semble devoir être rapproché de celui de ברסא que porte un évêque d'Édesse dans *B.O.*, I, 396-398.

איו, n. pr. fém., peut être rapproché pour la terminaison de עיו, n. pr. également féminin, Pognon, *op. laud.*, n° 44.

L. 4. Je crois que le trait qui joint le ן de חתחון au ל qui suit est accidentel, de même que les traits qui s'élèvent dans l'interligne à la fin de la ligne 4.

לכתא = כתא + ל, que je compare à la formule finale de Pognon, *op. laud.*, n° 45. Je suppose que le ל qui précède כתא lui donne une valeur adverbiale; comparer les locutions לשוקא, לקובלא, etc.

En comparant la graphie de ce texte avec celle de ceux qu'a publiés M. Pognon, je crois qu'on peut le faire remonter à la fin du IIIe siècle de notre ère.

B

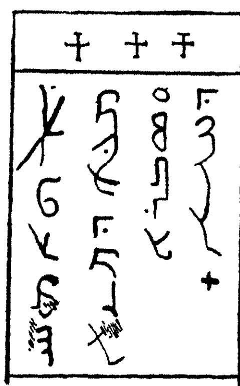
Dalle rectangulaire de calcaire blanc, mesurant 0 m. 50 sur 0 m. 34, trouvée aux environs d'Alep et transportée au musée de Constantinople quelque temps après la découverte[3]. En haut, trois croix au-dessus d'un trait. Le texte comprend quatre lignes, à lire de haut en bas; les croix indiquent que la pierre était bien dressée verticalement sur le petit côté.

[1] Pour cet usage, cf. Pognon, *Inscript. sémit.*, p. 181-183 et ce que je dis *M.F.O.*, *loc. cit.*

[2] L'aigle figuré sur les monuments funéraires de Syrie a été étudié en dernier lieu par S. Ronzevalle, *M.F.O.*, V, p. 1*-62*, où l'on trouvera la bibliographie du sujet.

[3] Je ne possède plus les estampages de ce texte, ni du suivant : ils ont été détruits pendant la guerre, et je suis obligé de reproduire ici les copies de mon carnet.

Je lis :



- B -

1 אלהא הבני

2 מלא דמיא

3 וסברא

4 רחיא +

1 *Dieu, donne-moi*
2 *l'abondance de l'eau*
3 *et l'espérance*
4 *de la vie.*

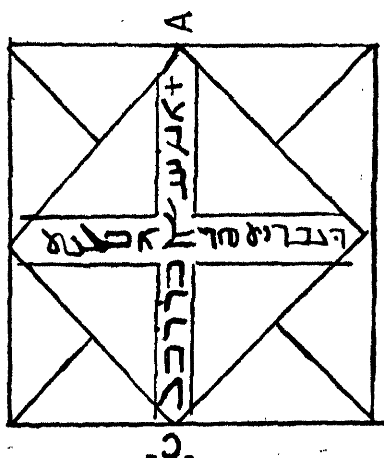
Cette inscription, certainement chrétienne, rappelle l'expression *ἔδωκεν ἄν σοι ὕδωρ τό ζῶν* de l'Évangile de saint Jean [1]. Son contenu me fait supposer qu'elle était voisine d'un baptistère. On peut difficilement songer à y voir une inscription funéraire, attendu qu'elle ne contiendrait pas alors le nom du défunt.

C

Bloc carré (0 m. 60 sur 0 m. 60) de basalte noir rapporté à Sfiré d'un endroit situé à l'ouest, dans le Ḥâss, qu'on m'a dit se nommer معلّق *m'allaq*. De par sa forme et son ornementation [2], paraît avoir fait partie d'un cancel. Une ligne verticale

[1] IV, 10; cf. IV, 14.
[2] Cf. *Princeton Expedition*, part IV, n°s 22 et 24.

et une ligne horizontale se coupant, gravées sur les bras d'une croix :



1 + אנא . . . . . בר רבל
2 דעבדית הדא כלית

1 *+ Moi....., fils de Rabbel,*
2 *j'ai fait cette balustrade.*

L. 1. La copie de mon carnet ne me permet pas de déchiffrer le premier nom propre.

L. 2. Remarquer la forme עבדית, déjà expliquée par Pognon[1]. Au lieu de כלית, on attendrait l'état emphatique כליתא.

Le ד et le ר sont pointés, le ב et le כ presque semblables; ce texte peut donc être attribué tout au plus au vie siècle de notre ère.

13. ORIGINE DU MOT נוהדרא.

M. Pognon, dans ses *Inscriptions sémitiques*[2], avait supposé que le mot נוהדרא devait provenir d'une forme pehlevie **nouhadâr* ou **nohadâr,* composée d'un substantif et du suffixe *dâr* que l'on retrouve dans les mots persans دفتردار «greffier»,

(1) *Op. laud.*, p. 57-58, qui dit que primitivement la 1re personne du singulier du parfait était déjà *ith* ית dans la région d'Antioche et d'Alep, et qu'elle devint ensuite la forme en usage chez les Melkites, qui furent, jusqu'à l'invasion arabe, majorité dans la Syrie du Nord.

(2) N° 5.

سرادار «général». Nöldeke[1] a rapproché avec raison de ce mot le *Nohodares* d'Ammien Marcellin, où, dans la phrase *Nohodares quidam nomine e numero optimatum*[2], l'auteur latin prend le titre dont il s'agit pour un nom propre[3]. Une note de M. Andreas placée à la fin de l'ouvrage de M. A. Christensen, *L'Empire des Sassanides*, nous apprend, au sujet d'un fonctionnaire nommé *nakhàrar* «gouverneur» (?) par Moïse de Khorène[4], que ce titre provient de l'iranien *nakhudhâr* (*r* = *dh*) et qu'on le retrouve non seulement dans le passage d'Ammien Marcellin cité plus haut, mais encore, et dépendant d'une forme sassanide **nakhvêr*, devenue *nukhver*, dans les fragments de Turfan[5] et chez les historiens byzantins sous les formes simples ὁ Νοχοέργαν[6], Ναχοραγάν[7] ou dans les composés ὁ Σαναχοερύγαν[8] et Σαρναχοργάνης[9], où le mot *nohadra* semble précédé de l'élément *sar* = persan سر «chef». Si ces rapprochements étaient fondés, comme je le crois, ils nous expliqueraient l'origine du mot נוהדרא. Il me semble cependant qu'il subsiste une petite difficulté : expliquer comment *kh* ou χ est devenu ה en syriaque.

(1) *Z.A.*, XXI, 1908, p. 153.

(2) xiv, 3.

(3) Mordtmann, *Z.D.M.G.*, 1864, p. 14, n° 19, a commis la même erreur en rapprochant de *Nohodares* le n. pr. נוהדרי lu par lui sur un cachet pehlvi.

(4) Voir, sur ce mot dans Moïse de Khorène, Kh. Johannisiants, *Inscript. cunéif. dans l'Arménie russe*, Venise, 1897 (en arménien), cité par Macler, *Rev. archéol.*, 1903, p. 89.

(5) Éd. Muller, p. 21.

(6) Ménandre, édit. Dindorf, p. 28.

(7) Agathias, III, 2.

(8) Ménandre, *op. laud.*, p. 91.

(9) Théophylacte, III, 15, 7, 11.

MÉLANGES.

SUR

LA LECTURE DU NOM DE .

Parmi les tombeaux des princes d'Elephantine découverts à Assouan en 1886 [1], se trouve celui d'un certain qui explora fort avant la Nubie sous le règne de Pepi Ier et rapporta de ses voyages, entre autres curiosités, un destiné à charmer les loisirs du souverain.

Le nom du personnage a été lu, tout d'abord *Herchuf* [2], puis *Hirkhouf* [3]. Il me paraît que la lecture en est un peu différente.

Ce nom est à rapprocher, en effet, de celui du pharaon ( ), variante ( ) [4]. C'est là, comme on sait, une forme courante obtenue par l'aphérèse d'un nom divin, en l'espèce celui de , et l'apocope du pronom régime de la première personne, . W. Max Müller a montré, le premier [5], qu'il fallait rétablir « Ḫnwm me protège », de même qu'il faut suppléer et le pronom dans le nom de ( ) = ( ) « Ptḥ me rend bon ».

(1) Bouriant, *Les tombeaux d'Assouan*, dans le *Rec. de Travaux*, X, p. 181-193

(2) Schiaparelli, *Una tomba egiziana inedita della vi^{ta} dinastia*, dans les *Mem. della R. Acc. dei Lincei*, Ser. IV, t. I, part. I, p. 21-53, *passim*.

(3) G. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, I, p. 430 et suiv.

(4) Cf. H. Gauthier, *Livre des Rois*, t. I, p. 74 et 78.

(5) W. Max Müller, *Bemerkungen über einige Königsnamen*, dans le *Rec. de Trav.*, t. IX, p. 176-177.

L'apocope graphique du pronom régime de la première personne, , , est constante, comme d'ailleurs celle du pronom sujet, dans les inscriptions de l'époque thinito-memphite. Le plus souvent, il est vrai, cette apocope n'est que partielle, et l'on note soigneusement le de , sans doute pour éviter des erreurs d'interprétation. Mais elle peut être totale. Ainsi l'on trouve pour [1] et [2], [3] pour et .

Or, il semble difficile de voir, dans le nom de , autre chose qu'un nom théophore composé sur le modèle de . Au lieu de Hnwm, le dieu protecteur est ici Ḥr. L'orthographe , , pour est constante aux temps memphites, où l'écriture est presque purement phonétique. On s'en convaincra aisément en parcourant les inscriptions des pyramides de Saqqarah ou celles des mastabas memphites. Un exemple tout à fait typique nous en est fourni par le tombeau thébain de (XIe dynastie). Dans toute la région de la tombe où les textes paraissent avoir été empruntés à un vieux manuscrit memphite, le nom du propriétaire est, par raison d'harmonie orthographique, régulièrement écrit [4]. Partout ailleurs, c'est la forme qui prévaut[5].

Il me paraît donc que le nom du baron d'Elephantine, lu jusqu'ici Herchuf, Hirkhouf, est à lire correctement = ()(), *Ḥr-ḫw-f-wé,* c'est-à-dire : Horus me protège.

Worms.

(1) Gauthier, *Livre des Rois*, t. I, p. 64.

(2) Id., *ibid.*, t. I, p. 75, 78.

(3) Id., *ibid.*, t. I, p. 74.

(4) Maspero, *Trois années de fouilles dans les tombeaux de Thèbes et de Memphis*, dans les *Mémoires de la Mission du Caire*, t. I, p. 137 et suiv., l. 1, 6, 17, etc.

(5) Id., *ibid*, p. 148 et suiv., l. 194, 202, 207, etc.

COMPTES RENDUS.

Auguste Cour, professeur à la chaire publique d'arabe de Constantine. *La dynastie marocaine des Beni Waṭṭas* (1420-1554). Thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres. — Constantine, D. Braham, 1920; 1 vol. in-8°, 240 pages et une table généalogique.

Dans l'histoire du Maroc, la dynastie des Banou-Waṭṭâs vient s'insérer entre les Mérinides et la dynastie sa'dienne. Elle était restée jusqu'ici dans la pénombre; à un moment où une foule de documents nous permettent de constituer l'histoire du Maghreb el-Aqçâ et continuent l'exploration scientifique de l'Afrique du Nord, il était bon que la thèse complémentaire soutenue par M. A. Cour devant la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger vînt jeter un peu plus de lumière sur des événements qui s'étendent de 1465 à 1554 et sont assez difficiles à suivre chez les auteurs indigènes. En comparant les données de ceux-ci avec les renseignements puisés chez les chroniqueurs portugais, M. Cour a décrit une série de transformations successives qui font comprendre l'état d'anarchie dans lequel s'est complu ce malheureux pays, et a amené sa ruine.

Avant d'être souverains d'une partie du Maroc (car c'est surtout la région de Fez où leur pouvoir était le mieux assis), les Banou-Waṭṭâs, formant un groupe à part dans l'ensemble des tribus mérinides, avaient déjà joué un rôle important dans le royaume qu'ils devaient renverser. Vers 1303, on trouve l'un d'entre eux ministre du sultan mérinide Abou-Rabî'a Suléïmân et un autre, frère du précédent, chef des troupes. Les descendants de ces deux personnages occupèrent des postes éminents. Abou-Zakariyâ Yaḥya, gouverneur de Salé, proclame sultan le dernier des Mérinides, 'Abd-el-Ḥaqq, fils d''Abou-Sa'îd, alors âgé d'un an, et se met à la tête des affaires avec la qualité de régent; c'est au nom de ce dernier qu'il s'empare de Fez en 1425. A sa mort, son neveu 'Alî ben Yoûsouf prend le pouvoir; il est tué en 1458 et remplacé par son cousin Yaḥya, fils d'Abou-Zakariyâ, massacré par ordre du sultan

après soixante-dix jours de gouvernement. Ce meurtre, d'ailleurs, ne profita pas à 'Abd-el-Ḥaqq, qui, peu après, à la suite d'une sédition, fut égorgé dans une des mosquées de Fez.

Moḥammed ech-Chéïkh, échappé au massacre de sa famille, élève alors des prétentions au trône et s'empare de Fez en 1465. Ses descendants et successeurs, Moḥammed el-Bortgali (1504-1525), ainsi dénommé parce qu'il avait été emmené au Portugal en qualité d'otage, Abou'l-Abbâs Aḥmed (1525-1550), Abou'l-Ḥasan 'Alî dit Bou-Ḥassoûn (1551-1554), menèrent une existence agitée. Leur pouvoir était, en effet, précaire. Les Portugais prennent Açila en 1471, et débarquent en 1515 à Anfa, déjà ruinée par eux en 1468, et y créent une nouvelle ville sous le nom de Casablanca (Dâr el-Béïḍâ); ils tiennent à peu près toute la côte et poussent des incursions dans l'intérieur. Pour lutter contre ces ennemis, les confréries religieuses s'arment et proclament la guerre sainte. Elles deviennent ainsi un puissant soutien de la dynastie. Toutefois l'accroissement de pouvoir et d'influence qui en résultait pour les chefs religieux fait de ceux-ci des personnages redoutables, qui instituent pour leurs *zaouïas* une sorte de droit d'asile appelé *ḥorma*. Moḥammed ech-Chéïkh s'appuie sur les chérifs et accueille ceux qui sont chassés d'Espagne par la conquête des Castillans. Pour contenir ce monde religieux, trop disposé à faire prévaloir ses propres tendances, les Waṭṭâsides organisent des contingents armés tirés des tribus arabes, désignés dès cette époque par le nom de *makhzen*, en usage aujourd'hui encore : c'est en effet de leur temps que l'on voit apparaître cette expression pour la première fois, non dans les auteurs arabes, qui ne la trouvaient pas assez classique, mais dans l'usage courant, attesté par les narrateurs chrétiens (p. 104). Somme toute, ils luttent contre l'anarchie, et n'arrivent pas à l'enrayer : les Berbères, retirés dans leurs montagnes, n'obéissent guère ou pas du tout au pouvoir central; c'est l'état du Maroc avant l'occupation française.

Mourîdi (p. 73, n. 2) ne peut signifier «celui qui est abreuvé aux sources spirituelles», pas plus que *mourîdîn* (p. 74) n'a le sens d'«aspirants à l'abreuvoir spirituel» ; on dirait d'une confusion avec la racine *warada*. *Mourîd*, c'est celui qui, en s'affiliant à un ordre religieux, a fait preuve de *bonne volonté* إرادة (sens que ce mot a chez les mystiques), par suite «disciple d'un chef de confrérie» (*mourchid* «directeur spirituel»). Quant à *mourîdi*, c'est un ethnique qui veut dire «descendant d'un *mourîd*» ou se rattachant à une personne dénommée Mourîd. — La note 3 de la page 73, sur el-Khiḍr, ne contient que des renseignements très insuffisants sur le caractère de ce personnage mythique.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Page 80. «Alhambra, palais des émirs Benou'l-Ahmar»; ce membre de phrase semble établir une corrélation entre le nom de cette dynastie et celui du célèbre palais de Grenade; mais on sait que celui-ci lui est antérieur, et que son nom est probablement celui d'un lieu-dit sur l'emplacement duquel la construction en a été effectuée. — P. 134. «dharb (*sic*) so'oûd» et n. 1 : «la rue du Bon augure ou de la Montée»; l'orthographe n'est pas la même dans les deux cas; le bon augure, c'est *so'oûd;* mais la montée, c'est *çoʿoûd.*

Cl. Huart.

J. Deny. *Grammaire de la langue turque* (dialecte osmanli). — Paris, Leroux, 1920; 1 vol. in-12, xxx-1218 pages (Bibliothèque de l'École des Langues orientales vivantes).

Bien qu'il se défende, dans sa préface, d'avoir voulu faire une grammaire historique du turc osmanli, M. J. Deny a été amené, par la force des choses, à ne point négliger le côté historique de son travail, c'est-à-dire la comparaison des formes de l'osmanli actuel avec celles de l'osmanli ancien, dont les formes vieillies et désuètes ont souvent conservé des traces de leur origine; il a dû comparer celles qu'offrent les divers dialectes, soit actuellement vivants, soit attestés par des écrivains originaux; il a recouru aux autres idiomes du groupe des langues turques, et cela mène loin; sa grammaire est donc, non seulement historique, mais encore comparative, et c'est ce qui en fait la valeur. C'est la première fois qu'en langue française, et même en une langue étrangère quelconque, on présente au public un travail aussi complet, aussi étendu, aussi consciencieux: de longues années y ont été consacrées, et même la dernière guerre, pendant laquelle l'auteur, mobilisé, a pu rendre d'importants services relevant de ses connaissances spéciales, si elle a retardé jusqu'en 1920 l'impression commencée en 1914, a permis de réunir un certain nombre d'observations que le présent volume contient sous forme d'*addenda.*

Renonçant délibérément à faire entrer de force les faits grammaticaux dans les cadres de la grammaire française, latine ou arabe, M. Deny a adopté une terminologie en grande partie nouvelle qui paraîtra quelque peu rébarbative au lecteur non prévenu, et qui a subi l'influence de M. A. Meillet et surtout du regretté Robert Gauthiot. C'est ainsi qu'on trouvera les termes suivants : indice de rappel, épithète complexe, base, modificateur, quasi-passif, pro-participe, thème, quasi-proposition, qui sont nouveaux ou dont l'application au turc n'avait pas encore été pra-

tiquée. L'indice de rappel, c'est le pronom possessif suffixé *i* dans le type *čoban-ïñ ev-i* «la maison du berger». L'épithète complexe est un des procédés par lesquels les langues turques remplacent les pronoms relatifs qu'elles ne possèdent pas; soit le groupe de mots «la maison *dont* le toit est rouge», nous aurons *dam-ï qïrmïzï ev;* c'est l'épithète complexe. La base, c'est la racine; le second terme est emprunté à la botanique, le premier à la géométrie ou à la chimie; il suffit de s'entendre. Le modificateur est le suffixe verbal de dérivation pour exprimer la voix, comme *in* dans *ed-in-mek* de *et-mek*. Le quasi-passif, c'est le participe qui a une forme active et un sens passif, type : *oqu-yağaq kitab* «livre à lire», c'est-à-dire «à être lu», *legendus*. Le pro-participe, ce sont les formes en *-dik* pour le passé et *-eğek* pour le futur, munies du suffixe possessif, dans *sev-diÿ-im* (*sev-eğeÿ-im*) *ev* «la maison que j'ai aimée (que j'aimerai)». Le thème est un complexe composé de la base verbale (racine) suivie du signe thématique tel que *-yor-* indiquant l'action présente dans *sev-(i)-yor-um*, *-r-* de l'aoriste dans *sev-er-im*, etc. La quasi-proposition est un groupe subordonné qui est terminé par une forme nominale du verbe, nom d'action, infinitif ou gérondif. Cette terminologie ne va pas sans inconvénients, et l'auteur l'a bien senti, puisqu'il parle, pour en rejeter l'idée, «de l'avantage qu'il y a à ne pas dépayser l'élève français qui aborde l'étude du turc». Cette grammaire, en effet, est conçue pour être à la portée des agrégés de grammaire, ou de ceux qui aspirent à le devenir; la compréhension en sera, je le crains, pénible pour les non-initiés aux arcanes de la grammaire comparée. Il n'importe; le maître sera présent pour guider les pas chancelants des commençants, qui en général n'éprouvent pas d'amour immodéré pour ces études abstraites et n'ont conservé de la grammaire française qu'une certaine répulsion pour les termes techniques qu'elle a été forcée d'emprunter au latin. L'impression en caractères plus petits des passages spécialement consacrés aux formes anciennes du langage, aux expressions dialectales ou aux comparaisons avec les autres idiomes turcs, permet de procéder à une discrimination qui met en bonne vue les faits principaux, réservant l'étude du détail à des recherches plus approfondies.

Une bibliographie très étudiée donne la nomenclature des ouvrages cités dans le texte, parmi lesquels on remarquera le très important dictionnaire arabe-turc de Maḥmoûd ben el-Husséin el-Kachghari, *Diwân loghât et-turk*, terminé en 466 (1074) et récemment publié à Constantinople en trois volumes (1333-1335 hég.); une liste des ouvrages utilisés et non cités (ce sont des grammaires en langue turque), et une liste de grammaires de l'osmanli en langues européennes. On regrettera

que l'auteur n'ait pas utilisé le *Lehdjè* d'Aḥmed Véfiq-pacha, qui n'a pas toujours été bien entendu par Barbier de Meynard, ni le dictionnaire turc-français en caractères latins de R. Youssouf (R. P. Giuseppe Reali).

Dans une introduction, M. Deny traite du turc au point de vue de la classification des langues et de ses caractéristiques morphologiques générales; il indique sa place dans le groupe des langues turco-tatares; il énumère ses divers dialectes, d'après Radloff; il donne, d'après des documents russes, une statistique des divers peuples, peuplades, groupements, tribus, pratiquant cet idiome; une carte géographique permet de se rendre compte d'un coup d'œil des aires respectives occupées par ces divisions. Une première partie est réservée à l'écriture et à la transcription de celle-ci en caractères latins; une seconde à l'étude des sons; une troisième à celle de la syllabe; une quatrième à celle du mot; une cinquième aux parties du discours; une sixième au groupe de mots, c'est-à-dire à la syntaxe.

Quelques observations de détail n'enlèveront rien à l'importance considérable de ce travail. Page 26. «*ö* correspond à *eu* français moyen dans *jeune*», c'est-à-dire tout simplement à l'*e* muet de *je;* mais il y a aussi des cas où *ö* se rapproche de l'*eu* de *jeûne* (sans allongement), par exemple *böyük* (= *büyük*) «grand»; *kötü* «mauvais»; *dön-mek* «tourner». — P. 27. «*A* correspond à *a* français moyen dans *Paris.*» Il y a au moins deux *a* différents, par exemple *bat-maq* «s'enfoncer», où le second correspond bien à la définition, mais où le premier (syllabe radicale) est un *a* plus sourd se rapprochant de l'*a* long de *pâte.* — P. 53. *yel qovan* «girouette, l'aiguille des secondes d'une montre»; ajouter «alcyon» (*lehdjè :* espèce de mouette). — P. 60. Une liste donne «tous les mots usuels qui contiennent le son *ỹ* (*g* prononcé *y*)»; on a oublié بوكرتلن *böyürtlen* «framboise», زوكرت *züyürt* «misérable». — P. 61. *düyün* «noce, cérémonie de la circoncision»; cette dernière s'appelle *sünnet.* — *Süyüš* «viande froide»; c'est du bouilli.

P. 78. «Le mot *paša* vient de *bas a'a*» [*baš-aγa*]. C'est peu probable. La graphie باشاه est attestée en 803 hég. dans Ibn-Taghri-birdi, éd. Popper, t. VI, part I, p. 85, l. 15, et en 808 hég., *id. op.,* p. 175, l. 15, et p. 177, l. 6. L'amuissement du غ est invraisemblable à cette date. Le *Mésâlik el-Abçâr* de Chihâb-ed-dîn el-'Omarî, analysé par Quatremère, *Notices et extraits,* t. XIII, et Munedjdjim-bachi parlent bien d'un Suléïman-pacha, prince de Castamouni de la dynastie des Qîzîl-Aḥmed-lu (voir Cl. Huart, *Un commentaire turc du Qoran,* dans le *Journ. as.,* 1921, t. II, p. 162), mais Ibn-Baṭoûṭa lui donne le titre de *pâdi-*

châh (t. II, p. 343). Djévad-bey, *État militaire ottoman* (trad. franç., t. I, p. 20, n. 2), semble admettre la même étymologie que M. Deny, quand il dit : «Ce titre semble apparaître pour la première fois lorsque le sultan Osman le conféra à son fils aîné Ala-eddin; Orkhan, son fils puîné, le conféra également à son fils aîné Suléïman, qui commença la conquête de la Thrace. Murad Ier n'ayant pas de fils en âge et le prince Savdji-bey prétendant au trône, le sultan donna ce titre à Tchendéré-li Kara-Khalil, cazasker, déclarant ainsi qu'il le considérait comme son fils aîné. C'est le premier fonctionnaire qui fut appelé au poste du Vézirat, et depuis lors le mot de Pacha devint un titre officiel.»

P. 81. شهرت *šöhret* «célébrité, nom». C'est pour traduire l'idée moderne de «nom de famille» que les Turcs se servent de ce mot; quant au nom véritable de l'individu, *nomen,* notre «prénom», c'est *isim.* — P. 93. حزم *ḥazm* «décision, caractère décidé». Ce mot arabe désigne la «prudence»; «décision» est *ğezm.* — P. 154. Le suffixe du pluriel régulier arabe *ūn* s'applique extraordinairement au mot persan *nām* «nom» quand il est question de plusieurs personnes : *'ali ve aḥmed nāmūn kimseler* «les individus nommés 'Ali et Aḥmed»; cette expression hybride est spéciale aux rapports de police. — P. 157. Le suffixe possessif *leri* ne peut s'employer avec le pluriel du nom; on ne dit pas *ev-ler-leri* «leurs maisons», contrairement à l'énoncé; on dit *ev-leri,* de sorte qu'il est impossible de savoir, sauf par le contexte, s'il s'agit de «leur maison», «ses maisons» ou «leurs maisons». — P. 217. «Le pronom français «rien» n'a pas de correspondant en turc»; on emploie en ce cas le persan *hīč;* cf. p. 221, § 335; p. 285, § 449 et p. 291, § 459.

P. 237. *mas mavi* «tout à fait bien», lire «bleu» (faute typographique). — P. 260. *lā yünqaṭi',* lire *lā yanqaṭi'.* — P. 278. *kürre* «la terre», lire *küre; g'eč̌en hefte* (lire *hafta*) traduit par «un jour»; c'est «la semaine passée». — P. 296. *qazan-amaz* «il ne gagnera pas»; plutôt «il ne pourra pas gagner». — P. 312. *yarim sāat* est bien une «demi-heure», mais *sāat yarim* veut dire «une demi-heure après le coucher du soleil (commencement de la journée civile)». — P. 339. *čift* est le persan *ğuft* «pair, paire»; cf. Geiger et Kuhn, *Grundriss der iran. Philologie,* t. I, 2e part., p. 79 (P. Horn). — P. 342. *terbiye-li* est bon, mais *terbiyye-li* indiqué entre parenthèses n'existe pas. — P. 344. *demir-ği* est «forgeron»; maréchal-ferrant se dit *na-'l-bend.* — P. 403. L'amuissement de la sifflante sonore dans *sev-me-m* pour *sev-mez-im,* etc., est un phénomène qui se rencontre dans d'autres groupes de langues. — P. 405. Je n'aime pas la traduction de *māzī-i-naqlī* par «passé traditionnel», ce qui semblerait vouloir dire «conservé par la tradition»;

je préférerais «passé narratif». — P. 406. *müstaqbil* «avenir» est proprement *müstaqbel,* les noms de temps, dans les formes verbales dérivées, en arabe, ayant, comme les noms de lieu, la même forme que le participe passif. — P. 415. Dans la dernière phrase citée, باخود دخى صكره «ou bien encore plus tard (que la deuxième période)» n'a pas été traduit.

P. 502, l. 7. مجالى *medjal-i* «sa possibilité» est transcrit *ḥāl-i* par inadvertance. — P. 543. *fîrîldaq* n'est pas seulement une girouette, mais encore une toupie. — P. 547. *mîḫ-li* «cloué», du persan *mīχ*. — P. 548. Le suffixe *me* peut prendre le suffixe du diminutif, *-ğe,* dans les mots *bilme-ğe* «énigme» de *bilme* «savoir», *čekmeğe* «boîte à tiroirs, pont-levis» de *čekme* «tiroir». — P. 577. *yaq-î* est un cautère, un vésicatoire; «cataplasme» est *lapa.* — P. 584. La définition du paragraphe 874 est trop générale, puisque la postposition *siz* ne gouverne pas le génitif des pronoms personnels et démonstratifs (cf. p. 588). — P. 587. Au lieu de «Dieu protège», lire «aide, secourt» (*yardîm-ğî*). — P. 590. A propos de l'expression *eğl-i ičün,* l'exemple cité n'est pas adéquat, puisque cette locution n'y figure pas, à moins qu'on ne le corrige dans ce sens. — P. 592. «Godets de fontaine publique»; ce sont plutôt des gobelets. — P. 801. «Pierre meunière», lire «meulière» (faute typographique). — P. 609. «Fauteur», lire «coupable». — P. 623. ركوعه ايلمك n'est pas «s'agenouiller», mais «se courber en deux», posture de la prière canonique. — P. 631. «Des héros», lire «des hérauts» (faute typographique). — P. 658. Dans la dernière phrase, *'alā-l-ekser* «pour la plupart» n'a pas été traduit. — P. 662. طبع اهلى signifie, non «les gens de bien», mais «les gens de goût», sens que *ṭab'* a en persan. — P. 669, dernière phrase. La faute qui consiste à écrire la conjonction و au moyen d'un *ẓammé* est empruntée à une graphie fréquente des copistes persans; dans cette dernière langue, la conjonction *o* est enclitique du mot qui la précède. — P. 674. La négation نه ... نه répétée est sûrement empruntée au persan.

P. 678. نقود آقچه «au comptant», lire «en espèces sonnantes»; *au comptant* est *pěšin para.* — A la note, ajouter certains noms propres : *Yünüs-Emrem, 'Ašiq-pašam, Qočam-seyyidi, Ḥāğim-sulṭān,* cités par Kieuprülü-zâdè, *Ilk mutecavvif-ler,* p. 292, note. — P. 685. Dans le dernier exemple, *aql* est traduit par «esprit», tandis qu'il faut «raison». — P. 716. *ṭabii* طبيعى *deyil-mi* «n'est-ce pas évident?», plutôt «naturel». — P. 725. L'interjection *heyhat* est empruntée à l'arabe. — P. 727. *zinhār* est persan. — P. 728. Pour dire «gare!» les portefaix emploient encore l'expression *doq-un-ma-sin* «que [cela] ne [vous] atteigne pas!».

— P. 740. Les *redif* ne sont pas des soldats de réserve (*iḥtiyâṭ*), mais l'armée territoriale, *Landwehr*. — P. 745. *uyma ğeviz* «noyer sculpté», lire *oyma*. — P. 747. Le *yachmaq* (dont l'usage a d'ailleurs disparu) n'est pas tout à fait un «bandeau blanc transparent», mais une voilette de tulle blanc qui fait le tour de la tête en couvrant le front et les cheveux et est ramenée par devant pour cacher le menton et le nez, ne laissant voir directement que les yeux.

P. 754. Pour que l'exemple allégué غلطه سراى سلطانيسى porte tout son effet, il faut supprimer l'épithète, car cette expression ne peut faire au génitif *Galata seray-in* et au datif *Galata seray-a*. — P. 760. La fête des sacrifices ne correspond pas à la Pâque des Musulmans; car si la Pâque termine le carême, c'est le *küčük bairam* (vulg. *šek'er bairam*) qui clôt le jeûne du Ramazan. — P. 762. *barbunya* est, non le «barbeau de mer», mais le rouget (*Mullus barbatus*, Percoïdes), espèce d'ailleurs voisine. — *Tere ot-u* est l'aneth, sorte de fenouil, non le cresson (les dictionnaires traduisent ainsi, mais c'est une erreur). — P. 768. *oda baši*. C'est le concierge ou portier des *ḫān* (caravansérails) et aussi des maisons de rapport à appartements. — P. 785. خيلى est emprunté tel quel au persan. — P. 795. «*Reis*... aujourd'hui : chefs des pompiers volontaires.» Ajouter : «président». — P. 796. A Alger, le *dey*, chef des Janissaires, était constamment en lutte avec le pacha envoyé de Constantinople. — P. 812. Dans la phrase citée, on a omis de traduire *kemāl-i ḥarāretle* «dans le plein de l'enthousiasme», ce qui montre bien que *güzel* n'est pas «joli», mais «beau».

P. 879. Dans la phrase citée, *tuz-lu* «poussiéreux», lire *toz-lu* (faute typographique). — P. 884, l. 27. *ḥavāli-si* a été oublié dans la traduction : «Les environs (d'Ak-Kerman)». — P. 887, l. 3. *aḫšām-a qarib* «vers le soir» manque dans la traduction de la phrase citée. — P. 900, l. 8, *her mi'de-niñ ḫarği deyil-dir* «ce n'est pas l'affaire de tout estomac» est traduit par «cela demande un bon estomac». — P. 909. Dans des phrases comme *o k'öy sapa dir* «c'est un village perdu, loin de toute route», et *iki mil yoldan sapa olsa* «si c'est à deux milles de la route», il est difficile de déterminer si *sapa* est adverbe ou adjectif. — P. 911, l. 16. *av quš-lar-i* ne sont pas des oiseaux que l'on chasse, mais ceux qui servent à la chasse (faucons), les rapaces. Il ne faut pas traduire par «gibier». — P. 919. Dans la légende des Sept Dormants, *Dakyanus* n'est pas Dioclétien, mais l'empereur Décius. — P. 920, dernière phrase. چاه doit être une faute d'impression pour چاى, à raison de la traduction «fleuve». — P. 930, l. 6. على شرف الذهبا, lire الذهاب. — P. 996. A côté du suffixe -(*y*)*iğek* il a existé dialectalement une forme élargie

-(*y*)*iğeÿez* analogue au -(*y*)*inğez* de la page 999 et attestée dans des vers de Yūnüs Emrè (pièce n° 73 de mon manuscrit) :

طاغلر طاشلر بجده قلور كورجك دروېشلرى

Les montagnes, les pierres se prosternent quand elles voient les derviches.

P. 1033, l. 12. *Istambol paytaḥt ol-duq-dan soñra* «après que Constantinople fut prise», lire «après que cette ville fut devenue la capitale [de l'empire]». — L. 13. *eñ soñra* «et plus tard encore», lire : «en tout dernier lieu». — P. 1039. *imāret* «four banal pour les pauvres». Ce sont des hospices pour étudiants en théologie pauvres, attenant aux mosquées impériales, et aujourd'hui presque déserts. تابوبى est naturellement une faute d'impression pour تابوبه. — P. 1044, l. 10. Le mot برون a été omis. — P. 1084. *müsevvede* «minute (de lettre officielle)» est correct, mais la prononciation fautive *müsvedde* (= part. IXe f.) est courante dans l'administration ottomane. — P. 1085, l. 8. *Bilā amān* «impitoyablement» a été omis dans la traduction. *Ghulāt revāfiẓ* «hérétiques les plus effrénés» ne peut désigner que les Chi'ïtes outrés, comme c'est d'ailleurs le cas pour les Bektachis. A la ligne 21, *Töḥfet-ul-Biḥār* est visiblement une inadvertance pour *töḥfet-ul-kibār,* titre donné exactement par ailleurs. — P. 1092, l. 20. «*mizāğ*, vulg. pour *miğaz* «santé»; ces deux mots doivent être intervertis, car c'est *mizāğ* qui est la bonne forme empruntée à l'arabe traduisant le grec *σύγκρασις* «mélange [des quatre humeurs], tempérament». — P. 1095. *ḥalayiq* «servante» serait mieux traduit par «odalisque». — P. 1099, l. 1. *ḥal-iña biñ k'erre šükür et* «bénis le ciel», plus exactement «remercie[-le] mille fois de ta situation». — P. 1108. Si *der-šür-mek* devient en osmanli moderne *dev-šir-mek,* c'est une dissimilation, non une assimilation. — P. 1128. *tavan* n'est pas «toit», mais «plafond». — P. 1132. غار traduit par «charpentier»; ne serait-ce pas une faute typographique pour نجار?

La grammaire de M. Deny marque un pas décisif dans le progrès des études turques, non seulement chez nous, où nous ne possédions aucun ouvrage en approchant, mais même à l'étranger, où cet ordre de recherches avait été poussé plus avant. Elle sera la base d'une grammaire comparée de tout le groupe, dont les documents accumulés aujourd'hui permettent d'entrevoir la réalisation. Elle peut servir de point de départ à un dictionnaire historique qui nous manque : il est clair, par exemple, que le sens de «girouette» donné à *firildaq* et à *yel-qovan* est moderne, car l'ancien Orient ne connaissait pas ce moyen d'indiquer la direction du vent; à Bagdad, le sommet du dôme vert qui couvrait la seconde

salle d'audience du khalife el-Mançoûr était surmonté de la «représentation d'un cheval portant un cavalier» (G. Salmon, *L'Introduction topographique à l'histoire de Bagdâdh*, p. 87); et l'on savait si peu que c'était une girouette, que tout le monde croyait à l'existence d'un talisman indiquant la direction où devait éclater une révolte.

Cl. Huart.

Louis Brunot. *La Mer dans les traditions et les industries indigènes à Rabat et Salé*. — Paris, E. Leroux, 1921; 1 vol. in-8°, xiv-358 pages; 4 cartes et plans, 46 figures dans le texte.

M. L. Brunot, chef du service de l'enseignement des indigènes à la Direction de l'Instruction publique du Maroc, a consacré sa thèse de doctorat à l'étude des questions maritimes, au double point de vue des traditions populaires et de l'industrie indigène, dans la région de Rabat et de Salé, surtout de la première de ces deux villes jumelles, puisque Salé n'est plus un port depuis longtemps. Les deux localités, d'ailleurs, étaient ruinées au xiiie siècle; lorsque les Arabes chassés d'Espagne par les conquêtes des chrétiens, *moriscos* proscrits ou *hornacheros* fuyant d'eux-mêmes, vinrent s'établir à l'embouchure du Bou-Regreg, c'est Rabat qu'ils choisirent et reconstruisirent; c'est à Rabat que les corsaires salétins armaient leurs navires. L'auteur a étudié dans les plus petits détails le sujet qu'il a choisi; et comme il accompagne ses descriptions des termes techniques transcrits en caractères latins d'après la prononciation locale, il nous offre, au point de vue de la documentation linguistique, un riche vocabulaire du dialecte local qui servira de base à l'étude phonétique et philologique du patois arabe parlé sur les bords de l'Océan Atlantique.

La population arabo-berbère de Rabat n'aime pas la mer; elle en a peur. Les pêcheurs ne prennent jamais le large; ce sont des Espagnols qui s'en vont en haute mer chercher des sortes de poissons dont c'est l'habitat et qu'on n'avait jamais vus auparavant sur le marché. L'Océan est presque une divinité; «on l'appelle le Sultan... mais en donnant à ce nom le sens que les chrétiens donnent à celui du Démon» (p. 5); en d'autres termes, *sulṭân* est un euphémisme pour *chaïṭân*. Quand la barre a été mauvaise, les mariniers égorgent un bouc noir sur le rivage, au milieu de la nuit; il est censé offert aux *ṛižāl ssu̥âḥl* «saints du littoral», pour sauvegarder l'apparence islamique de ce sacrifice; mais comme on ne sacrifie pas de bouc noir aux saints, il est certain que cette cérémonie a conservé son caractère païen. Les poissons ont aussi leurs légendes :

pour les indigènes, loin d'être muets, ils parlent, ils récitent un *ḥizb* qui les protège; mais quand ils voient l'appât, ils oublient leur *ḥizb* et se laissent prendre (p. 176).

Les aloses du Bou-Regreg sont constituées en bien *ḥabous* ou *waqf* en faveur des deux grandes mosquées de Rabat et de Salé (p. 203). C'est un cas unique au Maroc; on l'explique en supposant qu'elles étaient d'abord un bien *makhzen*, c'est-à-dire domanial, et qu'elles ont pu être par la suite constituées en *ḥabous*, contrairement au droit malékite; aussi les rédacteurs du *ḍahîr* du 15 djoumâda Ier 1334 (20 mars 1916) en ont-ils été réduits à appuyer leur raisonnement sur la longue durée de l'état de fait. Le plus ancien document produit est, en effet, un *ḍahîr* de Moulay Ismaël, petit-fils de Moulay Chérif, monté sur le trône en 1672.

Les marins se guident d'après les étoiles, mais les connaissances de ceux de Rabat en astronomie sont nulles ou parfois erronées, comme dans le cas de *ˇṯṟia* «= le lustre», qui est la grande Ourse (p. 46), tandis que ce mot, dans tous les pays musulmans, désigne les Pléiades (cf. *Notes lexicographiques*, p. 22) et de *ˇzzôḥra* «la brillante», qui est pour eux l'étoile polaire, alors qu'ailleurs c'est la planète Vénus. L'auteur a donc eu raison de qualifier ces termes de «vocables sans précision»; mais les traductions qu'il donne ont-elles toujours la précision désirable? Que signifie, en effet, *nĕžmˇt ššhár* [proprement : «l'étoile du mois»] traduit «celle qui brille tout près de la lune»? La lune occupant chaque nuit un espace différent dans le ciel, il devrait y avoir autant d'étoiles ainsi dénommées que de mansions lunaires, c'est-à-dire vingt-huit.

Comme tous les musulmans, les Ribâṭîs, habitants de Ribâṭ el-Fatḥ (Rabat), croient que «la terre est posée sur les cornes d'un taureau, lequel est posé lui-même sur un poisson qui se trouve évidemment dans une mer» (p. 27); il n'y a là rien de spécial à cette localité. Le poisson est déjà dans les plus anciens exégètes du Qorân (cf. Ṭabarî, *Tafsîr*, t. XXIX, p. 8), dont un certain nombre admettent que la lettre *noûn*, figurant en tête de la sourate LXVIII, doit s'interpréter par le poisson qui soutient la terre.

Un grand nombre de termes techniques sont espagnols, ce qui n'a rien de surprenant; ce qui l'est davantage, c'est qu'il s'en trouve aussi de turcs, comme M. Brunot l'a fait remarquer dans ses *Notes lexicologiques*; ils ne peuvent être venus que par la Méditerranée. Page 66, *čâli* «littoral» est à rapprocher de ساحل, lui-même d'origine grecque (αἰγιαλός); il serait intéressant de savoir si *čâli* ne viendrait pas directement de ce dernier vocable. — P. 67. *buγâz* «détroit» est turc; cf. *Notes lexicol.*,

p. 16. — P. 81. *iglés* = il s'asseoit, se dit d'un navire qui échoue. L'arabe classique ne connaît avec ce sens que la IIe forme (cf. Dozy, *Suppl.*). Comparer le turc *oturmaq* «s'asseoir» et «échouer». — P. 113. «Deux parts» se dit *žuž ˇppuḍi;* dans le premier mot, nous trouvons aisément une assimilation régressive pour *zuž* «deux» de l'Afrique du Nord (proprement «paire, couple»); dans le second, nous avons affaire au turc *pai* «part» (non «paye», comme il est dit dans les *Notes lexicol.*, p. 17) introduit par les corsaires de la Méditerranée et conservé par les dialectes algériens (cf. Beaussier). — P. 178, n. 2. A Mostaganem, le rouget s'appelle, entre autres noms, *muržân baluq,* expression turque (littéralement «poisson-corail»), bien que ce soit plutôt la dorade que l'on nomme ainsi à Constantinople. — P. 251. «La poupe est appelée ... *qâč* (cf. *Notes lexicol.*, p. 107). C'est le turc *qîč,* même sens. — P. 273. *ˇddmânži* = le timonier, *ˇlqalafâṭ* = le calfat, autres mots turcs. Notons en passant *ˇsstrâṭor* «maître d'hôtel ou restaurateur», qui semble bien une réduction de ce dernier mot français (cf. l'algérien *mosṭaṭūr* «administrateur»); l'expression synonyme *ˇsstiôr* nous rapproche de l'anglais *steward* (prononcé *stiurd*); cf. *Notes lexicol.*, p. 57.

P. 334. جبل الطّر (transcrit *žbel ˇṭṭâr,* p. 67, n. 1). «Les Marocains appellent ainsi Gibraltar. Ils ignorent la dénomination *žbel ṭariq.*» C'est que cette dernière n'existe pas; Gibraltar est جبل طارق, d'où provient directement la forme ribâṭie, par suppression de la fin de mot atone *iq* et infixation de l'article. — Il est bien imprudent d'affirmer qu'«on ne trouve pas en arabe cette richesse de vocables des peuples marins pour indiquer tous les aspects ... de la côte» (p. 66), la publication prochaine du *Sêfr es-sofon* d'Ibn-Mâdjid par M. G. Ferrand démontrera précisément le contraire; il est vrai qu'il s'agit plutôt de la mer des Indes.

En outre de quarante-six figures disséminées dans le texte, ce volume contient à la fin le plan de Rabat, celui de Salé, une carte bathymétrique de l'embouchure du Bou-Regreg, et un croquis du cours inférieur de cette rivière, autant de documents importants à consulter.

Cl. Huart.

Louis Brunot. *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé.* — Paris, E. Leroux, 1920; 1 vol. in-8°, XVI-151 pages.

Après son mémoire sur *La Mer dans les traditions et les industries indigènes à Rabat et Salé*, M. L. Brunot a pris soin d'étudier, dans un vocabulaire spécial, les expressions maritimes en usage dans la population

indigène de la première de ces deux villes, en y adjoignant un certain nombre de mots du dialecte de Mostaganem offrant quelque intérêt et se rattachant au même groupement d'idées. Les mots sont rangés dans l'ordre des racines arabes, vraies ou supposées; il était difficile de faire autrement, si l'on veut grouper les mots de même origine, à raison des préformantes. Deux remarques d'ordre général à propos de ce dialecte de Rabat : les consonnes ont une tendance marquée à devenir emphatiques, et, quant aux voyelles brèves, elles sont à peu près supprimées : elles sont remplacées par une sonorisation spéciale de la consonne. On en arrive à parler sans voyelles (sauf les longues).

La transcription suit celle que M. W. Marçais a adoptée pour ses *Textes en arabe parlé de Tanger* et en général dans ses travaux linguistiques; elle est seulement simplifiée; les voyelles, quand il y en a, «sont variables souvent d'un individu à l'autre et très difficiles à noter exactement». Cette remarque pourrait s'appliquer à beaucoup de dialectes arabes. Les comparaisons de l'auteur portent surtout sur les dialectes déjà étudiés de l'Afrique du Nord; elles auraient gagné certes à être étendues à d'autres domaines, mais il est peut-être difficile, au Maroc, de réunir dans sa bibliothèque ou de trouver dans les collections accessibles au public les travaux qu'il serait utile de consulter. La lecture de ces pages nous a inspiré quelques remarques, que nous soumettons au lecteur.

Page 8. *Běṛṛîma* «vrille, tarrière [lire tarière]» ne peut provenir de l'esp. *barrena*, puisque nous avons le classique *barîma* et le syrien *berrîma* et *berrîna* (Cuche), de la racine *baram* «tordre». L'espagnol est plutôt à rapprocher de la forme syrienne. — *Bórma* «chaudron» est classique. — *Beṛmîl* «baril» est méditerranéen, et je ne vois pas très bien comment il pourrait venir de l'esp. *barril* (infixation de la nasale?); on le trouve en Syrie (Cuche). — P. 9. *Búṣla* «boussole» est aussi méditerranéen; cf. turc *puṣula*. — P. 12. «بالوق» signifie «qui a les yeux hagards». C'est à propos du mot turc *balîq* «poisson» qu'intervient cette remarque. On trouve en effet cette racine avec ce sens dans Beaussier; mais où cette expression est-elle usitée? On ne nous le dit pas. La forme *fāʿūl* est rare en arabe et souvent d'origine étrangère. — P. 25. جرى signifie aussi «couler» et c'est de ce sens, non de celui de «courir», qu'est dérivé celui de *mᵕžṛá*. — P. 28. Si, «dans le dialecte, le ز est régulièrement remplacé par ž dans la racine زوج, sauf pour les vocables se rapportant au mariage», c'est que, dans ce dernier cas, on a conservé une prononciation savante de formes classiques. — P. 32. حلّ ne signifie pas originairement «ouvrir», mais «dénouer» (opposé à شدّ),

d'où découlent les autres significations classiques ou dialectales. — P. 33. «Rappelons que de ce mot [*ḥålq ˇlṿád*] nous avons fait la Goulette.» Ce dernier mot ne vient pas de l'arabe, mais de l'italien *golétta*, diminutif de *góla* «gosier».

P. 35. *Ḥáu̯ḍ*, espace libre dans les embarcations, est le mot classique qui signifie «bassin», auquel est comparé l'espace vide. — P. 37. خز est la bourre de soie; à Rabat, on appelle ainsi la mousse, marine ou non. — P. 38. *ḫlīfa* «lieutenant» est néo-classique (Dozy, *Suppl.*). — P. 43. *dáḫ* «avoir le mal de mer», proprement «être pris de vertige», se trouve avec ce dernier sens en Syrie (Cuche). — P. 44. *mṛáia* «miroir» désigne la poupe carrée des petites embarcations; bien que l'auteur essaie de rattacher ce mot à l'esp. *muralla* «mur», je crois que c'est simplement le mot arabe bien connu, et que c'est la forme plate de cette poupe, *vue du dehors*, qui l'a fait comparer à un miroir. — P. 54. *zˇḫḫár* «[mer] violente» est classique. — P. 55. *ẓộr* «violence faite à quelqu'un, injustice» est emprunté au turc, qui l'a tiré du persan. — P. 58. *sráb* «Voie Lactée» m'a tout l'air d'être *saráb* «mirage». — P. 61. *skẹḷḷẹ́ra* «échelle des passagers», esp. *escalera*, doit avoir eu aussi le sens de haubans (auj. *sˇllûm*), puisque nous avons l'expression *ṛâṣ ˇsskẹḷḷẹ́ṛa* «hune» (proprement «tête des haubans»).

L. 70. *šaᶜba* «équerre de charpentier» (en bois) se rattache certainement à *šú'ba* «branche» et aussi «pièce de bois (ou de drap)»; il en est de même de la signification de «directions différentes». — P. 77. *ṣfáiḥ* «rochers plats et lisses» est le pluriel de *ṣafīḥa*, qui, en classique, désigne «une surface plane». — *ṣfár* «laiton» est classique par ressaut de la voyelle pour *ṣáfr*. — P. 79. *ṣnûbâr* «sapin» est le cl. *ṣanaubar* «pin»; on confond ces deux genres de Conifères dans l'Afrique du Nord; la Syrie connaît *šūḥ* pour désigner le premier.

P. 80. «L'étymologie de ce mot [*sănžaq*], avec ses deux significations si dissemblables [«pavillon» et «tribord»] reste énigmatique.» C'est le turc سنجاق (de *sanǰ-* «pointer avec la lance»), qui a précisément ces deux sens; le second n'est pas donné dans les dictionnaires, mais je le connais par expérience personnelle. C'est par tribord que, dans les navires de guerre, abordent les personnes ayant rang d'officier; il y aurait à rechercher si, dans l'ancienne marine à voiles, l'échelle de tribord n'était pas placée plus près du pavillon de poupe (ce qui justifierait son nom turc) que celle de babord réservée au service. En turc, babord est *iskele ṭarafi* «côté de l'échelle». — P. 87. Le sens de «diarrhée» de *ṭålq* provient de celui de «relâchement». — P. 92. *ᶜâmúd* «perche,

poutre», etc., est le classique *ᶜāmūd*. — P. 93. *ᶜáin* «espèce, nature d'une marchandise» dans l'expression *ᶜašáro m"n ᶜáino* «payer les droits de douane en nature» [proprement : dans leur ipséité], est classique; l'administration ottomane connaît les *ašyá-i ᶜainiyyè* «marchandises données en nature en payement des droits». — P. 95. «Le calendrier julien employé encore par les indigènes est en retard de quelques jours sur le calendrier grégorien.» Depuis le commencement du xxe siècle, c'est de treize jours exactement qu'il est en retard. — P. 97. *γánžo* «gaffe» est méditerranéen; ajouter aux mots cités p. 98 le turc *qānǰa*.

P. 98. Du moment qu'à côté de *γ"níma* «butin» nous avons *γ"líma* «mouton», il est clair que la dissimilation constatée dans le second mot provient, non d'une action purement mécanique [dans ce cas les deux mots seraient pareils], mais d'une action psychologique, le désir de différencier pour le sens deux mots de forme semblable. — P. 101. *Farada* signifiant «tailler un morceau de bois», les autres sens en découlent; quant au subst. *fàrḍ* «part légale [ou plus exactement «part réservataire»] d'un héritage», la signification qui lui est donnée par la langue juridique dérive plutôt de celle de «devoir obligatoire» [imposé par la loi musulmane, contrairement au droit coutumier des Arabes païens]. — P. 104. Ἐφόλκιον a déjà été indiqué par Vollers pour l'étymologie de *fulk*. — «Dialectal *fúmm* = bouche, du classique فوه même sens.» L'auteur s'est mal exprimé; *fúmm* ne peut provenir de *fūh*; il est d'ailleurs absolument classique dans sa forme *fam*ᵘⁿ, *fum*ᵘⁿ (un des rares mots bilitères de la lexicologie), où les dialectes ont géminé la seconde consonne, comme dans *yedd*, *idd*. — P. 106. Qu'est-ce que *qúbba* «coupole» a de dialectal?

P. 107. *qabaq* «vaisseau cuirassé», expression de Mostaganem inconnue avec ce sens à Rabat, ne vient pas du turc *qabaq* «courage» [lire : courge], mais de *qapaq* «couvercle»; voir Barbier de Meynard, *Dict. turc*. — *qáč* est le turc *qïč* «poupe». — *m"qdâf* «aviron» est classique (مقذاف); l'explication donnée p. 108 est inutile. — P. 123. *karákži* «intendant de la corporation des barcassiers ou de celle des portefaix»; l'auteur a raison d'en rapprocher le tunisien *karrâka* «galère, bagne», *karrâkji* «forçat»; c'est le turc *küräk* «aviron» et par suite «galères» (peine infamante); l'esp. *carraca*, fr. caraque, est en conséquence exclu. Comment, de «garde-chiourme», est-on passé au sens d'intendant d'une corporation? C'est par l'oubli de la signification péjorative du mot. On sait d'ailleurs que l'expression de notre Code d'instruction criminelle «peine infamante» n'a pas de correspondant chez les Musulmans; pour

eux, aucune peine n'est infamante. — P. 135. ماعون est classique dans le sens d'«ustensile de cuisine». En turc, *mauna* est courant pour désigner la mahonne; on écrit généralement ماونه, mais la graphie ماعونه existe également. — P. 136. *makinisto* «maître mécanicien» ne peut avoir été fabriqué par les indigènes au moyen de l'esp. *máquina;* où auraient-ils pris le suffixe *-isto?* Le mot a été emprunté tout formé, peut-être à l'ital. *macchinísta*, par la voie de la Méditerranée.

Cl. Huart.

Prof. Dr. Albert Grünwedel. *Alt-Kutscha, archäologische und religionsgeschichtliche Forschungen an Tempera-Gemälden aus buddhistischen Höhlen der ersten acht Jahrhunderte nach Christi Geburt* [Veröffentlichung der preussischen Turfan-Expeditionen mit Unterstützung des Bässler-Instituts]. — Berlin, Otto Elsner Verlagsgesellschaft, 1920; in-folio, 1 portefeuille de 49 planches en couleurs, et 1 volume de texte de 189 + 118 pages + 3 feuillets non chiffrés avec 84 + 89 figures, dont 7 hors texte.

Les visiteurs du Museum für Völkerkunde de Berlin ont pu admirer les belles fresques rapportées du Turkestan chinois par les archéologues allemands. Celles qui proviennent de la région de Tourfan ont été somptueusement reproduites en 1913 dans le *Chotscho* de M. von Le Coq. Restaient celles recueillies dans la région de Koutcha, et dont M. Grünwedel s'était réservé la publication. Ce sont elles qui font l'objet du présent ouvrage; la magnifique série des planches en couleurs constitue pour nos études une documentation d'un très grand intérêt.

A côté des planches, il y a un volume de texte. Les travaux passés de M. Grünwedel étaient marqués au coin d'une science du meilleur aloi. Cette fois encore, l'ouvrage témoigne d'une information fort étendue, mais on y constate aussi avec stupeur la reproduction et l'utilisation de nombreux documents tibétains plus que suspects. L'explication apparaît aujourd'hui, singulièrement triste. Il paraît que la santé de M. Grünwedel est depuis quelques mois profondément ébranlée. Lorsque M. Grünwedel a rédigé son livre, il est évident qu'il ne distinguait déjà plus entre les données solides de la science et les chimères que peut enfanter une imagination troublée. Nous aurions scrupule à insister sur un sujet pénible. Les lecteurs éventuels d'*Alt-Kutscha* ne devront pas oublier que le vrai Grünwedel, celui que la maladie ne tenait pas encore, a été pendant trente ans un bon ouvrier de l'iconographie bouddhique et de la philologie tibétaine.

P. Pelliot.

Champat Rai Jain. *The Key of Knowledge.* Second edition revised. — Arrah (India), Central Jaina Publishing House, 1919; in-8°, cxxiv et 1096 pages.

— *The Practical Path.* — *Ibid.*, 1916; in-8°, xxxi et 233 pages.

— *Selections from «Atma-Dharma» of* Brahmachari Sital Prasadji. — Allahabad, Indian Press, 1920; in-12, 68 pages.

Ces trois ouvrages, si disparates quant à l'étendue, forment une suite logique où se reconnaît une parfaite unité de pensée, et ils témoignent d'un sincère effort intellectuel qui mérite de ne pas rester inaperçu.

C'est de la science religieuse que l'auteur prétend donner la clef dans son gros livre *The Key of Knowledge*, et si c'est là une tâche irréalisable, du moins a-t-il fourni à bien des âmes la nourriture spirituelle qu'elles cherchaient, puisque ce livre, publié pour la première fois en 1915, a atteint sa seconde édition en quatre ans. M. Champat Rai Jain se défend d'être un savant; pourtant il est manifeste qu'il a fait de vastes lectures et qu'il les a méditées. Non seulement les systèmes philosophiques de l'Inde lui sont familiers, mais la Bible semble avoir été pendant longtemps l'objet exclusif de ses réflexions. Il la cite presque à chaque page de son œuvre et lui emprunte même le titre de la plupart de ses chapitres. Il n'est donc pas dans ses intentions de refuser à l'Ancien Testament et moins encore au Nouveau Testament la valeur morale qu'ils recèlent. La Bible, toutefois, ne saurait être, pour un esprit moderne, l'expression de la vraie et de l'unique religion. Pas davantage les autres livres comme l'Avesta ou le Coran. S'agit-il alors de fonder une religion nouvelle, d'enseigner un Évangile inédit? En aucune façon, et l'auteur ne caresse point de pareilles ambitions. Mais chaque livre religieux renferme d'inappréciables trésors de sagesse dont la synthèse pourrait bien procurer aux hommes la solution des problèmes moraux qui les tourmentent. Dans ces conditions, n'est-ce pas faire une œuvre supérieure à toutes, que de donner la clef qui ouvre les précieuses cassettes et de permettre aux âmes de bonne volonté de contempler les richesses qu'elles contiennent? Tel est le but de la *Key of Knowledge* : s'efforcer de concilier les diverses doctrines religieuses tenues jusqu'ici pour irréductibles l'une à l'autre. C'est l'Inde qui, bien entendu, dans l'esprit de l'auteur, doit fournir cette clef, et parmi les philosophies de l'Inde, il en est une plus spécialement favorisée à cet égard : le Jainisme. «Jainism, est-il dit à la page 1094, is the Path of Liberation *par excellence.*»

Cet ouvrage principal de M. Champat Rai Jain est recommandable à bien des égards. D'abord il est loyal et sincère. Puis il est profondément pensé et il s'appuie sur une documentation large : Schopenhauer, Renan et même M. Bergson sont plus d'une fois cités. Enfin, au point de vue matériel, il est présenté avec soin, d'une façon commode et pratique. Il s'achève par un glossaire des termes non anglais, c'est-à dire sanskrits, arabes, etc., par un index des références bibliques et par un index général. Des feuillets blancs ont même été mis à la disposition du lecteur qui peut y consigner ses réflexions.

Tel qu'il est cependant, ce livre reste incomplet. Il signale la voie de la délivrance et recommande de suivre les doctrines du Jainisme. Mais il n'indique pas, ou n'indique que fort peu, ce que c'est que le Jainisme. Cette lacune est comblée dans le deuxième ouvrage de l'auteur : *The Practical Path.* Dès lors nous abandonnons le domaine de la spéculation pure pour nous acheminer sur le terrain solide de l'exposition d'un système. Cet exposé du Jainisme, ou plus exactement des principes métaphysiques et moraux du Jainisme, est un des meilleurs qui me soient connus. Il débute par l'étude des méthodes de logique, les *nayas* et le *syâdvâda,* pour aborder ensuite la théorie du *karman* et celle des catégories (*tattvas*). Le tout conduit à des considérations générales sur la pratique du *dharma.* D'excellentes classifications, parfois sous forme de tableaux, jettent une vive clarté sur la nomenclature souvent si complexe des Jainas.

Mais l'auteur est lui-même un trop fervent Jaina. Il le montre dans un appendice où il a voulu prouver l'antériorité du Jainisme non seulement sur le Bouddhisme, ce qui est un point désormais acquis, mais encore sur ce qu'il appelle l'Hindouisme, entendant sous ce nom la religion orthodoxe de l'Inde depuis les Védas. L'entreprise est chimérique, mais la démonstration de M. Champat Rai Jain est curieuse. Elle aboutit à la conclusion que voici (p. 230) : «Hinduism in its very inception was an offshoot of Jainism, though it soon set itself up as an independent system of religion. In course of time it fell under demoniacal influence, the reaction against which is characterised by the intellectualism of the *Upanishads* and the metaphysical subtelety of the world-famous *Darshanas* (schools or systems of philosophy), Nyaya, Vedanta and the like. Having set itself up as an independent system, it was naturally forced to regard Jainism as a hostile creed, and some of the *Darshanas* actually contain *sutras* which aim at refuting the Jaina views, though what they actually refute is not the Jaina *Siddhânta* as it is

understood by Jainas, but their own fanciful notions concerning its teaching.»

L'ouvrage se termine par un glossaire et un index général.

La petite brochure intitulée *Selections from «Atma-Dharma»* consiste en une série de passages extraits de divers auteurs jainas et traduits en anglais. C'est une manière d'apologétique par citations qui confirme l'exposé théorique du *Practical Path.* L'intention est excellente, mais la réalisation est médiocre. En effet, M. Champat Rai Jain a cru devoir traduire d'abord les principaux passages d'un livre moderne, l'*Âtma-dharma,* rédigé en hindi par Brahmachari Sital Prasadji. Parfois, paraît-il, il y a joint ses propres réflexions; mais comme il ne les a marquées d'aucun signe extérieur, on ne sait au juste ce qui lui appartient en propre et ce qui est l'œuvre du Brahmacharin. Ceci constitue la première partie de la brochure. Une seconde partie, un peu plus courte, est mieux conçue. Elle renferme quelques «joyaux» (*gems*) empruntés à de célèbres auteurs jainas, tels que Kundakunda, Pûjyapâda, Padmanandin, Devasena, Amṛtacandra, Amitagati, Padmaprabha et Śubhacandra. Cette seconde partie représente l'esquisse de la forme qu'aurait pu prendre le livre tout entier. Il serait alors devenu le recueil des pages les plus significatives écrites au cours des siècles par les maîtres jainas. M. Champat Rai Jain possède les qualités requises pour éditer une anthologie de cette sorte, qui serait le complément et comme l'illustration de son *Practical Path.*

A. Guérinot.

Les Classiques de l'Orient. Collection publiée sous le patronage de l'Association française des Amis de l'Orient et la direction de Victor Goloubew. — Éditions Bossard, Paris, rue Madame, n° 43.

Tome I. *La Légende de Nala et Damayanti,* traduite du sanskrit avec introduction, notes et vocabulaire, par Sylvain Lévi; bois dessinés et gravés par Andrée Karpelès, in-8°, 1920, 151 pages.

«Les aventures de Nala et Damayanti sont un vieux conte de fées, dit M. Sylvain Lévi, où l'Inde ancienne a glorifié l'amour conjugal. Le thème en est simple : un Prince Charmant a épousé une princesse Belle-et-Bonne; leur bonheur est parfait. Mais un jour la passion du jeu saisit le prince; il perd tout, ses trésors et la royauté; forcé de s'exiler en

vagabond avec son épouse, il se résout à l'abandonner plutôt que de lui imposer le partage de ses misères. Aussi sagace que constante dans l'infortune, la princesse finit par retrouver son époux.»

Tome II. *La Marche à la Lumière, Bodhičaryâvâtara*, poème sanskrit de Çantideva, traduit avec introduction par Louis Finot; bois dessinés et gravés par H. Tirman, in-8°, 1920, 167 pages.

«Le *Bodhičaryâvâtara*, dit M. Finot, est un poème bouddhique en 913 vers et 10 chapitres, dont le titre, que nous avons rendu un peu librement par *La Marche à la Lumière*, signifie littéralement : *Introduction à la pratique en vue de la Bodhi*. La Pratique (*caryâ*, la «marche», au sens étymologique) est l'ensemble des exercices spirituels qui acheminent vers son but le futur Buddha. La *Bodhi* est l'«éveil», l'illumination suprême qui révèle au Buddha la loi de l'univers, donc la Lumière par excellence. Mais elle est plus qu'un état transcendant de l'esprit : elle implique aussi la charité parfaite, le désir fervent de guérir la douleur du monde. Le Buddha n'est pas seulement un Voyant, il est encore un Sauveur...»

Tome III. *Représentations théâtrales dans les monastères du Tibet. Trois mystères tibétains : Tchrimekundan, Djroazanmo, Nansal*, traduits avec introduction, notes et index, par Jacques Bacot; bois gravés d'après les dessins de Victor Goloubew, in-8°, 1921, 299 pages.

L'histoire de Tchrimekundan «se passe au Népâl, dit M. Bacot, à une époque fictive prodigieusement reculée. Elle est l'histoire de l'avant-dernière existence sur terre de celui qui renaîtra Çakya-Muni. Vessantara «Tchrimekundan des Tibétains» est le futur Buddha... (p. 19)». Djroazanmo est plutôt un conte de fée qu'un mystère religieux (p. 133). Nansal est, au contraire, «un tableau de mœurs tibétaines et un drame philosophique. Il n'y a aucun merveilleux. C'est aussi une peinture de caractère où tout est normal et mesuré (p. 223)».

Tome IV. *Contes et Légendes du Bouddhisme chinois*, traduits du chinois par Édouard Chavannes, préface et vocabulaire de Sylvain Lévi; bois dessinés et gravés par Andrée Karpelès, in-8°, 1921, 220 pages.

La préface de M. Sylvain Lévi montre l'importance de la version chinoise de ces contes et légendes auxquels le regretté Chavannes avait consacré une partie de sa prodigieuse activité.

Tome V. *Cinq Nô*, drames lyriques japonais traduits avec préface, notices et notes, par Noël Péri; bois dessinés et gravés par Jean Buhat, in-8°, 1921, 259 pages.

L'introduction (p. 1-69) traite de l'origine du *nô*, de la définition de ce mot, des acteurs et rôles, de la scène, des formes parlées et chantées de ces sortes de drames, des mimiques et danses, des costumes et masques, de la forme générale et de la structure du *nô*, de la classification des *nô* et de la composition des programmes, des pièces et contes, du style des *nô*. Les cinq *nô* publiés en traduction sont : *Le vieux pin*, *Atsumori*, par Kwanze Seami Motokiyo; *Komachi au Stûpa*, par Kwanze Kwanami Kiyotsugu; *La visite impériale à Ohara* et *Le tambourin de damas*, par Kwanze Seami Motokiyo.

Inaugurée sous les auspices scientifiques de maîtres tels que Chavannes, Sylvain Lévi et Finot; continuée par des orientalistes de marque tels que MM. Bacot et Noël Péri, cette collection, on est heureux de le constater, a obtenu le plus légitime succès. Elle fait grand honneur à notre confrère Goloubew, son directeur, et aux éditions Bossard. L'idée de faire concourir des bois originaux à l'intelligence de ces textes de l'Inde, du Tibet et du Japon est heureuse, et elle a été réalisée avec un profond sentiment et une compréhension très exacte du sujet, notamment par la parfaite artiste qu'est M[lle] Andrée Karpelès.

D'autres volumes sont à l'impression ou en préparation, qui comprendront des œuvres traduites du chinois, du sanskrit, de l'arabe, du persan et du turk.

Gabriel Ferrand.

Volkenkundige Opstellen, I, publiés par le Koloniaal Instituut te Amsterdam, Mededeeling n° IX, Afdeeling volkenkunde n° 3.

Ce premier fascicule des *Mémoires ethnographiques* de l'Institut colonial d'Amsterdam contient deux études. La première, du docteur J. P. Kleiweg de Zwaan (p. 1-90), est intitulée *Tanimbarschedels* (crânes de Tanimbar). Les îles de Tanimbar ou Timurlaut forment un groupe insulaire de l'archipel des Moluques et comprennent les îles de Yamdena, Selaru, Larat, Vordata, Molo, Maro (habitée en partie par des Galelarais de Halmahera) et Syera. Ces crânes sont en parfait état et ont été mensurés et étudiés avec le plus grand soin par M. Kleiweg de Zwaan. L'autre étude, intitulée *Over ornamentkunst von Seram* (sur l'art de l'or-

nementation à Séram), est due à M. Herman F. E. Wisser, qui en indique les principales caractéristiques. Ce fascicule de *Mémoires ethnographiques* est enrichi de précieuses illustrations en noir et en couleurs. On ne peut que féliciter l'Institut colonial hollandais d'inaugurer ainsi une nouvelle série de publications qui rendront grand service aux ethnographes.

Gabriel FERRAND.

CHRONIQUE

ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

PÉRIODIQUES.

The Asiatic Review, January 1922 :

P. C. Ray. Indian Swaraj and the British Commonwealth.

F. Oldrieve. The Leper Problem in India and the Treatment of Leprosy. [Préconise la segrégation obligatoire des malades et la construction d'asiles spéciaux.]

O. Younghusband. The English Boy in India. [L'éducation de jeunes Anglais dans l'Inde est appelée à donner d'heureux résultats; mesures à prendre à cet effet, en particulier aménagement d'hôtels universitaires.]

J. Pollen. The Liquor Question in India. [Indication de quelques moyens efficaces pour rendre l'Inde tempérante, c'est-à-dire «libre».]

G. Keatinge. Indian Economics. [C'est grâce à des institutions appropriées que l'Inde utilisera ses richesses naturelles.]

S. Rice. Indian Symbolism. [On se méprend trop souvent sur l'Inde, parce qu'on ne sait pas interpréter son symbolisme.]

S. Savayanagi. Education in the Japanese Empire. [Indication rapide des principaux établissements scolaires du Japon.]

Indian Antiquary, December 1921 :

A. Koul. Life sketch of Laleshwari, a great Hermitess of Kashmir. — W. Foster. Siwâji's Raid upon Surat in 1664. — T. W. Haig. The History of the Nîzâm Shâhî Kings of Ahmadnagar (*suite*).

January 1922 :

W. FOSTER. Siwâji's Raid upon Surat (*suite*). — P. G. HALKATTI. Vachanas attributed to Basava, translated. — G. A. GRIERSON. The Apabhraṃśa Stabakas of Rāma-Śarman (Tarkavágiśa).

Supplement. — E. H. MAN. Dictionary of South Andaman Language. — N. DEY. Geographical Dictionary of Ancient and Mediæval India.

Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal, 1921, n° 1 :

R. C. MAJUMDAR. The chronology of the Pāla Kings; – The chronology of the Sena Kings.

Journal of the American Oriental Society, vol. XLI, Part 4 :

A. T. CLAY. The Antiquity of Babylonian Civilization. — R. C. BARRET. The Kashmirian Atharva-Veda, Book VIII. — C. W. BISHOP. The Elephant and its Ivory in Ancient China. — N. SCHMIDT. The two Recensions of Slavonic Enoch.

Brief Notes. — A. T. CLAY. A new King of Babylonia. — M. JASTROW. *Ḫuruppâti* «betrothal gifts». — J. A. MONTGOMERY. The «two youths» in the LXX to Dan. 6. — B. C. BARRET. Note on Pāippalāda 6. 18.

Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, January 1922 :

E. DENISON ROSS. The Portuguese in India and Arabia, 1517-38. — W. H. MORELAND. The Development of the Land-revenue System of the Mogul Empire. — H. K. DEB. Taxila Silver-scroll Inscription. — F. KRENKOW. Notes on the editions of the Arabic Poets 'Abid ibn al-Abras, 'Amir ibn al-Tufail, and 'Amr ibn Qami'a published by Sir Ch. Lyall. — L. C. HOPKINS. Pictographic Reconnaissances, Part IV.

Miscellaneous Communications. — G. A. GRIERSON. Hamm-(Gatau). — F. W. THOMAS. The Plays of Bhāsa; – Note on the Hathigumpha Inscription. — T. N. SUBRAMANIAM. Satiyaputra of Asoka's Edict No. 2. — F. OHRT. Abracadabra. — W. FOSTER. A Footnote to Manucci. — F. KRENKOW. The word *Simkurru*. — Report of the Delegation of the Royal Asiatic Society to the American Academy of Arts and Sciences, Boston, October 5-7, 1921.

Obituary Notices. Professor Ignaz Goldziher, by A. A. Bevan. — Sir 'Abdu'l-Baha 'Abbas, by E. G. Browne. — R. W. Frazer, by F. W. Thomas. — M. Longworth Dames.

Al-Machriq, Janvier 1922 :

L. Cheikho. Les Séances d'Élie, évêque de Nisibe; – Un discours du patriarche Élie III ibn Hadîthî sur le jour de l'an; – La bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam.

Février :

H. Lammens. Les Croisés et la bibliothèque de Tripoli. — L. Cheikho. Les Séances d'Élie de Nisibe (*suite*); – La Bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam (*suite*). — J. Eid. La fameuse inscription d'Abercius. — L. Cheikho. Les Naqāiḍ de Ǵarīr et de Aḫṭal.

The Moslem World, January 1922 :

L. Massignon. What Moslems expect. — A. E. Garvie. Our method of judging Islam. — J. de Mayer. Turkistan, a neglected Field. — S. Anderson. Dervish Orders of Constantinople. — J. C. Young. Medical Missions in Yemen. — L. E. Esselstyn. What to preach to Moslems. — Percy Smith. Did Jesus foretell Ahmed?

Le Muséon, t. XXXIV (1921) :

Ad. Hebbelynck. Les manuscrits coptes sahidiques des Épîtres de saint Paul. — L. Dieu. Les manuscrits grecs des Livres de Samuel (essai de classement). — T. Lefort. La règle de saint Pacôme (étude d'approche). — Ad. Hebbelynck. L'unité et l'âge du papyrus copte biblique Or. 7594 du British Museum.

Revue des Études arméniennes, t. I, fasc. 4 :

N. Marr. Ani, la ville arménienne en ruines, d'après les fouilles de 1892-1893 et de 1904-1917. — Fr. Macler. Notices de manuscrits arméniens ou relatifs aux Arméniens, vus dans quelques bibliothèques de la Péninsule ibérique et du Sud-Est de la France (*suite*). — Cl. Huart. Une razzia en Arménie au xe siècle. — A. Sakissian. Deux tableaux à sujets arméniens de J.-B. Van Mour. — A. Tchobanian. Quelques chansons de Djivani traduites. — Fr. Macler. L'Arménie au musée céra-

mique de Sèvres. — L. Mariès. Epikoura = Aboukara. — Société des Études arméniennes : Statuts et procès-verbaux des séances. — Bibliographie : 1920.

T'oung Pao, 1920-1921, n° 2 :

P. Pelliot. Quelques transcriptions apparentées à Çambhala dans les textes chinois. — E. de Saussure. Les origines de l'astronomie chinoise. — Richenet. Note sur la mission des Lazaristes en Chine, spécialement à Pékin. — A. Stein. Central-Asian relics of China's ancient silk trade.

Hespéris. Archives berbères et Bulletin de l'Institut des Hautes Études marocaines. Émile Laroze, éditeur. 1er trimestre 1921 :

E. Laoust. Noms et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas. — L. Chatelain. Inscriptions et fragments de Volubilis, d'Anoceur et de Mechra Sidi Jabeur. — E. Lévi-Provençal. Note sur un Qor'ân royal du xive siècle. — J. Campardon et H. Basset. Graffiti de Chella. — E. Laoust. Sidi Hamed ou Moussa dans la caverne du Cyclope. — R. Montagne. Note sur la kasbah de Mehdiya.

2e trimestre 1921 :

Brunot. Noms de récipients à Rabat. — Michaux-Bellaire. Essai sur l'histoire des Confréries marocaines. — Renaud. Recherches historiques sur les épidémies au Maroc : la peste de 1799. — H. Massé. Ibn Zaïdoun. — Laoust. La littérature des Berbères. — Paris. Haouach à Telouet. — Blondel. Note sur la genèse de l'ornementation arabe. — Coursimault. Extraction du goudron liquide.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1921.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Huart, *vice-président.*

Étaient présents :

Mlle Lalou; MM. Bacot, Benaviste, Bourdais, Bouvat, Casanova, Cohen, Deny, Dussaud, Eliséiev, Ferrand, Hariz, Mayer Lambert, Macler, Maspero, Minorsky, Moret, Ort, Pelliot, A. Périer, Przyluski, Ravaisse, Sidersky, Stcherbatsky, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 11 novembre est lu et adopté.

Est élu membre de la Société :

M. L. de Raymond-Modène-Petrowski, présenté par MM. Ferrand et Gaudefroy-Demombynes.

M. le Président annonce que M. Aymonier a remis à la bibliothèque de la Société le reste de sa collection de manuscrits indochinois. Des remerciements seront adressés à M. Aymonier.

Une subvention de 4,000 francs a été accordée par la caisse des Recherches scientifiques pour la réédition du tome IV des *Voyages* d'Ibn Batoutah.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société :

Par le Ministre du Siam, au nom du prince Chandaburi, ministre des finances du Siam, un exemplaire d'une nouvelle édition des *Sutta Patika;*

Par M. Sidersky, au nom de M. Jesaias Press, *Palästina und Südsyrien;*

Par M. Moret, au nom de Sir James Frazer, *Adonis*, traduction française par Lady Frazer.

M. Minorsky analyse les poésies religieuses de Chah Ismaïl Ier (*khaṭâ'î*). De son *dîvân* turc-azerbaïdjani, dont il existe des manuscrits à Paris, à Pétrograd et à Londres, il ressort que les doctrines professées par le fondateur de la dynastie des Séfévis présentaient une synthèse de l'enseignement des sectes chiites extrêmistes et des ordres soufis. Le *dîvân* fournit quelques exemples intéressants des arguments à l'aide desquels les Séfévis maintenaient leur emprise sur leurs affidés. Chah Ismaïl va jusqu'à se proclamer l'incarnation de 'Alî et de Dieu (*män-am ol fâ'il-i-mutlaq*, etc.).

La séance est levée à 6 heures un quart.

SÉANCE DU 13 JANVIER 1922.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

MM. Huart et Cordier, *vice-présidents;* Mme Grabowska; MM. Basmadjian, Bénédite, Bloch, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, P. Boyer, Casanova, Contenau, Danon, Deny, Ferrand, Gaudefroy-Demombynes, Hariz, M. Lambert, Macler, Meillet, Moret, Pelliot, Przyluski, Sidersky, Stcherbatsky, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

MM. G. de Maydell, présenté par MM. Cordier et Bouvat;
M. Cuendet, présenté par MM. Moret et Macler;
G. Sinapian, présenté par MM. Meillet et Macler;
Mestre, présenté par MM. Pelliot et Granet;
Haguenauer, présenté par MM. Pelliot et Granet.

M. Pelliot est élu membre de la commission du *Journal.*

M. le Président annonce que le centenaire des découvertes de Champollion sera célébré en même temps que le centenaire de la Société asiatique.

M. J. Deny analyse un important traité arabe sur la langue turque écrit à Kachgar en 1074.

M. Pelliot présente quelques observations et fait ressortir tout l'intérêt de cette communication.

La séance est levée à 6 heures et demie.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1922.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

M. Huart, *vice-président;* Mmes Grabowska, Massieu et Saisset; Mlle Lalou; MM. Basmadjian, Bloch, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, P. Boyer, Casanova, Danon, Deny, Fadeggon, Ferrand, Graffin, Hariz, Madrolle, Masson-Oursel, de Maydell, Meillet, Moret, Ort, Pelliot, Polain, Przyluski, Ravaisse, Sidersky, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

MM. Lehot, présenté par MM. Meillet et Lacôte;
L. Delaporte, présenté par MM. Thureau-Dangin et Contenau;
Keuprulu-Zadeh Mehemet Fuad, présenté par MM. Ferrand et Deny;
A. Basset, présenté par MM. Ferrand et Deny.

M. le Président annonce que la date des fêtes du centenaire de la Société a été définitivement fixée : elles auront lieu du 10 au 13 juillet. C'est le 11 qu'aura lieu la séance solennelle que M. le Président de la République a bien voulu accepter de présider.

M. Casanova fait une communication sur un manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale (Catal. manuscrit, n° 5968), *Dastoûr al Mounadjdjimîn* «le Manuel des Astronomes». On avait déjà reconnu que

l'auteur écrivait vers la fin du ve siècle de l'Hégire et qu'il était tout dévoué aux Fatimides d'Égypte; mais en réalité il était partisan d'une branche spéciale de ces Fatimides, c'est-à-dire les Nizârites, plus connus sous le nom d'Assassins. Le manuscrit contient des blancs nombreux qui ont été remplis par des écritures diverses tracées dans tous les sens, ce qui lui donne l'aspect d'un manuscrit autographe. Un de ces textes ajoutés à l'original semble antérieur à 513 de l'Hégire. L'auteur est, en tout cas, un contemporain et un partisan de Ḥasan Ṣabbâḥ, le premier grand-maître des Assassins. (Voir l'Annexe au procès-verbal.)

M. Fadeggon présente quelques remarques.

M. Hariz lit un mémoire sur la médecine arabe antéislamique et annonce que l'histoire de la médecine arabe formera le sujet d'une thèse qu'il présentera prochainement à la Faculté de Médecine.

Observations de MM. Danon et Sidersky.

Au sujet de la période de suprématie sumatranaise à Java, M. Ferrand rappelle l'indication fournie par l'inscription de Kota Kapur (île de Baṅka), d'après laquelle, en 608 çaka, «l'armée de Çrī Vijaya venait de partir en expédition contre le pays de Java, qui ne reconnaissait pas la suzeraineté de Çrī Vijaya» (cf. *J. A.*, juillet-août 1919, p. 152); l'inscription du sanctuaire javanais de Kalasan (près de Yogyakarta), datée de 778 de notre ère, où le roi de Çrī Vijaya dit expressément qu'il s'agit de son propre royaume et apparaît comme le maître du pays (N. J. Krom, *De Sumatraansche periode der Javaansche geschiedenis*, Leyde, 1919, in-8°, p. 15-16), et les complète par les indications suivantes que fournissent les textes chinois. D'après le *Sin t'ang chou*, «le roi [javanais] habitait la ville de 闍婆 Chö-p'o (= Dja-wa, Java); l'aïeul du [roi actuel], Ki-yen, a transporté [la capitale] vers l'est, à la ville de 婆露伽斯 P'o-lou-kia-sseu» (= Baroh Gĕrsi «la plage de sable», l'actuelle Grĕsik ou Grisee, le port de Surabaya; cf. *J. A.*, mars-avril 1919, p. 305, note). Et le *Yuan che lei pien* précise : «Dans la période *t'ien-pao* (742-755), on déplaça [la capitale] de Chö-p'o à la ville de P'o-lou-kia-sseu» (*B.É.F.E.-O.*, t. IV, 1904, p. 225, n. 2). C'est donc à la suite de la campagne victorieuse de l'armée sumatranaise de Çrī Vijaya que la capitale de Java, alors située dans le centre de l'île, fut transférée à Gĕrsik pour un certain temps.

Après quelques observations de M. Pelliot, la séance est levée à 6 heures et demie.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

UN NOUVEAU MANUSCRIT DE LA SECTE DES ASSASSINS.

Le manuscrit arabe de la Bibliothèque Nationale qui porte le n° 5968 provient de la collection Schefer[1]. Il était déjà connu des orientalistes par Houtsma et de Goeje. Le premier remarque que l'auteur a dû vivre vers la fin du v° siècle de l'Hégire en Égypte sous le règne des Fatimides, qu'il donne la date de la mort d'al Moustanṣir (487), que le titre de l'ouvrage paraît être دستور المنجمين *Dastoûr al Mounadjdjimîn* «le Manuel des Astronomes», bien que sur la tranche on lise : زيج مع التواريخ «table (astronomique) avec les chroniques[2]». Le second l'a utilisé dans son étude sur les Carmathes et en a donné un extrait[3]. Au cours d'une récente étude sur la doctrine des Fatimides d'Égypte[4], j'ai été amené à examiner de près cet important manuscrit. En poursuivant cet examen à fond, je crois avoir obtenu quelques résultats intéressants que voici.

Le manuscrit actuel contient, sous sa reliure orientale assez ancienne, deux volumes : le premier, de vingt-quatre cahiers numérotés, avec d'importantes lacunes. Il ne commence qu'au milieu du deuxième cahier, et plusieurs autres sont incomplets. Le premier feuillet porte au recto,

(1) Blochet, *Catalogue de la collection de manuscrits orientaux... formée par M. Charles Schefer,* Paris, 1900, p. 34; Derenbourg, *Les manuscrits arabes de la collection Schefer* (*Journal des Savants,* mars-juin 1901), tir. à part, p. 12.

(2) *Ibn-Wâdhih qui dicitur Al-Ja'qubî historiæ,* Leyde, 1883, Præfatio, x-xi. Cf. Derenbourg, *loc. cit.*

(3) *Mémoires d'histoire et de géographie orientales,* n° 1, 2° édit. : *Mémoire sur les Carmathes du Bahrain et les Fatimides,* Leide, 1886, p. 8, 19, 121, 122, 203-206. Cf. Derenbourg, *loc. cit.;* Blochet, *Le Messianisme dans l'hétérodoxie musulmane,* Paris, 1903, p. 58, 71, 75.

(4) *La doctrine secrète des Fatimides d'Égypte,* dans *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire,* t. XVIII, Le Caire, 1921, p. 121-165. C'est la réimpression d'une partie de ma traduction des *Khiṭaṭ* de Maḳrîzî (*Mém. Inst. franç. d'arch. orient. du Caire,* IV, p. 121-144), avec une introduction et un index.

dans un cadre, à l'encre rouge, cette mention, malheureusement détruite en partie par une déchirure du papier :

كتاب زيج ....م
بامر الله تعالى ....
....
احمد بن عبد .....
الحاكمى

que je propose de restituer ainsi :

كتاب زيج الحاكم بامر الله تعالى امير المومنين تاليف احمد بن عبد .... الحاكمى

Livre de la table d'al Ḥâkim biamr Allah, émir des Croyants, composé par Aḥmad ibn ʿAbd... al Ḥâkimî.

Ce titre paraît apocryphe, et c'est probablement pour cela que Houtsma l'a négligé. Cependant il répond à ce qui est écrit sur la tranche, comme nous l'avons vu plus haut. Il faut remarquer effectivement que l'ouvrage comporte une partie astronomique où se trouvent de nombreux tableaux, et une partie historique. En tout cas, il ne peut s'agir des tables hakémites ici, car nous savons déjà que l'ouvrage est postérieur à 487, tandis que le khalife al Ḥâkim biamr Allah, pour qui elles furent faites par Ibn Yoûnous, est mort en 411 [1]. En réalité, la partie astronomique n'est qu'une compilation d'extraits de divers auteurs (qui ne sont pas toujours nommés), entre autres al Bîroûnî [2].

Cette partie remplit tout le premier volume, ou plutôt la première moitié, qui se termine au présent fol. 188 v° par les mots : تم النصف الاول من دستور المنجمين. Elle se continue dans le second volume, qui commence par le septième traité, المقالة السابعة.

La première moitié est acéphale, et il manque au milieu un certain nombre de feuillets; beaucoup sont intervertis. La remarque a été faite par les propriétaires du manuscrit; ainsi, au bas de fol. 28 v°, on lit ces mots à l'encre rouge, en persan : ازنجا نه اوراق مى ماند «ici manquent neuf feuillets»; fol. 67 v°, également à l'encre rouge et en persan : دو

(1) Voir *Le Livre de la grande table hakémite observée par... ebn Younis...*, par le Cen Caussin, dans *Notices et Extraits*, t. VII, p. 16 et suiv. Cette table n'a aucune espèce de rapport avec notre manuscrit.

(2) Houtsma, *loc. laud.*, xi.

اوراق ى مانقد «dix feuillets manquent»; en marge de fol. 57 v°, en arabe, d'une main postérieure : هذه الصفحة تتلو الصفحات التي في اول الكراسة «ce tableau est à la suite des tableaux qui sont au commencement du cahier».

J'ai relevé la mention de vingt-quatre cahiers de dix ou de huit feuillets [1], ce qui devrait donner environ deux cent vingt feuillets, au lieu de cent quatre-vingt-huit. La première mention est au fol. 6 r° : troisième cahier. C'est du treizième au vingt-deuxième que le manuscrit a le plus souffert (fol. 96 à 168).

La seconde moitié est en meilleur état, sauf la fin, qui manque. J'y ai noté seize cahiers complets, sauf deux feuillets [2]. Elle se termine avec le folio 346. Elle contient la suite des tables astronomiques et, à partir de fol. 251 r°, des renseignements historiques. Après quelques remarques générales et un résumé de l'histoire des Persans et des Arabes, l'auteur, à partir de 263 v°, présente la biographie des principaux personnages depuis Adam, sous forme de tableaux, avec différentes indications empruntées à dix auteurs qu'il énumère fol. 263 r°, depuis la Bible التورية jusqu'au *Ḳânoûn* d'Aboû-l rîḥân (al Bîroûnî). Après une biographie assez détaillée du Prophète Mouḥammad (309 r°-330 r°) vient le tableau des imâms conformément à la doctrine ismaïlienne. Isma'îl ibn Dja'far (334 r°) est appelé النجل الطاهر «le rejeton pur»; son fils Mouḥammad (334 v°) est qualifié de السابع التام «le septième (imâm) parfait» [3]. Puis viennent les imâms cachés (335 v°) et la série des khalifes fatimides jusqu'à al Moustanṣir billah (343 r°) et à son fils Nizâr (343 v°). On passe ensuite aux imâms dits : *al Ḳaṭ'iyat* [4] (344 r° à 345 v°; il y a une lacune). Viennent les imâms zeïdites (346 r° et v°) et l'ouvrage est interrompu en ce point.

(1) Le 4e cahier a même 12 feuillets (16-27).

(2) Deux notes aux fol. 244 v° et 245 r° font allusion à des interversions de tableaux, صفحات.

(3) Ce qui prouve bien que c'est Mouḥammad seul (et non Isma'îl) qui est compté pour imâm, comme je l'ai établi dans les notes de ma traduction de Maḳrîzî (*Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, Le Caire, 1920, t. IV, p. 129, n. 1 et 132, n. 2; et *Bulletin* du même Institut, Le Caire, 1921, t. XVIII, passages correspondants : p. 137, n. 2 et p. 140, n. 4; cf. l'avant-propos, p. 124 et 125).

(4) Appelés aussi Moûsawîs (partisans de Moûsâ, autre fils de Dja'far; cf. *Bull.*, p. 124). Sur le terme de Ḳaṭ'iyat ou Ḳiṭṭî'iyat, voir Friedländer, *Heterodoxies of the Shiites*, dans *Journal of Americ. Orient. Soc.* (1909), t. XXIX, p. 49 et suiv.

La mention du fatimide Nizâr, fils d'al Moustanṣir billah, est d'une particulière importance, et je crois bon de la reproduire :

مولانا الامام المصطفى لدين الله ابو منصور نزار بن . . . . .

ولد . . . . عاشر ربيع الاول سنة تسع وثلثين واربعمائة

بالقاهرة المعزية امه رومية

وانشيت السجلات المختلفات الى اطراف الاعمال ساعة مولده بذكر تقدمه الميمون

و. . . . . لوق فسميت المخلقات

كما نص الظاهر رضى الله عنه ساعة اولاده المستنصر رضى الله عنه وانشا فيه

السجل المعروف بالمدوّل وضرب السكك باسمه ولقبه ولى عهد المومنين

فلما نازعه اخوه عبد الله لبس صاحب الامر النص عليه واشرك فيه عدة نص عليهم

جميعهم كما سبق ذكره واقصى الحال به بعد انتقال مولانا المستنصر بالله

الى الهجرة الى الاسكندرية وانتدب للامر من انتدب

قصة الراهب الذى نزل اليه يوم الهجرة معروفة وقوله له عليه السلام

قد روينا عن اسلافنا ان ابن الرومية ينزل بديرنا هذا فى يومنا

هذا وساعتنا هذه وانه هو الذى من شانه كيت وكيت ثم اسلامه على يديه

واستشهاده فى المعركة لديه رحمة الله عليه

واولاده

الامير	والامير
ابو عبد الله	ابو على الحسن
الحسين	

Dans la première ligne verticale :

Notre maître, l'imâm [1], al Mouṣṭafâ lidîn Allah Aboû Manṣoûr Nizâr, fils . . . [2].

Deuxième ligne verticale :

Né le . . . 1 *x* [3] de Rabî' premier année 439.

Lignes horizontales :

Au Caire d'al Mou'izz; sa mère était grecque (*roûmîyat*).

[1] Le mot a été gratté, mais est encore reconnaissable.

[2] Le bas de la page, à droite, a disparu.

[3] Le jour et le nombre des unités ont été grattés; je n'ai trouvé nulle part les indications propres à les rétablir.

On émit les dépêches السجلات diverses à travers les provinces, à l'heure de sa naissance pour annoncer sa venue fortunée

et ..... [1]. On les appela les parfumées المعطرات.

C'est ainsi qu'adh Dhâhir, Dieu l'agrée! avait notifié l'heure de la naissance [2] d'al Moustanṣir, Dieu l'agrée! et émis

la dépêche appelée la dynastique الدولى [3]. Il fit frapper des monnaies à son nom et lui conféra le titre d'héritier présomptif.

Lorsque son frère ʿAbd Allah entra en compétition avec lui, le chef du pouvoir [4] lui fit donner la notification (de succession) et il l'associa à d'autres (de ses frères) et la notification fut conférée à

tous, comme nous en avons déjà parlé [5]. La situation devint grave pour lui à la mort de Notre Seigneur al Moustanṣir billah,

lors de sa fuite à Alexandrie, et un autre obtint le pouvoir.

L'histoire du moine chez qui il descendit, le jour de la fuite, est connue, ainsi que le discours qu'il lui tint, sur lui soit le salut!

(ainsi conçu) : Nous avons appris de nos anciens que le fils de la Grecque descendrait dans tel monastère, à tel jour,

à telle heure et qu'il aurait tel et tel caractère. (On sait) ensuite qu'il professa l'islam entre ses mains

et qu'il porta témoignage par devers lui lors de la lutte, que la miséricorde de Dieu soit sur lui!

Ses fils :

L'émir Aboû ʿAbd Allah Al Ḥouseïn.	L'émir Aboû ʿAlî al Ḥasan.

Presque tous les détails donnés par cette notice sont inédits. La plupart des historiens sont muets sur le rôle joué par ce fils d'al Moustanṣir. Seul Ibn Mouyassar, dans ses *Annales d'Égypte*, lui a consacré plusieurs pages [6].

C'est surtout à propos de la doctrine de Ḥasan ibn Ṣabbâḥ qu'Ibn Mouyassar nous en parle; c'est aussi à ce propos que les autres historiens, comme Ibn al Athîr et Mirkhond, en ont fait mention. Je rappelle

[1] Le début du mot est gratté; je ne sais comment le reconstituer.

[2] Corriger : ولادة en ولادة. Adh Dhâhir est le khalife prédécesseur et père d'al Moustanṣir billah.

[3] Je vois, dans ce mot, un déterminatif de دولة dynastie, littéralement : «la constituante de dynastie». Aucun dictionnaire ne donne ce sens.

[4] Le vizir al Afḍal?

[5] Dans le tableau précédent, où il est donné quelques détails, un peu confus, sur les différents fils d'al Moustanṣir.

[6] Éd. Henri Massé, Le Caire, 1911 (*Publications de l'Institut français d'archéologie orientale*), p. 27, 34-37, 66-68.

succinctement les faits connus, auxquels fait allusion la notice précédente.

Al Moustanṣir avait désigné comme son héritier présomptif son fils aîné Nizâr. Ḥasan ibn Ṣabbâḥ s'était fait initier à la doctrine des Fatimides et était venu au Caire, auprès du khalife, pour compléter son initiation. Ses intrigues le firent bientôt chasser, mais il fonda en Perse, après la prise d'Alamoût, une secte qui n'était qu'une branche des Fatimides, tant que Nizâr continua d'être héritier présomptif. A la mort d'al Moustanṣir, le vizir al Afḍal, alors tout puissant, fit reconnaître un autre fils, qui fut proclamé khalife sous le nom d'al Mousta'lî. Nizâr s'enfuit à Alexandrie, mais ne put tenir tête à al Afḍal, qui s'empara de lui et le fit mettre à mort. Ḥasan ibn Ṣabbâḥ maintint que l'imâmat n'appartenait qu'au seul Nizâr. Sa secte devint celle des Nizârîyat. Ibn Mouyassar nous dit (p. 68) qu'on leur donnait différents noms : en Syrie, *al Ḥachîchîyat;* à Alamoût, *al Baṭinîyat* et *al Malâḥidat;* dans le Khourasân, *at Ta'lîmîyat;* et que leur nom général était : *al Isma'îlîyat.* En réalité, ces noms appartenaient à la secte des Fatimides; seuls les deux premiers leur furent propres : celui d'an Nizârîyat, qui leur venait de l'imâm reconnu par eux, et celui d'al Ḥachîchîyat, qui leur venait d'une pratique spéciale du *ḥachich,* qui leur fut attribuée à tort ou à raison. C'est de ce dernier nom que les Français des Croisades ont tiré celui d'Assassins.

Ainsi le *Dastoûr* a été rédigé, sans qu'il y ait, je crois, l'ombre d'un doute, par un partisan de la secte des Assassins. Comme la mort de Nizâr n'y est pas mentionnée et que le titre d'émir conféré à ses fils semble indiquer qu'ils sont vivants, il faut en placer la rédaction peu de temps après la mort d'al Moustanṣir.

J'avais pensé un moment à en attribuer la composition à Ḥasan ibn Ṣabbâḥ lui-même[1], ce qui lui aurait conféré une importance nouvelle, mais je crois que ce personnage, fondateur même de la secte, est désigné dans un autre passage. C'est au fol. 343 r°; l'auteur, parlant d'al Moustanṣir, dit :

وكان كثيرا مشير (?) الى سنة سبعين واربعماية وما يتجدد فيه من ظهور دعوه (lire : دعوته)

il faisait souvent allusion à l'année 470 et à toutes les manifestations nouvelles de sa doctrine qui s'y étaient produites;

[1] D'après Ḥâdji Khalfa, il serait l'auteur d'un ouvrage sur la sphère : كتاب الكرة, *Lexicon bibliographicum*, éd. Flügel, Londres, 1850, t. V, p. 140, n° 10417.

et il ajoute :

فوافق وصول صاحبنا حفظه الله اليه هذه السنة

Or l'arrivée vers lui de notre maître, que Dieu le garde! eut lieu en cette année.

Ce maître, comme l'indique l'eulogie, est vivant et, à cette époque, ce ne peut être que Ḥasan, le premier des grands-maîtres de la secte. D'après le récit qu'il a fait de sa propre vie et que nous ont rapporté deux historiens persans, Mirkhond et Rachîd ad dîn, c'est en 471 que Ḥasan serait arrivé en Égypte et il n'aurait pas rencontré personnellement al Moustanṣir[1]. Mais en examinant de près le texte de Rachîd ad dîn que M. Blochet a eu l'obligeance de me signaler et de revoir pour moi, il me paraît vraisemblable qu'il a débarqué à la fin de 470. Quant aux termes mêmes du *Dastoûr :* وصول اليه, ils ne doivent pas nécessairement être interprétés par une rencontre, mais par une mise en relation. Effectivement, Ḥasan dit que, sans le voir, al Moustanṣir ne cessa d'être en rapports suivis avec lui. Il rapporte qu'il quitta Ispahân pour se mettre en marche vers l'Égypte en 469, se rendit successivement en Adherbeïdjân, à Mayâfârikîn, Mossoul, Sindjâr, Damas; de là à Beyroût, Ṣaïdâ, Ṣoûr, 'Akkâ et Ḳaïsarîyat. C'est dans ce port de Syrie qu'il s'embarque et, après une navigation de sept jours, il entre en Égypte par le port de Tinnîs. Voici comment il s'exprime :

واز انجا بشهر معيس (lire : مقس) كه حدود قاهريه معزيه است جماعتى [p. 67] از
اعيان حضرت استقبال اوكردند چون ابو داود كه داى الدعاة بود وشريف طاهر
قزوينى كه از جملهٔ معروفان بود روز جهار شنبه هيجدهم شهر صفر المظفر سنة
احدى وسبعين واربعماية سيدنا بقاهريه معزيه رسيد المستنصر بالله خاصكان
ومقربان را بدلخوشى واستمالت واستعطاف سيدنا فرستاد وفراوان تلطف وتعطف
واكرام وامان در حق او مبذول فرمود او مدت يكسال ونيم انجا مقام كرد ودر مدت
اقامت اكرچه پيس مستنصر نرسيد امّا مستنصر از حال او واقف ومطلع بود
وبكرّات ستايش اوكرده بود چنانكه مقربان بر سيدنا حسد بردند

[1] Auteurs cités par M. Blochet, *Le Messianisme dans l'hétérodoxie musulmane*, Paris, 1903, p. 105-109, d'après le *Rauzet-el-séfa*, paru dans *Notices et Extraits des Manuscrits de la Biblioth. Impér.*, 1813, t. IX, p. 143 [trad. de Jourdain; = éd. de Bombay, 1266, t. IV, p. 63] et le *Djâmi' at tawârîkh* (Bibl. Nat., ms. suppl. pers., n° 1364, p. 66 et 67).

et de là à al Maks qui est à la limite d'al Kâhirat (le Caire) d'al Mou'izz[1]. Nombre des grands personnages de la cour vinrent à sa rencontre, dont Aboû Dâoûd qui était dâ'î des dâ'îs et le chérif Tâhir Kazwînî, qui était parmi les gens notables. Le mercredi, 18e jour de Safar 471, notre seigneur[2] arriva à al Kâhirat d'al Mou'izz. Al Moustansir billah envoya des familiers et des courtisans pour féliciter et complimenter notre seigneur et il donna des ordres pour qu'il fût traité avec égard et considération. Il demeura là durant une année et demie et, quoique pendant toute la durée de son séjour il n'eût pas vu al Moustansir, celui-ci ne cessa de s'informer de sa situation et de faire prendre de ses nouvelles, si bien que les courtisans conçurent de la jalousie contre notre seigneur.

Non seulement le *Dastoûr* a été rédigé par un partisan de la secte des Assassins contemporain de Hasan ibn Sabbâh, mais j'ai des raisons de croire que notre manuscrit est autographe. En l'examinant de près, j'avais été frappé de l'allure persane de l'écriture et cette première impression était confirmée par les deux notes écrites en persan, que j'ai signalées plus haut, d'un type très voisin de l'écriture du manuscrit et cependant évidemment postérieures à sa rédaction. En matière de paléographie arabe, il convient d'être très prudent. Je soumis donc mon observation à M. Blochet, qui se tint sur la réserve, tout en reconnaissant qu'il avait eu jadis l'impression que le manuscrit était autographe, mais qu'il en était revenu. Mîrzâ Mouhammad Kazwînî, le savant éditeur de divers ouvrages persans, consulté à son tour, fut de mon avis.

L'aspect du manuscrit est assez étrange et rend très invraisemblable l'hypothèse qu'il ait été écrit par un copiste de profession. Les lignes sont souvent allongées, surtout dans les titres, et débordent de la marge. Des blancs ont été laissés de façon très irrégulière dans un très

[1] Al Maks, qui répond aujourd'hui à l'étang (devenu le jardin) de l'Izbekiyeh, était à cette époque sur le Nil, et servait de port au Caire; cf. Ravaisse, *Essai sur l'histoire et sur la topographie du Caire*, dans *Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire*, Paris, 1887, t. I, p. 416, n. 1, et p. 454 : plan général. De Tinnis à al Maks, Hasan était venu par le Nil, comme cela paraît certain. Rien n'empêche qu'il ait séjourné deux ou trois mois dans cette localité avant d'entrer au Caire même. On peut donc admettre avec l'auteur du *Dastoûr* qu'il était en Égypte dès la fin de 570, le mois de Safar dont il est parlé ensuite étant le deuxième de l'année musulmane.

[2] Le texte, au début, reproduisait l'autobiographie de Hasan, qui parlait à la première personne, jusqu'à l'arrivée à Mayâfârikîn, puis, brusquement, l'auteur le fait parler à la troisième personne et même, ce qui est étrange, le désigne sous ce titre honorifique : notre seigneur.

grand nombre de pages et ces blancs ont été remplis, après coup, d'écritures de diverses mains, dont quelques-unes certainement tardives et allant jusqu'au VII[e] siècle de l'hégire ou au delà. Ces écritures, tracées dans tous les sens, s'amalgament plus ou moins au texte, soit comme complément, soit comme commentaire. Une d'elles paraît avoir été rédigée vers l'année 500, ce qui placerait par conséquent l'original entre 487, date relevée précédemment, et 500; et cela correspond tout à fait à l'époque que j'assigne à la composition du *Dastoûr*. Voici le texte de cette note. Au fol. 239 r° commence un chapitre (4[e] *faṣl* de la 7[e] *maḳâlat*) traitant du mouvement de la sphère dit d'accès et de recès[1], suivant la doctrine des constructeurs de talismans : في حركة الفلك مقبلا ومدبرا على مذهب اصحاب الطلسمات. L'auteur n'est pas cité et il ne peut être celui du *Dastoûr*, car, parlant de ses propres observations en correction de celles de Ptolémée, il dit les avoir faites 743 ans après lui, donc en 884, puisque c'est en 141 de notre ère que Ptolémée fit ses observations[2], si l'auteur compte par années solaires, ou vers 862, s'il compte par années lunaires. Ce sera donc aux environs de l'année 260 de l'Hégire dans le premier cas[3], de 240 dans le second, de toute façon bien avant l'époque où fut compilé le *Dastoûr*.

L'auteur parle donc des périodes de 640 ans pendant lesquelles s'effectue le mouvement de la sphère et le texte s'arrête vers la fin du fol. 240 r° en laissant un blanc qui est rempli par cette note écrite verticalement :

مثاله لاول السنة تعو من يزدجرد السنون التامة تعه زدنا عليه ٧٩٢ التى فى مبدا حركة الرجوع قبل يزدجرد بلغ ١٢٦٧ قسمنا على ستمائة واربعين التى فى مدة

[1] Ce mouvement, appelé aussi trépidation des fixes, a été inventé pour expliquer les irrégularités du mouvement dit de précession des équinoxes. Voir à ce sujet Delambre, *Histoire de l'astronomie au Moyen Âge*, Paris, 1819, p. 73-75, 173-175, 262-274; Sédillot, *Mémoire sur les instruments astronomiques des Arabes*, Paris, 1841, p. 31; Le même, *Matériaux pour servir à l'histoire comparée des sciences mathématiques*, II, Paris, 1869, p. 443; Reinaud, *Géographie d'Aboulféda, Introd.*, Paris, 1848, p. XLVII; etc. J'aurai probablement l'occasion d'en parler prochainement dans le présent *Journal*.

[2] De 126 à 141, d'après Tannery, dans la *Grande Encyclopédie*, S Ptoémée.

[3] C'est cette date qui me paraît la plus probable; elle permet d'attribuer ce texte à Thâbit ibn Ḳourrat (221-288), qui est précisément l'auteur de la théorie de la trépidation, renouvelée, il est vrai, de Théon. Voir Delambre, *op. cit.*, p. 173-175 et *Hist. de l'astronomie ancienne*, Paris, 1817, II, p. 625-627.

حركة الفلك اقبالا وادبارا خرج دور واحد للرجوع وبقى للاقبال ٦٢٧ والباقى لتمام الاقبال يج سنة فعند اقتضا ثلث عشر سنة شمسية من هذه السنة يبتدى الفلك فى الرجوع. فيكون ذلك فى سنة ثلث عشرة وخمساية للهجرة هجرة النبى محمد المصطفى صلى الله عليه وعلى اله واصحابه الطاهرين

Par exemple, soit le début de l'an 476 de l'ère de Yezdedjerd; le nombre des années écoulées est 475. Ajoutons-y 792 qui représente le début du mouvement de retour (de la sphère) avant cette ère, il viendra : 1267. Divisons par 640 qui est la période du mouvement de la sphère en accès et recès, le quotient sera 1 cycle entier pour le retour, et le reste sera pour l'accès : 627. Pour achever une période d'accès il faudra encore 13 ans [627 + 13 = 640]. A l'expiration de 13 années solaires à partir de cette année (de Yezdedjerd) la sphère commencera le retour et *cela sera en l'an 513 de l'hégire*, hégire du Prophète Mouhammad, etc.

Comme on le voit, la théorie fait osciller la sphère tantôt dans un sens (accès) pendant 640 ans, tantôt dans l'autre (recès) pendant le même laps de temps. A la fin de la première période il y a *retour* رجوع de la sphère. L'ère de Yezdedjerd commence en 632 de notre ère. Le début du dernier mouvement de recès était 792 ans avant, soit 160 ans avant J.-C. Le mouvement d'accès commençait en 480 de notre ère et finissait en 1120, que l'auteur identifie avec 513 de l'hégire, ce qui est rigoureusement exact, ou 488 de Yezdedjerd, ce qui est également exact, puisque les années de cette ère, suivant le comput persan, équivalent aux années juliennes (632 + 488 = 1120).

Il résulte de là qu'au moment où cette note est écrite, on est dans l'année 476 de Yezdedjerd ou à peu près, et que, 13 années solaires après, on *sera* à l'an 513 de l'hégire. Il faut donc assigner au manuscrit qui contient cette note une date voisine de 500 de l'hégire, et ceci confirme notre hypothèse qu'il est autographe.

On peut admettre, par la physionomie persane de l'écriture, qu'il a été rédigé au siège même de la secte, dans la fameuse citadelle d'Alamoût. Comme me le rappelait très justement Mîrzâ Mouḥammad Ḳazwînî, lorsque Houlagou détruisit cette forteresse, on y trouva beaucoup de livres d'astronomie; le moustaufî 'Aṭâ Malik Djouwaînî en sauva quelques-uns de la destruction[1]. Peut-être le manuscrit acquis par Schefer est-il un de ceux qui ont échappé.

CASANOVA.

(1) *The Ta'rîkh-i-jahân-guschâ of 'Alâ'u 'd-dîn. 'Aṭâ Malik-i-Juwaynî...* *edited... by Mîrzâ Muḥammad ibn 'Abdu'l-Wahhâb-i-Qazwînî*, dans *Gibb Me-*

SÉANCE DU 10 MARS 1922.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

M. Huart, *vice-président;* Mmes Grabowska et Massieu; Mlle Lalou; MM. Allotte de la Fuÿe, Bloch, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, Cabaton, Casanova, Danon, Delaporte, Dussaud, Fadeggon, Ferrand, Fevret, Goloubew, Graffin, Hariz, Mayer Lambert, Madrolle, Maître, Marchand, Maspero, Masson-Oursel, Meillet, Minorsky, Moret, Ort, Pelliot, Przyluski, Sidersky, Stern, Worms, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 10 février est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

Mlle O. Trognon, présentée par MM. Senart et Gaudefroy-Demombynes;

MM. Banerji Sastri, présenté par Mme Grabowska et M. Bloch;
G. Ducroq, présenté par MM. Huart et Minorsky;
Charles-F. Jean, présenté par MM. Contenau et Thureau-Dangin;
P. Langlois, présenté par MM. Moret et Hackin;
J. Lecerf, présenté par MM. Boyer et Gaudefroy-Demombynes;
Pézard, présenté par MM. Dussaud et Thureau-Dangin;
Ph. de Tarazzi, présenté par MM. Ferrand et Bouvat.

M. Worms expose une hypothèse sur la lecture possible de quelques noms propres égyptiens composés avec les verbes 𓄟𓋴 *ms* et 𓊵 *ḥtp,* derrière lesquels certaines variantes en 𓅱 *w* final lui paraissent indiquer qu'il faut rétablir le pronom régime de la première personne 𓅱𓀀 *wi,* apocopé suivant un usage bien établi à l'époque memphite,

morial, XVI, 1, Leyde et Londres, 1912, préface de l'éditeur, p. 28. D'après lui, et les deux textes qu'il cite en note sont tout à fait probants, 'Aṭâ Malik n'a brûlé que les livres traitant de la doctrine de la secte et a conservé Corans, livres précieux, instruments astronomiques, etc. Je ne m'explique pas que Quatremère lui attribue la destruction de ces instruments (*Mines de l'Orient,* Vienne, 1809, t. I, p. 224). Hammer l'a répété après lui (*Histoire de l'Ordre des Assassins,* trad. franç., Paris, 1833, p. 278; corriger à la fin de la note de la page 279 : II, p. 220 en : I, p. 220).

et qui aurait persisté, pour la graphie des noms propres, aux époques postérieures. Ainsi, [hiéroglyphes], [hiéroglyphes] seraient à lire *'Imn-ḥtp-(wi)*, *'I'ḥ-ms-(wi)*, Amm s'unit à moi, Aah m'a enfanté.

M. Moret incline à croire que l'hypothèse n'est pas vraisemblable pour les noms en [hiéroglyphe], où il voit, avec Sethe, un pseudo-participe, sans se prononcer de manière catégorique pour les noms en [hiéroglyphe].

M. Goloubew, membre de l'École française d'Extrême-Orient, fait le récit de ses voyages au Cambodge et dans le Centre-Annam en 1920-1921, ainsi qu'un bref exposé des divers travaux archéologiques dont il a pu suivre la progression pendant son séjour en Indo-Chine. Au cours de ces voyages, M. Goloubew a accompagné M. Finot, directeur de l'École, et M. Parmentier, chef du Service archéologique, aux ruines de Banteai Chmar (province de Sisophon), dont il a spécialement étudié le décor plastique et les bas-reliefs historiques sculptés sur les murs de la première enceinte. Un très intéressant groupe de monuments monolithes ornés de sculptures mahâyânistes a été découvert par la mission de l'École française près de Phnom Srok, au N.-O. d'Angkor. Dans le Centre-Annam, M. Goloubew a visité la vallée de Mĭ-so'n, où des fouilles très fructueuses ont eu lieu en 1903-1904 sous la direction de H. Parmentier et Ch. Carpeaux, ainsi que les restes du monastère bouddhique de Đồng-du'o'ng et le sanctuaire çivaïte de Pô Nagar. Le nombre de clichés pris par M. Goloubew au cours de sa mission atteint environ 1,200. Une série de sculptures khmères, composée de sept pièces et destinée au Musée Guimet, a été rapportée en France. Elle figurera à l'Exposition coloniale de Marseille.

La séance est levée à six heures trois quarts.

CORRESPONDANCE.

«Nous sommes heureux de publier la lettre suivante de notre excellent confrère, M. Goloubew. Elle vient en appendice à la belle communication de M. A. Foucher qui a paru précédemment ici (t. XVII², 1921). Au moment où le service archéologique de l'Inde multiplie ses efforts pour préserver et rendre accessible au public ce qui reste des fameuses peintures d'Ajaṇṭâ, ce n'est que justice de rappeler l'initiative active et généreuse qu'avait spontanément prise M. Goloubew pour en obtenir et en répandre l'image fidèle. Rien ne peut faire oublier cette

remarquable documentation photographique. Tant par sa date que par l'autorité qui s'attache aux procédés de reproduction mécaniques, elle représentera un contrôle toujours précieux. Elle demeurera un titre d'honneur durable pour son habile et savant auteur.» [É. Senart.]

Hanoi, le 7 octobre 1921.

Monsieur et cher Président,

Je viens de lire dans le n° 2 (t. XVII) du *Journal Asiatique*, la lettre, si intéressante, si riche en données nouvelles, que M. A. Foucher vous a adressée d'Ajaṇṭâ en mars 1920. Tout en me rappelant la visite que je fis aux célèbres grottes bouddhiques en 1910, cette lettre évoque le souvenir d'un travail que j'avais entrepris, il y a dix ans, sous d'excellents auspices et que j'ai dû interrompre plus tard, à la suite de circonstances défavorables.

Je me suis rendu à Ajaṇṭâ en novembre 1910 dans un but déterminé. Il s'agissait de photographier les fresques et de compléter par une série de documents inattaquables, établis selon des procédés mécaniques, l'œuvre forcément fragmentaire de Lady Herringham et de J. Griffiths. Six mois plus tard je revins à Paris avec environ trois cents clichés de grand format et je me mis de suite à préparer un nouveau voyage dans l'Inde, au cours duquel les travaux commencés dans les grottes d'Ajaṇṭâ devaient être repris et achevés. Le tout était destiné, dans ma pensée, à une grande publication conçue à la façon d'un répertoire photographique. C'est en automne 1914 que je devais repartir. Mais la guerre éclata, et mon projet fut abandonné. Quant aux photographies rapportées par moi, elles figurèrent, en 1911, à l'Exposition indienne du Crystal Palace, où un grand prix et une médaille d'or leur furent décernés. J'ai eu, en outre, l'honneur d'en faire projeter quelques-unes au cours de votre séance générale de la même année. Des collections d'épreuves furent offertes à l'Académie Impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, au Musée Guimet, au Musée Cernuschi, aux Universités de Tōkyō et de Vienne, à diverses sociétés savantes. La Bibliothèque d'Art et d'Archéologie en possède une série complète.

Malgré les difficultés avec lesquelles nous avions à lutter, mon opérateur et moi, je crois avoir obtenu de bons résultats. Aucun détail ne manque sur mes clichés. Pris sur des plaques orthochromatiques dans des conditions d'éclairage spécialement étudiées par moi, ils ne laissent rien à désirer quant à la netteté de l'image. A l'heure actuelle, ils constituent un ensemble qu'il serait fort difficile, sinon impossible, de refaire et dont l'importance ne saurait échapper à ceux qui se sont inté-

ressés aux «problèmes d'Ajaṇṭâ». Que je ne sois pas seul à penser ainsi, c'est ce qui résulte du fait que la *Kokka* publia en 1917 un nombre considérable de mes photographies et qu'un groupe de savants et d'artistes japonais examine en ce moment les moyens de continuer la tâche que j'avais commencée.

C'est en automne 1919 que j'appris, par hasard, que le Service Archéologique de l'Inde avait repris contact avec les grottes si longtemps laissées sans surveillance et comme oubliées par lui, et que l'on songeait à publier Ajaṇṭâ. Ce fut pour moi une bonne nouvelle. J'écrivis spontanément à Sir John Marshall, alors de passage à Londres, en lui signalant les résultats obtenus au cours de mon voyage à Ajaṇṭâ et mon désir de mettre à son entière disposition la totalité de mes documents. Il me répondit de suite, en me remerciant en termes courtois de mon offre, mais il m'apprit en même temps qu'il ne pouvait pas en tirer un grand avantage, vu qu'il était question non pas d'un ouvrage du type ordinaire, illustré de planches phototypiques ou d'héliogravures, mais d'une publication en couleurs dont la réalisation imposait des procédés techniques spéciaux. Ce projet me causa quelque surprise. J'ai eu plusieurs fois l'occasion, au cours de ma carrière d'historien d'art, d'étudier et de publier des monuments anciens dont l'état de conservation rappelait celui des peintures d'Ajaṇṭâ. Je savais également à quelles difficultés s'étaient heurtés ceux de nos collègues qui avaient songé à reproduire *en facsimile* les fresques souterraines d'Égypte, celles des catacombes et des tombeaux étrusques. Je demeurais donc sceptique à l'égard des résultats que Sir John Marshall espérait obtenir, tout en lui souhaitant par la pensée une brillante réussite. L'expérience que viennent de faire M. Foucher et l'éminent chef de l'Archaeological Survey a malheureusement confirmé mes doutes. Faut-il de ce fait renoncer à la partie? Certes non! D'ailleurs, le problème qui se pose n'est-il pas en somme déjà résolu? Les clichés d'Ajaṇṭâ, déposés au Musée Guimet, à la section photographique, créée l'année dernière, sont accessibles à tout le monde. Ils pourraient être de suite utilisés par celui qui entreprendrait la belle et grande tâche de faire connaître au public les plus anciennes peintures de l'Inde. On peut les compléter sans courir les risques d'un échec coûteux. Rien de plus facile aussi que d'ajouter aux documents photographiques quelques notations de couleurs prises sur place. Intégralement publié, cet ensemble rendrait de plus grands services à la Science qu'un album de calques, exécutés par des artistes, sans doute pleins de bonne volonté et d'ardeur, mais incapables de saisir la différence entre une ligne réelle et une ligne imaginée.

Pendant mon séjour à Ajaṇṭâ, je pus me rendre compte des obstacles que rencontrait le travail infiniment consciencieux de Lady Herringham et de ses aides. Les rugosités des parois peintes arrêtaient à chaque instant le tracé du crayon qui suivait les contours à peine visibles à travers le papier. Il était en même temps indispensable de tenir compte du danger que présentait la moindre pression exercée par les doigts du copiste sur la surface écailleuse des fresques. La destruction de toute une peinture pouvait en résulter. Ce n'est que grâce à des précautions minutieuses que pareil désastre a pu être évité. Que de fois, dans ces conditions, fallait-il recommencer un calque, le dessinateur s'étant trompé dans la lecture d'un détail! Parfois aucune indication linéaire n'était discernable sur la serpente, par suite du mauvais état de la fresque. C'est alors, et personne ne songera à blâmer l'artiste, que la fantaisie érudite et pieuse se substituait à la réalité... Quiconque a manié le calquoir connaît ce genre de tentation : l'horreur du vide, qui s'insinue dans l'âme du copiste au fur et à mesure que son travail avance et qu'apparaissent les inévitables lacunes dues à la mauvaise conservation de l'original! J'avais essayé moi-même, à plusieurs reprises, de calquer quelques motifs d'Ajaṇṭâ, utiles à mes études de style. Je n'obtins que des résultats très insuffisants. Et pourtant, il s'agissait dans mon cas de surfaces relativement minimes, ne dépassant pas un mètre carré!

Qu'il me soit permis d'ajouter à ceci une autre remarque de caractère technique. Les peintres d'Ajaṇṭâ, dit M. Foucher, «n'étaient pas de purs coloristes». D'accord! Il n'en est pas moins vrai que la plupart des peintures conservées dans les grottes sont éxécutées selon un procédé qui fait songer aux fresques de Pompéi, c'est-à-dire que la couleur pâteuse et crûment appliquée à la surface murale écrase souvent les contours et déborde pour ainsi dire sur la silhouette dessinée qui se trouve de ce fait presque effacée. Aucun dessinateur ne saurait faire face aux difficultés d'interprétation qui en résultent. Les ouvrages de Lady Herringham et de Griffiths nous en fournissent la preuve. Par contre, ces mêmes difficultés n'existent ni pour le photographe, ni pour l'imprimeur d'art.

En résumé, la question d'Ajaṇṭâ se pose ainsi. Un inventaire photographique, commencé en 1910, a donné des résultats satisfaisants et peut être utilisé pour une publication à grande échelle dont l'intérêt scientifique est hors de doute. Il ne s'agit que de continuer cette œuvre et de la rendre aussi parfaite que possible en appliquant aux travaux futurs le bon vieux principe : l'union fait la force!

V. Goloubew.

ANNEXE

AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 1921.

Il est bien connu qu'en Égypte, au temps de la XIX[e] et de la XX[e] dynastie, entre 1300 et 1200 av. J.-C., paraissent dans les relations pharaoniques les noms d'une quinzaine de peuples d'outre-Méditerranée, dont les Égyptiens rencontrèrent des représentants sur les champs de bataille les plus divers, à la solde des Kheta de la Syrie du Nord en guerre avec Ramsès II, avec les Libyens qui attaquent Mineptah, en dernier lieu constituant les *Peuples de la Mer* dont Ramsès III repousse l'offensive. Ces étrangers sont des gens de l'Égée ou d'Asie Mineure dont les désignations se laissent identifier; on relève parmi eux les *Poulousati* dont on retrouve le nom, d'autre part, chez les *Philistins* d'après qui la *Palestine* est nommée, et dont la documentation biblique permet de situer le pays d'origine en Crète.

On a trace des mêmes peuples ultérieurement aux événements où l'Égypte fut intéressée. Outre des *Poulousati* en Palestine, comme on vient de le dire, à l'époque israélite, on retrouve des *Zakkarou* un peu plus au Nord vers l'an 1100 (documentation égyptienne); des *Shardina* donnent leur nom à la Sardaigne, des *Toursha* deviennent les Tyrrhènes, Tyrsènes, Tusci, etc. d'Italie (les Grecs savent que *Tyrsènes* ou *Tyrrhènes* d'Italie sont des «Lydiens»), des *Shakalasha* sont peut-être les Sicules, et des *Ouashasha* les Osques. Non qu'il faille croire, certes, que ce sont les bandes mêmes repoussées par les Égyptiens qui se fixèrent ainsi; mais leurs congénères émigraient, essaimaient vers la même époque dans toutes les directions de la Méditerranée.

Parmi ces Maritimes agresseurs des Égyptiens, très intéressants sont les *Akaiouasha* et les *Dainiou*, dans lesquels l'égyptologie reconnaît depuis longtemps des *Achéens* et des *Danaens*. Pour *Dainiou*, nulle difficulté à voir en eux des Égéo-asianiques, étant considéré que dans la tradition grecque même, le *Danaos* dont le souvenir est attaché à Argos et à la fondation de Mycènes, venait d'un outre-mer très lointain. Pour *Akaiouasha*-Achéens, les choses vont moins simplement: *Akaiouasha* est égéen ou carien, très probablement, comme tous ses voisins de la liste égyptienne, et en outre, d'après la désinence, comme *Toursha*, *Shakalasha* et *Ouashasha* cités tout à l'heure; mais comment concilier le fait avec cette autre circonstance, que les Achéens sont des Hellènes de la Grèce continentale?

Observer, tout d'abord, que les raisons d'identifier *Akaiouasha* et *Achéens* sont peut-être plus simples et plus certaines qu'il n'a été aperçu jusqu'ici. Car dans le nom reçu et transcrit par les Égyptiens, il y a la désinence -*asha*, fréquente dans les noms de la liste, et qui est l'ethnique asianique bien connu -ΑΤΟΣ, -*ασσος* de la transcription grecque ordinaire; de telle sorte que pour avoir le nom sous sa forme radicale, débarrassé de l'ethnique suffixé peut-être par quelque citateur de langue carienne, il faut le réduire à *Akaiou*, qui est alors Ἀ*χαιοί* pur et simple.

Ceci n'est point une raison de croire que la forme première du nom est l'asianique : une fois l'ethnique asianique ôté, il ressort que la dérivation est également possible et également simple dans les deux sens, d'*Akaiou* à Ἀ*χαιοί* ou inversement. Que *Akaiou* de la relation égyptienne soit très probablement un égéo-asianique, cela résulte seulement des circonstances dans lesquelles on le rencontre. Mais le fait, si on l'admet, est-il en contradiction avec celui des *Achéens* considérés d'ordinaire, et ne se pourrait-il pas que les *Achéens* primitifs du Péloponnèse fussent des Égéo-asianiques immigrés ?

La tradition grecque paraît le savoir très bien. On y trouve qu'Argos, Tirynthe, Mycènes sont des villes antéhélléniques, fondées par des Égéens, *Inakhos, Danaos, Pelasgos*, en rapport avec le Phrygien *Pelops*, père d'Atrée, père des grands achéo-péloponnésiens de la tradition homérique, Agamemnon et Ménélas. *Agamemnon*, l'Achéen par excellence, de source phrygienne, rien ne semble pouvoir accuser plus clairement la position ethnique primitive des Achéens, et l'on se tiendrait à la simplicité séduisante de cette conclusion s'il ne se dressait d'autre part, à l'encontre de la suppression des Achéens *hellènes*, des difficultés très graves.

Dans la tradition même subsiste une dualité extrêmement irréductible : «Agamemnon» *phrygien*, mais en même temps *hellène* spécifiquement, représentativement, et avec lui la chose achéenne tout entière. Tout se passe comme si, dans une première forme traditionnelle, l'*historique* ou l'*authentique*, les Pélopides et les nations qu'ils représentent étaient encore égéo-asianiques, et que dans une forme de deuxième stade seulement, l'*homérique*, «Achéens» et Pélopides fussent englobés dans l'hellénisme. Ceci suffirait, dans l'hypothèse d'*Achéens* d'outre-mer, à expliquer l'élaboration de la tradition, mais le terrain déblayé de ce côté, il se présente d'autres objections dans le domaine proprement historique.

Ces objections ressortent de l'ensemble d'une situation linguistique qu'on peut résumer en disant que les parlers doriens de l'époque histo-

rique recouvrent un substrat du type ancien dont la famille est précisément celle que les Grecs classent sous la dénomination d'*achéen :* d'où il ressort qu'au dessous des Doriens il faut bien qu'il y ait eu, comme l'histoire traditionnelle le veut, des Achéens helléniques.

Pour satisfaire aux nécessités de ces divers témoignages, il semble qu'il faille distinguer des *Achéens* de deux périodes. D'abord l'*antéhellénique,* comprenant l'arrivée dans le Péloponnèse des premiers maritimes, Inakhos, Danaos, puis les Pélopides de l'empire péninsulaire; domination égéenne qui prend fin avec l'arrivée des Héllènes, ceux qu'on appelle les Achéens d'ordinaire. Sans doute le nom égéen serat-il resté fixé au pays, désignant ses nouveaux occupants, les Achéens de la deuxième période, l'*hellénique,* qui devaient être, par la suite, déplacés ou recouverts par les Doriens.

On observe que, par ailleurs, l'analyse toponymique décèle en Grèce, tout au début, une couche *égéo-asianique* (Lyciens, Cariens, Étéocrétois) que recouvrit l'arrivée des *Illyro-thraces*, eux-mêmes prédécesseurs des *Hellènes.* Les *Achéens* primitifs arrivés d'outre-mer sont bien probablement du groupe très ancien des Égéens, Lyciens, Cariens, etc. du premier stade.

La chronologie est difficile à préciser. Si l'on accepte les données alexandrines traditionnelles, c'est au XIVe siècle que les Hellènes descendent du Nord, et il faut admettre — cela est sans difficulté — qu'à cette époque les Égéo-asianiques, les *Achéens* parmi eux, étaient en Grèce depuis longtemps. Ces *Achéens* sont donc de beaucoup antérieurs à leurs congénères qui, d'Asie Mineure, se portent à l'attaque de l'Égypte vers 1250. Comment progressent ensuite les événements en Grèce? La période des Achéens *hellènes,* dans le Péloponnèse, se place entre 1400 et 1100; à cette dernière date, l'invasion dorienne; vers 1050, les «Ioniens» passent la mer et prennent pied en Asie Mineure, en même temps, indubitablement, que Chypre et la Crète sont abordées par les Hellènes, Achéens et Doriens sans doute. Il est très remarquable de trouver le terme de 1050, comme date de l'apparition des Hellènes en Crète, confirmé par l'archéologie (chronologie des périodes «minoennes» d'Evans).

Il faut donner attention, à ce propos, au passage connu d'*Odyssée,* XIX, 176-179, enregistrant en Crète des *Achéens* et des *Doriens* à côté de *Kydoniens,* d'*Étéocrétois* et de *Pélasges.* Ce tableau pourrait, comme on voit, se référer à une situation historique authentique des environs de l'an 1000, mais il est plus probable que la notice ethnographique passée dans le poème est de l'époque même du rédacteur, c'est-à-dire

notablement plus tardive que le XIe siècle. En tout état de cause, on ne saurait suivre certains historiens (Dörpfeld, Ed. Meyer) qui, envisageant l'indication de l'*Odyssée* comme un renseignement historique véritable, croient voir des Hellènes en Grèce dès le XVe siècle, et leur attribuent les actions de guerre en Crète dont on a trace vers cette époque : ces dernières considérations comportent une erreur de critique grave.

Raymond WEILL.

NOUVELLES ACQUISITIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE [1].

I. LIVRES.

**Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*, herausgegeben von der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft, XV, 2. — I. *Buddhistische Litteratur, Nordarisch und Deutsch.* I. Teil : Nebenstücke, von Ernst LEUMANN. — Leipzig, F. A. Brockhaus, 1920; in-8°.

ABŪ-MANṢŪR 'ABD AL-KAHIR IBN ṬAHIR AL-BAGHDĀDĪ. *Moslem Schisms and Sects*... Part I, translated from the Arabic by Kate CHAMBERS SEELYE. — New York, Columbia University Press (Lemcke and Buechner), 1920; in-8°. [Éd.]

**Academia das Sciências de Lisboa. Actas das Assembleas geraes.* Volume IV (1914-1915). — *Boletin da segunda Classe.* Volume XII (1917-1918). — *Centenarios de Ceuta e de Afonso de Albuquerque.* — *Jornal de Sciências Matematicas, fisicas e naturais,* março de 1920. — *Monumentos da literatura dramatica portuguesa.* I. *Comedia Eufrosina* de Jorge FEREIRA DE VASCONCELLOS... publicada... por Aubrey F. G. BELL. — Lisboa e Coimbre, 1920; in-8°.

ALLOTTE DE LA FUŸE (Le colonel). *Documents présargoniques.* Fascicule supplémentaire. Paris, Éditions Ernest Leroux, 1920; in-fol. [A.]

— *L'iconographie de Moïse sur quelques médailles modernes à légendes hébraïques* [Extrait]. — Paris, chez C. Rollin et Feuardent, 1919; gr. in-8°. [A.]

[1] Les publications marquées d'un astérisque sont celles qui sont reçues par voie d'échange. Les noms des donateurs sont indiqués à la suite des titres : A. = auteur; Éd. = éditeur; Dir. = Direction d'une société savante, d'un établissement scientifique ou d'une revue; M. I. P. = Ministère de l'Instruction publique.

Ananda Ranga Pillai. *The Diary, translated from the Tamil by Order of the Government of Madras*, edited by H. Dodwell. — Madras, Government Press, 1919; in-8°. [Dir.]

Anderson (J. D.). *A Manuel of the Bengali Language.* — Cambridge, at the University Press, 1920; in-8°. [Dir.]

Andrews (F. H.). *Ancient Chinese figured Silks excavated by Sir Aurel Stein at ruined Sites of Central Asia* [Extrait]. — London, Bernard Quaritch, 1920; in-4°. [India Office.]

Annual Report of the Archæological Department of His Exalted Highness The Nizam's Dominion, 1337. 1917-18 A. D. — Calcutta, Baptist Mission Press, 1919; in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

Annual Report of the Archæological Survey Department, Southern Circle, Madras, for the year 1918-1919. — Madras, Government Press, 1919; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

Annual Progress Report of the Superintendent, Hindu and Buddhist Monuments, Northern Circle, for the year ending 31st March 1919. — Lahore, Government Printing, 1920; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

Annual Report of the Archæological Survey of India, Frontier Circle, for 1919-1920. — Peshawar, Caxton Printing Works, 1920; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

**Archives d'études orientales*, publiées par J. A. Lundell. Vol. V, 2. *Traditions de Tsazegga et Hazegga*, traduction française par Johannes Kolmodin. — Vol. IX. Lindblom (Gerhard). *Outlines of a Tharaka Grammar*, livre 2. — Vol. XI. Ekblom (R.). *Rus et Vareg dans les noms de la région de Novgorod*, livre 1. — Vol. XII. Agrell (S.). *Observations relatives à l'oscillation de l'accent dans le verbe russe*, livre 1. — Vol. XIII. Karlgren (Bernhard). *A Mandarin Phonetic Reader*, livre 1. — Vol. XVI. Andræ (Tor). *Die Person Muhammeds*, livre 2. — Vol. XIV. Christensen (Arthur). *Le premier homme et le premier roi dans l'histoire légendaire des Iraniens*, livre 2. — Vol. XV. Karlgren (Bernhard). *Études sur la phonologie chinoise*, livres 1-2. — Vol. XVII. Lindblom (Gerhard). *The Akamba*, livres 1-2. — Upsala, Appelbergs Bogtrykeri Aktiebolag, 1914-1920; in-8°.

Autran (C.). «*Phéniciens*». *Essai de contribution à l'histoire antique de la Méditerranée.* — Paris, Paul Geuthner, 1920; gr. in-4°. [Éd.]

Aymonier (Etienne). *Un aperçu de l'histoire du Cambodge.* — Paris, Augustin Challamel, 1918; gr. in-8°. [A.]

Baião (Antonio). *Alguns Ascendentes de Albuquerque e o seu filho.* Academia das Sciências de Lisboa, s. d.; in-4°. [Dir.]

IMPRIMERIE NATIONALE.

BANERJEE (Gauranga Nath). *Hellenism in Ancient India.* Second edition, thoroughly revised and enlarged. — Calcutta and London, Butterworth and Co., 1920; in-8°. [Éd.]

**Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.* Gids voor den bezoeker van die Ethnographische Verzameling, door H. J. E. T. SCHWARTZ. Zaal A, Sumatra, Java; Zaal B, Bali en Lombok. — Weltvreden, Typ. «Evolutie», s. d.; pet. in-8°.

BEZERMAN (J. L. J. F.). *Beschrijving van der Koan Iem-Tempel Tiao-Kak-Sie te Cheribon.* — S. l. n. d. (Batavia, 1920); in-8°. [Société des Sciences et Arts de Batavia.]

**Bibliotheca indica : A Collection of Oriental Works published by Asiatic Society of Bengal.* New Series. — *The Akbarnāma of ABU-L-FAZL,* III, 3, 6. — *Amal-i-Salih... of MUHAMMAD SALIH KAMBU,* I. — *Amarakoṣah,* a Metrical Dictionary... edited by SANTIS CHANDRA VIDHYĀBHUSANA, I. II. — *Amara-Tika-Kadānuh...* — *Anumana Didhiti Prasārini,* II-III. — *Ātmattavivka,* II. — *Avadāna Kalpalatā,* I, 9-11; II, 9-10. — *Bardic and Historical Survey of Rajputana,* edited by L. G. TESSITORI, I. — *Baudhāyana Srauta Sūtram,* II, 5; III, 1. — *The Bhāsāvrittih,* edited by PANDIT GIRIÇACANDRA VEDĀNTATIRTHA, I, 1. — *Bhattadipika,* II, 2. — *Çātasāhasrīka-Prajnā-Paramittā,* I, 15, 17; II, 1. — *The Çatapatha Brāhmana,* IX, 1-2. — *The Fars-Nāma* of ZABARDAST KHAN, edited by lieut.-col. D. C. PHILLOTT. — *Gulriz,* by AGA MUHAMMAD KAZIM SHIRAZI and the late M. R. F. AZOO. — The first Book of the *Hadīqatu'l-Haqīqat* of the HAKĪM ABŪ'L-MAJDŪD SANĀ'I of Ghazna, edited and translated by Major J. STEPHENSON. — *History of Shustar...* by... FAQĪR, edited by KHĀN BAHĀDUR MAULĀ BHAKHSH. — *Haft Iqlīm...* of *AMIN AHMAD RĀZI,* edited by E. DENISON Ross and KHAN SHAHIB MAULAVĪ ABDUL MUQTADIR. *Kirānavali,* by UDAYANACHĀRYYA... edited by MAHAMAHOPĀDHYĀYA SIVA CHANDRA SĀRVABHOUMA, I-III. — *The Ma'asir-i-Rahīmī...,* I, 3. — *The Maasiru-l-Umarā...,* I, 5-6. — *Mahābhasyapradīpoddyota,* IV, 3. — *Marhamu' ilali 'l-Mu'dila...,* III. — *Memoirs of Shah Tahmasp,* edited by lieut.-col. D. C. PHILLOTT. — *Mugdabodha Vyakarana...,* I, 2-5. — *The Muntakhab al-Labāb of KHĀFI KHAN,* III, 4. — *Muntakhabu-t-Tawārikh* by... AL-BADAONI, III, 3. — *The Nirukta* (second Edition), I, 2. — *Nityācārapradīpah...* II, 4. — *Nyāya-Vārttika-Tātparya-Parisuddhi,* by UDAYANĀCHĀRIYA, I-II. — *Nyāya-Vārttikam...* VII. — *Saduktikarnamrita,* by S'RIDHARA DHASA, edited by RĀMAVĀTAN S'ARMĀ, I. — *Samarāicca Kahā,* IV, V, VII. — *Shāh-'Alam-Nāma,* edited by the late HARINATH DE. — *Siva-Parinayah...* edited by Sir GEORGE A. GRIERSON, I. — *Smiritiprakasha,* by VASUDEVA RATHA... I. — *Sri Surisarvasvam,*

by Sri Govinda Kavibhusana Samantaroy... I. — *The Story of Ti-med-kun-den*... edited by Dr. E. D. Ross. — *The Suryya Siddhanta*... II. — *The Padumāwati*... VI. — *Prajnakara's Commentary to the Bodhicaryāvatara*... VI. — *Ravisidhānta Manjari*, by Matharānātha Sarmā, edited by Bis'vambhara Jyotisarnava. — *The Tantravārttika*... XI, XII. — *Tattvacintāmani Didhiti Prakasa*... I, 5-6. — *Tattvacintāmani Didhitti-Vivritti*... I, 3, 4, 5, 6, 7; II, 2. — *Tīrthacintāmani*... II-IV. — *The Upamithibavaprapancā-Kathā* of Siddharṣi... III (2), XIV. — *The Vidhāna-Pārijata*... II, 5; III, 1. – Calcutta, 1911-1914; in-8°.

Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses. — XXXIVe volume; Granet (Marcel), *Fêtes et chansons anciennes de la Chine.* – Paris, Éditions Ernest Leroux, 1919; in-8°. [Dir.]

Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 116e. Carcopino (Jérôme). *Virgile et les origines d'Ostie.* – Paris, E. de Boccard, 1919; in-8°. [M. I. P.]

Bloomfield (Maurice). *Rig-Veda Repetitions.* The repeated Verses and Districts and Stanzas of the Rig-Veda in systematic Presentation and with critical Discussion, – Cambridge, Massachusets, Harvard University Press, 1916; 2 gr. vol. in-8°. [A.]

Bourdarie (Paul). *Meeting franco-hindou en faveur de la Turquie, tenu à la «Salle Wagram» le 25 juin 1920, sous la présidence de* M. A. de Monzie. – Paris, Bibliothèque de la «Revue Indigène», s. d.; in-8°. [A.]

Brandstetter (Renward). *Architektonische Sprachverwandtschaft in allen Erdteilen.* S. l., 1920; in-8°. [A.]

Browne (E. G.). *A History of Persian Literature under Tartar Dominion* (A. D. 1265-1502). – Cambridge, at the University Press, 1920; in-8°. [A.]

Calcutta University Commission. Report, Volume VI. Appendices and Index. – Calcutta, Superintendent Government Printing, India, 1920; in-8°. [Gouvernement de l'Inde.]

Ciardi-Dupré (Giuseppe). *«Tocario» e «Iranico orientale».* Notizia di due lingue scoperte nell' Asia centrale. – Firenze, Tipografia Galileiana, 1917; in-8°. [Società Asiatica Italiana.]

Clemen (Carolus). *Fontes historiae religionis persicae.* – Bonnae, in aedibus A. Marci et E. Weberi, 1920; pet. in-8°. [Éd.]

Clermont-Ganneau (Ch.). *Découverte à Jérusalem d'une synagogue de l'époque hérodienne* (Extrait). – Paris, Paul Geuthner, 1920; in-4°. [A.]

Contenau (Dr. G.) *Trente tablettes cappadociennes.* – Paris, Librairie Paul Geuthner, 1919; in-8°. [Éd.]

Dagh-Register gehouden int Casteel Batavia... anno 1681. — Batavia, 's Hage, 1919; gr. in-8°. [Société des Sciences et Arts de Batavia.]

Dalgado (Dr. D. G.). *The Climate of Portugal and Notes on its Health Resorts.* — Lisboa, 1914; in-8°. — *Lord Byron's Childe Harold's Pilgrimage to Portugal.* — Lisboa, Imprensa National, 1919; in-8°. [Académie des Sciences de Lisbonne.]

Dalgado (Mgr S. R.). *Influencia do vocabulario portugués em linguas asiaticas.* — Coimbra, Imprensa da Universitade, 1913; in-8°. — *Glossario luso-asiatico.* Volume I. — Coimbra, Imprensa da Universitade; 1919; in-8°. [Académie des Sciences de Lisbonne.]

Farquhar (J. N.). *An Outline of the Religious Literature of India.* (The Religious Quest of India). — Humphrey Milford, Oxford University Press, 1920; in-8°. [Éd.]

Gazetteers. *Addenda et Corrigenda...* — No. 4, Bhandara District. — No. 5, Betul and Jubbulpore Districts. Amraoti Chindwara, Nagpur Districts. — No. 6, Hoshengabad District. — No. 7, Drug and Raipur and Saugor, Bilaspur, Narsinghpur Districts. — No. 8, Akola District. — S. l. n. d.; pet. in-4°.

— *Gazetteer of the Province of Sind,* Vol. B. I, Karachi; II, Hyderabad District; III, Sukkur; IV, Larkana; VI, Thar and Parkar; VII, Upper Sind Frontier District. — Bombay, Government Central Press, 1919; in-8°.

Goldziher (Ignaz). *Die Richtungen der islamischen Koranauslegung.* (Veröffentlichen der «De Goeje-Stiftung» No. VI). — Leiden, E. J. Brill, 1920; in-8°. [Dir.]

Government of Madras, Home Education Department. G. O. No. 1003, 16th August 1919, Epigraphy. — S. l. n. d.; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

Hagani (Baruch). *Le Sionisme politique.* Précurseurs et militants. Le prince de Ligne. — Paris, Bresniak, 1920; in-16. [A.]

Hogarth (D. G.). *Hittite Seals, with particular Reference to the Ashmolean Collection.* — Oxford, at the Clarendon Press, 1920; in-4°. [Dir.]

Holy Places of Mesopotamia. Printed and engraved by the Superintendent, Government Press, Basrah. — S. d.; in-4°. [India Office.]

Hubbard (G. E.). *The Day of the Crescent. Glimpses of old Turkey.* — Cambridge, at the University Press, 1920; in-8°. [Dir.]

Huyghe (Le P. G.). *Dictionnaire français-chaouïa.* — Alger, Adolphe Jourdan, 1906; in-8°.

Hyderabad Archæological Series. — No. 4. *Pakhāl Inscription of the Reign of the Kākatīya Ganapatidēva.* Published by His Exalted Highness the Nizam's Government, printed at the Baptist Mission Press. — Calcutta, 1919; in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

Imperial Library, Catalogue, Part. I... First Supplement. — Calcutta, Superintendent Government Printing, India, 1917; 2 vol. in-4°. [India Office.]

L'indépendance de la Corée et la paix. — Paris, Bureau d'information Coréen, 1919; gr. in-8°. [Dir.]

Indian Khilafat Delegation. N° 1. Le traité de paix avec la Turquie, l'attitude des Musulmans et de l'Inde. — N° 2. Le Secrétaire d'État pour les Indes et la Délégation de l'Inde pour le Califat. — Paris, Bureau d'Information Islamique, 1920; pet. in-8°. — N° 3. M. Lloyd George et la Délégation indienne pour le Califat. — N° 4. Le droit d'un peuple à la vie. — N° 5. Le traité turc. Le verdict de l'Inde.

James (L'abbé A. F.). *Dictionnaire de l'Écriture Sainte*, ou Répertoire et Concordance de tous les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament. — A Paris, 1837; in-8°.

Joüon (Paul). *Études de morphologie hébraïque* (Extrait). — Rome, Institut Biblique Pontifical, 1920; in-8°. [A.]

Jouveau-Dubreuil (G.). *Ancient History of the Deccan.* Translated into English by V. S. Swaminadha Dikshitar. — Pondichery, sold by the Author, 1920; gr. in-8°. [A.]

The Kâdambarî of Bânabhaṭṭa. (Purvabhāya, p. 1-124 of Peterson's Edition.) With Notes. — Bombay, P. V. Kane, 1920; pet. in-8°. [Éd.]

Kaye (G. R.) *A Guide to the old Observatories at Delhi, Jaîpur, Ujjain, Benares.* — Calcutta, Superintendent Government Printing, 1920; pet. in-8°. [Gouvernement de l'Inde.]

Kern (Prof. H.). *Verspreide Geschriften.* IX. Spraakkunst van het Oudjavaansch... I. — 's Gravenhage, Martinius Nijhoff, 1920; in-8°. [Institut Royal des Indes Néerlandaises.]

Kharoṣṭhī Inscriptions discovered by Sir Aurel Stein in Chinese Turkestan. Part. I. Text of Inscriptions discovered at the Niya Site, 1901, transcribed and edited by A. M. Boyer, E. J. Rapson, and E. Senart. — Oxford, at the Clarendon Press, 1920; in-4°. [A.]

Ḳipridlizâdè Mehmed Fouâd. *Les Mystiques dans la littérature turque.* (en turc). — Constantinople, Imprimerie Nationale, 1919; in-8°. [A.]

**Korte Gids voor de Archeologische Verzameling van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.* — Weltvreden, Albrecht en Co., 1919; in-8°.

Kulturgeschichtliche Bibliothek, herausgegeben von W. Foy. I. Reihe. 2. Wiedemann (A). *Das älte Ägypten.* — 3. Meissner (Bruno). *Babylonien und Assyrien,* I. — Heidelberg, Carl Winters Universitätsbuchhandlung, 1920; 2 vol. in-8°. [Éd.]

Lallā-Vākyōm, or the wise Sayings of Lal Dĕd, a Mystic Poet of Ancient Kachmir. Edited with Translation, Notes and a Vocabulary, by Sir George Grierson and Lionel B. Barnett. — London, published by the Royal Asiatic Society, 1920; in-8°. [Dir.]

Landberg (Comte de). *Glossaire Datinois.* I. — Leide, Imprimerie et Librairie ci-devant E. J. Brill, 1920; in-8°. [Éd.]

Lapie (Paul). *Les Civilisations tunisiennes.* — Paris, Félix Alcan, 1898; in-18.

Law (Narendra Nath). *Inter-State Relations in Ancient India,* Part I. (Calcutta Oriental Series, No. 4, E. 1). — London, Luzac and Co., 1920; in-8°. [Éd.]

Lethem (G. J.). *Colloquial Arabic. Shuwa Dialect of Bornu, Nigeria and of the Region of Lake Chad.* — London, published for the Government of Nigeria by the Crown Agents for the Colonies, 1920; pet. in-8°. [Dir.]

Linguistic Survey of India. Vol. VIII, Part I. Indo-Aryan Family, North-Western Group. Specimens of Sindhi and Lahadā, compiled and edited by Sir George Abraham Grierson. — Calcutta, Superintendent Government Printing, 1919; in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

Linguistic Survey of India. Vol. X. *Specimens of Languages of the Iranian Family,* compiled and edited by Sir George Abraham Grierson. — Calcutta, Superintendent Government Printing, India, 1920; in-4°. [A.]

Littmann (Enno). *Zigeuner-Arabisch.* Wortschatz der arabischen Bestandteile in den Morgenländischen Zigeunersprächen. — Bonn-Leipzig, Kurt Schroeder, 1920; in-8°. [Éd.]

Livres relatifs aux Philippines. Bennàsar (El P. Guillermo). *Diccionario tiruray-espanol y espanol-tiruray.* — Manila, Chofré y Comp., 1892-1893; 2 vol. in-16. — *Cartilla moro-castellana para los Maguindanaos.* — Manila, M. Peres, 1887; in-16. — *Catecismo de la doctrina cristiana en castellano y en moro de Maguindanao,* por un P. Misionero de la Compania de Jesus. — Manila, M. Perez, 1888; in-16. — *Compendio*

de historia universal desde la creacion del mundo hasta la venida de Jesucristo y un breve Vocabulario en castellano y en moro-maguindanao, por un Padre Misionero de la Compania de Jesus. — Singapore, Kah Yew Hean, 1888; pet. in-8°. — *Diccionario hispano-karaka...* — Tambobong, 1892; pet. in-8°. — Fleury (Claudio). *Catecismo historico... traducido al tirvray...* — Manila, Tipografia «Amigos del Pays», 1892; in-16. — Gisbert (El P. Mateo). *Diccionario bagobo-español y español-bagobo.* — Manila, Ramirez y Comp., 1892; 2 vol. in-16. — Juanmarti (El P. Jacinto). *Diccionario de la lengua de Maguindanao.* — Manila, Imprenta Amigos del Pais, 1893; pet. in-8°. — Tenorio (a) Sigayan (José). *Costumbres de los Indios Tirurayes...* traducidas al es espanol y anotadas. — Manila, Tipografia «Amigos del Pais», 1892; pet. in-8°. [Don de M. Lévy-Bruhl.]

Lods (Adolphe). *L'«École de Strasbourg» et son influence sur l'étude des sciences religieuses en France au XIXe siècle.* (Extraits.) — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1920; in-8°. [A.]

Loisy (Alfred). *Essai historique sur le sacrifice.* — Paris, Émile Nourry, 1920; in-8°. [Éd.]

Machado (Achille). *Matérias proteicas.* Composiçao dos principais liquidos do Organismo. — Imprensa Nacional de Lisboa, 1920; in-8°. [Académie des Sciences de Lisbonne.]

Machado (Virgilio). *Elementos de neurossemelogia clinica.* — Lisboa, Imprensa Nacional, 1919; gr. in-8°. [Académie des Sciences de Lisbonne.]

Marshall (F. H.). *Discovery in Greek Londs.* A Sketch of the Principal Excavations of the last fifty Years. — Cambridge, at the University Press, 1920; pet. in-8°. [Dir.]

Martineau (Alfred). *Dupleix et l'Inde française, 1722-1741.* — Paris, Honoré Champion, 1921; in-8°. [A.]

Maulavi Abdul Muqtadir. *Catalogue of the Arabic and Persian Manuscripts in the Oriental Public Library, at Bankipore.* Volume VI. History. — Patna, Superintendent Government Printing, 1918; in-8°. [Gouvernement de l'Inde.]

Mazumdar (Akshoy Kumar). *The Hindu History, B. C. 3.000 to 1.200 A. D.* Second Edition. — Revised aud Enlarged. — Faridabad, Dacca, Nagendra Kumar Roy; in-16. [Éd.]

**Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, T. XLII : Baillet (Jules). *Inscriptions grecques ou latines des tombeaux des rois ou syringes à Thèbes*, 1er fasc. — T. XLV :

BERCHEM (Max van). *Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum*, 2ᵉ partie, t. III, fasc. 1 et 2. — Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1920; gr. in-4°.

**Mémoires publiés par les membres de la Mission archéologique française au Caire*. Tome IV : MAKRIZI, *Description historique et topographique de l'Égypte*, traduit par M. Paul CASANOVA, IV, 1. — Tome XI : Émile CHASSINAT. *Le temple d'Edfou*, II, 3. — Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1920; gr. in-4°.

MERCER (Samuel A. B.). *The Book of Genesis, for Bible Classes and private Study*. — Milwaukee, Wis., Morehouse Publishing Co., s. d.; in-16. — *Growth of Religions and Moral Ideas in Egypt*. — Milwaukee, Wis., Morehouse Publishing Co., s. d.; in-16. — *Religious and Moral Ideas in Egypt*. — Milwaukee, Wis., Morehouse Publishing Co., s. d.; in-16. [Éd.]

MESTON (Lord). *India at the Crossways*. The Rede Lecture 1920. — Cambridge, at the University Press, 1920; in-16. [Dir.]

MINORSKY (V.). *Les Antiquités de Makou* (en russe). — Pétrograd, 1916; in-8°. [A.]

— *La Délimitation turco-persane* (en russe). — Pétrograd, 1916; in-8°. [A.]

— *Les Kurdes. Données géographiques, ethnographiques, historiques. Impressions de voyage*. — Pétrograd, V. F. Kirchbaum, 1915; gr. in-8°. [A.]

Mission Pavie. Indo-Chine, 1879-1885. Géographie et Voyages, VII. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1919; in-4°. [M. I. P.]

Mission Pelliot. II. *Le Sûtra des causes et des effets*. Tome I. Textes sogdien et chinois. — Paris, Paul Geuthner, 1920; in-4°. [A.]

MITRA (Panchanam). *Prehistoric Cultures and Races of India*. (Extraits.) S. l. n. d.; in-8°. [A.]

MOOKERJI (Radhakumud). *Local Government in Ancient India*. Second Edition, revised and enlarged. — Oxford, at the Clarendon Press, 1920; in-8°. [Dir.]

MORGAN (J. DE). *Contribution à l'étude des ateliers monétaires sous la dynastie des rois sassanides de Perse*. (Extrait.) — Paris, C. Rollin et Feuardent, 1913; in-8°.

— *Essai de lecture des légendes sémitiques des monnaies chaldéennes*. (Extraits.) — S. l., 1920; in-8°.

Histoire du peuple arménien depuis les temps les plus reculés de ses Annales jusqu'à nos jours. — Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1919; in-8°.

— *Observations sur le monnayage des premiers Arsacides de Perse.* (Extrait.) — Paris, C. Rollin et Feuardent, 1912; in-8°. [A.]

Musée du Louvre. DELAPORTE (L.). *Catalogue des cylindres orientaux.* I. Fouilles et Missions. — Paris, Librairie Hachette, s. d.; in-4°. [Éd.].

NARIMAN (G. K.). *Literary History of Sanskrit Buddhism (from Winternitz, Sylvain Lévi, Huber).* — Bombay, D. B. Taraporevala and Sons, 1920; in-8°. [Éd.]

NAVILLE (Édouard). *L'évolution de la langue égyptienne et les langues sémitiques.* — Paris, Paul Geuthner, 1920; gr. in-8°. [A.]

The Nighaṇṭu and the Nirukta... critically edited by LAKSHMAN SARUP, M. A. Introduction. — Oxford, University Press, 1920; in-8°. [Dir.]

Norges Indskrifter med de OEeldre Runer. Udgione... ved Magnus OLSEN. 2 det Hefte. — Christiania, A. W. Broggers Bogtrykerri A/S; 1919; gr. in-4°. [Norske Historiske Kildeskriftfond.]

Oriental Advisory Committee. '*Report on the Terminology and Classifications of Grammar.* — Oxford, at the Clarendon Press, s. d.; in-8°. [Dir.]

PAPAZIAN (Verthanès). *Santho. Scènes de la vie des Bochas, Bohémiens d'Arménie.* Traduit de l'arménien par Serge d'HERMINY. Préface de Frédéric Macler. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1920; in-18. [Éd.]

Penoendjoek Djalan pada orang-orang jang hendak melihat Kamar Intan di Gedong Artja. — Batawi, 1919; in-16. [Société des Sciences et Arts de Batavia.]

PISANO (Mateus DE). *Livro da guerra de Ceuta escrito em 1460*, publicado... por Roberto CORRÊA PINTO. — Academia das Sciências de Lisboa, s. d.; in-4°. [Dir.]

PISSURLENCAR (P.). *La vie de l'abbé de Faria* (en mahratte). [Extrait.] — Sanquelim-Goa, 1918; in-8°.

— *A Antiguidade do Crixnaismo.* [Extrait.] — Nova Goa, Imprensa Nacional, 1920; in-8°.

— *Recherches sur la découverte de l'Amérique par les anciens hommes de l'Inde.* — Nova Goa, Rau e Irmaos; in-8°. [A.]

PITHAWALLA (Maneck). *Afternoons with Ahura Mazda.* — Poona, 1919; in-16.

— *If Zoroaster went to Berlin! Or : The Ladder of Perfection.* Second Edition. — Poona, 1919; in-16. [Parsee Punchayet Funds and Properties.]

Prix perpétuels de l'Académie Royale de Belgique et du Gouvernement. — S. l. n. d.; in-16. [M. I. P.]

Rangacharya (V.). *A Topographical List of the Inscriptions of the Madras Presidency* (collected till 1915). With Notes and References. — Madras, Government Press, 3 vol. in-8°. [Gouvernement de l'Inde.]

Records of Fort St. George. Letters from Fort St. George, 1698, Vol. 8. — Madras, Superintendent Government Press, 1920; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

**Report of the Joint Session of the Royal Asiatic Society, Société Asiatique, American Oriental Society, and Scuola Orientale, Reale Università di Roma, September 3-6, 1920.* [Extrait.] — London, 1920; in-8°.

**Report of the Peripatetic Party of the Government Oriental Manuscripts Library during the triennium 1916-17-18-19.* — S. l. n. d.; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

Report of the Superintendent, Archæological Survey, Burma, for the year ending 31st March 1920. — Rangoon, Government Printing, 1920; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

Report of the Work of the K. R. Cama Oriental Institute for the year 1919. — S. l. n. d.; in-8° [Dir.]

Schiffer (Dr. S.). *Marsyas et les Phrygiens en Syrie.* [Extrait]. — Bordeaux et Paris, 1919; in-8°. [A.]

Schmidt (P. W.). *Die Gliederung der australischen Sprachen.* Wien, Druck und Verlag der Mechitharisten-Buchdruckerei, 1919; in-4°.

— *Die Personalpronomina in den australischen Sprachen.* [Extrait.] — Wien, Alfred Hölder, 1919; gr. in-4°. [A.]

Schoff (Wilfrid H.). *The Ship «Tyre»*... A Study in the Commerce of the Bible. — New-York, Longmans, Green and Co., 1920; in-8°. [A.]

Sidersky (M.). *Tablet of prayers for a King (?) (K 2279)* [Extrait.] — S. l., 1920; in-8°. [A.]

Stein (Sir Aurel). *Explorations in the Lop Desert.* [Extrait.] — New York, American Geographical Society, 1920; gr. in-8°. [A.]

University of Pensylvania. The University Museum, Publications of the Babylonian Expedition. I, 2. Lutz (H. T.). Selected Sumerian and Babylonian Texts. — X, 4. Langdon (Stephen). Sumerian Liturgies and Psalms. — XI. Chiera (Edward). Lists of personal Names from the Temple School of Nippur. Lists of personal Sumerian Names. — Philadelphia, University Museum, 1919; in-4°. [Dir.]

Vadala (R.). *Le Golfe Persique.* — Paris, Rousseau et Cie, 1920; in-8°. [Éd.]

Vassel (Eusèbe). *Marques céramiques et balles de fronde carthaginoises.* [Extrait.] — Paris, Imprimerie Nationale, 1919; gr. in-8°. [A.]

Vieira Guimaraes. *Marrocos e três Mestres da Ordem de Cristo.* — Academia das Sciências de Lisboa, s. d.; in-4°. [Dir.]

Villes et Tribus du Maroc. Rabat et sa région, t. II et III. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1919-1920; in-8°. [Don de M. A. Le Chatelier.]

II. Revues.

**Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances*, juillet 1919-mai 1920. — Paris, Auguste Picard, 1919-1920; in-8°.

L'Acropole, 1re année, n° 1. — Athènes, 1920; in-8°. [Dir.]

Acta Academiae Aboensis. Humaniora, I. — Abo, 1920; in-8°. [Dir.]

**L'Afrique française,* avril-octobre 1920. — Paris, 1920; in-4°.

L'Agent de Liaison. Nos 1-2. — Paris, in-fol. [Dir.]

L'Ame Gauloise, VIIIe année, n° 37. — Paris, 1920; gr. in-fol. [Dir.]

**American Journal of Archæology,* XXIV, 1-3. — Concord, N. H., The Rumford Press, 1920; in-8°.

**The American Journal of Philology,* Nos. 161-163. — Baltimore, The John Hopkins Press, 1920; in-8°.

**The American Journal of Semitic Languages and Literatures*, XXXVI, 3; XXXVII, 1. — The University of Chicago Press, 1920; in-8°.

**Analecta Bollandiana,* XXXIII, 4; XXXVIII 1-4. — Bruxelles, Société des Bollandistes, 1914-1920; in-8°.

**Anthropos,* XII-XIII, 5-6. — St. Gabriel Mödling bei Wien, 1917-1918; in-4°.

The Asiatic Review, July-October 1920. — London, 1920; in-8°.

**L'Asie française,* avril-novembre 1920. — Paris, 1920; in-4°.

**Baessler-Archiv,* VI, 3. — Leipzig, B. G. Teubner, 1917; gr. in-4°.

**Bessarione,* fasc. 149-150. — Roma, 1919; in-8°.

**Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië,* LXXVI, 1-2. Lijst der Leden... — 's Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1920; in-8°.

**Boletin de la Real Academia de la Historia,* LXXVI, 5-6; LXXVII, 1-6. — Madrid, Fortanet, 1920; in-8°.

Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, Num. 226-233. — Firenze, presso la Biblioteca Nazionale Centrale, 1920; in-8°. [Dir.]

— 1919, Indice alfabetico.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1919, 1re livraison. — Paris, Imprimerie Nationale (Ernest Leroux, éditeur), 1919; in-8°. [M. I. P.]

Bulletin arménien, nos 18-25. — Paris, 1920; in-4°. [Dir.]

Bulletin d'informations de l'Azerbaïdjan, nos 11-12. — Paris, 1920; in-8°. [Dir.]

**Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient,* XIX, 5; XX, 1. — Hanoï, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1919-1920; gr. in-8°.

**Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale,* XVII, 2; XVIII, 1. — Le Caire, 1920; in-4°.

**Bulletin de littérature ecclésiastique,* mars-octobre 1920. — Toulouse et Paris, 1920; in-8°.

Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, janvier-septembre 1920. — Paris, Émile Larose, 1920; in-8°. [Gouvernement général de l'A. O. F.]

**Byzantinische Zeitschrift,* XXIII, 3-4. — Leipzig, B. G. Teubner, 1920; in-8°.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin de la Section de Géographie, XXIV, année 1919. — Paris, Imprimerie Nationale (Ernest Leroux, éditeur), 1920; in-8°. [M. I. P.]

La Corée libre, nos 1-3. — Paris, mai 1920; in-8°. [Dir.]

L'Écho de l'Islam, nos 1-4-17. — Paris, 1920; in-4°. [Dir.]

Epigraphia Indica, XV, 1, 3 et 5. — Calcutta, Government Printing, 1920; in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

**The Geographical Journal,* May-December 1920, Supplement, Nos 5-6, 1920. — London, 1920; in-8°.

**La Géographie,* XXXIII, 3-4-5; XXXIV, 1-4. — Paris, 1920; gr. in-8°.

**Le Globe,* t. LIX, Bulletin. — Genève, Payot et Cie, 1920; in-8°.

L'Hexagramme, n° 98. — Paris, 1920; in-8°. [Dir.]

The Indian Antiquary, December 1919, March-June 1920, Index to vol. XLVII, 1918. — Bombay, British India Press, 1919-1920; in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

**Der Islam,* V, 4; X, 3-4. — Berlin und Leipzig, Walter de Gruyter und Co., 1914-1920; in-8°.

**Journal and Procedings of the Asiatic Society of Bengal*, New Series, XV, 4-7; XVI, 1. — Calcutta, 1919-1920; in-8°.

**Journal de la Société finno-ougrienne*, XXIX-XXXVI. — Helsinki, 1915-1920; in-8°.

Journal des Savants, janvier-août 1920. — Paris, Librairie Hachette, 1920; in-4°. [M. I. P.]

**Journal of the American Oriental Society*, XL, 2-4; — New Haven, Yale University Press, 1920; in-8°.

**The Journal of the Anthropological Society of Bombay*, XI, 6. — Bombay, British India Press, 1920; in-8°.

**Journal of the Burma Research Society*, X, 1-2. — Rangoon, American Baptist Mission Press, 1920; in-4°.

**Journal of the Gypsy Lore Society*, New Series, IX, 1-2. — Edinburg, University Press, 1915-1916; in-8°.

Journal of the Manchester Egyptian and Oriental Society, 1918-1919. — Manchester, University Press, 1920; in-8°. [Dir.]

**Journal of the North-China Branch of the Royal Asiatic Society*, Vol. LI. — Shanghai, Kelly and Walsh, 1920; in-8°.

**Journal of the Royal Asiatic Society*, January-October 1920. — London, 1920; in-8°.

**Journal of the Society of Oriental Research*, IV, 1-2. — Chicago, 1920; in-8°.

**Das Land der Bibel*, III, 3-4. *Die Tierwelt Palästinas*, von Fritz Bodenheimer. — Leipzig, J. C. Hinrich'sche Buchlandlung, 1920; in-8°.

The Linotype Bulletin, February 1920. — New York, Mergenthaler Linotype Company, 1920; in-4°. [Dir.]

**Luzac's Oriental List and Book Review*, Jan.-September 1920. — London, 1920; pet. in-8°.

**Al-Machriq*, mai-novembre 1920. — Beyrouth, Imprimerie catholique, 1920; in-8°.

**Mémoires de la Société finno-ougrienne*. XLI. Paasonen (H.). *Die finnisch-ugrischen s-laute*. — XLII, 1; XLIII. Äimä (Frans). *Phonetik und Lautlehre des Inarilappischen*, I-II. — XLIV. Kalima (Jalo). *Die ostseefinnischen Lehnwörter in Russischen*. — XLV. Äimä (Frans). *Astevaihtelututkielmia*. — XLVI. Kannista (Artturi). *Zur Geschichte des Vokalismus der ersten Silbe im Wogulischen vom qualitativen Standpunkt.*. — XLVII. Hämäläinen (Albert). *Ihmisruumiin substanssi*... — XLVIII. Räsänen (Martti). *Die tschuwassischen Lehnwörter in Tscheremissischen*. — Helsinki, 1918-1920; in-8°.

**Mémoires présentés à l'Institut d'Égypte*, Tome II. J.-B. Piot-Bey. Organisation et fonctionnement du service vétérinaire à l'Administration des domaines de l'État égyptien. — Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale, 1920; in-4°.

**Memoirs of the Archæological Surwey of India.* No. 2. *Varieties of the Vishnu Image*, by Pandit B. B. Bidyanibod. — No. 4. *The Archæological Remains and Excavations at Nagari*, by Professor D. R. Bhandarkar. — No. 5. *Archæology and Vaishnava Tradition*, by Ramaprasad Chandra. — Calcutta, Superintendent Government Printing, 1920; in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

**Memoirs of the Asiatic Society of Bengal*, VI; VII, 3. — Calcutta, 1919-1920; in-4°.

**Memorie della R. Accademia dei Lincei*, Classe di scienze morali, storiche e filologiche, XVI, 1-5. — Roma, 1910; in-4°.

Le Messager de la Paix, n°s 1-3. — Falaise, 1920; in-4°. [Dir.]

Le Monde libre, 2e année, n°s 10-12. — Paris, 1920; gr. in-4°. [Dir.]

**Le Monde oriental*, XII, 1-2. — Uppsala, A.-B. Akademiska Bokhandeln, 1919; gr. in-8°.

**The Moslem World*, July-October 1920. — New York, Missionary Review Publishing Co., 1920; in-8°.

Al-Mounir, n° 14. — Tunis, 1920; in-fol. [Dir.]

Museum of Five Arts Bulletin, n°s 106 et 109. — Boston, 1920; in-8°. [Dir.]

The New Russia, II, 22; III, 37, 45. — London, 1920; in-8°. [Dir.]

**Notulen... van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, LVII, 2-4. — Weltvreden, 's-Gravenhage, 1919-1920; in-8°.

Orientalia. Commentarii de rebus Assyro-Babylonicis, Arabicis, Aegyptiacis, etc., edita a Pontificio Instituto Biblico, I, 1. — Roma, 1920; gr. in-8°. [Dir.]

L'Œuvre Coloniale, n°s 1-2. — Paris, 1920; in-4°. [Dir.]

**Oudheidkundige Dienst in Nederlandisch-Indië*. Oudheidkundig Verslag, 1919, IV; 1920, I. — Weltvreden, 's-Hage, 1919-1920; in-4°.

**Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement*, July-October 1920. — London, 1920; pet. in-8°.

**Polybiblion*, février-octobre 1920. — Paris, 1920; in-8°.

**Rendiconti della R. Accademia dei Lincei.* Classe di scienze morale,

storiche e filologiche, Serie quinta, XXVIII, 7-12; XXIX, 1-6. — Roma, 1920; in-8°.

Répertoire d'art et d'archéologie. Index alphabétique. Quatrième année, 1913. Fascicule 20. — Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1919; in-4°. [Dir.]

**Revue archéologique,* novembre-décembre 1919. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1919; in-8°.

**Revue biblique,* 1er avril-1er octobre 1920. — Paris, J. Gabalda, et Rome, François Ferrari, 1920; in-8°.

**Revue critique,* 54e année, nos 3-23. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1920; in-8°.

**Revue d'ethnographie et des traditions populaires,* I, 1-3. — Paris, Émile Larose, 1920; in-8°.

**Revue d'histoire et de littérature religieuses,* VI, 1-3. — Paris, Émile Nourry, 1920; in-8°. [Dir.]

**Revue de l'histoire des religions,* LXXX, 5-6; LXXI, 1. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1920; in-8°.

**Revue de l'Orient chrétien,* 3e série, I, 4. — Paris, Auguste Picard, 1918-1919; in-8°.

Revue des études arméniennes, I, 1-2. — Paris, Imprimerie Nationale, Imprimerie Paul Geuthner, 1920; in-8°. [Dir.]

**Revue des études juives,* 137-138 (Annexe); 130-141. — Paris, Durlacher, 1919-1920; in-8° et in-4°.

**Revue du Monde Musulman,* volume XXVII, juin 1914; XXXVII, Paul Marty, *Études sur l'Islam et les tribus du Soudan,* t. I, 1918-1919; XXXVIII, 1919; XXXIX, juin 1920. — Paris, Éditions Ernest Leroux, 1914-1920; in-8°.

**Revue hispanique,* nos 109-112. — New-York et Paris, 1919; gr. in-8°.

**Revue indochinoise,* novembre 1919-août 1920. — Hanoï, 1919-1920; in-8°.

**Rivista degli Studi orientali,* VIII, 3. — Roma, presso la Regia Università, 1920; gr. in-8°.

**Straits Branch, Royal Asiatic Society. Journal,* nos 79-81. — Singapore, 1918-1920; in-8°.

**Syria,* Revue d'art oriental et d'archéologie, I, 1-3. — Paris, Paul Geuthner, 1920; in-4°.

**Tijdschrift... mitgegeven door het Bataviäasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen,* LIX. 3-4. — Batavia, 's Hage, 1920; in-8°.

T'oung Pao, XIX, 5. — Leide, E. J. Brill, 1920; in-8°.

**Transactions of the Asiatic Society of Japan*, vol. XLVII. — Tokyo, 1919; in-8°.

**Transactions of the Korea Branch of the Royal Asiatic Society*, I, II, 1-2; III, 1; IV, 1-3; VI, 2; VIII, IX, XI. — Seoul, 1900-1920; in-8°.

**Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, LXVIV, 1-4. — Leipzig, F. A. Brockhaus, 1920; in-8°.

**Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, XLIII, 1-2. — Leipzig, J. C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1920; in-8°.

**Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, 1915, 1-4; 1916, 1-4; 1917-1918, 1-4; 1919-1920, 1-2. — Giessen, Alfred Töpelmann, 1915-1920; in-8°.

Le gérant :
Gabriel Ferrand.

JOURNAL ASIATIQUE.

AVRIL-JUIN 1922.

HISTOIRE

DES

PACHAS D'ALGER DE 1515 À 1745.

EXTRAIT D'UNE CHRONIQUE INDIGÈNE

TRADUIT ET ANNOTÉ

PAR

G. DELPHIN.

NOTICE SUR G. DELPHIN.

La Société asiatique a perdu en G. Delphin un de ses membres les plus anciens.

Venu jeune encore en Algérie, en 1876, il fut sensible dès le premier jour à l'intérêt offert par la société arabe et se donna pour tâche de connaître la civilisation de nos sujets. Pendant plus de 30 ans, il mêla étroitement sa vie à celle des musulmans algériens. En même temps qu'il s'appliquait à l'étude de la langue arabe et de l'Islam, il consacrait son activité pratique à instruire et former l'élite des jeunes générations indigènes.

Pourvu d'une solide culture classique, Delphin commença d'apprendre tout seul l'arabe; il fit dans l'étude de cette langue des progrès si rapides qu'il put, quelques années plus tard, être chargé de l'enseigner à la chaire publique d'Oran, puis à l'École des lettres d'Alger.

En 1895, le Gouvernement général de l'Algérie entreprit de réfor-

IMPRIMERIE NATIONALE.

mer l'enseignement supérieur musulman dans les médersas. On voulait mieux préparer à leur tâche professionnelle les futurs fonctionnaires indigènes et donner à ces représentants des classes dirigeantes un enseignement mixte, adapté à la vie composite de l'Algérie française, combinant les sciences musulmanes traditionnelles et des éléments de culture européenne. Les qualités personnelles de Delphin et ses études antérieures — il venait de publier une série d'articles sur l'enseignement à la Mosquée de Fez — le désignaient en première ligne pour collaborer à cette réforme. Il fut appelé à la direction de la Médersa supérieure d'Alger et y resta dix ans. Parmi de nombreuses difficultés il y accomplit sans défaillance une œuvre de haute valeur, exerçant sur ses élèves une heureuse influence et marquant de son empreinte plusieurs générations de fonctionnaires indigènes.

L'œuvre scientifique de Delphin est importante et variée. Elle va de l'histoire au droit musulman et à la grammaire de l'arabe classique. Les études de dialectologie maghribine y sont largement représentées. L'ouvrage capital de Delphin dans ce domaine est son *Recueil de Textes pour l'étude de l'arabe parlé.* Ce livre constitue l'une des plus riches et des plus rares collections lexicographiques jusqu'à présent réunies dans le champ de l'arabe moderne. Il met en lumière le talent de l'auteur dans l'art difficile de l'information orale. Aucun ouvrage consacré à l'arabe maghribin n'a été étudié avec autant de zèle par les praticiens algériens; aucun recueil de documents n'a été mis davantage à contribution par les sociologues et linguistes nord-africains.

Il convient de faire une place à part dans l'œuvre de Delphin à ses études sur les mœurs et le langage des étudiants campagnards. Les milieux ruraux demi-lettrés avaient de bonne heure piqué sa curiosité et il les avait soumis à de patientes enquêtes. L'influence de la scolastique musulmane sur ces esprits frustes a juxtaposé à leur simplicité native une subtilité acquise et un peu puérile. Le pédantisme naïf qui est leur trait dominant s'exprime dans une langue à part mêlant au fonds des parlers locaux des éléments littéraires disparates, expressions coraniques, fragments de prose rimée des gongoristes classiques, lieux communs des poètes moralistes, termes techniques du droit et de la théologie. Ce sont ces bédouins cultivés qui ont maintenu dans les campagnes du Maghreb un certain contact entre la langue écrite et la langue parlée; et c'est par leur intermédiaire que les dialectes ruraux maghribins ont subi de tout temps l'influence de l'arabe littéraire et aussi des parlers citadins. Le *Récit des aventures d'un étudiant au village nègre d'Oran* et les *Séances de Aouali* publiées par Delphin l'un en 1893 à Alger, les autres en 1914-

1915 à Paris (*Journal asiatique*) fournissent de précieux spécimens du langage et du style de cette classe des *tolbas* ruraux.

Depuis une dizaine d'années, Delphin ne résidait plus en Algérie, mais il y faisait de fréquents voyages et avait conservé toute son ardeur pour les études orientales. Bientôt la guerre allait poser les plus graves questions de politique indigène nord-africaine. Ces problèmes ne pouvaient échapper à l'expérience attentive de Delphin et il s'attacha particulièrement à l'un d'entre eux : la participation plus large et plus efficace des musulmans maghribins à la défense nationale. Engagé volontaire comme interprète de langue arabe à l'âge de 59 ans, il organisa d'autre part diverses institutions d'assistance à l'intention des soldats et des ouvriers musulmans venus dans la métropole.

Au moment où il a disparu, Delphin préparait la traduction annotée d'un recueil d'annales de l'Algérie turque rédigé en arabe au milieu du XVIIIe siècle. Notre regretté confrère avait réuni pour l'annotation d'abondants matériaux; la mort l'a empêché de les utiliser; par contre, avant de disparaître, il avait établi la traduction et rédigé définitivement une importante introduction. En publiant aujourd'hui dans son *Journal* les fragments achevés de l'œuvre posthume de Delphin, la Société asiatique rend un juste hommage à ce collaborateur fidèle, à ce savant consciencieux et à cet homme de bien.

W. Marçais.

INTRODUCTION.

Les annales d'Alger pour la période turque durant laquelle cette belle cité, malgré sa situation exceptionnelle et la fertilité de ses environs, ne fut jamais qu'un nid de forbans et une géhenne avec toutes ses hontes et ses douleurs pour les malheureux chrétiens réduits en esclavage, ont été écrites avec tant de compétence par M. de Grammont [1] qu'une nouvelle contribution à cette histoire peut paraître superflue.

Il en serait incontestablement ainsi si l'on devait s'en tenir aux sources européennes que cet auteur a minutieusement

[1] H. D. de Grammont, *Histoire d'Alger sous la domination turque* (1515-1830), 1 vol. in-8°, Paris, Ernest Leroux, 1887.

compulsées en feuilletant les fonds inédits d'archives locales, et en rééditant des relations déjà anciennes devenues fort rares. Mais ses investigations sont moins étendues en ce qui concerne la documentation indigène. Ce ne sera point peine perdue, j'en suis convaincu, que de reprendre l'étude méthodique des manuscrits indigènes d'histoire locale qui n'ont été que superficiellement analysés. Ils contribueront à élucider quelques points restés obscurs dans cette histoire tourmentée d'un peu plus de trois siècles.

Sans doute, M. de Grammont ne s'en est pas désintéressé complètement, car les travaux de Berbrugger, Féraud, Devoulx, publiés dans le *Recueil de la Société historique algérienne*, dont il fût le président, et ceux plus anciens de Sanderrang, Rousseau, etc., auquels il se réfère en maintes circonstances, ne sont, en définitive, que des documents indigènes traduits et commentés par ces orientalistes. Mais, critique sévère, il ne pouvait admettre que les écrivains musulmans en prennent tant à leur aise avec des faits incontestés et jugent des événements comme si l'Islam était le pôle du monde. Aussi a-t-il fait leur procès dans les premières pages de son livre [1] avec cette vivacité qui lui était familière :

> A aucun moment, dit-il, on ne peut faire fond sur les chroniques indigènes. Elles sont d'une extrême rareté et l'on n'a guère à le regretter quand on sait combien celles qui ont été conservées sont diffuses et remplies d'erreurs, d'exagérations et de mensonges souvent voulus.

Doit-on prendre à la lettre cette opinion, si autorisée soit-elle, et s'interdire, d'une façon absolue, cette source d'informations ? Cette partialité est-elle le fait des musulmans seuls ? Il n'y a pas si longtemps qu'ont été définies chez nous les règles critiques de la méthode historique.

Les annalistes musulmans sont sujets à caution, c'est en-

(1) Même ouvrage, Introduction, p. XIV.

tendu, mais de ces prémisses, on ne peut inférer d'autre conclusion légitime que celle de ne pas se départir, à leur égard, de la plus grande circonspection. En revanche, il est exact, comme l'écrit M. de Grammont, que ces chroniques sont d'une extrême rareté et l'on est vraiment déçu, au milieu de tant d'ouvrages de droit, d'exégèse, de grammaire, de lexicographie, recueillis par nous en Algérie depuis notre prise de possession du pays, de ne découvrir qu'un si petit nombre de relations historiques.

Nous ne pouvons que le regretter, car si imparfaites fussent-elles, il est bien certain que nous en aurions tiré parti.

Tel est bien, du reste, l'avis d'un auteur de mérite, E. Watbled, qui publia dans la *Revue africaine*, de 1870 à 1874, une série d'excellentes études sur le régime turc en Algérie. A propos de la mort tragique de l'un des premiers pachas d'Alger, Tekelerli, après avoir analysé des lettres inédites, dont une de Philippe II d'Espagne, il avoue en ces termes l'embarras où il se trouve pour formuler une conclusion :

> Trop souvent, dit-il, comme dans le cas présent, l'absence de toute annale algérienne ne permet pas de dégager la vérité d'assertions contradictoires empruntées soit à d'obscures légendes, soit à des documents européens, sans aucun caractère d'authenticité [1].

A maintes reprises, M. de Grammont signale très franchement les lacunes de son livre. Certaines périodes, notamment celles des pachas triennaux, de 1597 à 1659, sont particulièrement obscures. Ces incertitudes ne tiennent pas seulement au manque de précision des anciennes relations, mais elles proviennent, pour beaucoup, des transcriptions, par trop fantaisistes, des noms propres étrangers, telles que les ont imaginées les auteurs européens des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Les

[1] Ernest WATBLED, *Documents inédits sur l'assassinat du pacha Tekelerli* (1556-1557), dans la *Revue africaine*, t. XV, 1871, p. 335 et suiv.

maîtres d'Alger n'appartenaient pas, ou qu'en très petit nombre, à la race autochtone; ils étaient originaires des régions soumises au joug ottoman : Europe orientale, Turquie d'Asie, Égypte. Ces ethniques étrangers subissaient dans la bouche des Algériens une première déformation; recueillis par les auteurs européens, ils devenaient, sous leur plume, à peu près méconnaissables.

Nous en trouvons une preuve dans cette note de M. de Grammont :

> Aucun des textes chronologiques connus ne parle de Saref, dont l'existence est pourtant rendue incontestable par les lettres du vice-consul Chaix et par les ouvrages de Gramaye, captif à Alger en 1619 [1].

On conviendra que, si avisé soit-on, il est difficile de reconnaître en ce personnage, soit un nommé Khesraf, qui fut pacha d'Alger, une première fois en 1619 et une seconde en 1624, soit Israf Khodja qui, avec Hamouda Tabadji, exerça le pouvoir quand Hosseïn Cheikh fut emprisonné, et dont mon auteur indique avec précision la nature et la durée des fonctions.

De là, une cause d'erreur à peu près inévitable pour quiconque ne peut se référer à un texte original arabe ou turc. Quelques systèmes de transcription plus rationnels tendent, aujourd'hui, à se généraliser. Ce sera un grand progrès, mais jusqu'à présent, on peut leur reprocher leur extrême complication et, surtout, d'avoir trop facilement passé sur la vraie difficulté de la réforme qui provient de ce que l'usage a déjà fixé l'orthographe de certains noms ou termes étrangers. On les trouve, aujourd'hui, sous la plume de nos meilleurs écrivains et inventoriés dans nos dictionnaires. Croire, dans ces conditions, que l'on arrivera à une entente générale, grâce à laquelle on modifiera toutes les transcriptions erronées des termes étrangers, c'est, je le crains, se leurrer d'un espoir chi-

[1] De Grammont, *Histoire d'Alger*, p. 154.

mérique; je considère donc comme indispensable d'arriver à une transaction et de considérer comme acquises les transcriptions actuelles de nos lexiques. Ce sera, si l'on veut, «la part du feu». Vouloir être trop absolu en cette matière n'aboutirait à rien.

Si l'on m'objecte que, du moment où il y a dérogation, le système entier disparaît, je répondrai qu'il faut distinguer deux cas :

Le premier est celui d'un lecteur qui ne cherche qu'à s'instruire des événements historiques d'un pays et ne désire point avoir la transcription adéquate de l'ethnique étranger. Tout système qui le mettra dans l'obligation de s'initier tout d'abord à l'interprétation de nombreux signes conventionnels lui apparaîtra comme une perte de temps et une complication qu'on eût pu lui éviter, car l'essentiel pour lui est d'identifier ses personnages. On peut, il me semble, sans inconvénient bien grave, admettre les dérogations auxquelles je fais allusion plus haut.

Le second cas est celui d'un érudit qui étudie un texte au point de vue morphologique. Ici, nulle latitude ne doit être laissée dans l'application du système convenu. Différemment, il ne serait plus possible d'établir les comparaisons dialectales. Nous sommes, en effet, dans le domaine d'une science qui vise à l'exactitude, et à ce titre, les signes qui l'expriment doivent être déterminés par une convention à laquelle on ne saurait déroger.

Mon manuscrit, rédigé par un kourougli, c'est-à-dire un algérien issu d'un turc marié à une femme arabe, m'a permis de proposer pour quelques uns de ces problèmes d'histoire locale, auxquels M. de Grammont a fait allusion, des solutions satisfaisantes.

Un autre document inédit et dont la publication serait une annexe utile de ma traduction m'a été d'un grand secours : je veux

parler de la précieuse collection des empreintes authentiques des sceaux des anciens chefs de la Régence d'Alger.

Elle comprend soixante et onze spécimens, dont le premier est le sceau d'Hassan Veneziano, affranchi d'El Euldj Ali, qui gouverna Alger de 1577 à 1580, et le dernier celui d'Hossein Pacha, qui régnait en 1830. Cette collection renferme quelques lacunes : certaines lectures restent douteuses; elle n'en est pas moins extrêmement intéressante à consulter.

Je me rendis acquéreur de ces deux documents à Alger, dans les derniers jours de 1876, avec d'autres pièces provenant de la succession d'Albert Devoulx, décédé peu de temps auparavant. Beaucoup de papiers manuscrits de cet éminent arabisant avaient été déjà dispersés. Je m'appliquai à les recueillir, mais un grand nombre et non des moindres, si je m'en rapporte à la liste de ses ouvrages en préparation, échappèrent à toutes mes recherches.

Est-ce à dire qu'ils sont définitivement perdus ? J'espère que non. Et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est qu'en 1914, c'est-à-dire trente-sept ans après l'époque dont je parle, M. Jean Deny, le distingué professeur de turc à l'École des Langues orientales, découvrit chez un libraire de Paris une série de firmans relatifs à l'Odjak algérien. Au cours de la communication qu'il fit à ce sujet à l'une de nos séances mensuelles[1], j'eus la pensée que ces pièces pouvaient avoir la même provenance que les miennes. J'en fis part à mon confrère et le doute ne fut plus possible après que nous les eûmes collationnées. Les firmans que je possédais étaient précisément ceux qui manquaient à la collection de M. Deny. D'autre part, on relevait sur certains d'entre eux des annotations de la main d'Albert Devoulx, dont l'écriture m'est familière.

[1] *Journal asiatique*, mai-juin 1914, séance du 8 mai 1914, p. 708, ainsi que ma note reproduite p. 710.

Ce n'est donc point une vaine conjecture d'espérer que d'autres personnes que ces études sur l'ancienne histoire d'Alger intéresseront retrouveront un jour le reste des manuscrits précieux provenant de la succession d'Albert Devoulx.

Ces empreintes des sceaux des pachas ont été découpées dans des pièces manuscrites. Quelles étaient celles-ci? J'ai lieu de supposer qu'elles provenaient de documents administratifs recueillis par nous à Alger, après avoir pris les lieu et place du Beylik, et qui constituèrent le premier fonds des archives arabes et turques du Domaine.

On y groupa tout ce qui présentait un intérêt général ou historique : registres de paye de la milice, actes administratifs, correspondance officielle, titres de propriété des biens appartenant au Beylik, actes de habous, de vente, d'échange, dans lesquels le pacha intervenait soit en son nom personnel pour des biens lui appartenant en propre, soit en sa qualité de chef du Gouvernement.

En dessous de ces cachets rangés sur feuilles blanches, Devoulx a inscrit des dates. Je dois les accepter telles quelles, car je n'ai aucun moyen de les discuter, n'ayant pas eu entre les mains les originaux auxquels ces empreintes ont appartenu. Comme elles sont différentes pour le même cachet et parfois avec des écarts assez grands, l'hypothèse la plus probable que l'on puisse émettre, c'est que ces dates sont celles des différentes pièces sur lesquelles Devoulx a relevé la même empreinte. Il est bon, néanmoins, de rappeler ici que, parfois, un titre administratif porte le cachet de deux pachas différents. Devoulx en avait fait la remarque à propos de la constitution d'un habous au profit de la mosquée de Ketchaoua, actuellement église cathédrale d'Alger, sous le vocable de Saint-Philippe : Hassan Pacha qui gouverna Alger de 1791 à 1798 était l'auteur de cette dotation; son successeur, Mustapha Pacha, apposa son cachet, «pour témoigner, dit Devoulx,

qu'il n'avait pas l'intention d'invalider les dispositions prises par son prédécesseur[1] ».

Je n'ai pas fait de constatation analogue dans les anciens actes que j'ai eus sous les yeux; il est vrai que le nombre en est infime en regard de ceux que Devoulx a examinés, mais j'ai relevé le même procédé dans un des registres dont j'ai parlé plus haut. Il s'agissait de la confirmation d'exemptions fiscales en faveur de la milice. Il était question, en même temps, de fixations de salaires et de taxations de denrées, réglementation compliquée qui occupait une place considérable dans le système gouvernemental des Turcs à Alger, car ces gens entendaient bien, venant de si loin, ne pas s'être dérangés pour rien; ils voulaient vivre sur le pays et à bon compte; j'ajouterai qu'en cela, ils ont fait preuve d'une ingéniosité étonnante. Le prix de certaines denrées alimentaires n'était pas le même pour eux que pour le reste de la population. Ainsi, en ce qui concerne la viande, une taxe très basse était édictée au profit des acheteurs inscrits au rôle de la milice, une seconde, moins onéreuse pour le négociant, s'appliquait aux habitants. La plupart des objets de première nécessité étaient taxés à la vente au détail. A cet effet, les prix de revient étaient minutieusement établis; ainsi, pour le pain, l'huile, le savon, on décomptait la quantité de matière première, leur prix d'achat, puis le transport et enfin la main d'œuvre. Pour arriver à une estimation aussi exacte que possible, le cheikh el blad faisait procéder, sous ses yeux, à la fabrication du produit; il établissait le décompte de toutes les dépenses engagées et le prix de vente était fixé sur ces données. Le procédé, tout empirique qu'il soit, apparaît en somme assez expédient, et les circonstances actuelles nous ont montré les difficultés d'une question de ce genre. Le bain maure,

[1] *Edifices religieux*, p. 167, n. 2.

dont l'usage est si répandu en milieu arabe, était également taxé par le même procédé. J'ai relevé la plupart de ces indications à la bibliothèque de l'État-Major à Alger, dans un manuscrit portant le numéro 670, attribué à Abd-el-qader ben el Hadj Youssef Echouïhat. Il commence par cette phrase :

Louange à Dieu. Ceci est un règlement, par la grâce de Dieu, en vigueur dans la ville d'Alger, que Dieu la conserve à l'Islam.

Quelques lignes plus bas, on relève cette date :

Coutumes des marchés à l'encan, année 1116 (6 mai 1704-24 avril 1705).

Le manuscrit est une compilation, sans aucun plan d'ensemble, d'ordonnances de police, de prescriptions fiscales de toutes sortes relatives à la valeur respective des monnaies en usage à Alger, aux prix de certaines denrées, au salaire des fonctionnaires préposés à la vente des marchandises à l'encan, qu'il s'agisse des esclaves au Badestan, ou des produits importés des pays Francs et d'Orient. On y trouve encore la série des droits perçus à la sortie des portes d'Alger, le tarif des transports par bêtes de somme de certaines marchandises, telles que les grains, le charbon de bois, etc.

Au milieu d'une énumération fastidieuse d'articles les plus variés, on est surpris de trouver un passage que je vais citer en entier, parce qu'il a une portée morale que je me plais à souligner, après mes nombreuses critiques sur le régime turc en Algérie.

Il s'agissait de prendre une décision pour faire rentrer des droits que l'on avait omis de percevoir.

Baba Ahmed nous fit appeler : Abd Allah Mohammed Ben el Hadj Youssef Echouihat, Soliman Cheikh El Blad, Si Ahmed Ben el Fassia et El Amin. Le pacha dit : «Réunissez-vous vendredi, et décidez pour chaque corps de métier, une fois pour toutes.» Nous nous réunîmes, au

jour dit, à la mosquée d'Es-Seïda[1], vieux et jeunes, et l'accord fut conclu.

Suit l'énumération d'un certain nombre de marchandises. Enfin, la phrase où je veux en venir :

Restait à découvrir quarante réaux. Nous allâmes trouver Baba Ahmed et lui fîmes notre rapport. Il nous répondit : «Imposez-les aux corps de métiers qui n'ont pas versé, mais de telle sorte que le riche paye en proportion de sa fortune, et le pauvre en raison de ses modestes ressources[2].»

[1] La mosquée d'Es-Seïda est le monument d'architecture indigène dont la disparition, au début de la conquête, causa le plus de regrets à ceux qui furent les témoins à Alger de si nombreuses destructions de belles maisons indigènes et de mosquées condamnées sous prétexte de nécessité militaire. Son intérieur était d'une élégance admirable. Une gravure de l'époque nous en a conservé un souvenir très imparfait, car elle nous représente le monument déjà aux trois quarts démoli.

Située en face de l'entrée principale de la Djenina, elle servait de chapelle aux chefs de la Régence qui n'avaient ainsi qu'une faible distance à parcourir en dehors de leur palais. On voit par l'extrait du manuscrit d'Echouïhat que l'on s'y réunissait pour discuter et consacrer certains accords.

Haëdo la cite comme étant une des sept grandes mosquées d'Alger.

La démolition fut commencée en 1830, mais le minaret resta debout jusqu'en 1832. Quand on voulut le jeter à bas au moyen de cordages fixés à son sommet, la solide construction résista à tous les efforts. On l'attaqua alors par la base avec le pic et la pioche, en remplaçant par des étais en bois les matériaux au fur et à mesure de leur enlèvement. Puis ces supports furent enduits de poix et entourés de fascines, on y mit le feu. Un *témoin* oculaire, cité par Devoulx, raconte que l'on vit le monument s'affaisser sur lui-même, se pencher du côté Est, en faisant quelques contorsions (*sic*), et tomber à terre d'une seule pièce. Quelle triste besogne et quel pénible spectacle! Avouons-le! Plus tard, on regretta de s'être tant hâté quand on constata, lors de l'achèvement des travaux d'établissement de la place du Gouvernement, que l'élégante mosquée eût pu être conservée. Elle occuperait actuellement à l'angle l'Ouest la partie plantée de palmiers que nous avons dénommée : «Square de la Régence».

De l'intérieur de la mosquée, on utilisa une très belle colonnade qui forme aujourd'hui le péristyle de la grande mosquée de la rue de la Marine (cf. *Édifices religieux*, p. 152 et suiv.).

[2] Il s'agit de Ladj Ahmed, qui succéda en 1695 à Chaban Khodja. Ce trait atténue un peu la sévérité du jugement qui a été porté sur lui et que M. de Grammont résume en ces termes : «C'était un homme capricieux et d'une bizarrerie voisine de la folie» (*Hist. d'Alger*, p. 266).

L'affaire fut donc réglée dans ces conditions. L'auteur ajoute : «Nous en informâmes le doulatli Baba Ahmed, que le salut soit sur vous, ainsi que la miséricorde et la bénédiction. Il (le pacha) dit : «Pour que l'on n'ait pas l'ennui de recommencer ce compte chaque année, il restera fixé une fois pour toutes. Que Dieu nous accorde son agrément et nous procure la tranquillité. A la date de 1108» (31 juillet 1696-19 juillet 1697).

J'ai relevé ailleurs une réglementation au sujet de ce que nous appelons aujourd'hui la resserre.

Certaines denrées, les légumes notamment, ne pouvaient être remises en vente le lendemain que moyennant une baisse de prix sensible, et malheur au délinquant! Il était immédiatement appréhendé, conduit devant le fonctionnaire préposé à la surveillance des marchés et ne sortait de son bureau qu'après une copieuse distribution de coups de bâton[1].

On a lu plus haut le nom de Echouïhat.

La rédaction du manuscrit lui est attribuée; il est considéré du reste comme l'auteur de la majeure partie des prescriptions administratives et communales en vigueur à Alger. Il personnifie, pour ainsi dire, toute la science économique de cette époque. Son nom n'était pas complètement inconnu à Alger il y a quelques années encore. Le recueil dont je cite ci-dessus des passages mérite d'être traduit et publié. On a vu dans quel style fantaisiste il est rédigé. Il s'exprime en langue usuelle d'Alger. La connaissance de cet idiome est donc indispensable pour en arriver à bout, car l'érudit qui entreprendra sa traduction doit s'attendre à déchiffrer plus d'une énigme, la signification de nombre de ces termes étant aujourd'hui inconnue. On obtiendrait, je crois, des renseignements utiles

(1) Laugier de Tassy, dans son *Histoire du Royaume d'Alger*, Amsterdam, 1725, raconte, p. 122 et 123, l'aventure d'un marchand de la ville qui fut pendu sur l'ordre du Dey Dili Ibrahim, pour avoir vendu du riz et des raisins secs au-dessus de la taxe.

en interrogeant des Israélites algériens âgés qui auraient entendu des commerçants indigènes les employer autrefois.

Mon sujet ne me permet pas d'étendre ici cette digression, mais je signale l'étude de la fiscalité turque en Algérie à ceux qu'intéressent les questions économiques étrangères dans les années qui ont précédé l'époque contemporaine.

Ce fut sans doute en raison de ses fonctions d'agent des Domaines que Devoulx fut amené à composer la collection de cachets que j'ai trouvée dans les papiers de succession; elle dut lui servir à déterminer plus rapidement et plus sûrement l'authenticité des documents soumis à son examen. Conservateur des archives arabes et turques, il eut pour mission de réunir les actes destinés à appuyer les revendications de l'État dans la propriété des biens de main-morte qui devaient faire retour au domaine public, du fait de la conquête et de la suppression des habous.

Cette tâche n'était point aussi aisée qu'elle le semble au premier abord, car les détenteurs de ces biens, les oukils, qui n'en jouissaient qu'à titre précaire et moyennant certaines charges, n'eurent garde, à notre arrivée à Alger, de laisser échapper l'occasion de s'en emparer. Profitant de l'ignorance où nous étions de l'existence d'actes et de registres les concernant, ils les firent disparaître, nous privant ainsi des moyens d'établir nos revendications. Plusieurs d'entre eux vendirent ces immeubles ou conservèrent la totalité des revenus dont la majeure partie revenait aux œuvres pies. On décida de mettre fin à cette situation si préjudiciable aux intérêts de l'État.

Ce fut le général Charron qui, le 3 octobre 1848, promulgua un arrêté complémentaire de ceux des 7 décembre 1830 et 23 mai 1843, restés sans effet l'un et l'autre. Aux termes de cet arrêté, «tous immeubles appartenant aux mosquées, marabouts, zaouias et en général tous les établissements religieux musulmans encore régis par les oukils étaient

réunis au Domaine qui devait les administrer. Tous les titres, registres et autres documents relatifs à ces immeubles et à leur gestion devaient être remis à l'agent des Domaines désigné à cet effet».

En exécution de cet arrêté, Albert Devoulx fut nommé pour représenter le Domaine à Alger et dans sa banlieue.

Décision particulièrement heureuse : le fonctionnaire ainsi choisi avait toute l'activité et toute la compétence nécessaires pour bien remplir une mission aussi délicate. Il sut faire restituer à l'État les biens qui lui appartenaient et réunit les documents qui nous permirent de gagner les instances en cours. De ce chef, bien des édifices publics, religieux ou autres, furent sauvés de la destruction, car vendus à des spéculateurs, ils n'eussent pas tardé à être démolis pour faire place à des immeubles de meilleur rapport.

Elle eut un autre résultat. Le fonctionnaire avisé qui tenait de son père Alphonse Devoulx[1] un goût très vif pour l'his-

[1] Nous n'avons que fort peu de renseignements sur Alphonse Devoulx et les dates des principaux événements de sa vie sont incertaines. D'après Klein, il fut nommé receveur des Domaines à Alger le 19 février 1831. Par une allusion d'Albert Devoulx, nous savons qu'en 1829, il était à Tunis.

Les quelques détails que j'ai recueillis sur lui me proviennent de personnes qui furent les condisciples de son fils au collège d'Alger. Cet établissement était alors installé rue Bab-Azoun, dans une ancienne caserne de Janissaires dénommée *dar enkchaïria mta bab Azoun* «Caserne des janissaires à Bab-Azoun», et plus rarement *dar el-lebendjia* «maison des vendeurs de petit lait» ou, comme le traduit Albert Devoulx : «des buveurs de petit lait». Les témoignages d'affection qu'Alphonse Devoulx prodiguait à son fils les avaient tous frappés. Il l'accompagnait à la rentrée des classes, quelque temps qu'il fît, puis il allait l'attendre dans une boutique sise non loin de là, appartenant à un Kourougli, marchand de grains, de farine et de caroubes. On voyait Alphonse Devoulx s'entretenir avec lui et prendre des notes sous sa dictée. Cet indigène passait pour un homme instruit, très au fait de tout ce qui concernait l'époque turque à Alger. Mes informateurs étaient convaincus que cette documentation constituait le meilleur de ce qu'Albert Devoulx avait publié dans la suite.

Ces personnes n'avaient pas la compétence nécessaire pour porter un sem-

toire et l'archéologie, se prit de passion pour les documents que le hasard mettait si heureusement entre ses mains. Il ne

blable jugement sur l'œuvre entière d'Albert Devoulx, mais je crois qu'Alphonse Devoulx facilita singulièrement à son fils ses débuts dans sa carrière d'arabisant. Il m'avait toujours paru surprenant que ce dernier eût publié, aussi jeune, des traductions de manuscrits dont le déchiffrement exige une connaissance de la langue arabe que l'on n'a pas à cet âge, car c'est entre vingt et vingt-cinq ans qu'Albert Devoulx réunit et traduisit les manuscrits arabes et turcs qui forment la matière de son *tachrifat*. Nous savons, il est vrai, que la collaboration de lettrés indigènes ne lui fit pas défaut. Cela ne suffit pas; pour que cette collaboration soit réellement efficace, il faut que l'auteur soit à même de tracer la tâche à remplir et la contrôler. Je retiens également une autre affirmation de ses condisciples, à savoir qu'au collège de Bab-Azoun, il ne se distinguait nullement par sa précocité dans l'étude de la langue arabe.

Il est à remarquer d'autre part qu'Alphonse Devoulx, qui savait parler et écrire couramment l'arabe, n'a jamais rien publié de ces notes qu'on le voyait recueillir sans relâche. Ce faisant, il avait certainement un but; je n'en vois pas de plus probable que l'intention de permettre à son fils sur lequel il fondait les plus grands espoirs d'écrire cette histoire d'Alger qui n'avait pas encore été faite et dont il entrevoyait l'intérêt. Ce fut, en effet, cette tâche qu'Albert Devoulx poursuivit durant toute sa carrière; tous ses articles qui s'y rattachent en sont la préparation. Sa mort prématurée survenue en 1876 à l'âge de cinquante ans ne lui permit de publier que les premiers chapitres de cet ouvrage.

On ne peut prétendre qu'Alphonse Devoulx n'avait pas les connaissances générales indispensables pour faire œuvre d'auteur. Il suffit de lire son article sur l'amphithéâtre romain d'El Djem en Tunisie, paru dans la *Revue africaine* en 1874, article dont il est incontestablement l'auteur, car il prend soin d'avertir le lecteur qu'il est «la copie textuelle» de son journal de route, pour être convaincu que son auteur était à même d'écrire sur n'importe quel sujet d'histoire. Comment cet article écrit en janvier 1830 ne parut-il que quarante-quatre ans plus tard? Ceci est difficile à expliquer. Son fils avait toute facilité pour le faire admettre par le Comité de rédaction de la *Revue africaine,* où lui-même a fait imprimer à peu près tout ce qui a paru de lui. Pourquoi a-t-il attendu si longtemps pour y insérer cette étude archéologique dont l'intérêt principal consistait à être imprimé le moins de temps possible après avoir été écrit? Alphonse Devoulx ne comptait que des amis : Berbrugger, le président de la Société algérienne et par conséquent du comité de rédaction de la *Revue,* était très lié avec lui et le consultait volontiers; Mac Carthy en faisait le plus grand cas.

Dans ces conditions, il est, je crois, inutile de chercher davantage à expli-

borna pas son activité à un rôle purement administratif; il se rendit compte, dès le premier jour, combien ces documents étaient intéressants pour l'histoire locale d'Alger et celle des relations de la Régence avec l'Étranger. C'est grâce à lui que nos archives s'enrichirent de nombreuses pièces arabes et turques qui, sans lui, eussent été dispersées et perdues, comme tant d'autres vestiges de cette époque dont nous déplorons aujourd'hui la disparition.

Sa mission ayant pris fin, il assura le dépôt de ces archives dans une de nos bibliothèques publiques d'Alger, celle du Gouvernement général, rue Bruce. Les érudits qui, un jour, viendront les dépouiller méthodiquement, ne manqueront pas d'en reconnaître l'importance et rendront justice à l'œuvre de Devoulx.

Mais, déjà, et beaucoup grâce aux articles parus dans le *Bulletin de la Société du Vieil Alger*, sous la signature de son érudit secrétaire général, M. Klein, les Devoulx ne sont plus des inconnus pour les Algérois; et la Municipalité, sur la proposition du maire, M. de Galland, auteur lui-même d'une intéressante plaquette sur le vieil Alger[1], a décidé, il y a peu de temps, de donner le nom d'Albert Devoulx à une des nouvelles rues de la ville.

Une indication que je relève sur la couverture du tirage à part de l'*Épigraphie indigène du musée archéologique d'Alger*,

quer le silence voulu d'Albert Devoulx à l'égard de son père. J'hésiterai toujours à porter sur lui un jugement trop sévère, car il est des raisons que je puis ignorer. Mon but unique a été de ne pas laisser tomber dans l'oubli le nom d'Alphonse Devoulx. Son rôle fut modeste et effacé; il mérite néanmoins d'être cité à côté de celui de ces hommes d'étude qui, arrivés au début de la conquête, entreprirent les recherches historiques sur le passé de ce pays, sur lequel tant de légendes avaient cours et qui furent les précurseurs de nos savants archéologues contemporains.

(1) *Feuillets d'El Djezair*, sept brochures in-8° avec de nombreuses illustrations, Alger, Jourdan, 1910-1914.

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'Albert Devoulx[1], nous apprend qu'il avait l'intention de publier cette collection de cachets. En effet, après avoir énuméré ceux de ses ouvrages déjà parus, au nombre de 12, puis ceux terminés et non publiés, au nombre de 4, il range dans une troisième catégorie ceux «en préparation», au nombre de 11, parmi lesquels nous en relevons un, intitulé : *Les chefs de la régence d'Alger, essai de chronologie des pachas, agas, deys et pacha-deys d'Alger, avec documents, renseignements et fac-simile des cachets.* Il est de toute évidence que cet ouvrage qu'il projetait d'écrire n'est autre que celui qui paraît ici même. Mais combien le livre de Devoulx eût été plus complet que le mien! puisque, de tous les documents auxquels il fait allusion, un texte arabe sans aucune note et la collection des cachets me sont seuls parvenus. Il avait dû, en outre, extraire de la correspondance du Beylick et peut-être aussi des autres chapitres du manuscrit du fils du mufti bien des renseignements qui eussent trouvé leur place dans la publication qu'il projetait. Il l'eût très probablement continuée jusqu'en 1830, tandis que j'ai cru devoir m'arrêter avec mon manuscrit en 1745, me trouvant en présence d'une lacune de plus de cinquante ans entre cette date et l'année 1798, qui correspond au début du règne de Moustafa Pacha, à partir duquel je pourrais rapporter quelques faits inédits que je tiens de la tradition orale indigène et que j'ai consignés dans des notes prises à Alger avant 1880, époque à laquelle je quittai cette ville pour un poste de l'intérieur, d'où je ne revins qu'en 1895.

Combler cette lacune uniquement au moyen d'extraits d'ouvrages déjà parus ne répond en aucune façon au but que je me suis proposé. J'y ai donc renoncé.

Quant aux traditions orales qui sont un écho lointain de la vie anecdotique de l'Alger turc, elles feront l'objet d'une autre

[1] *Épigraphie indigène du musée archéologique d'Alger*, suivie d'un musée mural à Alger, par Albert Devoulx, Alger, Jourdan, 1874.

publication. Néanmoins, on en trouvera quelques-unes dans la dernière partie de mes notes, celles qui ont trait à la topographie de l'ancien Alger et à son organisation administrative qui fut conservée dans ses grandes lignes jusqu'à la fin. Albert Devoulx, qui appartenait à la génération qui a précédé la mienne, eût pu nous laisser une moisson plus riche de souvenirs et traditions remontant à la période turque. Sa situation officielle lui fournissait à cet égard des occasions nombreuses, et des facilités toutes particulières. Il ne l'a point fait, ou si imparfaitement! Ses publications s'en ressentent et sa belle *Histoire d'Alger* qui, dans la partie consacrée à la topographie de cette ville aux derniers jours de l'occupation turque, peut être considérée comme l'œuvre la plus documentée écrite jusqu'à ce jour sur cette matière, eût gagné beaucoup en relief et en intérêt a relater, je ne dis pas des légendes, mais les traditions de certains événements locaux dont ces murs furent le théâtre parfois tragique, événements que l'histoire n'a pas enregistrés. Elles eussent communiqué un peu de vie à ces pages qui nous donnent l'impression d'une longue et monotone nomenclature de rues, de marchés et d'édifices publics.

Devoulx s'est absorbé dans la traduction des actes officiels; il les a fort bien analysés, je le reconnais; mais il est toujours temps de le faire, ces documents déposés en lieu sûr ne risquant pas d'être perdus pour lui ou ses successeurs. Il aurait pu étendre davantage ses investigations autour de lui, interroger les indigènes très nombreux alors qui avaient vécu sous le régime turc, et dont plusieurs avaient appartenu à cette administration. Il ne s'est pas assez rendu compte que le temps faisait son œuvre et emportait avec lui beaucoup de souvenirs d'une époque que nous regrettons ne pas mieux connaître. Il obéissait à un préjugé à peu près général alors; les traditions orales n'étaient pas en honneur, et les érudits se défendaient d'y avoir recours. Dans la mesure de mes moyens, et autant

que les circonstances me l'ont permis, je me suis efforcé de combler cette lacune.

Ces souvenirs seront une diversion à la monotonie d'un texte hérissé de dates et de noms propres. Ce ne sont sans doute que les miettes de l'histoire, mais ayant été très probablement le dernier qui ait eu la pensée de les recueillir à une époque aussi éloignée de la bouche même des quelques survivants de l'ancien régime que la mort a aujourd'hui couchés l'un après l'autre dans la tombe, il importait que je ne sois point seul à en conserver le dépôt.

Deux bibliothèques d'Alger, la bibliothèque du Gouvernement général d'Alger, rue Bruce, et celle dite du Musée, rue de l'État-Major, sont particulièrement riches en pièces officielles arabes et turques; ces pièces, que l'on y a réunies sans méthode bien définie et qu'un conservateur très compétent, M. Esquer, dans celle du Gouvernement général, s'applique aujourd'hui à classer, n'ont guère été compulsées depuis Albert Devoulx. En revanche, celui-ci, vrai bénédictin ainsi que l'a défini très justement Berbrugger[1], les avait, je crois, toutes parcourues. Certaines rectifications de titres et dans le répertoire de la bibliothèque des annotations de sa main que j'ai relevées sur les ouvrages eux-mêmes en sont une preuve incontestable. N'a-t-il pas écrit lui-même[2] qu'« environ cent mille » documents arabes lui étaient passé par les mains. Et pas un de ceux qui le connurent et furent les témoins de son labeur incessant ne mit jamais en doute cette assertion. Il a su analyser tous ces documents et y puiser les matériaux de ces nombreux ouvrages et articles qui s'échelonnent sans interruption de 1852 à 1876.

Rien ne caractérise mieux la nature de ses recherches et sa méthode de travail que ce qu'il en a dit lui-même dans la

(1) *Revue africaine*, 1876, p. 515.
(2) *Idem opus*, 1875, p. 422.

courte introduction de son premier ouvrage, le *Tachrifat*, brochure aujourd'hui introuvable, car elle fut tirée à un nombre restreint d'exemplaires. Voici ce passage:

« Les registres qui ont été trouvés dans le palais du Dey et chez les principaux administrateurs, lors de la prise d'Alger, sont aujourd'hui déposés dans les archives arabes des Domaines.

« Ces registres sont relatifs à la perception des impôts et à l'administration des propriétés du Beylik et des corporations religieuses.

« Dans plusieurs de ces documents se trouvent éparpillés, sans ordre, ni méthode, des relations de faits historiques, ou d'événements remarquables, des règlements sur divers objets et des notes sur l'Administration, sur les esclaves chrétiens et sur les tributs payés à la Régence par diverses nations.

« L'un de ces registres, intitulé *Daftar tachrifat* (registre des choses nobles) est particulièrement précieux au point de vue historique et son importance est telle qu'il doit être déposé à la bibliothèque. Il m'a paru utile, vu ces notes, d'en former un recueil, en classant, autant que possible, les matières par catégorie.

« Le caractère officiel de ces notes et les détails qu'elles donnent sur certains points de l'administration turque, me font espérer que ce recueil ne sera pas sans intérêt pour les personnes qui se livrent à des recherches historiques[1]. »

Ce n'est que postérieurement à cette date et même assez longtemps après, que le Domaine cessa de conserver ces archives et qu'elles furent transférées par les soins de Devoulx à la bibliothèque du Gouvernement général dont j'ai parlé plus haut. De tous ces manuscrits, celui que j'aurais voulu consul-

[1] *Tachrifat*, recueil de notes historiques sur l'administration de l'ancienne régence d'Alger, par A. Devoulx, conservateur des archives arabes des Domaines, 99 pages, in-8°, imprimerie du Gouvernement, 1852.

ter de préférence — car Devoulx n'en a donné que des extraits — est le *tachrifat* que je viens de citer. Ce recueil qui a une valeur historique réelle est bien porté au répertoire, mais soit qu'il n'ait pas été replacé à son numéro d'ordre, soit pour toute autre cause, je n'ai pu le retrouver. En compulsant les autres registres, j'ai acquis la conviction qu'il y aurait intérêt à procéder à un dépouillement complet et méthodique de tous les documents de ce fonds; on arriverait ainsi à recueillir une série de renseignements entièrement inédits et sur les objets les plus divers concernant l'ancienne Régence.

Et puisque j'ai été amené à parler de cette bibliothèque et d'en signaler l'importance, je joindrai ma voix à celle de son distingué conservateur, M. Esquer[1], pour jeter un cri d'alarme sur les dangers que l'état de vétusté, le défaut d'appropriation et la disposition des locaux font courir à ces manuscrits. L'humidité persistante, la poussière et la vermine en viendront plus sûrement à bout que ne l'ont fait tous les événements calamiteux et les révolutions qu'ils ont traversés sans trop d'encombre. Que de reproches seront en droit de nous adresser ceux que ces études passionneront un jour et qui mieux que beaucoup d'entre nous sauront apprécier la valeur de ces legs du passé!

Le manuscrit de la chronologie des pachas dont je donne ici la traduction ne provient pas de ce fonds. Je l'ai trouvé parmi d'autres papiers de la succession Devoulx, au milieu d'une liasse de lettres arabes, une centaine environ, adressées par les Caïds des Outân[2] d'Alger au Beylick et relatives à des corvées, des cadeaux coutumiers, etc., sans grand intérêt et du

[1] *Les archives algériennes et les sources de l'histoire de la conquête*, par M. G. Esquer, dans les *Annales universitaires de l'Algérie*, septembre 1912, p. 346 et suiv.

[2] Ces territoires administrés par des Caïds étaient au nombre de onze: Beni Khelil, Beni-Moûssa, Isser, Sbaou, Beni Djad, Beni Khelifa, Hamza, Es-Sebt, Arib, Beni-Menacer et El-fahs ou banlieue d'Alger.

reste sans aucun rapport avec l'ouvrage du fils du mufti. Ces pièces étaient déjà sorties des mains des héritiers d'Albert Devoulx; je les découvris chez un libraire d'Alger de qui j'en fis l'acquisition.

Cette histoire des pachas d'Alger se compose de neuf feuillets de grand format, écrits au recto et au verso, dix-sept lignes à la page. Il est bien conservé, sauf une déchirure à l'extrémité des 10e et 11e lignes du dernier feuillet; par suite, deux ou trois mots ont disparu, mais le sens est facile à rétablir. Le style en est clair et suffisamment correct. L'écriture est du caractère oriental assez élégant. Je l'ai reconnue pour être celle d'un khodja indigène entré aux Domaines après 1830, car je possède d'autres spécimens de la même écriture, notamment un mémoire rédigé en arabe sur l'organisation administrative de la Régence, ses fonctionnaires, l'avancement dans la milice, etc., que j'ai traduit il y a quelques années déjà et qui, je l'espère, pourra paraître après le présent travail.

Albert Devoulx nous a conservé le nom de deux lettrés indigènes qui furent ses fidèles collaborateurs : Si Mohammed ben Moustafa et Si Mohammed ben Otsman Khodja; car, ne sachant pas le turc, il dut avoir fréquemment recours à ceux-ci qui rédigeaient aussi aisément en turc qu'en arabe. Il ne manque jamais de les citer. Ces lettrés avaient appartenu à l'ancien corps des khodjas turcs qui se recrutait en partie parmi les janissaires levés en Orient. On choisissait parmi eux ceux qui, moins ignorants que les autres, paraissaient avoir un peu d'aptitude aux fonctions administratives et on les instruisait tant bien que mal. Ils passaient un examen et versaient une somme déterminée. Avant d'être définitivement nommés, ils étaient affectés comme stagiaires à une garnison de l'intérieur du pays, ou à la colonne expéditionnaire chargée de faire rentrer les impôts des tribus arabes. Mais les meil-

leurs étaient sans contredit ceux que l'on recrutait parmi les kourouglis lettrés qui, sachant l'arabe et le turc étaient à même d'assurer la correspondance du beylik avec les tribus de l'intérieur. Bien qu'ayant des liens de famille avec les Arabes, ils se considéraient néanmoins comme très supérieurs à eux et recherchaient volontiers les emplois publics; aussi, en 1830, se rallièrent-ils très tôt au pouvoir nouveau. Nous eûmes le bon sens de ne pas les repousser, et à Alger, notamment, ceux que nous utilisâmes dans nos administrations nous furent d'un secours précieux. Sans eux, nous eussions éprouvé les plus grandes difficultés à débrouiller l'héritage confus du gouvernement disparu.

En tête de la feuille de garde du manuscrit, on lit cette indication qui est de la même écriture que celle du texte arabe :

Histoire des pachas qui exercèrent le pouvoir à Alger d'Occident.

Puis, au milieu de la page, cette annotation de Devoulx :

Manuscrit du fils de muphti Hosseïn ben Redjeb Chaouch appartenant à Mahmoud ben Cheikh Ali ben el Amin (celui-ci a été muphti), employé au journal le Mobacher (vers 1156 = 1740-1741).

En donnant cette date, Devoulx commet une erreur, puisque, dans le manuscrit lui-même, on en relève une postérieure, celle de la mort d'Ibrahim Koutchouck, survenue le 23 choual 1158, correspondant au 18 octobre 1745. On verra plus loin que dans son livre sur les *Édifices religieux,* il assigne à l'ouvrage une date encore plus éloignée, celle de 1734.

Ces contradictions s'expliquent de la façon suivante : le livre du fils du mufti, bien que renfermant de nombreux souvenirs de famille, n'est pas à proprement parler un journal, car, dans ce cas, l'âge du manuscrit est facile à déterminer par la date du dernier événement raconté et une erreur semblable à

celle commise par Devoulx est impossible. Il semble donc, car j'en suis réduit aux conjectures, ne connaissant du livre que les extraits traduits par Devoulx et la chronologie des pachas, que l'auteur, à l'occasion de tel ou tel fait, aimait à revenir en arrière et écrire, non sans érudition, ici l'histoire des pachas, là celle des muftis. Ce sont autant de chapitres détachés avec leur chronologie particulière. Si l'on se contente, comme l'a fait probablement Devoulx, de ne lire que tel ou tel chapitre sans se préoccuper si ailleurs on ne relèverait pas une date plus récente qui, à défaut d'autre précision devra être considérée comme la plus rapprochée du jour où l'auteur a cessé d'écrire, on est exposé à commettre une erreur. Pour justifier Devoulx, je puis supposer que le temps lui manqua de lire l'ouvrage en entier à ce moment-là, soit par suite d'occupations professionnelles absorbantes, soit en raison de l'obligation où il était de ne pas conserver par devers lui un manuscrit auquel son propriétaire devait tenir beaucoup. Quoi qu'il en soit, comme ce détail a son importance pour nous, je vais essayer d'arriver à une approximation plus grande.

La chronique des pachas, celle que je publie ici, s'arrête, comme nous venons de le voir, au mois d'octobre 1745, mais dans la partie relative à la chronologie des muftis malékites et hanéfites d'Alger, le dernier personnage que l'auteur cite comme ayant rempli les fonctions de mufti malékite est El hadj Ez-Zerrouq ben Mahi ed-din ben Abd el-Letif. Or, celui-ci fut intronisé en hidja 1166 (du 29 septembre au 8 octobre 1753). Notre auteur ajoute à son sujet : «C'est lui qui est aujourd'hui en fonctions.» Or, son successeur, le cheikh Abd el-Qader ben Mohammed El-Bramli fut nommé à sa place au commencement de safar 1169 (du 6 au 15 novembre 1755)[1].

[1] *Édifices religieux*, p. 116 et 117.

De cela, on peut conclure que l'auteur écrivait encore à une date postérieure à octobre 1753 et antérieure à novembre 1755.

Mais si ce point échappa à Devoulx, en revanche il ne se méprend pas sur l'intérêt du livre lui-même, car il s'exprime à son sujet en ces termes :

Dans cette pénurie d'ouvrages historiques d'origine indigène, j'ai considéré comme une bonne fortune la circonstance qui a mis entre mes mains un manuscrit arabe rédigé vers 1734 par le fils du muphti Hossein ben Redjeb Chaouch. L'auteur se place, il est vrai, à un point de vue tout particulier, ne s'occupant en général que des euléma d'Alger et spécialement des muphtis et des cadis, mais il donne, évidemment, quelques indications qui peuvent être relevées dans l'intérêt de l'histoire[1].

Comme le fait observer Devoulx, l'auteur s'occupe beaucoup des eulema (lettrés); la chose n'a rien qui doive nous surprendre. Cette classe sociale a toujours joué un rôle prépondérant dans la communauté musulmane. Les Turcs, bons diplomates, en avaient fait une des assises de leur politique en Algérie. Ils les protégeaient, les flattaient, n'hésitaient pas à leur accorder des privilèges, à les combler de cadeaux, alors que, par ailleurs, ils étaient extrêmement parcimonieux de tout ce qui pouvait amoindrir leurs profits, l'avarice étant un des traits caractéristiques de ces anciens maîtres de l'Afrique septentrionale. Les eulema représentaient alors ce que nous appelons aujourd'hui «l'opinion publique». Il était bien dangereux pour le pouvoir de s'aliéner leurs sympathies. La milice turque s'apercevait-elle que les relations étaient moins intimes entre ces personnages vénérés par la foule et le pouvoir, et qu'elle pouvait compter éventuellement sur leur appui, lorsque renversant leurs marmites ils feraient entendre dans

[1] *Revue africaine*, 1869, p. 459 et 460.

leurs casernes leur cri traditionnel de révolte «istemaiz», dès lors, dis-je, les jours du souverain étaient comptés.

Cette situation privilégiée auprès du gouvernement n'avait pas manqué de susciter entre eux des rivalités profondes. Déjà ennemis de par leur profession — on sait combien sont vives entre lettrés musulmans les querelles de doctrine — ils n'avaient cessé d'intriguer pour obtenir ces emplois qui leur procuraient des avantages matériels considérables. Ils n'hésitaient pas à mettre en œuvre tous les moyens pour desservir un compétiteur et provoquer la disgrâce du titulaire de l'emploi convoité. Le fils du mupfti qui était, si je puis m'exprimer ainsi, de la «caste», ne manque pas de s'étendre longuement sur ces intrigues[1]. Ces détails sont curieux à lire, ils abondent dans les extraits publiés par Devoulx. Petites bassesses et lâchetés qui sont la menue monnaie du pouvoir !

Les renseignements sur la topographie d'Alger en dehors de ceux conservés par l'ouvrage capital du bénédictin Haëdo sont tellement rares chez les écrivains postérieurs, européens ou indigènes, que ceux que nous relevons dans le manuscrit du fils du mufti, si succincts soient-ils, nous apparaîtront toujours comme des plus précieux.

A l'arrivée des Turcs, Alger est occupé par une fraction d'une tribu voisine, les Beni Mezrenna[2], venus s'installer au milieu de ce qui restait des ruines de la ville romaine d'Icosium où ils trouvent encore avec quelques vestiges d'habitation certaines facilités d'existence au moyen du cabotage et de la pêche, et, il faut l'ajouter, de la piraterie. Deux petites criques[3],

(1) *Édifices religieux, passim.*

(2) Ce nom se retrouve dans la commune de Tablat; les *Mezrenna* forment un douar assez important sur un territoire d'environ 2,500 hectares. Le dernier recensement lui attribue une population de 2,409 habitants.

(3) Ces deux petites criques sont figurées sur le plan de 1569-1570, la première est dite *portus parvus* et la seconde *portus minor sive caletta*. Celle-ci

dont l'une à l'ouest, mais mal abritée, trop exposée aux vents de haute mer, et l'autre à l'est, mieux orientée, leur permettent d'amener chaque soir leurs grandes barques en sûreté sur la rive. Vivants assez misérablement sous la menace constante des fléaux naturels — l'inondation dont le sous-sol sableux et les constructions qui y sont ensevelies nous conservent le témoignage, les tremblements de terre, l'orage, le froid, — ils avaient encore à redouter la descente de leurs montagnes de pillards berbères qui les dépouillaient du peu qu'il leur restait. N'importe, ils supportaient avec patience ces maux qu'ils considéraient comme le lot naturel de leur destinée humaine, jusqu'au jour où l'infidèle, l'Espagnol maudit, prit pied sur un îlot à quelques brasses de leurs demeures, et leur rendit la vie absolument insupportable. Ne pouvant les en chasser, ils résolurent de faire appel à l'étranger. Fatale résolution qui les conduisit à la perte de leur indépendance. En débarquant, les Turcs inauguraient par l'assassinat du chef de la ville, le cheikh Selim El Tahmi, ce régime de perfidie et de terreur qui leur permit de dominer tout le pays avec une poignée d'hommes. Mais aussi dans quel état le laissèrent-ils!

Si le pays mis en coupe réglée à l'intérieur ne put jamais se relever tant qu'ils régnèrent à Alger, en revanche la modeste aiguade d'El Djezaïr beni Mezrenna, devenue leur capitale, se transforma en un grand port qui abrita les flottes nombreuses des premiers Barberousse. Une grande jetée fut élevée par Kheir Ed Dîn entre le Peñon et le rivage, brisant les vagues soulevées par les vents dangereux du nord-ouest. Les défenses de la ville considérablement accrues devinrent redoutables

était connue sous le nom de *qalet el khadem*, «la plage des négresses», parce que ces femmes esclaves des familles riches y venaient laver le linge. Elles se servaient de l'eau douce d'un ruisseau qui descendait des contreforts au sommet desquels s'élève le bordj Mouley Hassen et se jetait à la mer à cet endroit du rivage.

même pour les flottes et les armées européennes. Un arsenal fut bâti sur la partie du rivage englobée aujourd'hui dans les fondations de la place du Gouvernement. Avec les ressources abondantes de la piraterie, les reïs édifièrent ces luxueuses demeures auxquelles les maîtres andalous donnèrent ce cachet d'originalité qui fait aujourd'hui notre admiration. Puissions-nous les admirer longtemps encore, et mes concitoyens comprendre que l'exécution intégrale d'un plan de nivellement qui, je le reconnais, améliorerait les conditions d'existence d'une partie intéressante de la population algéroise, ferait en même temps disparaître ce qui constitue l'attrait le plus réel de notre ville. Nombreux sont ceux qui désirent conserver le plus longtemps possible les spécimens d'un art architectural, moins parfait, il est vrai, que celui de l'Espagne musulmane, mais d'un intérêt incontestable. Ce que nous avons tenté jusqu'ici pour les imiter n'est pas fait pour diminuer les appréhensions que nous cause le projet d'un bouleversement complet des plus anciens quartiers d'Alger, ceux dits «de la marine».

A l'arrivée des Turcs, des espaces vides immenses existaient encore à l'intérieur de la ceinture d'épaisses murailles d'El-Djezaïr beni Mezrenna démesurément étendues. Les Berbères avaient conservé l'enceinte du vaste camp romain qui se pliait aux accidents du sol et l'utilisaient pour leur défense. Des chèvres paissaient là où s'élève la cathédrale actuelle qui est une ancienne mosquée peu modifiée, et dont le nom de Ketchaoua, «champ aux chèvres» rappelle l'état primitif des lieux.

Les maisons, de plus en plus nombreuses, ne tardaient pas à s'élever, constituant de nouveaux quartiers avec des marchés aux légumes, aux grains, au charbon de bois, aux marchandises d'importation étrangère, sans parler, bien entendu, de celui aux esclaves installé au Badestan et dont la place Mahon actuelle marque assez exactement l'emplacement. Des souq

abritent les corporations d'artisans de tous les métiers existant alors en Europe, avec des Amin à leur tête au nombre de quarante environ. Cent soixante seize édifices consacrés au culte étaient encore debout à notre arrivée en 1830. Cité tout à la fois commerçante et guerrière, car plus d'un de ces artisans ne craignait pas de risquer quelques capitaux pour commanditer une croisière fructueuse sur les côtes d'Espagne, ou même plus loin, s'intéressant ainsi à la campagne en mer d'un reïs connu; s'il n'avait pas de fonds, il s'enrôlait lui-même et était admis au partage des bénéfices. De retour à son souq, il reprenait tranquillement l'aiguille ou la navette.

Les jardins maraîchers qui s'étendaient au bord de la mer entre la colline et le rivage durent également faire place aux nouvelles constructions. Ils émigrèrent à l'Est, toujours plus à l'Est. Nous les avons encore vus à l'Agha et à Hussein Dey. Il y a quelques années encore, ils s'étalaient le long des rives de l'Harrache. De là, ils sont aujourd'hui chassés un à un par les grandes usines. Ces champs toujours verts, aux produits remarquablement beaux, ont définitivement abandonné les environs immédiats de la ville. Les faubourgs d'Alger ne ressemblent plus qu'à ceux d'une grande cité industrielle.

N'ayant sur le fils du mufti Hosseïn ben Redjeb Chaouch d'autres indications biographiques que celles que nous relevons dans les ouvrages de Devoulx qui eut entre les mains le manuscrit complet, je reproduirai ici ces extraits qui nous révéleront quelques traits de la physionomie de l'écrivain et nous renseigneront sur l'origine de sa famille, la carrière de son père et de son grand-père. Voici en quels termes Devoulx s'exprime dans l'un de ces passages[1] :

On trouvera ci-après cette liste en ce qui concerne le rite maleki : je l'ai complétée au moyen d'extraits empruntés à un manuscrit arabe,

[1] *Édifices religieux*, p. 99.

rédigé vers l'année 1153 (1740-1741) par un Algérien coulougli qui ne se nomme pas, se contentant de décliner les noms et qualités de ses ascendants, jusqu'au troisième degré. Comme l'auteur se dit fils d'un muphti, il m'a semblé que ces renseignements présentaient quelques garanties de véracité, et je n'ai pas hésité à les employer par exception à la règle que je me suis imposée de ne puiser que dans les documents officiels. Ce manuscrit renferme, d'ailleurs, des détails qui ne sauraient avoir été inventés et qui sont des peintures de mœurs d'autant plus utiles à enregistrer que les matériaux de cette nature n'abondent pas. Dans une *khotba* (ou invocation) qui sert d'introduction à son œuvre, cet écrivain nous apprend qu'étant arrivé près du terme de sa carrière et se trouvant seul et affligé dans ce monde, par la perte de ses enfants, il a entrepris, bien qu'il ne soit pas doué d'une science éminente, de recueillir les faits historiques parvenus à sa connaissance et cela avec sincérité et dans le but de remédier dans les limites de ses forces à l'absence d'ouvrages de cette nature. «Mon père, dit-il ensuite, était, que Dieu lui fasse miséricorde, le cheikh, l'imam, le vertueux, l'accompli, le savant, le théologien, le docteur profond, Hossaïn fils de Redjeb Chaouch, ainsi connu, fils de Mohammed. Il naquit à Mézerennet el Djézaïr (Alger) y vécut et y a son tombeau. Son père et son aïeul naquirent dans une bourgade de Malaman appelée Haza Hissar. Malaman est une vaste contrée sise en face de la ville de Smyrne : je l'ai visitée en 1128. Mon père, que Dieu lui fasse miséricorde, a rempli les fonctions de muphti à Alger, la bien gardée.

Un second passage que je citerai en entier malgré sa longueur, car il nous éclaire sur la méthode de notre auteur, nous le dépeint comme un homme de bon sens, de caractère indépendant, n'acceptant pas les yeux fermés n'importe quelle information. Il en discute la vraisemblance et sait s'élever contre les légendes injustifiées, cherchant à réhabiliter un homme injustement accusé. Il s'agit d'une imputation grave à l'encontre d'un personnage qui n'est pas un inconnu pour nous, Sidi Mohammed ben Sidi Saïd, qui fut mufti de 1650 à 1696.

Voici en quels termes il rapporte cet événement :

Une dizaine d'années avant 1090, Sidi Mohammed ben Sidi Saïd fut

révoqué, mais pour un moment et sans être remplacé. Cette destitution était due à une lettre qui avait été adressée au Prince alors au pouvoir et dans laquelle on l'accusait d'actions honteuses et de manque de dignité. Bien loin de là, il était vertueux et noble. Cette accusation n'était que mensonges et inventions dictées par la méchanceté. Il fut réintégré dans ses fonctions avant le vendredi suivant. J'ai trouvé la mention de ce fait dans un écrit en prose et en vers, rédigé par ses amis plusieurs années après l'événement, et qui est encore en ma possession. Mon père, ainsi que mes professeurs Mustapha el Annabi et Sidi Mohammed ben Nigrou, m'ont fait de nombreux récits, mais ils ne m'ont jamais parlé du fait que je viens de citer. Il en est de même de mes frères et bons amis ci-après nommés, qui avaient une connaissance approfondie des hommes du passé et avec lesquels je me suis souvent entretenu de matières de cette nature, savoir : Sidi Mohammed ben Mohammed Ettsériri, savant fils de savant; Sidi Mohammed, adel du Beït-el-mal; Ben Sidi Mohammed el cadi ben el Manguelati; Sidi Mohammed ben Ali ben Sidi el Mehdi ben Sidi Ramdan ben Youssef el-Oldj, Sidi Ahmed ben el-Itim, adel (greffier) du tribunal hanéfi; Sidi Mustapha ben Ettaleb l'andalou, l'un des notables de Blidah; Sidi Mohammed ben Kanit, cheikh de la hadera des Soufis, etc, tous ignoraient cette destitution. Ils avaient été tous contemporains de mon père qui exerça les fonctions de mufti pendant huit ans.

(Son père fut nommé mufti hanéfite au commencement de djoumada el ouel 1102 [du 31 janvier au 9 février 1691] après la destitution de Sidi Mohammed Khodja, fils de Mouslim effendi [1].)

Son fils, notre auteur, écrit à ce sujet :

Après lui fut nommé mon père Hossaïn ben Redjeb chaouch. Il augmente la considération et la puissance de cet emploi. Il était aimé par les gouvernants et avait beaucoup d'influence et de crédit. Il se dévouait à faire réussir ceux qui s'adressaient à lui, sans jamais s'occuper de ses propres intérêts. Il avait coutume de me dire : «Sois la tête d'une sardine et ne sois pas la queue d'un thon» (Il vaut mieux être le premier dans un village que le second dans Rome; note de Devoulx). Il me disait aussi : «Resserre ton ventre, ta tête en grossira [2].» Il fut le premier cou-

[1] *Édifices religieux*, p. 106.

[2] En d'autres termes : «Modère tes appétits, sois patient, garde-toi de laisser percer ton ambition, tu atteindras tous les honneurs.»

Dans l'odjak des janissaires en Turquie, les grades se distinguaient par la

lougli appelé aux fonctions de muphti. Lorsque mon père reçut sa nomination, il était âgé d'environ trente ans. Il occupa cet emploi douze années et fut révoqué par le doulatli Ahtchi Mustapha[1].

On vient de lire que son grand-père occupa l'emploi de chaouch sous plusieurs chefs de la Régence; il en parle également dans son *Histoire des pachas*. Je reviendrai dans mes notes sur les prérogatives de cet emploi, qu'il ne faut pas confondre avec les humbles fonctions de l'employé indigène attaché aujourd'hui à la plupart de nos administrations algériennes.

Autant par les extraits qu'en a donnés Devoulx que par la traduction que je publie ici, on jugera combien la disparition du manuscrit original est à déplorer. Durant plusieurs années et mettant à profit mes relations constantes avec les lettrés musulmans, j'ai multiplié mes recherches en tous sens; elles n'ont pas abouti. A un moment donné, je crus être sur sa trace : on m'avait dit qu'il avait été acheté à une vente publique après décès, par un négociant indigène et transporté au Mzab, avec beaucoup d'autres ouvrages manuscrits. Mon regretté collègue et ami, M. Motylinski y effectuait alors une mission d'études; il connaissait admirablement la région. Il voulut bien s'en occuper activement. Ce fut en vain, le livre était totalement inconnu. Néanmoins, je n'ai pas abandonné

forme du vêtement et l'ampleur de la coiffure. Dans les grades supérieurs, le turban prenait des proportions énormes. Au sommet de la hiérarchie militaire était l'agha des janissaires. Sa coiffure en drap rouge était démesurément haute et large. On peut voir la représentation des différents insignes des grades dans les planches très curieuses qui accompagnent le texte de l'ouvrage de Djévad Bey : *État militaire ottoman depuis la fondation de l'Empire jusqu'à nos jours*, par Ahmed Djévad-bey, traduit du turc par Georges Macridio; t. I. *Le corps des Janissaires depuis sa création jusqu'à sa suppression*, Constantinople et Paris, 1882, avec un album de figures et des dessins mentionnés dans le premier volume.

[1] *Édifices religieux*, p. 145.

IMPRIMERIE NATIONALE

l'espoir qu'il tombera un jour entre les mains d'un arabisant plus heureux que moi qui en donnera une édition complète.

J'ai eu à ma disposition quelques autres chronologies manuscrites, les unes que j'ai recopiées dans différents ouvrages arabes, conservés à la bibliothèque du musée d'Alger, rue de l'État-Major, les autres qui me furent communiquées par des indigènes de mes amis. Bien qu'elles me parussent dès ma première lecture peu intéressantes, parce que sans caractère d'authenticité, je les ai toutes traduites. Elles ne méritent pas que j'en fasse ici la description; elles ne m'ont été à peu près d'aucun secours.

Par contre, un manuscrit de ma collection personnelle mérite de retenir l'attention; on peut lui accorder un certain crédit, car il est incontestablement ancien. Il m'est impossible d'en préciser aujourd'hui la provenance; ma mémoire me sert mal à ce sujet. Je crois cependant l'avoir acquis durant mon séjour en Oranie. A cette époque déjà, je réunissais des documents que je pensais pouvoir être utilisés dans la publication que je projetais. C'est un seul cahier de la dimension de 0 m. 19 de hauteur sur 0 m. 13 de largeur, vraisemblablement détaché d'une copie en cours d'exécution d'un ouvrage historique ou d'un recueil de chroniques sur Alger. Il se compose de douze feuillets écrits au recto et au verso, à quatorze lignes à la page. L'écriture est du maghrébin cursif élégant. Toutes les dates sont écrites à l'encre rouge et le nom des pachas avec cette formule : ثمّ تولّى من بعده qui se répète uniformément pour chacun, alternativement à l'encre rouge et verte.

Ce cahier commence par ces mots :

وفرج الله تعالى عنهم وفرح اهل الجزاير بهذا النصر العظيم

Dieu, qu'il soit exalté, les en délivra et les habitants d'Alger se réjouirent de cette victoire éclatante.

Il s'agit là de l'expédition de Charles-Quint contre Alger en 1541, qui aboutit au désastre que l'on sait.

Ce récit se termine au milieu du verso de cette première page par cette phrase :

وبقيت الجزاير كالعروس تختال في حليها وحللها من رخاء الاسعار وامن الاقطار ولم يبق لهم عدو يخافون منه وشاعت هذه القضية في مشارق الارض ومغاربها وبقي رعب المسلمين في قلوب اعداء الدين مدّة من الزمان بامن الملك المنان

Alger ressembla à une fiancée qui s'avance gracieusement, parée de bijoux et de riches atours; et cela grâce au bon marché des vivres et à la sécurité qui régnait dans la contrée. Cette cité n'eut plus à craindre personne. Le bruit de cet événement se répandit à l'Orient et à l'Occident. Le terreur des Musulmans régna dans le cœur des ennemis de notre religion durant de longues années par la grâce de Dieu qui nous prodigue ses faveurs.

Le texte qui vient immédiatement après a pour titre :

ذكر قدوم عمارة النصارى للجزاير ايضا

Relation de l'expédition de la flotte des chrétiens, également contre Alger.

Nous avons donc une seconde relation du même événement, et l'auteur reprend en entier le récit de la tragique aventure de l'invincible Armada.

A la cinquième ligne, p. 12, il se termine par ces mots :

وخلف اللعين لاهل الجزاير ما ملأ ايديهم غناء وكسبت من ذلك اموال طائلة وفرج الله على اوليائه المسلمين

Le maudit laissa un butin immense entre les mains des habitants d'Alger dont les richesses furent considérablement accrues. Dieu délivra ses amis les Musulmans.

Puis, il continue l'histoire du glorieux vainqueur de Charles-Quint, Hassen Agha, qui, dit-il, jouit ensuite d'un repos complet jusqu'à son départ en 948. Il relate quelques faits saillants de son règne; prise de Mostaganem en 945, celle de Biskra en 947 et enfin il mentionne la date de la mort de ce prince en 951. Il passe ensuite à son successeur :

ثمّ تولى من بعده مولانا حسن باشا بن خير الدين سنة اثنين وخمسين وتسعمائة

Après lui fut investi du pouvoir notre maître Hassen pacha, fils de Kheir ed-din, en 952.

Suivent, après cela, quelques maigres renseignements sur son règne et l'auteur continue la série des souverains en employant les mêmes formules, d'une façon abrégée et monotone, jusqu'à l'avènement d'Ibrahim el Kheznadji en rabia el ouel 1145 (du 22 août au 20 septembre 1732).

Là s'arrête brusquement, en haut d'une page blanche, la suite du récit.

L'expédition de Charles-Quint contre Alger a déjà fait l'objet de nombreuses publications tant en France qu'en Espagne. M. René Basset les cite pour la plupart dans un article paru dans le *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran* en 1890 [1]. Il donne le texte arabe et la traduction de trois versions de cet événement. La première est un extrait du *Mehkémé* dont deux copies existent à la bibliothèque du musée de la rue de l'État-Major à Alger, la seconde est empruntée à

[1] *Documents musulmans sur le siège d'Alger par Charles-Quint* (1541), par M. René Basset (*Bulletin trimestriel de géographie et d'archéologie d'Oran*, t. X, p. 171-214, avril-juin 1890), Oran, 1890.

M. Patorni reprenant ces deux textes en a donné une nouvelle traduction avec des notes critiques dans la *Revue africaine*, Alger, 1891, p. 177-206, sous le titre : *L'Expédition espagnole de 1541 contre Alger.*

l'ouvrage bien connu d'Hadji Khalfa, le *Tohfat-el-kibar* et enfin la troisième est un extrait du Ghazaouat, dont le manuscrit est également à la bibliothèque de la rue de l'État-Major.

Bien que les deux chapitres de mon manuscrit acéphale me paraissent identiques quant au fond au premier et au dernier des documents ci-dessus cités, dont je ne connais d'ailleurs le texte que par la publication de M. Basset, j'ai relevé cependant, entre mes deux textes et ceux de M. Basset, des différences suffisantes pour conclure qu'ils n'ont pas la même origine.

Ceci n'est point pour nous étonner, car la victoire des Algériens sur le souverain qui régnait en maître sur la moitié de l'Europe eut un retentissement considérable et inspira nombre d'écrivains musulmans. Je m'explique moins que deux versions du même fait historique se trouvent réunies dans le même ouvrage. S'il n'est pas rare qu'un auteur arabe reprenne un texte pour le commenter une seconde fois et même davantage, il en fait toujours l'objet d'autant de livres différents. Je me contente de consigner ici cette observation en passant, sans y attacher une plus grande importance qu'elle n'en comporte.

Parmi les éditions européennes de la chronologie des souverains d'Alger, la plus ancienne, à ma connaissance, est celle qu'Alphonse Rousseau a imprimée en annexe de sa traduction du *Zohrat En-Nayyerat,* dite « chronique de la Régence d'Alger ».

Malgré la confiance que l'on peut accorder, *a priori,* à un orientaliste qui a occupé le poste important de drogman du consulat de France à Tunis à une époque où certainement les manuscrits de ce genre étaient moins rares qu'aujourd'hui, on ne saurait cependant se servir de cette chronologie sans quelque réserve. Certains noms sont tellement défigurés qu'on se demande si ce n'est pas l'impression typographique qui est fautive, mais comme le lecteur n'en est pas averti, il est ex-

posé à commettre des erreurs. Autre grief : Rousseau ne signale pas ceux des pachas qui ont été nommés deux ou plusieurs fois. Bien plus, il reproduit le nom du même souverain avec une orthographe différente, comme s'il s'agissait de deux personnages différents ! Très vraisemblablement, il ne s'est pas douté que c'était le même individu qui revenait au pouvoir. Cette confusion s'explique mal, car aucun chroniqueur indigène ne manque de signaler ce retour d'un pacha au poste qu'il avait occupé précédemment. Rousseau n'aurait-il pas travaillé sur des sources originales ? Et pourquoi encore omet-il de nous faire connaître sur quels documents il a établi cette chronologie ? On ne se rend pas compte non plus quelle est la source des quelques renseignements qui accompagnent certaines de ces dates. D'une façon générale, on a l'impression d'avoir à faire à un pastiche d'ouvrage indigène.

En revanche, les chronologies publiées récemment dans les ouvrages de Mercier [1] et du général Faure-Biguet [2], l'un et l'autre arabisants de grande valeur, constituent une base sérieuse d'étude et de comparaisons. M. de Grammont n'a pas cru devoir en rédiger une à la suite de son *Histoire d'Alger*. Au cours de son livre, il signale les incertitudes de ses informations. Peut-être n'a-t-il pas voulu donner une précision plus grande à ce qu'il entendait laisser dans le vague de sa première rédaction. Je crois, néanmoins, qu'il eut pu éviter cet écueil en soulignant ses hésitations au moyen de quelques brèves indications, ainsi que l'a très heureusement réalisé Mercier. Dans un recueil qui embrasse l'histoire d'une période de plusieurs siècles durant lesquels se succèdent un nombre élevé de sou-

(1) *Histoire de l'Afrique septentrionale (Berberie) depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française (1830)*, par Ernest Mercier, Paris, 1891. t. III, p. 554 et suiv.

(2) *Histoire de l'Afrique septentrionale sous la domination musulmane*, par le général G. Faure-Biguet, Paris, 1905, p. 345 et suiv. et p. 445 et suiv.

verains, dont quelques-uns n'ont fait qu'une apparition ou reviennent au pouvoir après en avoir été éloignés plusieurs années, un index chronologique constitue un point de repère précieux que l'on aime consulter à chaque instant. Cela évite au lecteur de faire lui-même ce travail que je juge indispensable.

J'aurai garde d'omettre la chronologie qui se trouve à la fin du second volume de M. Plantet: elles sont le fait des secrétaires-interprètes de la Cour de France. Il n'appartenait pas à M. Plantet, qui éditait leur traduction, de la modifier même dans l'orthographe des noms; l'inconvénient disparaît en partie, car au moyen des dates il est aisé de rétablir les noms altérés.

Je n'ai pas cherché à concilier les dates adoptées par les auteurs que je viens de citer avec celles mentionnées par mon chroniqueur indigène, les différences sont assez nombreuses et ne doivent pas nous surprendre : je m'en explique ici une fois pour toutes. Le fils du mufti relate généralement pour l'avènement d'un pacha la date de sa reconnaissance officielle notifiée à l'Odjak d'Alger par la Sublime Porte; les auteurs européens indiquent plutôt celle de la prise effective du pouvoir qui marquait en réalité pour eux la fin d'un règne et le commencement d'un autre. Cette dernière date est le plus souvent antérieure à l'envoi du firman, qui consacre un état de choses établi.

J'ai tenu à conserver au texte du livre du mufti son caractère d'information indigène. Le discuter pas à pas, le commenter, c'était refaire l'histoire d'Alger durant trois siècles, travail bien inutile depuis que d'excellentes publications l'ont vulgarisée. Tel quel, il satisfait notre curiosité, car c'est une œuvre très personnelle, celle d'un lettré dont la modestie est le garant de la véracité. Il a cru bon de recueillir les événements historiques de sa patrie d'adoption, parce que d'autres

ne l'avaient pas fait avant lui. Il voit, il écoute, puis il interroge les siens : son père, son grand-père qui, tous deux, ont occupé une situation élevée dans l'administration du pays et enfin son arrière-grand'mère paternelle. De tout cela, il compose un livre dont nous sommes à même d'apprécier l'utilité, d'autant plus que nous n'en connaissons pas d'autres aussi précis écrits par un indigène, pour une période particulièrement obscure.

Sans chercher à exagérer la valeur de l'œuvre, on peut cependant conclure par les extraits qu'en a publiés Devoulx, et par la traduction que je donne moi-même ici, qu'elle assure à son auteur une place honorable parmi les eulema d'Alger turc.

TRADUCTION.

Sachez que le nombre des pachas qui furent investis du Gouvernement d'Alger d'Occident est de cinquante-quatre, en ne les comptant qu'une fois chacun.

Le premier est Ishaq pacha.

Aroudj exerça le pouvoir en 921 (inc. 15 février 1515), et Kheir-ed-din pacha en 923 (inc. 24 janvier 1517).

Hassen Agha, Khalifa de Kheir-ed-din fut nommé en 944 (inc. 10 juin 1537). Il prit Mostaganem en 946 (inc. 19 mai 1539) et Biskra en 947 (inc. 8 mai 1540). Ce fut durant son gouvernement qu'une flotte chrétienne attaqua Alger, 948 (inc. 27 avril 1541). Ce prince mourut au mois de Ramadân 952 (6 novembre-5 décembre 1545).

Hassen pacha, fils de Kheir-ed-din, lui succéda en Djoumad el ouel 952 (11 juillet-9 août 1545). Il prit Tlemcen en 952 (inc. 15 mars 1545), puis il résilia le pouvoir en 958 (inc. 9 janvier 1551)

Salah pacha fut nommé en 959 (inc. 29 décembre 1551). Il s'empara de Fez en 961 (inc. 7 décembre 1553). Il fit également la conquête de Bougie en 962 (inc. 26 novembre 1554) et mourut en Redjeb 963 (11 mai-9 juin 1556).

Mohammed pacha Teka-ourli prit le pouvoir la même année.

Puis Hassen pacha, fils de Kheir-ed-din fut nommé une deuxième fois en 964 (inc. 4 novembre 1556). Ce fut sous son gouvernement qu'un

chef arabe nommé 'Abd el Aziz eut la tête tranchée 967 (inc. 3 octobre 1559).

Après lui le pouvoir fut transmis à Ahmed 'pacha Bostandji-bachi, Moharrem 969 (inc. 11 septembre 1561). Il mourut la même année.

Hassen pacha, fils de Kheir-ed-din fut nommé pour la troisième fois en 969 (inc. 11 septembre 1561). Il fit une expédition contre Fez également en 969, et il y retourna encore en 970 (inc. 31 août 1562).

Après lui Mohammed pacha, fils de Salah pacha, reçut l'investiture en Hiddja 974 (inc. 9 juin 1567). La révolte de Constantine, lorsque Haïder Kahia s'en empara, eut lieu en 975 (inc. 8 juillet 1567).

Son successeur fut Ali pacha, en 976 (inc. 26 juin 1568). Il s'empara de Tunis en 977 (inc. 16 juin 1569). Ali pacha retourna en Turquie, et il y fut nommé Qobtân pacha 979 (inc. 26 mai 1571).

Arab Ahmed pacha lui succéda en Hiddja 979 (15 avril-13 mai 1572).

Puis Ramdân prit le pouvoir en 982 (inc. 23 avril 1574). Il fit une expédition contre la Goulette en 982 (inc. 23 avril 1574).

Il porta la guerre au Maroc, et s'empara de Fez. Il y installa Mouley Abd el Malek en 983 (inc. 12 avril 1575).

Après lui fut nommé Hassen pacha affranchi d'Ali Qobtân pacha, en Rebia et-tsani 985 (18 juin-16 juillet 1577).

Djafar pacha ancien captif chrétien lui succéda, en Redjeb 988 (12 août-10 septembre 1580). Ce fut lui qui fit trancher la tête à Mohammed ben Dali Ali cette même année.

Au mois de Redjeb, arriva à Alger Ali pacha, Qobtân pacha, à la tête d'une flotte de soixante galères. Il se fit aussitôt remettre le pouvoir, comme l'usage le voulait; car il était établi dans toute l'étendue du territoire ottoman que lorsqu'un Qobtân pacha débarquait dans un port, l'administration de la ville était remise entre ses mains.

Ramdân pacha revint au pouvoir en 990 (inc. 26 janvier 1582).

Hassen pacha, affranchi d'Ali Qobtân pacha, le remplaça en Rebia ettsani 990 (25 avril-23 mai 1582).

Mohammed pacha, affranchi de Qardja Ali, fut nommé en Chabân 993 (29 juillet-26 août 1585).

Ahmed pacha lui succéda en 995 (inc. 12 décembre 1586).

Khider pacha prit le pouvoir au mois de Ramadân 997 (14 juillet-12 août 1589).

Chabân pacha fils de Yahia pacha fut nommé en Qada 999 (21 août-19 septembre 1591).

Moustafa pacha ben Qaïa pacha en Rebia el ouel 1003 (14 novembre-13 décembre 1594).

Khider pacha fut nommé une seconde fois en Hiddja 1003 (7 août-5 septembre 1595).

Après lui reçurent successivement l'investiture :

Hassen pacha connu sous le nom de Boudjaqardji-bachi 1007 (inc. 4 août 1598).

Soleïmân pacha, affranchi de Qetania; Safar 1009 (12 août-9 septembre 1600).

Khider pacha occupa le pouvoir pour la troisième fois en Djoumad el ouel 1013 (25 septembre-24 octobre 1604).

Moustafa pacha El Koussa, ancien fonctionnaire de la Sublime Porte, fut nommé en Hiddja 1013 (20 avril-18 mai 1605).

Et Redouân pacha, affranchi de Ramdân pacha, en Safar 1016 (28 mai-25 juin 1607).

Moustafa pacha El Koussa fut nommé une seconde fois en Djoumad et-tsani 1019 (21 août-18 septembre 1610).

Son neveu par son frère, Moustafa pacha lui succéda, le 16 Djoumad el ouel 1020 (28 juillet 1611).

Hosseïn pacha, lieutenant de Moustafa pacha, fut nommé en Djoumad et-tsani 1023 (9 juillet-6 août 1614). Il partit avec la colonne de l'Ouest, en 1025 (inc. 20 janvier 1616. Mais le 29 Ramadân de la même année, on l'emprisonna, et on installa à sa place, au siège du gouvernement, le Cadi Moula-Ali.

Puis fut nommé Moustafa pacha, secrétaire de Soleimân pacha, le 2 de Choual 1025 (13 octobre 1616).

Soleïmân pacha, affranchi de Qetania, occupa le pouvoir une seconde fois le 2 de Ramadân 1026 (3 septembre 1617). Il mourut le mercredi et fut enterré le jeudi 6 Djoumad et-tsani 1027 (31 mai 1618).

Hosseïn pacha descendit de prison, et rentra en fonctions le mercredi 29 Ramadân 1027 (19 septembre 1618) après l'acer. Les fondations de Bordj el djezira furent commencées sous son règne. A ce moment le pouvoir était assuré par Israf Khodja et Hamouda Tabadji 1027 (inc. 29 décembre 1617).

Puis furent nommés :

Khesraf pacha, le 26 Chabân 1028 (8 août 1619).

Hosseïn pacha, gouverneur de Sousse affranchi de Qaya pacha, le 2 Choual 1030 (20 août 1621). Il arrivait de Tripoli, tandis que Khesraf s'embarquait pour Tunis permutant avec lui. La colonne du caïd Youssef fut mise en pièces par Khaled le 15 de Ramadân 1032 (13 juillet 1623).

Mourad pacha El Ama fut nommé le 22 Ramadân 1032 (20 juillet 1623).

Ibrahim pacha lui succéda le 14 Djoumad et-tsani 1033 (3 avril 1624). Khesraf pacha reprit le pouvoir pour la seconde fois, le 22 Hiddja 1033 (5 octobre 1624). On termina les travaux de construction de Bordj el djezira, le 29 Rebia et-tsani 1034 (8 février 1625). Les Turcs pénétrèrent dans les montagnes de Kouko, grâce aux Oulad Yahia; ils y établirent une garnison, le 22 Choual 1034 (28 juillet 1625). Khesraf mourut le 22 Redjeb 1035 (19 avril 1626). La mort de Ferhat bey survint le 22 de Ramadân 1035 (17 juin 1626).

Hosseïn pacha Ech-Cheikh reprit le pouvoir une seconde fois le 1er Chabân 1036 (17 avril 1627). Le 22 Ramadân 1037 (26 mai 1628) les Tunisiens furent défaits par les Algériens qui s'emparèrent de vingt canons. Avec une colonne partie d'Alger, Ben Souri prit Tlemcen que venait d'occuper le prétendant marocain, 8 Ramadân 1038 (1er mai 1629). Il rapporta à Alger la peau du prétendant et celle de son lieutenant El Mehander, bourrées de paille, le 15 Ramadân 1038 (8 mai 1629).

Younes pacha fut nommé le 4 de Hiddja 1039 (15 juillet 1630). Le début de l'exode des Koulouglis lorsqu'ils furent bannis d'Alger par les Turcs eut lieu le dernier jour du mois de Ramadân 1038 (23 mai 1629); les derniers d'entre eux ne quittèrent la ville qu'en Redjeb 1039 (14 février-15 mars 1630). On jeta les fondations de la citadelle de Constantine en Chabân 1039 (16 mars-13 avril 1630), et les travaux se terminèrent en Safar 1040 (9 septembre-8 octobre 1630). Les Koulouglis commencèrent à revenir de Tunis chez les Zouaoua en Ramadân 1041 (22 mars-20 avril 1632).

Hosseïn pacha Ech-Cheikh monta au pouvoir pour la troisième fois le 22 Rebia et-tsani 1042 (6 novembre 1632). La Qaçba fut détruite durant la révolte des Koulouglis le 24 de Hiddja 1042 (2 juillet 1633).

Furent ensuite nommés :

Youssef pacha : 21 Moharrem 1044 (17 juillet 1634).

Ali pacha : 1 Safar 1047 (25 juin 1637).

Dans le milieu de Djoumad el ouel 1048 (20-29 septembre 1638), les Hanancha et les Douaouda réunis sous le commandement de Mohammed ben Ali mettent en déroute l'armée de Mourad bey, le premier.

Les Vénitiens enlevèrent aux Algériens huit galiotes et le même nombre aux Tunisiens à Valona, port de l'empire turc; cette nouvelle parvint à Alger le 27 Djoumada el ouel 1048 (26 septembre 1638). Ali pacha partit pour l'Est avec une colonne pour tenter un coup de main contre Khaled ou (fils de) Ahmed ben Ali le samedi 26 Hiddja 1048 (30 avril 1639). Le caïd Mourad qui s'était éloigné de la colonne perdit la vie :

il fut traîtreusement assassiné par Khaled ou Ahmed ben Ali en Safar 1049 (3 juin-1er juillet 1639). Hamza Khodja fut étranglé à ladite colonne le 22 Safar 1049 (24 juin 1639).

Youssef pacha surnommé Serheouche-Youssef prit le pouvoir le 21 de Moharrem 1050 (13 mai 1640). Il gouverna quarante jours puis se démit de ses fonctions.

Youssef pacha fut nommé une deuxième fois, le 11 Safar 1050 (2 juin 1640). Il [s'embarqua avec une colonne pour soumettre Mohammed ben Ali Cheikh des Douaouda, le 17 Moharrem 1051 (28 avril 1641). Il revint d'expédition au milieu de Moharrem 1052.

Mohammed pacha Bouricha, le samedi 14 Ramadân 1052 (6 décembre 1642), fut appelé à remplacer Youssef pacha mis en prison pour retard apporté à la paye des troupes. Il descendit du fort le samedi 7 Choual 1053 (19 décembre 1643).

Ahmed pacha Derandji-bachi lui succèda le 14 Djoumad el ouel 1054 (19 juillet 1644).

Youssef pacha recouvra le pouvoir une troisième fois, le 23 Rebia et-tsani 1057 (28 mai 1647). En Chabân 1057 (1 septembre-29 septembre 1647) il sortit avec une colonne du côté de l'Est pour occuper le territoire des Douaouda et autres.

Puis furent successivement nommés :

Mourad pacha affranchi d'Arabadji l'Algérois, le 1 Rebia el ouel 1060 (4 mars 1650).

Mohammed pacha le Bosniaque, le 22 Djoumad el ouel 1061 (13 mai 1651).

Tobal, qui fut élevé à la dignité de pacha le 17 Moharrem 1064 (8 décembre 1653).

Avec lui est close la série de quarante huit investitures en énumérant chaque pacha individuellement. Notez-le : je les recompterai quand j'aurai fini d'exposer d'un bout à l'autre tout ce que j'ai appris.

Viennent ensuite :

El Hadj Ahmed pacha, connu sous le nom de Touchân pacha, le 22 Ramadân 1065 (26 juillet 1655).

Ibrahim pacha le Bosniaque, le 12 Rebia et-tsani 1066 (8 février 1656). Il fut révoqué et l'on nomma à sa place, pour la seconde fois, El Hadj Ahmed pacha qui était en prison. Ceci se passait après l'acer, le 24 Redjeb 1066 (18 mai 1656).

Ibrahim pacha revint au pouvoir une seconde fois le samedi après l'acer, 22 Qada 1067 (1er septembre 1657).

La paye des troupes fut officiellement confiée à Khelil Beloukbachi en Qada 1070 (9 juillet-8 août 1660). Il fut massacré dans les derniers jours de Moharrem 1071 (26 septembre-5 octobre 1660).

Le jour même de la mort de Khelil, ses fonctions furent confiées à Ramdân Beloukbachi connu sous le non de Yourk-Ramdân.

En Ramadân 1071 (30 avril-29 mai 1661) on commença la construction du fort de Ras-Tafoura.

Les Janissaires se soulèvent contre Yourk-Ramdân, et le tuent avec ses gardes au milieu du Badestan, le samedi 15 Moharrem 1072 (10 septembre 1661).

Ismaïl pacha fut nommé le 17 Ramadân 1072 (6 mai 1662).

El Hadj Ali agha fut chargé tout à la fois du gouvernement d'Alger et de la paye des troupes, le jour de la mort de Yourk-Ramdân. Cette règle a été observée jusqu'à nos jours. Puis les Youldach se soulevèrent contre Ali Agha, et lui tranchèrent la tête le 14 Djoumad el-tsani 1082 (18 octobre 1671). Il fut enterré auprès du bordj Ras-Tafoura.

Après lui on éleva au pouvoir Hosseïn Qobtân El-Triki, doulatli. Au bout de quelques jours on lui associa son gendre Hassan Chaouch. Puis peu de temps après les Youldach lui retirèrent son associé Hassen Chaouch qui fut révoqué. On nomma à sa place Tabaq pour que El-Triki fut dey suprême, et lui Tabaq son subordonné.

Quatre mois s'écoulèrent ainsi, et la bonne gestion des affaires publiques par le Dey s'étant affirmée, Tabaq fut exilé, et on renomma le gendre d'El-Triki, Hassen Chaouch. Ce fut pour lui le premier que l'on employa l'appellation de «Baba». Puis il eut la tête tranchée, et El-Triki fut exilé à Tripoli 1094 (inc. 11 décembre 1682). Il y demeura plusieurs années jusqu'à un âge avancé, et fut atteint de paralysie. On le ramena alors à Alger : on l'installa dans une maison qu'il y possédait; il y demeura jusqu'à sa mort. Il fut enterré à côté de son gendre.

Quand il fut exilé on nomma doulatli, Hosseïn reïs Qobtân Mezzo-Morto. Celui-ci exerça le pouvoir avec les deux fonctions réunies entre ses mains : celles de dey et celle de pacha, 1096 (inc. 8 décembre 1684). Puis il abandonna sa charge et se sauva sur une frégate avec laquelle il prit la mer à Cherchel. Il gagna la Turquie, 1101 (inc. 15 octobre 1689). A Constantinople, il monta en grade. Il mit à la voile avec un bâtiment de guerre et enleva Chio aux Chrétiens. Il fut nommé Qobtân pacha, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il fut enterré à Chio, et j'ai visité son tombeau dans cette ville, que Dieu l'ait en sa miséricorde.

Puis El Hadj Chabân Khodja fut nommé doulatli, le 24 de Hiddja 1101 (28 septembre 1690).

Cette même année fut investi de la dignité de pacha El Hadj Moustafa Ech-Cheikh.

Amer pacha remplaça ce dernier en 1102 (inc. 5 octobre 1690).

El Hadj Moustafa Ech-Cheikh pacha fut nommé une seconde fois en 1102 (inc. 5 octobre 1690). Il mourut en 1104 (inc. 12 septembre 1692).

Moussa pacha lui succéda en Qada 1106 (13 juin-12 juillet 1695).

Sur ces entrefaites, les Janissaires se révoltèrent à la colonne de l'Est, et décidèrent d'enlever le pouvoir à Chabân Khodja. Déjà avant lui ils avaient tramé un complot semblable contre Mezzo-Morto, et c'est lorsque ce dernier l'apprit, qu'il abandonna le gouvernement d'Alger et s'enfuit en Turquie.

Voici ce qui advint à Chabân Khodja. Quand il sut que la colonne était sur le point d'arriver, il dépêcha au devant des soldats le pacha d'alors et qui n'était autre que Moussa pacha susnommé. Il les fit accompagner par les personnages suivants : les deux muftis dont l'un était le mufti hanéfite, mon père, que Dieu l'ait en sa miséricorde, et l'autre le Cheikh Sidi Mohammed ben Sidi Saïd mufti malékite et les deux cadis, savoir : Sidi Mohammed ben el Hadj, cadi Malékite, et le Cheikh Sidi Mohammed Zitoun El-Tounsi, cadi hanéfite. Mais cela ne servit à rien, car tandis qu'ils arrivaient au camp, parvenait en même temps à Alger, adressée aux Janissaires, une lettre, écrite au nom des soldats de la colonne contenant l'approbation des eulema, par laquelle ils les engageaient à enlever le pouvoir à Chabân Khodja. Au reçu de la lettre, les membres du divan furent convoqués, ils s'assemblèrent au Palais, prirent connaissance de la lettre et du désir exprimé par les soldats, à savoir que Chabân Khodja fut emprisonné. On le conduisit à la maison de l'Agha, et il y fut enfermé dans le local servant de prison publique. Ceci se passait après la prière du vendredi. Le lendemain on nomma doulatli El Hadj Ahmed, ancien Agha, connu sous le nom de Ladj Ahmed 23 Hiddja 1106 (4 janvier 1695). Aussitôt nommé, il donna l'ordre d'étrangler Chabân Khodja, que Dieu l'ait en sa miséricorde. Ahmed Ladj mourut en 1109 (inc. 20 juillet 1697). Il est enterré à droite en entrant dans la qoubba du saint vertueux, Sidi Abderrahman Et-Tsaalibi.

Après lui fut proclamé doulatli Hosseïn bach-chaouch qaraberli, 26 Hiddja 1109 (5 juillet 1698).

Puis reçut l'investiture Ali pacha qui était doulatli à Tunis en 1111 (inc. 29 juin 1699).

Hosseïn bach-Chaouch se démit de ses fonctions et se retira en Égypte.

Après lui furent successivement nommés :

Atchi Mustafa, le vendredi 6 Safar 1112 (23 juillet 1700).

Moustafa pacha le 10 de Rebia et-tsani 1116 (12 août 1704).

Hassen Khodja Cherif. Celui-ci obtint le pouvoir grâce à ses intrigues qui firent que Atchi Mustafa jugea prudent de s'enfuir, bien qu'il fût au milieu de ses troupes. Il arrivait avec la colonne de l'Est, et se trouvait auprès de Ras Tafoura. Il chercha à gagner Koléa; mais on l'atteignit, et il fut égorgé. Il y fut enterré. Hassen Khodja précité fut élu avant le lever du soleil 26 Redjeb 1117 (13 novembre 1705).

Après lui reçut le titre de doulatli Mohammed Baktach Khodja; 28 Qada 1118 (3 mars 1707). Il fit embarquer Hassen Khodja sur une saette et l'envoya à Bougie qu'il n'atteignit pas. Mais le détail de cet événement viendra à sa place.

Ibrahim pacha le Bosniaque lui succéda comme pacha en Djoumad el ouel 1119 (31 juillet-29 août 1707).

Ensuite fut nommé à sa place Ahmed pacha le 23 Rebia et-tsani 1121 (2 juillet 1709). Baktach Khodja envoya son gendre le sariasker qui s'empara d'Oran le 24 Choual 1121 (27 décembre 1709).

Il fut tué dans son palais, tandis que son gendre le sariasker était à la Colonne de l'Est, le samedi 21 Moharrem 1122 (22 mars 1710).

Deli-Ibrahim bey qui ce jour-là avait porté les premiers coups à Baktach, que Dieu l'ait en sa miséricorde, fut nommé doulatli. Ouzoun Hassen arrivait sur ces entrefaites avec la Colonne de l'Est. On dépêcha à sa rencontre des cavaliers qui le rejoignirent au lieu dit Drâ el Kelekh; et l'égorgèrent. Sa tête fût rapportée à Alger et on l'enterra à côté de son beau-père Baktach, près de la fabrique de poteries, en dehors de Bab el oued le 18 Safar 1122 (18 avril 1710).

Deli-Ibrahim bey le doulatli fut tué à son tour dans le haut de son palais après une résistance acharnée. Il fut enterré près de Sidi Mohammed El Kettâni, dans la partie qui est du côté de Sidi Yaqoub, à peu de distance des Sept hommes vertueux. Peu de jours après sa stèle fut mise en pièces; aujourd'hui, il n'en subsiste plus aucun vestige; que Dieu efface sa mémoire, comme il égara sa raison durant sa vie.

Ali Chaouch fut nommé doulatli après lui, le jeudi 18 Djoumad el-tsani 1122 (14 août 1710).

Ali Chaouch était doulatli depuis sept jours quand il fit embarquer Ahmed pacha pour l'Europe dans une saette. Puis arriva le firman du sultan victorieux accordant à Ali Chaouch l'investiture du pacha d'Alger. Il mourut de la dysenterie, que Dieu tout puissant l'ait en sa miséricorde. On l'enterra dans l'intérieur de la ville, derrière le palais.

Mohammed Kheznadji fut nommé doulatli le mercredi 5 Djoumad el ouel 1130 (6 avril 1718). Il reçut également le firman lui conférant le titre de pacha d'Alger. Il fut, par ce fait, et comme l'avait été avant lui Ali Chaouch, tout à la fois doulatli et pacha.

Mohammed pacha fut tué d'un coup de feu qui fut tiré sur lui de la caserne des janissaires d'Ousta Moussa.

Il fut remplacé comme doulatli par Abdi Agha, qui était agha des spahis arabes et administrait le beylik de Titteri (Médéa), 20 Djoumad el-tsani 1136 (16 mars 1724).

Abdi reçut également du sultan Ahmed le titre de pacha, comme cela avait eu lieu précédemment. Il fut en même temps dey et pacha 1137 (inc. 20 septembre 1724).

Sous son gouvernement un pacha arriva à Alger, mais on lui fit reprendre le large, sans qu'il pût débarquer; et cela à la suite d'une entente entre les Janissaires poussés par Abdi. On raconte que le pacha qui fut traité de la sorte se nommait Ali Dernaoui; suivant d'autres personnes, il se nommait Hassen; 22 Qada 1141 (19 juin 1729).

La ville d'Oran fut occupée par les Espagnols. Les Musulmans l'abandonnèrent sans attendre d'être assiégés; car dès qu'ils virent les Espagnols débarquer non loin de la ville, ils la quittèrent. Les Infidèles firent leur entrée le 22 Qada.

Abdi pacha mourut le vendredi 11 Moharrem 1145 (4 juillet 1732).

Ibrahim Kheznadji fut nommé doulatli le 12 Rebia el ouel 1145 (27 septembre 1732). Il reçut l'investiture de pacha comme ceux qui l'avaient précédé 1149 (inc. 22 mai 1736). Cette dignité lui fut renouvelée quatre fois avant la rédaction de ces notes, et il l'obtiendra encore certainement à l'avenir.

Avec lui le nombre des pachas qui ont exercé le pouvoir à Alger, énumérés individuellement, sans tenir compte des nominations, deux ou plusieurs fois renouvelées, comme cela eut lieu pour certains de nos gouvernants, les doulatli qui occupèrent à plusieurs reprises différentes le pachalité d'Alger, est de cinquante-quatre, dont cinq reçurent l'investiture alors qu'ils administraient déjà la ville. Ce sont, nous l'avons vu : Mezzo-Morto, Ali Chaouch, Mohammed le Kheznadji, Abdi bey et Ibrahim bey qui était le Kheznadji d'Abdi. Quant aux autres, ils vinrent tous de Constantinople avec un firman d'investiture. Certains furent nommés deux fois et même davantage, ainsi que je l'ai raconté au fur et à mesure des événements.

Ismaïl pacha, deuxième du nom, arriva également de Constantinople, mais Mezzo-Morto l'exila au Maroc, et il y mourut. La même aventure

advint à Ali pacha Dernaoui; Abdi bey le renvoya ainsi que je l'ai rapporté.

Depuis que j'ai rédigé les notes qui précèdent Ibrahim pacha a été atteint de dysenterie. Il a résilié le pouvoir qu'il a confié à son neveu Ibrahim Khodja le Kheznadji. Ce qui le détermina à prendre cette décision, ce furent les désordres continuels qui troublèrent son palais.

Ibrahim Khodja resta seul exerçant le pouvoir suprême à Alger, prenant toutes les décisions et mesures nécessaires, attendant du sultan Mahmoud Khan sa nomination officielle de pacha. Il la reçut le mercredi 24 Ramadân 1158 (20 octobre 1745).

Ibrahim pacha qui s'était démis du pouvoir suprême mourut le 22 Choual de l'année susdite (17 novembre 1745).

Entre son abdication et sa mort il s'écoula un espace de vingt-neuf jours. Il fut enterré à côté d'Abdi pacha, dans le cimetière qui est près du palais.

Quant à mon grand-père il occupa l'emploi de Chaouch avec Tobal Moharrem, celui dont il a été parlé précédemment, puis avec El Hadj Ahmed surnommé Touchan, et successivement avec Ibrahim le Bosniaque, quelque temps avec Ismaïl pacha, et ceux qui furent chargés de la paye, savoir : Khelil Beloukbachi et Ramdân Beloukbachi. Puis encore avec El Hadj Ali Agha, investi en même temps de l'administration et de la paye.

A l'expiration de ses fonctions de chaouch il fut nommé Beloukbachi. Il demeurait dans une maison qui est au dessus de la rue d'Es-Souïqa qui aboutit à la mosquée d'Ali Bitchnin, et que l'on nommait autrefois la maison de Kali Moussa. Il y tomba malade d'une rétention d'urine, et il mourut que Dieu lui accorde sa miséricorde. On l'enterra dans le cimetière qui se trouve près de la poterie en dehors de la porte Bab el Oued, entre le mausolée du Saint, vertueux, source de bénédictions, Sidi Abd Er-Rahman El-Tsaalibi, et celle de Sidi Mohammed Es-Sadi, que Dieu nous fasse bénéficier de leurs mérites. Ainsi soit-il.

Je vais raconter maintenant les raisons qui firent qu'on enleva aux pachas la prérogative de faire la paye. Voici : tant qu'ils en furent chargés, ils en profitèrent pour piller sans retenue les fonds apportés au palais de différents côtés. A cette époque ils se succédaient au pouvoir à des intervalles rapprochés, et les habitants d'Alger étaient victimes de leur rapacité. Parfois même, ils imposaient le paiement d'une somme déterminée aux savants et aux notaires de la Mahakma. Nos soldats victorieux avec l'aide de Dieu s'en aperçurent et ils décidèrent d'enlever aux pachas le paiement de la solde, ainsi que la

IMPRIMERIE NATIONALE.

perception des impôts, le règlement des dépenses, et cela d'une façon absolue.

Ils en chargèrent une autre personne, et le premier à qui fut confiée cette mission fut Khelil Beloukbachi dont il est parlé ci-dessus. Il en est encore ainsi aujourd'hui. Le pacha a été maintenu seulement à la tête du gouvernement de la ville et de son territoire. Quant à Khelil Beloukbachi, il jouissait de toutes les autres prérogatives du pouvoir, et se tenait sous le péristyle du palais. Ramdân Beloukbachi siégeait au milieu du Badestan, et son autorité s'exerçait par les ordres qu'il donnait, les mesures de clémence ou de rigueur qu'il prenait.

Lorsque El Hadj Ali Agha fut chargé de la paye, on lui remit en même temps l'administration générale du pays. Ce fut le premier qui, à Alger, porta le titre de «Hâkem» parce qu'il détenait le pouvoir sans aucun partage, que ses ordres étaient souverains et qu'il siégeait là où résident aujourd'hui les chefs du pouvoir. Il exigea qu'auprès de lui se tinssent les Khodjas et les secrétaires qui étaient avec les pachas, ainsi que l'interprète et les Chaouch arabes. Toute l'organisation qui existe aujourd'hui est son œuvre; c'est lui qui en régla les détails, que Dieu lui fasse miséricorde. Il faut en excepter toutefois les noubadjia qui montent la garde devant le trésor, et qui dépendent de la garnison de la Qaçba, ceux-ci furent organisés par Et-Triki et par Baba Hassen. Ceux de garde au palais se tenaient, au début, en dedans de la porte dans le vestibule et lorsque Deli Ibrahim bey le doulatli prit le pouvoir, il les divisa en deux sections qui se tinrent au dehors, ainsi que tu les vois encore aujourd'hui.

El Hadj Ali Agha édicta des règlements d'une sagesse parfaite. Les négociants s'enrichirent. Tout le monde vécut dans l'abondance. On se mit avec ardeur à armer des vaisseaux de guerre, à équiper des bâtiments en vue des croisières, et l'on fit du butin. Les habitants en retirèrent beaucoup de richesses, de l'or, de l'argent et quantité d'objets dont ils firent usage. Ils bâtirent des maisons, les ornèrent magnifiquement. Ils cultivèrent des jardins au milieu desquels s'élevaient des palais somptueux. On ne vit partout que vergers et parterres fleuris. Les champs furent ensemencés. Ils montèrent des chevaux et des mules de prix. Ce n'était que bijoux et pierres précieuses aux brillants éclats; le plus grand luxe régna partout. Les gens se mirent à rechercher les vêtements en drap de couleurs diverses, les tuniques sombres et les turbans de différentes sortes. De nouvelles industries aux produits merveilleux se créèrent, bien différentes de ce qui existait jusqu'alors. La garde d'El Hadj Ali Agha l'escortait chaque soir jusqu'à son domicile

particulier, et revenait le chercher de bon matin. Cette maison est connue; elle est située dans le quartier de Bab Azoun.

Ce prince se divertissait avec quelques citadins qu'il avait choisis comme confidents, au nombre desquels étaient Ben Tobal et Ben el Mahdi, lorsque des misérables l'atteignirent d'un coup de feu au souq d'Et-temmaqîn. Il s'élança à leur poursuite, fit quelques pas, perdit connaissance et tomba à terre. Ils se jetèrent sur lui, et lui tranchèrent la tête. Quant à ses gardes, ils s'enfuirent dans le plus grand désordre. Que Dieu l'ait en sa miséricorde.

Quand après lui fut nommé Hosseïn reis Et-Triki, on donna à celui-ci le titre de doulatli; et lorsque le pouvoir échut à Baba Hassen on le désigna sous la double appellation de *El Hâkem* et de *doulatli.*

Il en fut ainsi jusqu'à l'époque d'Ali Chaouch. Quant à Ouzoun Ali, on ajouta à ses titres celui de «pacha». Et c'est cette appellation qui a prévalu, et que nous employons encore aujourd'hui.

La joie, les plaisirs, les gaies réunions et les profits ne firent que croître dans la ville d'Alger, dépassant tout ce que l'on avait vu jusqu'alors, à tel point que l'on put comparer Alger à la Syrie. Ajoutez à cela que tout était bon marché et d'excellente qualité. On citait en proverbe la prospérité de cette ville; mais l'impie la guettait jalousement et je rappellerai ici ces vers du poète :

«Je ne suis pas à l'abri des méchants; mais je ne suis pas non plus un aveugle qui étant prévenu ne se tient pas sur ses gardes.

«Je me dirige dans la voie de Dieu, et celui qui en fait le but de ses pensées ne peut aller à sa perte.»

Alger avait atteint ce degré de prospérité et ses maisons s'élevaient à l'envi, lorsque les Européens c'est-à-dire les Français, vinrent l'attaquer avec une flotte, et la bombardèrent 1093 (inc. 10 janvier 1682), y jetant trois cents bombes. Elle fut dévastée, et un certain nombre de mosquées s'écroulèrent. Les chrétiens s'éloignèrent, et l'année suivante ils revinrent et lancèrent sur la ville sept cents bombes 1094 (inc. 31 décembre 1682).

Ils réclamèrent les esclaves de leur nation qu'on trouverait à Alger. L'on décida de les leur remettre pour obtenir leur départ. Baba-Hassen réunit tous ceux qui étaient en ville; leur nombre atteignit cent cinquante. Il les remit. Quand on les eut livrés, les chrétiens recommencèrent le bombardement de la ville comme auparavant. Les soldats entrèrent dans une violente colère, et ils reprochèrent sa conduite à

Baba-Hassen. Ils le guettèrent un soir, lorsqu'il descendait vers le port, et lui tirèrent un coup de feu. Il mourut, que Dieu l'ait en sa miséricorde. Le surlendemain les chrétiens s'éloignèrent.

Sous le gouvernement d'Hosseïn reis Mezzo-Morto ils revinrent et lancèrent sur la ville douze mille bombes. Mezzo-Morto récupéra le prix des esclaves que Baba Hassen avait livrés, en imposant tous les propriétaires de maisons en ville. C'est ainsi que nous dûmes payer pour la nôtre onze réaux petite monnaie. Voilà ce que je sais sur ces événements.

Notre maison fut très endommagée à ce dernier bombardement, et nous dépensâmes en réparations une somme de cent quarante réaux.

Bien rares furent ceux qui n'éprouvèrent aucun dommage dans ces trois attaques. La situation des musulmans devint mauvaise, et ils furent éprouvés par l'adversité. Ils perdirent la plus grande partie de ce qu'ils possédaient pendant leur déménagement au dehors de la ville, en raison de la précipitation de leur fuite. La plupart des marchands quittèrent la ville à cause de la baisse du prix des denrées et de l'extrême abondance des fruits ces années-là. La situation continua à être critique, la misère et le dénûment se firent sentir. Quand Atchi Moustafa fut nommé doulatli, il se mit à dépouiller les habitants, et combien furent exilés pieds nus et sans vêtements! Le prix des denrées à cette époque atteignit des prix excessifs. Le blé se vendit jusqu'à douze réaux le saa d'Alger.

Ce fut sous son gouvernement que Mourad bey l'aveugle s'avança avec une colonne composée de six cents tentes et défit les Algériens qui n'avaient que soixante tentes. Il mit le siège devant Constantine durant six mois. Atchi Moustafa vint l'attaquer et le battit, faisant de ses troupes un grand carnage. Mourad bey s'enfuit jusqu'à Tunis avec ce qui lui restait de cavaliers. Ceci se passait le 18 de Rebia et-tsani 1112 (2 octobre 1700) vers le milieu du jour, et le moment n'était pas encore venu de faire la prière de l'acer que l'affaire était terminée. Périt qui périt, et les vivants furent ramenés prisonniers.

A son tour Atchi Moustafa envahit la Tunisie, et attaqua les troupes ennemies commandées par Cherif bey. Il les mit en déroute, fit Cherif bey prisonnier et le chargea de fers. Une autre colonne sortit de Tunis sous les ordres d'Hosseïn bey ben Ali qui avait pris le pouvoir après que Cherif bey eut été fait prisonnier. Il noua des intrigues avec le Cheikh des Arabes Bou Aziz. Ce dernier prêtait son appui aux Algériens, car il avait eu des démêlés avec Tunis. Dès le début, il était devenu le conseiller d'Atchi Moustafa. Il alla donc trouver celui-ci le soir venu, et se mit à l'entreprendre lui disant : «Si tu restes ici jusqu'à demain matin, tes troupes sont perdues.» Atchi Moustafa s'enfuit avant le jour, aban-

donnant les tentes des troupes et les grandes tentes encore debout, ainsi que quantité de matériel, et il reprit la route d'Alger.

En arrivant près de Ras Tafoura, il apprit qu'Hassen Khodja Cherif avait été nommé doulatli le matin même, avant le lever du soleil. Il s'enfuit jusqu'à Koléa.

Voici comment Hassen Khodja, dont je viens de parler, fut élevé au pouvoir suprême. Ses amis répandirent la nouvelle qu'Atchi Moustafa en arrivant à l'Harrache (Maison Carrée) avait pris la fuite. Les Janissaires et les membres du divan s'en émurent et ajoutèrent foi à cette nouvelle. Ils désignèrent alors Hassen Khodja comme doulatli. Puis l'événement fut démenti, c'est alors que le nouvel élu dépêcha quelques-uns de ses partisans à la rencontre d'Atchi Moustafa. Quand celui-ci les vit arriver, il tourna bride et se dirigea sur Koléa en compagnie de Kour Ali chaouch du corps des spahis turcs. Hassen Khodja lança des cavaliers à ses trousses, ceux-ci l'atteignirent alors qu'il était sur le seuil de la porte du sanctuaire du vertueux, du saint Sidi Ali Embarek, que Dieu nous fasse bénéficier de ses mérites. Or Atchi Moustafa s'était mal comporté autrefois à l'égard des descendants de ce saint personnage. Apercevant le pacha, ils se rendirent compte aussitôt de ce qui lui arrivait, ils fermèrent la porte de l'édifice et le laissèrent dehors. Il fut étranglé sur place. On l'enterra dans cette localité.

Ce que je sais fort bien, c'est que les colonnes d'Alger attaquèrent les Tunisiens huit fois.

La première fois Tunis fut conquise par l'armée d'Ali pacha : ceci a déjà été raconté.

La seconde, les Tunisiens furent défaits et leur artillerie prise : j'en ai parlé plus haut également.

Le troisième, Mohammed bey fils de Mourad bey, vint à Alger et demanda à être secouru. Baba Hassen prit sa cause en mains, et amena une entente entre lui et son frère Ramdân bey, 1086 (inc. 28 mars 1675). Notre émir reçut à cette occasion des présents que l'on ne saurait compter ni évaluer.

La quatrième fut l'expédition dirigée par Ibrahim Khodja Sariasker, sur l'ordre d'Hosseïn Mezzo-Morto. Tunis fut assiégée dix-sept mois, et il ne put la réduire.

La cinquième et sixième furent les expéditions de Ben Chakour et d'El Hadj Chabân Khodja le doulatli. Celui-ci s'empara de Tunis et y exerça le pouvoir près d'un mois. Puis il y laissa ses représentants et rentra à Alger avec un riche butin. Après son départ la ville reprit son aspect accoutumé.

La septième expédition fut celle d'Atchi Moustafa qui la première fois défit Mourad bey, puis après s'être emparé d'Ali Cherif bey se laissa jouer le lendemain, et plein de crainte battit en retraite abandonnant les tentes de ses soldats et les grandes tentes encore dressées.

Enfin la huitième guerre est celle qui eut lieu à l'occasion de la révolte d'Ali bey ben Mohammed bey ben Ali Et-Turki, contre son oncle qui avait mis fin à la grande sédition, le défunt Hosseïn bey ben Ali Et-Turki. Les hostilités durèrent cinq ans, et l'on désigne cette période sous le nom de «l'année d'Ouslat». Quand Ali bey épuisé ne put continuer la lutte, il se réfugia à Alger alors gouverné par Abdi bey le Doulatli, que Dieu lui fasse miséricorde. Quelques jours après, on l'enferma dans une maison occupée par les pachas, dans l'enceinte même du palais.

Son emprisonnement consistait en ce qu'il ne pouvait aller et venir, ni recevoir personne. Il ne lui était pas permis non plus d'assister à la prière du vendredi à la Mosquée, non plus qu'aux grandes fêtes. Il resta ainsi prisonnier cinq ans et même davantage. Puis à son avènement au trône, notre prince actuel, le bien dirigé par la protection divine, Ibrahim pacha, usa de clémence à son égard et mit à sa disposition cent quatre vingts tentes pour marcher contre son oncle. Voici quelle fut la raison de cette décision : des suggestions haineuses excitèrent profondément Ibrahim pacha contre Hosseïn bey, et au fond il n'y avait rien de vrai.

Les troupes étaient commandées par le neveu du pacha susnommé Ibrahim Khodja le Kheznadji, par Hosseïn bey de Constantine. Un autre personnage dénommé Kour Hosseïn fit route avec eux. Ils quittèrent Alger le 22 Hiddja 1147 (15 mai 1735), et arrivèrent au Kef après soixante-deux jours de marche. Ils y séjournèrent vingt-deux jours, puis le 5 de Rebia el ouel 1148 (25 juillet 1735) ils firent encore trois étapes et s'arrêtèrent non loin de Tunis. Ils campèrent sur le bord d'une rivière. Hosseïn bey ben Ali s'établit en face d'eux avec cinq cents tentes. Ils restèrent ainsi face à face sans engager de combat : ils se contentaient de s'approcher les uns des autres et de s'interpeller mutuellement.

Il en fut ainsi jusqu'au 26 Rebia et-tsani 1148 (jeudi 15 septembre 1735). Ce jour-là, à peine le soleil fut-il levé, que les Algériens fondirent à l'improviste sur les Tunisiens qui n'étaient pas sur leurs gardes : les uns dormaient encore, les autres s'habillaient ou allumaient le feu. Ils en massacrèrent le plus grand nombre et poursuivirent les autres qu'ils ramenèrent prisonniers dans leur camp.

Quant à Hosseïn bey, ses enfants et ceux qui se trouvaient près de

lui, en tout une trentaine de personnes, réussirent à s'enfuir. Tous ceux qui craignaient le ressentiment d'Ali bey le rejoignirent. Younes bey ben Ali bey hâta sa marche sur Tunis, et la nouvelle de ces événements se répandit. Le mercredi suivant, c'est-à-dire quatre jours après la bataille, Ali bey entra à Tunis et fut proclamé à la Qaçba. C'est ainsi qu'il s'empara du pouvoir. Il continua plusieurs années à se battre contre son oncle Hosseïn bey, car après l'arrivée des Algériens, le royaume s'était divisé en deux : Qairouân et ses environs, Sousse, Monastir, Mahdia, les deux Qalaa et les tribus environnantes obéirent à Hosseïn bey ben Ali, et l'Ouest comme le Kef, Tifache, Testour, etc., ainsi que les Arabes résidant dans cette région reconnurent l'autorité d'Ali bey, et la guerre fut tantôt favorable tantôt défavorable aux uns et aux autres. Qairouan fut assiégé et on ne put l'approvisionner en blé à tel point qu'il atteignit le prix de soixante réaux boudjou (108 francs) le sâa. On en vint à vendre le sang des bêtes égorgées. Les habitants mangèrent des spathes de palmier pilés. Les riches vendirent ce qu'ils possédaient, et les pauvres moururent. Il n'était pas rare de voir des personnes qui depuis deux ou trois jours n'avaient pas goûté au moindre aliment.

Ceci dura jusqu'au mardi 22 Safar 1153 (19 mai 1740). Des musulmans ne purent surmonter cette détresse et firent secrètement des ouvertures à Younes bey ben Ali bey. Ils lui ménagèrent un passage pour pénétrer en ville. C'est ainsi que la trahison se glissa parmi les habitants de Qairouân. Hosseïn bey quitta la ville avec les Zouaoua et ses partisans. Celle-ci fut occupée. Les vainqueurs attaquèrent les Zouaoua et les exterminèrent. Hosseïn bey ben Ali, le martyr, fut pris; ce fut Ben Melouk le perfide qui s'en empara et qui rejoignit ensuite Younes bey. Il ne cessa un seul instant d'être résigné et confiant en Dieu. Il eut la tête tranchée.

Quelque temps avant ces événements, Mohammed fils d'Hossein bey dont je viens de parler était allé à Alger pour demander qu'il lui fut accordé aide et protection. Mais il n'obtint pas de réponse favorable. Son frère Mahmoud qu'il avait laissé à sa place en Tunisie et qui gouvernait Sousse resta encore quelques jours après la mort de son père, puis il s'embarqua et vint à Alger. Il y retrouva son frère, et tous deux attendirent des jours meilleurs. Quant à leur frère qui était entre eux deux, Ali bey, il était fixé depuis longtemps déjà en Algérie aux environs de Constantine, entouré des Cheikhs arabes et de personnages influents et sages qui étaient au nombre des partisans les plus puissants de son défunt père Hosseïn bey.

Ce qui précède relativement aux événements dont la Tunisie fut le

théâtre, et des succès que les Algériens y remportèrent ne peut être nié. J'ai recueilli autrefois de la bouche de Sidi Mohammed ben Ali ben Sidi el Mahdi ces paroles : «J'ai lu dans les ouvrages d'histoire que lorsque la guerre éclate entre Orientaux et Occidentaux, ces derniers remportent toujours la victoire. Cela est un fait d'expérience. Voyez ce qui s'est passé quand Tlemcen fit la guerre avec ses voisins.» Ainsi s'exprimait ce saint personnage.

Il y eut autrefois, ce que je n'ai pas raconté, une attaque contre la Goulette, à l'époque de Ramdân pacha qui s'en empara.

Avant les pachas je n'ai rien appris à ce sujet, sinon qu'il y eut une bataille à l'époque des Hafsides quand les infidèles s'emparèrent de Tunis et la gouvernèrent après s'être concertés avec les musulmans.

Une flotte fut envoyée par le sultan victorieux, en même temps qu'une colonne arrivait d'Alger. Ceci se passait à l'époque de Kheir-ed-din.

On arrive ainsi au chiffre de dix expéditions. Cette dernière est rapportée par Er Rouaïni (El-Qairouâni) dans son histoire de Tunis.

Alger, boulevard de l'Islamisme, se nommait Mezrenna. C'était en l'an 400 (inc. 25 août 1009) une ville entourée de murs qui n'avait pas encore été conquise; et jamais l'infidèle avec sa fausse religion, non plus que le musulman malgré la force de ses armes ne l'avaient réduite. Elle ne formait au début qu'un petit groupe d'habitations. Elle s'étendait de la porte Bab el-oued jusqu'à l'endroit où s'élève aujourd'hui la résidence du pacha.

L'emplacement du palais actuel avec Ketchaoua n'était qu'un même quartier. Quant à Souq el-Kebir jusqu'à Bab-Azoun, c'était un vaste terrain de culture. La Haret el-djenân, aujourd'hui Sidi Helal, avec la partie inférieure, et l'emplacement qu'occupe Hammam el-malah ne comprenait que des jardins maraîchers.

A l'endroit où s'élèvent aujourd'hui la grande mosquée et Sidi 'Ali el-fassi s'étendaient les entrepôts des potiers. La colline en face était couverte de broussailles.

Quant au nom d'El-Djezaïr «les îles», qui a prévalu aujourd'hui, il lui a été donné à cause des rochers qui émergeaient en mer en face même du port. A cette époque ses chefs étaient de race arabe.

Alger fut dévastée une fois par les fourmis, et une autre fois par la peste. C'est du moins ce que l'on rapporte. El-Brechki raconte dans sa relation de voyage, qu'elle fut détruite par un tremblement de terre en 766 (inc. 23 septembre 1364). Il se fit sentir dans la nuit du 10 Rebia

et-tsani (4 janvier 1365) après la prière du coucher du soleil. La plus grande partie de la ville fut démolie, et un nombre si élevé d'habitants périt que les Berbères purent s'y installer. Ils s'emparèrent de toutes les constructions. Leur domination s'étendit, et ils finirent par soumettre tous les habitants à leur domination. Que soit proclamée la puissance de Celui qui fait ce qu'il veut!

El-Brechki rapporte ceci : «Je me trouvai la nuit du tremblement de terre dans une maison sise à Haret el-djenân, du côté de la porte Bab el-oued; je fus témoin de choses effrayantes que nul n'a relatées avant moi. J'entendis une femme qu'un habitant interrogeait sur les dangers qu'elle avait courus. Elle lui répondit : «J'étais en compagnie de ma «sœur, et je portais ma fille dans mes bras. Je courais dans la maison «de place en place, jusqu'au moment où une partie s'écroula sur moi. «Ma sœur fut ensevelie et j'échappai; puis une autre partie tomba sans «m'atteindre. Je jetai ma fille à terre pour être plus légère et je me «sauvai sans elle, cherchant le salut dans la fuite. Ainsi quand je me vis «sur le point de succomber, j'abandonnai ma fille au milieu des dé«combres.»

Je me rappelai à ce sujet l'histoire de cette femme qui, au déluge, se sauvait avec son enfant. L'eau montait toujours. Elle le mit sous ses pieds, pour se hausser un peu plus. Le flot les submergea l'un et l'autre; tandis que la femme dont je parle plus haut se sauva, et ce furent ses compagnons qui périrent.

On m'a rapporté qu'un homme instruit, digne de foi, affirme avoir compté, cette nuit seulement, quatre cent quatre-vingt-seize secousses. Durant quelques années ces tremblements de terre se succédèrent, mais sans occasionner d'autres dégâts.

Un tremblement de terre se produisit encore à Alger en 994 (inc. 23 décembre 1585). En 1042 (inc. 19 juillet 1632), il fut assez violent pour renverser les maisons de Médéa. Une année auparavant Dellys avait été détruit de la même façon.

L'auteur de ces lignes ajoute : nous avons ressenti, à Alger où nous habitions, d'autres secousses qui occasionnèrent des fentes dans l'ancien rempart, sans causer de dégâts plus graves, ni de mort d'habitants. Le lundi 9 Safar 1128 (3 février 1716), au milieu de la matinée, Alger fut secoué par un tremblement de terre effroyable. La plupart de ses maisons s'écroulèrent, la grande mosquée se lézarda; mais ce fut surtout dans les villas des environs que les dégâts furent très importants. Partout se firent sentir ses redoutables effets. On était pour ainsi dire emporté par la poussière qui s'élevait du sol. Une partie du terrain

sur lequel ces maisons étaient édifiées put être cultivé au bout de quelque temps. Nous appartenons à Dieu, et c'est à lui que nous ferons retour.

Les habitants abandonnèrent la ville et dressèrent des tentes, les uns dans le cimetière, les autres dans la campagne où il n'y avait aucune construction. Cet événement coïncida avec le mois étranger de janvier.

Ne cherche pas à connaître ce que ces pauvres gens durent éprouver de souffrances par suite des orages continuels et du froid intense. Les secousses ne discontinuèrent pas tout ce jour et la nuit qui lui succéda; elles se renouvelèrent vingt-quatre fois de suite. Comme le froid faisait cruellement souffrir les habitants, et qu'ils risquaient d'être submergés par la pluie, ils se décidèrent à regagner la ville, implorant le secours de l'Unique, du Puissant.

Après ces événements, on était au milieu de la nuit du troisième jour de Rebia el-ouel de l'année susdite (26 février 1716), une secousse se produisit glaçant les cœurs d'effroi, jetant l'épouvante parmi les habitants. Deux autres la suivirent, et avant que les premières lueurs du jour eussent dissipé les ténèbres, les habitants avaient déjà fait leurs préparatifs pour fuir une seconde fois. Durant vingt jours les secousses se succédèrent sans interruption, notamment dans la nuit. Dieu est tout puissant, sa volonté ne rencontre pas d'obstacle.

En 1148 (inc. 24 mai 1735), quatre secousses se produisirent, mais sans causer aucun dégât. En revanche, Cherchel qui est une localité à deux journées de marche d'Alger eut la majeure partie de ses maisons renversées. Ceci se passa la nuit du samedi 17 Redjeb qui correspond au mois étranger de novembre. Beaucoup d'habitants de Cherchel périrent: on en compta deux cent cinquante. Les Berbères en profitèrent pour s'emparer de la ville.

Je parlerai plus loin d'un autre tremblement de terre, mais seulement quand je mentionnerai les autres événements, d'après leur ordre chronologique, si Dieu veut.

La ville d'Alger a été occupée par les Arabes, et leur chef était de race arabe; le siège de son gouvernement était la maison qui sert aujourd'hui de caserne aux canonniers près de la porte Bab el-oued; mais il logeait à Dar el-hamra, près du saint vertueux, Sidi Ali El-Fassi. Les revenus de cette maison sont aujourd'hui constitués en habous pour acheter les bougies que l'on allume à la Grande Mosquée la nuit du 27 Ramadân de chaque année.

Le port d'Alger servait de refuge à tout venant, musulman ou infidèle, jusqu'à l'époque où les Chrétiens occupèrent le grand fort (Peñon).

Ce port était alors bien moins important qu'aujourd'hui. Or il advint qu'un jour une frégate montée par des combattants pour la foi arriva de Turquie. Ils se rendirent compte de ce que les habitants avaient à souffrir des entreprises des infidèles qui occupaient la forteresse, se livraient à des démonstrations contre la ville, et y prélevaient du butin. Tout cela par suite de l'insouciance des Arabes et leur manque de perspicacité. Ils assiégèrent les infidèles une semaine durant; ceux-ci ripostèrent par des coups de canon qui démolirent une partie de la ville. Mais ils durent néanmoins se rendre par suite de la disette des vivres et de l'eau. Ils étaient au nombre de cinq cents. Ainsi on ne put les réduire que par la force.

Le sultan victorieux Bayazid Khan, fils du sultan Mohammed Khan, avait été informé de ces événements en 925 (inc. 3 janvier 1519). Il envoya à Alger Ishaq pacha avec un certain nombre de soldats, puis d'autres et encore d'autres, si bien que la garnison d'Alger fut très importante. Ishaq pacha fixa sa résidence sur la pente du Mont dans une redoute qui se trouvait à l'intérieur de l'ancienne Qaçba. Celle-ci comprenait encore dans son enceinte : la mosquée de Sidi Ramdan où ce saint est enterré, un bain du même nom, un moulin à blé, deux fours banaux, et des boutiques de marchands de légumes, de fabricants de haïks; tout cela formait le quartier de l'ancienne Qaçba. Le chef de race arabe conserva le pouvoir quelque temps, puis il fut tué et l'administration de la ville passa entre les mains des pachas; le commandement des soldats appartint à leur agha.

Alors le pacha fixa sa résidence au milieu de la ville. On édicta les règlements qui sont en vigueur aujourd'hui, notamment en ce qui concerne les costumes qui doivent être différents suivant le rang et la qualité des personnes qui les portent, les degrés de la hiérarchie avec les prérogatives et obligations de chacun; le tout aboutissant à un conseil composé d'un certain nombre de personnes désignées pour en faire partie.

On bâtit le palais du gouvernement et le local des Kahias. La nouvelle Qaçba fut édifiée et le divan s'y réunit, 1006 (inc. 14 août 1597).

Le pacha fut spécialement chargé du gouvernement de la ville d'Alger et des territoires en dépendant. On confia la surveillance des poids, mesures et marchés à l'Amin el oumana, et chaque corporation eût à sa tête un amin qui agissait au nom du Pacha. Tout cela fut réglé d'un commun accord, entre les amins, les notables de la ville et l'amin el oumana.

Tout ce qui concernait les troupes était dans les attributions du pacha.

Mais pour l'organisation spéciale des janissaires, ceux-ci conservaient un certain nombre de règlements particuliers, à l'observation desquels chacun d'eux veillait. Quand il y avait lieu de punir un janissaire pour une faute commise, on en référait au kahia ou bien on attendait le jour où le divan se réunissait à la Qaçba.

Les décisions judiciaires étaient prises par les deux cadis : 1° le cadi malékite, indépendant au temps de la domination arabe, et qui sous les Turcs ne fut plus qu'un fonctionnaire en sous-ordre, jusqu'à l'époque de Sidi Ali Ech-Chatibi, comme tu le verras; 2° le cadi hanéfite qui ne fut nommé que lorsque les Turcs s'établirent à Alger. En général, les affaires importantes étaient remises au jeudi. Ce jour là il y avait réunion des eulema savoir : les deux cadis et les muftis hanéfite et malékite. Au début ils étaient assistés d'un certain nombre de personnages de marque comme Sidi Ramdân, et aprés lui son fils Sidi El Mahdi, et après lui son fils Sidi Mohammed Cherif.

Ce dernier s'abstint de s'y rendre parce que un jour, se trouvant en compagnie des autres euléma, et en présence de Mezzo-Morto, on donna la bastonnade à un homme pour un crime quelconque. Il en éprouva une telle émotion qu'il jura de ne plus jamais assister à un spectacle pareil; et il en fut effectivement ainsi. Les euléma du rite malékite le suivirent dans sa retraite, et la réunion ne comptait plus que les cadis et les muftis. Un bach Yayabachi remplaçant le kahia du palais s'y rendait pour assister au prononcé du jugement et lui conférer ainsi, par sa présence, un caractère solennel. Il avait pour mission également lorsqu'un plaideur faisait preuve de mauvais vouloir d'en prévenir le kahia; il lui rapportait ce qui s'était passé sous ses yeux. Le récalcitrant recevait le châtiment que sa faute comportait.

Mais à l'époque dont j'ai parlé plus haut, c'est-à-dire celle où l'on enleva aux pachas leurs prérogatives, et au temps de Baba Hassen le doulatli, on affecta l'immeuble dit Dar Selkadji ourli à la résidence de ceux qui étaient investis de la charge d'agha des janissaires. On y installa en même temps la prison réservée à ces derniers, et sous les arcades, comme tu le vois encore aujourd'hui. La Qaçba cessa donc de servir de résidence à l'agha et de prison aux janissaires, comme cela avait lieu jusqu'à ce jour. Le divan se transporta au palais du gouvernement et se tint en présence du Doulatli; et le pouvoir ne fut plus aux mains que d'une seule personne, contrairement à ce qui se passait auparavant. Ce fut une organisation toute nouvelle, et les janissaires y trouvèrent une tranquillité inconnue jusqu'alors, car ils n'avaient cessé jusque là d'être en but à la violence et à l'arbitraire, la proie des impu-

dents, les victimes des manœuvres criminelles, d'insinuations mensongères qui troublaient la vie, tantôt au faîte de la fortune, tantôt dans la situation la plus précaire.

Tout ce . . . . . . (*lacune*) était très dur pour eux; mais ils étaient bien plus à plaindre encore quand une sédition venait à éclater.

Le première est celle d'El-Hamaïmi qui éclata à Alger en 995 avec l'appui d'un grand nombre de rebelles. Ils violèrent le domicile des chefs qu'ils détestaient, ainsi que de ceux qui avaient un rang élevé dans le gouvernement et l'administration de la ville, qu'ils fussent membres du Divan ou non. Durant ces révolutions il se formait deux partis qui en venaient aux mains et se battaient jusqu'à ce que l'un d'eux l'eût emporté. Les vainqueurs poursuivaient leurs adversaires jusque dans leurs retraites les plus cachées.

Je tiens de la grand'mère de mon père, nommée Aziza, le récit suivant :

« Ils firent irruption dans notre maison sise rue Es-Sebbagh près de Sidi Ali El-Fassi. Ils découvrirent un de leurs ennemis qui s'était caché sous un matelas de laine, sans que nous l'eussions aperçu. Ils le firent sortir et voulurent l'égorger sur place. Nous nous mîmes à les adjurer de n'en rien faire, car nous redoutions que les choses ne vinssent à tourner encore plus mal pour nous. Ils le traînèrent dans la rue et l'égorgèrent. » Cette dernière révolte qui eut lieu au temps des Beloukbachi fut peu grave. La grand' mère de mon père en vit une autre du même genre.

D'autres révoltes s'étaient produites en l'an 1000 (inc. 19 octobre 1591), puis à Biskra en 1004 (inc. 6 septembre 1595). Enfin celle dite d'El-Qlaïdji éclata au palais en 1006 (inc. 14 août 1597).

C'est postérieurement à ces dernières que se déroulèrent les événements qui m'ont été contés par la grand' mère de mon père.

Mais aujourd'hui les janissaires sont parfaitement tranquilles et mènent l'existence la plus agréable qu'ils aient jamais connue. Je ne fais qu'une exception pour le différend qui s'éleva entre les Turcs et les Koulouglis. Ils en vinrent aux mains ainsi que je l'ai raconté plus haut, le 19 Ramadân (12 mai 1629), tandis que l'expulsion [des Koulouglis] eut lieu le 29 du même mois 1038 (22 mai 1629), je veux dire le dernier jour de Ramadân.

NOTE.

El Hadj Ali n'est autre que El Euldj Ali, connu dans les chroniques du temps sous les noms de Ochali, Oucholi, Lochiali, Lucciali, Olu-

chali, etc., appellations que reproduisent encore certaines compilations modernes. Par sa longue et glorieuse carrière, il se présente à nous comme la plus grande figure de l'histoire d'Alger sous la domination turque, l'émule de Kheir ed-Din.

Le qualificatif «Euldj» était donné aux hommes que nous appelons rénégats, c'est-à-dire aux chrétiens qui embrassaient l'islamisme. Les Turcs n'avaient aucune prévention contre ces néo-musulmans; en Algérie, ils pouvaient aspirer à tous les emplois, même à la dignité suprême, dont l'accès était refusé aux Arabes et aux Kourouglis.

El Euldj Ali était Calabrais; il exerçait très jeune le métier de marin. Il fut pris avec sa barque par un corsaire algérien qui fit de lui un rameur de sa chiourme. Il accomplit ainsi de nombreuses croisières en compagnie d'autres chrétiens, esclaves comme lui, qui ne lui ménageaient pas les railleries, parce qu'il était teigneux. Ils allèrent jusqu'à lui refuser de manger à ses côtés et l'empêcher de s'asseoir à leur banc. Toutes ces avanies ne purent le décider à apostasier, ce qui l'eût délivré de ses persécuteurs. Mais un jour, un Levantin l'ayant frappé, il se fit musulman pour pouvoir en tirer vengeance. Distingué par son chef, il fut nommé comite, c'est-à-dire officier de galère. Ayant amassé quelque argent dans cet emploi, il fit la course pour son propre compte. Son nom devint célèbre et il partagea, sous les ordres de Hassen fils de Kheir ed-Din, et de Dragut, la fortune de ces grands capitaines.

Mis à la tête du gouvernement d'Alger, ses démêlés avec les janissaires furent fréquents et le décidèrent à quitter la Djenina, beaucoup trop exposée à un coup de main de soldats toujours prêts à se révolter, quand le souverain montrait quelque indépendance à leur égard. Il fixa sa résidence dans un fort nouvellement construit au nord du rempart Bab el Oued. Ce fort dominait la mer de ce côté et tenait sous son canon une petite rade où étaient ancrées des galères gardées par des reïs tout dévoués. Devoulx nous en a conservé la description; les indigènes l'appelaient en dernier lieu «Bordj Setti Taklilt» (Fort de dame négresse), d'une maraboute kabyle qui y aurait été inhumée [1]. Auparavant, il était désigné par eux sous les noms de «Bordj el Hadj Ali» et «Bordj Bab el Oued». Les Européens le connaissaient sous cette dernière dénomination

[1] *Revue africaine*, mars-avril 1878 : *Alger, étude archéologique et topographique sur cette ville*, p. 149. D'autre part des indigènes qui se rappelaient fort bien les travaux exécutés en 1853 m'ont rapporté qu'à leur connaissance il n'y avait eu personne d'enterré dans ce local, négresse ou autre; c'était une simple *khaloua* «ermitage» qui recevait la visite de dévotes musulmanes.

et sous celle de «fort de 24 heures», dont l'origine est obscure. Sa démolition fut entreprise par nous en 1852.

El Euldj Ali abandonna volontairement le gouvernement d'Alger en avril 1571 et, escorté de vingt galères et de trente navires montés par ses fidèles marins, il fit route vers Constantinople. Il sut se couvrir de gloire au désastre de Lépante, en dégageant quarante galères par une manœuvre habile et hardie. Ce fait d'armes lui valut, avec le surnom de «Kilidj» (glaive de l'Empire) le titre de Beglerbeg, et le poste de Capitan pacha qui lui donnait des pouvoirs presque souverains avec d'immenses revenus. Son œuvre fut importante; le fait qu'il entreprit les travaux de percement de l'isthme de Suez suffit pour donner la mesure de ses vastes conceptions et sauver son nom de l'oubli.

Les historiens s'étendent longuement sur la mélancolie qui ne l'abandonnait pas au milieu de ses richesses et des honneurs dont il était comblé. Ils y voient non seulement le chagrin que cause toujours une infirmité incurable et considérée par beaucoup comme honteuse, mais ils l'attribuaient plus encore au remords qu'il éprouvait d'avoir renié la religion de ses pères. Ils s'en réfèrent pour cela au témoignage de l'ambassadeur de Charles IX à Constantinople, François de Noailles, archevêque de Dax, qui était admis dans l'intimité du Capitan Pacha. Notre ambassadeur affirme qu'el Euldj Ali n'avait jamais cessé de pratiquer la religion chrétienne. Les démarches que firent les janissaires auprès du Padishah, à l'effet d'obtenir pour cette raison le rappel de son représentant à Alger, donnent à penser que sa conversion à l'islamisme manquait de sincérité. Malgré cette grave accusation, le sultan se garda bien de sacrifier à des soldats indisciplinés un homme qui lui avait rendu les services les plus signalés, et les janissaires furent éconduits. Si le pape Pie V conseilla à Philippe II de chercher à le gagner à sa cause, c'est qu'il pensait qu'une réconciliation avec l'ancien pêcheur calabrais n'était pas chose impossible. Ces avances, il est vrai, furent assez mal accueillies.

La mansuétude d'el Euldj Ali à l'égard des prisonniers de guerre se manifesta maintes fois; il ne les mettait pas en vente et ne leur imposait point des travaux trop rudes. Quand il mourut, trois mille d'entre eux étaient occupés à coloniser une des îles de l'Archipel.

Par ces détails qui appartiennent à l'histoire, on estimera combien semble peu justifiée la grave accusation dont Haëdo est l'auteur et qui pèse sur la mémoire du Capitan pacha en le représentant comme un tyran sans pitié, faisant périr sous ses yeux du supplice de l'empisement un prisonnier espagnol qui refusait d'abjurer.

Le bénédictin Haëdo, abbé de Fromesta, avait raconté en 1612 le

supplice d'un Arabe devenu chrétien sous le nom de Geronimo et empisé dans le mur du fort Bab el Oued en septembre 1569. Un squelette fut en effet trouvé dans un mur de ce fort, lors de sa démolition en 1863.

D'abord, et au risque d'aller à l'encontre des idées reçues, nous devons reconnaître que ce supplice théâtral était beaucoup moins cruel que ceux de l'écartèlement, du feu et de la roue, usités chez les chrétiens. L'homme placé dans un endroit étroit, face contre terre, pieds et poings liés, puis couvert d'une masse de terre énergiquement foulée devait être étouffé rapidement. Ce supplice était surtout impressionnant, parce que le corps restait enfermé dans un mur à une place exposée à tous les regards.

Cette découverte n'est pas en elle-même un fait extraordinaire. D'autres du même genre ont été faites depuis. Devoulx qui suivit en 1870 la démolition des fortifications de l'angle sud-est de la ville constata dans le pisé la présence de plusieurs cavités contenant des ossements humains. La tradition prétend que lorsqu'on démolira les murs de la qaçba, on en mettra d'autres à jour.

Quant à la responsabilité d'el Euldj Ali, elle doit être complètement dégagée. Il ressort, en effet, d'une inscription datée de 975 (juillet 1567 à juin 1568) qui était placée au-dessus de la porte du fort, que celui-ci fut bâti par le pacha Mohammed, prédécesseur d'el Euldj Ali. Pour expliquer l'absence du nom de ce dernier, Berbrugger a supposé qu'elle était due à l'animosité des janissaires. C'est une supposition gratuite, absolument invraisemblable, imaginée pour les besoins de la cause : les janissaires n'avaient aucun moyen de s'immiscer dans une construction, cela leur était égal d'ailleurs. Le seul objet qui les intéressât était la régularité dans le payement de leur solde. Quand ils n'étaient pas satisfaits d'un pacha, c'est par d'autres moyens plus violents qu'ils cherchaient à s'en venger. Admettant même qu'el Euldj Ali ait terminé le fort, ce que rien ne prouve, on ne saurait lui imputer le supplice du malheureux dont le squelette a été retrouvé, car celui-ci était dans la partie inférieure du mur; l'empisement remonte, par conséquent, au commencement des travaux.

M. de Grammont qui était doué d'un sens critique très avisé a mis en relief dans une brochure presque introuvable [1] les contradictions et les erreurs matérielles du récit de Haëdo. Je ne reprendrai pas en entier

[1] *Geronimo, surnommé le martyr du fort des vingt-quatre heures, a-t-il existé ? Ses restes ont-ils été découverts ?* Étude critique par El-Zdâm (pseudonyme de H. de Grammont), in-8°, 39 pages, Alger, 1882.

l'argumentation du savant historien d'Alger, mais après lui j'examinerai si une autre raison que le refus d'abjurer n'était pas suffisante pour motiver le supplice de Geronimo.

Je résume d'abord le récit d'Haëdo :

«Dans une des razzias que la garnison d'Oran exécutait sur les tribus voisines, un enfant arabe fut pris et acheté par le licencié Juan Caro. Comme cet enfant était de jolie taille et de gentilles manières (*de gentil gesto y talle*), son maître lui fit donner une bonne éducation et la doctrine, si bien que, peu de temps après, il put être baptisé sous le nom de Geronimo. Quand l'enfant eut huit ans, des Arabes captifs profitant d'un relâchement de surveillance, causé par une épidémie, s'enfuirent en emmenant l'enfant et le rendirent à ses parents. Dix-sept ans plus tard, en 1559, après avoir vécu tout ce temps avec les siens et conformément à leur loi, Geronimo poussé par le Saint-Esprit, dit Haëdo, revint à Oran chez son ancien maître. Celui-ci l'accueillit très bien, le maria avec une de ses esclaves d'origine arabe et le fit entrer dans un escadron de campagne (*cuadrilla del campo*), sous les ordres de l'adalid Anton, originaire de Palma, habitant Oran et chef de partisans dans cette ville. Après dix ans passés à remplir ce service, en 1569, l'adalid ayant été informé que l'occasion se présentait de tenter un coup de main sur un douar campé tout près du rivage, non loin de la ville et de le razzier, choisit neuf hommes de son escadron au nombre desquels était Geronimo. Ils s'embarquèrent à Oran dans la nuit. Arrivés au matin à l'endroit désigné, ils se mettaient en mesure de débarquer, quand ils furent surpris par deux brigantins turcs allant de Tetouan à Alger. L'adalid seul put prendre la fuite, mais il ne tarda pas à être fait prisonnier par un douar voisin. Quant aux autres captifs, les Turcs les emmenèrent avec eux à Alger comme butin de guerre.»

Quel était donc le rôle de ces escadrons de campagne où servait Geronimo?

Suarez Montanes, ce vétéran des guerres d'Afrique, qui servit plus de trente ans dans la province d'Oran, nous a laissé dans son histoire d'Afrique la peinture la plus sincère et la plus pittoresque de l'occupation espagnole durant un siècle, de 1505 à 1609. Nous y voyons le parti que les conquérants tiraient de ces auxiliaires indigènes [1].

[1] *Mers el Kébir et Oran de 1509 à 1608, d'après Diego Suarez Montanes. La razia espagnole à Oran,* par A. Berbrugger (*Revue Africaine*, 1866, p. 197 et suiv.).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les maîtres d'Oran n'ont jamais cherché à procéder par une progression lente et continue de manière à asseoir méthodiquement et définitivement leur domination. Ils se contentaient d'assurer la sécurité de la ville par de puissants remparts et d'en garantir les approches en tenant en haleine les tribus voisines par des attaques inopinées dans lesquelles ils razziaient tout ce qu'ils pouvaient prendre. Les *cuadrilla del campo* étaient destinées à ces coups de main.

Ces escadrons avaient avec eux des éclaireurs ou espions qui les renseignaient sur les razzia à opérer, sans courir le risque d'être repoussés ou coupés au retour. Connaissant parfaitement le pays, ayant conservé leur costume, ces espions traversaient la contrée sans éveiller de méfiance et rapportaient leurs renseignements parfois de fort loin. Avaient-ils aperçu un campement riche, mais mal gardé et facile à aborder? ils revenaient en hâte, et rendaient compte à leurs chefs de leur découverte. Une colonne d'organisation spéciale était aussitôt formée et dirigée sur le point indiqué. Elle marchait la nuit, dans le plus profond silence, en bon ordre et à vive allure, de manière à arriver avant le jour. A quelque distance du douar à surprendre, elle s'arrêtait et envoyait une reconnaissance s'assurer que les victimes n'étaient pas gardées, puis la troupe se jetait sur les tentes, massacrait les uns, capturait les autres et réunissait tout le butin. Après quoi, on battait rapidement en retraite sur Oran de peur que les tribus voisines n'accourussent pour reprendre le butin et venger le sang versé. L'indicateur recevait une récompense proportionnée à l'importance de la prise et qui allait à un doublon par captif ramené.

Voici en quels termes le cheikh Abou Ras en Nasri dépeint l'état des malheureuses tribus d'Oran, et le rôle perfide des espions indicateurs:

«Quand les Musulmans s'écartaient de ce Duc maudit, il leur envoyait des espions connus sous le nom de Moghatasin «baptisés» (d'où le mot espagnol *Almogataz*) afin de les observer, puis il les écrasait sous ses cavaliers et ses fantassins. Ils pillaient les biens, tuaient les hommes et emmenaient en esclavage les femmes et les enfants.» On lit dans le commentaire d'Abd el qader el Djamaï : «Peu de temps après la conquête, «j'arrivai chez le savant Mohammed el Roumassi. Je le trouvai campé «avec sa famille près d'un bois au sommet de la montagne. Il y passait «la nuit, tandis que, dans le jour, il était dans sa maison ou sa mosquée, «occupé à lire ses livres ou à enseigner le Coran. Je lui en demandai le «motif. Nous sommes dans cet état, me dit-il, à cause de la frayeur «que nous inspirent les chrétiens. Dans nos maisons, nous ne sommes «pas à l'abri des attaques de nuit. C'est pour cela que nous sommes

«sous des tentes, afin de pouvoir fuir plus facilement jusqu'au bois, au «sommet de la montagne. Celui là seul qui a éprouvé l'amertume de «l'effroi, apprécie la douceur de la sécurité.»

«Ces malheureux ne pouvaient dormir paisiblement dans leur pays qu'à la condition de mettre quelqu'un en faction. Encore, quand l'un d'eux s'endormait, les attaques des chrétiens hantaient son sommeil et on l'entendait crier en dormant. Les chrétiens razzièrent Tessala et firent prisonnier le saint Sidi Blaha et ses trois filles qui restèrent un an à Oran. Ce cheikh fut ensuite racheté, puis successivement deux de ses filles. La troisième resta prisonnière et sa mère ne cessait de la pleurer[1].»

On comprend la haine des Arabes contre ceux de leurs compatriotes, qui, moyennant salaire, attiraient sur eux de pareils malheurs. On ne peut s'étonner de l'accueil que ces indicateurs recevaient à Alger quand prisonniers ils étaient reconnus. Les préventions des musulmans à l'égard des indigènes qui entraient en relation avec les Espagnols étaient telles que Venture de Paradis a pu écrire : «Il suffit même qu'un Maure ait resté à Oran, pour perdre la vie dans le cas qu'il retourne sur les terres d'Alger[2].»

Dans ces conditions, il n'était pas douteux que s'il était reconnu à Alger, Geronimo était irrémédiablement perdu.

Mais, indépendamment de toutes ces considérations historiques qui infirment déjà grandement la relation d'Haëdo, examinons quel degré de confiance ce récit mérite en lui-même, en pesant la valeur des témoignages sur lesquels il repose, et en cherchant à nous rendre compte quelle fut l'intention de l'auteur en publiant le dialogue des martyrs.

(1) Cette citation m'a été obligeamment communiquée par M. le général Faure-Biguet qui l'a relevée au commentaire du vers 26 de la *Qacîda* du Cheikh Bou Ras sur la prise d'Oran par les Musulmans en 1791. Cet ouvrage, qui porte à la Bibliothèque nationale le n° 4619 des manuscrits arabes, est croit-on, de la main même du Cheikh. M. le général Faure-Biguet, qui a donné une excellente édition critique de cette poésie, a utilisé le manuscrit de la Bibliothèque nationale dans sa traduction et ses notes.

L'ouvrage a paru sous le titre : الحلل السندسيه ق شان وهران والجزيرة الاندلسيه للشيخ محمد ابي راس الناصري «Les vêtements de soie fine au sujet d'Oran et de la péninsule espagnole», poésie du Cheikh Mohammed Abou-Ras En-Nasri, traduction par le général Faure-Biguet, in-12, Fontana, Alger, 1903.

(2) *Alger au XVIIIe siècle*, édité par M. Fagnan (*Revue africaine*, 1896, p. 36 et suiv.).

Le bénédictin Haëdo, neveu de l'archevêque de Palerme du même nom, séjourna à Alger de 1578 à 1581. C'est alors qu'il recueillit les renseignements qui lui permirent de composer plus tard la *Topografia de Argel*. Après son rachat, il revint auprès de son oncle, lequel, s'intéressant beaucoup aux captifs chrétiens, en avait racheté plusieurs et avait pris des notes d'après leurs récits. Ces notes furent confiées au neveu qui en fit une œuvre susceptible d'être publiée. On y trouvait des récits faits par l'abbé Sosa. Celui-ci, capturé en 1577, avait séjourné à Alger de 1577 à 1581, époque où il fut racheté, très probablement, par l'archevêque. Il avait été l'esclave d'un juif devenu musulman sous le nom de Mohammed, d'une cupidité extrême et qui, pour l'obliger à se faire envoyer sa rançon, le tenait emprisonné dans un cachot. Cependant, au fond de sa prison, Sosa recueillait les bruits de la ville qui lui étaient apportés par d'autres captifs. C'est donc par cette unique source que l'histoire de Geronimo a été connue. Tout ceci résulte du texte de la dédicace que le bénédictin fit de son œuvre au cardinal de Palerme.

Ainsi, l'histoire de Geronimo et tous les détails de sa mort furent rapportés par des captifs qui n'avaient peut-être pas été présents à son supplice à Sosa qui n'y avait certainement pas assisté. Celui-ci signale un seul témoin auriculaire qui avait entendu un des propos tenus par Geronimo au bagne. Il rapporta le tout à l'archevêque qui le consigna dans des notes à l'état de brouillon, et enfin celles-ci servirent au bénédictin à composer son histoire. On comprendra qu'après un tel circuit, le récit ne présente plus de garanties suffisantes pour être accepté sans contrôle.

Si on examine l'ouvrage lui-même, on voit qu'il se compose de cinq parties :

1° La topographie d'Alger, dont il a été parlé plus haut;

2° Une chronologie des rois d'Alger. Ici, les éléments de contrôle abondent. Toute la partie antérieure à 1581, année du retour de Haëdo en Europe, c'est-à-dire celle dont il a pû recueillir les éléments à Alger, est exacte. Mais, à partir de cette date, elle renferme de nombreuses erreurs. Ceci nous met en garde sur tout ce qu'il a rapporté de seconde main depuis son retour en Europe.

3° Trois autres parties présentées sous forme de dialogues, dans lesquels Sosa est toujours le principal interlocuteur. Le second de ces dialogues, intitulé «Dialogue des Martyrs», contient l'histoire de Geronimo. Ces derniers chapitres ayant été rédigés, ainsi que je l'ai indiqué, très postérieurement à son retour d'Alger, sur des notes dont il n'est pas

l'auteur, nous sommes tenus, pour ces derniers chapitres de son œuvre, à la plus grande réserve [1].

Passons à l'examen de cette histoire.

Toute la partie s'étendant depuis la capture de l'enfant par les Espagnols vers 1542 jusqu'à son arrivée au bagne d'Alger en 1569 peut être admise. Il y a bien quelques points obscurs. Par exemple, l'enfant fut baptisé peu de temps après avoir été capturé, mais non sans voir reçu une bonne éducation et la doctrine qui durent lui être données dans sa langue maternelle; il avait donc l'âge de raison, cinq ou six ans au minimum. Comme il fut ramené dans son douar à huit ans, il resta seulement deux ou trois ans chez les Espagnols. Il est évident que ce n'est pas l'impression qu'il reçut de la religion chrétienne pendant un temps aussi court et à cet âge, qui lui fit quitter les siens dix-sept ans plus tard, pour revenir à Oran. Mais il put y avoir d'autres motifs que nous ignorons.

Constatons seulement qu'à Oran, Geronimo servit pendant dix ans dans un de ces escadrons de campagne dont j'ai rappelé plus haut la perfide et redoutable tactique contre leurs coreligionnaires sans méfiance. Il fut pris dans un coup de main qui tourna mal pour lui et ses compagnons. Emmené à Alger et emprisonné au bagne du pacha, il devait fatalement être reconnu et identifié, car il ne pouvait dissimuler qu'il fût Arabe. Il n'est pas nécessaire pour cela de faire intervenir le diable, comme l'écrit Haëdo. Or, Geronimo avait trahi les siens; de plus, il était renégat, crime qui entraîne la mort. La loi coranique est formelle : aucun pardon ne peut être accordé au musulman qui, sans contrainte, a renié sa foi [2]. Ce fait dûment constaté par les euléma, il

[1] *La topographie d'Alger* a été traduite par MM. Monnereau et Berbrugger et publiée dans la *Revue africaine*, t. XIV, 1870 et t. XV, 1871. M. de Grammont a traduit l'*Epitome des rois d'Alger* dans le même recueil, t. XXIV, 1870 et XXV, 1881. Enfin la traduction de la 3ᵉ partie de l'œuvre d'Haëdo, c'est-à-dire les *Dialogues*, a été publiée par M. Moliner-Violle également dans la *Revue africaine*, t. XXXIX, 1895 et XLI, 1897.

[2] Cf. sourate XVI, verset 108. C'est bien dans le sens d'une répression inexorable que la tradition a interprété la parole du Prophète (Sidi Khelil, p. 229, l. 3 de l'édition de la Société asiatique, Paris, 1900).

Les commentaires de ce passage sont analysés dans PERRON, *Précis de jurisprudence musulmane*, vol. V de l'Exploration scientifique de l'Algérie, Paris, 1852, section XII, p. 514-515. L'un d'eux s'exprime en ces termes : « Nous laissons agir à sa guise et sans la moindre opposition ou médiation de notre part l'infidèle qui de sa croyance ou religion passera à la religion ou croyance

n'était plus possible à personne, même au souverain le plus puissant, de sauver Geronimo, fut-ce au prix d'une nouvelle apostasie. Il manque au martyre de Geronimo la condition essentielle : avoir préféré la mort à l'apostasie, c'est-à-dire avoir de propos délibéré subi le dernier supplice avec la possibilité de s'y soustraire au moyen d'une nouvelle abjuration.

Examinons maintenant à quelles conclusions logiques nous conduisent les constatations matérielles relativement à la date du supplice, à l'emplacement où furent mis à jour, en 1853, les restes de la victime, et touchant les caractères physiques de son corps comparés au signalement de Geronimo donné par l'auteur des *Dialogues des martyrs.*

Haëdo attribue l'empisement dans les murs du fort Bab el oued à El Euldj Ali. C'est, nous le répétons, une erreur manifeste. On ne saurait opposer un témoignage oral à un texte épigraphique authentique. Il est vrai que le fort s'est appelé fort El Euldj Ali, mais cela tient, comme je l'ai dit, à ce que ce pacha y fixa sa résidence pour être plus en sûreté et à très peu de distance de ses équipages de mer, toujours prêts à lui porter secours. M. de Grammont a commis une erreur en prétendant qu'il fut dénommé fort d'El Hadj Ali [1] du nom d'un autre personnage dont l'histoire ne parle pas. En réalité, «El Hadj» n'est qu'une corruption populaire d'«El Euldj», ce dernier qualificatif étant moins connu que le premier. D'autre part, il y a lieu de remarquer que, lorsqu'il est employé, il accompagne plutôt le nom au lieu de le précéder comme dans le cas présent; ceci a certainement contribué à généraliser la confusion parmi les indigènes.

Une erreur du même genre s'est produite plus tard au sujet de Ladj Ahmed qui gouverna Alger de 1695 à 1698; il est à peu près uniquement connu sous le nom d'El Hadj Ahmed; Mercier, cependant si bien informé, ne le cite pas autrement [2], De Grammont non plus [3].

Nous sommes donc en présence de ce dilemne : ou bien Geronimo a été exécuté en 1569, comme le dit Haëdo, et alors ce fut bien sous le

d'autres mécréants. Car mécréants de telle espèce et mécréants de telle ou telle autre espèce, c'est tout un. Et la parole du Prophète «Quiconque change de «religion tuez-le» ne s'applique qu'à la religion digne de ce nom, digne d'être hautement avouée, la religion de l'Islam; c'est la seule dont la loi puisse se soucier, la seule qu'elle doive sauvegarder. Par conséquent la loi et nous, nous ne laisserons point en repos le musulman qui renie sa foi.»

(1) *Histoire d'Alger*, p. 102, note 2.

(2) *Histoire de l'Afrique septentrionale*, p. 316.

(3) *Histoire d'Alger*, p. 266.

règne de El Euldj Ali, mais il ne fut pas empisé dans les murs du fort Bab el Oued qui existait déjà, ou bien il fut mis à mort avant 1569 sous le règne de Mohammed. Haëdo s'est donc gravement trompé.

En admettant que l'emmurement ait eu réellement lieu, on aurait dû retrouver le corps dans la face du fort qui regarde le Nord (*que mira la tramonta o norte*), comme l'indique Haëdo. Il suffit de regarder le plan pour voir qu'il n'y a pas de doute sur la face ainsi désignée. Or on n'y a rien trouvé, tandis qu'un corps a été découvert dans la face qui regarde l'O. S. O. Deuxième erreur grave. Pour tâcher de l'expliquer, Berbrugger épilogue sur le sens du mot «tramontane»; son argument ne peut être pris au sérieux. La tramontane désigne tellement bien le Nord que le sens primitif de ce mot est l'étoile polaire.

On peut remarquer ici que si Haëdo avait recueilli ces détails pendant son séjour à Alger, de la bouche de Sosa ou de tout autre, il n'aurait pas manqué de corriger cette erreur dans l'orientation, lui toujours si exact dans ses descriptions topographiques.

Enfin, le corps qui a été retrouvé peut-il être celui de Geronimo? Haëdo nous donne quatre caractéristiques : l'homme avait les pieds et les mains attachés, il était petit, maigre (*di pocas carnes*) et avait le visage allongé (*caridelgado*).

La ligature des pieds et des mains ne prouve rien; pour la facilité de l'exécution, le condamné devait être ligoté, sans cela, il se serait débattu et il aurait été difficile de le couvrir de terre. Le squelette avait 1 m. 58 de long; c'est la taille d'un homme petit. Mais l'examen du moulage et des figures jointes au livre de Berbrugger montrent que l'homme était bien musclé et que sa figure, loin d'être allongée, était de type tout opposé, aussi large que longue.

Nous arrivons ainsi à cette conclusion : le squelette trouvé n'était pas celui de Geronimo, parce qu'il a été trouvé dans une autre face que celle indiquée et parce que la majorité des caractères physiques manquent.

N'est-il pas vraisemblable même que le corps de Geronimo a disparu parce que le fort a été reconstruit ou remanié à la suite de divers bombardements dont son front de mer souffrit beaucoup, et surtout à la suite de l'explosion terrible de sa poudrière en 1681, qui détruisit quatre cents maisons en ville? Certains indices prouvent ces remaniements : le nombre des embrasures de la plate-forme, celui des casemates et l'absence de ce bloc désagrégé dans lequel, suivant Haëdo, se trouvait le corps du supplicié. On en a également une preuve dans la comparaison des croquis publiés dans la brochure de De Grammont avec un

plan cavalier d'Alger édité en 1570-1572 par Bruyne [1], où ce fort figure avec l'inscription suivante : *Castrum novum anno 1569 perfectum.* La face nord fut considérablement augmentée et reçut une forme bastionnée, tandis que, auparavant, elle était rectiligne. Donc, le squelette découvert en 1853 n'était pas celui de Geronimo, si tant est que celui-ci ait été empisé quelque part. C'était celui d'un de ces malheureux qui avaient subi ce supplice cruel, et dont les Européens ne soupçonnaient pas le nombre à cette époque.

Comment une pareille erreur a-t-elle pu se produire ? Haëdo écrivait avec une parfaite loyauté. Tout au plus peut-on dire que, dans cette dernière partie de son grand ouvrage, il se proposait en même temps l'édification des fidèles. Il écrivait chez son oncle, le haut prélat sicilien. Il appartenait lui-même à l'église, il a le désir de faire tout à la fois œuvre d'historien et de missionnaire. Il cherche à exciter la compassion de ses concitoyens par le tableau des traitements cruels infligés aux malheureux captifs en Berbérie, en faisant connaître à quels dangers leur foi est sans cesse exposée. Il provoque ainsi un élan de charité chrétienne et prépare les voies à une Rédemption. M. Yver, l'érudit professeur d'histoire de la Faculté des Lettres d'Alger, a fait une observation du même genre dans son édition d'une «Rédemption à Alger, en 1713» [2].

Puis Haëdo ne savait pas le turc. Il ignorait très certainement l'inscription du fort de Bab el Oued et ne soupçonnait par l'erreur signalée plus haut sur la date de l'exécution. Trompé également de bonne foi sur les lieux de l'emmurement, il avait annoncé avec une conviction sincère les signes caractéristiques du corps et l'endroit où on le retrouverait... En 1853, on ne savait pas qu'il y eût d'autres squelettes emmurés, comme l'ont montré les démolitions ultérieures. Aussi, quand on mit au jour celui du fort des Vingt-quatre heures, et bien qu'il n'eût pas été trouvé à la place annoncée par Haëdo, on ne douta pas que ce fût celui de Geronimo. La responsabilité de cette erreur incombe tout entière à Berbrugger [3]. Il en imposa à l'opinion par l'autorité qui s'attachait à son nom et que lui valaient d'autres découvertes archéologiques à l'abri

[1] G. Bruyne, *Civitates orbis terrarum.* Coloniæ 1572-81, 4 vol. en 2 gros tomes in-fol. ; Paris, Le Chevalier.

[2] *Annales universitaires de l'Algérie,* mars 1915, p. 197-225, chez Jourdan, Alger.

[3] *Geronimo, le martyr du fort des Vingt-quatre heures à Alger :* 1° La découverte de son corps ; 2° Sa vie de 1542 à 1569. Pièces à l'appui, par A. Berbrugger, Alger, 1859.

de toute critique. Le plus grave, c'est qu'il entraîna la conviction de Mgr Pavy, évêque d'Alger, qui procéda en grande pompe à l'enlèvement du squelette et le fit transporter le 28 mai 1854 à la cathédrale, où, quelques années après, un monument fut élevé pour en perpétuer le souvenir. Le clergé français fut ainsi engagé dans une voie opposée à sa prudence habituelle.

Au moment où j'écris ces lignes, il me revient que la Cour de Rome a ordonné d'instruire le procès de Geronimo aux fins de canonisation. J'émets le vœu que les personnes qui en ont été chargées et dont la bonne foi est indiscutable soient mises sur leurs gardes et évitent de provoquer une décision qui rendrait l'erreur plus difficile à réparer et risquerait de soulever une polémique fâcheuse à tous les points de vue.

L'ÉTUDE

DES LANGUES NÉGRO-AFRICAINES[1]

DE 1822 À 1922,

PAR

M. MAURICE DELAFOSSE.

Il est permis de dire qu'au moment où s'est fondée la *Société Asiatique,* la connaissance des langues négro-africaines était à peu près nulle. On cite un dictionnaire « français-guinéen » de 1544, qui se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. De très rares ouvrages avaient été publiés dans la seconde moitié du XVIIe siècle sur quelques parlers des côtes de Guinée, tels qu'une grammaire en latin de la langue du bas Congo par le Père Brusciotto en 1659, un vocabulaire en allemand du dialecte fétou (Côte d'Or) par W. Müller en 1675, une grammaire en portugais de la langue d'Angola par le Père Pedro de Dias en 1697. Quelques autres travaux, datant de la même période, étaient restés à l'état de manuscrits, tels qu'un vocabulaire en français des langues ouolove, mandingue, peule, sérère, sarakollé, bagnoun et floupe, recueilli pour le compte de la Compagnie Royale du Sénégal

[1] Il n'est pas question ici des langues sémitiques parlées en Afrique ni des langues hamitiques (groupe libyco-berbère et groupe oriental ou kouchitique).

vers 1650 et publié seulement en 1845 par la *Société ethnologique* de Paris; un dictionnaire congo-français sans nom d'auteur et sans date; un dictionnaire italien-nubien composé en 1650 par Carradori di Pistoia.

Au siècle suivant parurent quelques récits de voyageurs renfermant de courtes listes de mots, puis des nomenclatures de toutes les langues alors connues ou simplement soupçonnées, dont la première ayant mentionné quelques parlers négro-africains paraît être le *Glossarium comparatum linguarum totius orbis*, publié en 1787 à Saint-Pétersbourg.

Les débuts du XIX[e] siècle virent apparaître quelques explorateurs qui, au cours de leurs voyages en Afrique, glanèrent des mots appartenant à des idiomes jusqu'alors ignorés, et ces bribes de vocabulaires, sans grande valeur en général, furent incorporées dans le fameux *Mithridates*, dont le premier volume fut publié à Leipzig en 1806 par Adelung l'aîné, le deuxième en 1809 par Vater, le troisième en 1816 et le quatrième en 1818 par Vater et Adelung le jeune. Tout ce que l'on savait en Europe en 1822 concernant les langues des noirs de l'Afrique se trouvait renfermé dans cette compilation, bien oubliée de nos jours, mais qui présentait à l'époque un intérêt réel et qui, quelques années plus tard, en 1826, fut utilisée par Balbi pour l'établissement des cinq cartes africaines de son *Atlas ethnologique*.

En réalité, et abstraction faite des travaux du XVII[e] siècle mentionnés plus haut, mais demeurés à peu près inconnus, ainsi que de quelques grammaires datant du début du XIX[e] siècle (grammaire bounda de Cannecattim de 1804 et grammaire boulom de Nyländer de 1814), tout se résumait à une quarantaine de noms de langues ou dialectes et, pour quelques-uns de ces parlers, à de courtes listes de mots plus ou moins corrects et plus ou moins bien transcrits, sans qu'aucune tentative eût été faite pour l'étude proprement dite de ces parlers

ni, à plus forte raison, pour une étude d'ensemble offrant des analogies même lointaines avec la grammaire comparée.

A partir de 1822, les contributions à la connaissance des langues nègres vont se multiplier et s'élargir peu à peu. En 1827, Mrs. Hannah Kilham publiait un assez médiocre recueil de mots en un certain nombre d'idiomes ouest-africains, dont une seconde édition, augmentée de quelques phrases simples, parut en 1821. En 1841, un vrai savant, Norris, faisait paraître à son tour une collection de vocabulaires plus étendus et mieux contrôlés et faisait réaliser un progrès sensible à la linguistique africaine.

L'état des connaissances européennes en la matière a été fort bien résumé en 1847, au congrès d'Oxford de l'*Association Britannique*, par un rapport de Latham intitulé : *On the present state and recent progress of ethnographical philology as relating to Africa alone*. La même année, Julg donnait une seconde édition de la bibliographie linguistique de Vater.

En 1849 paraissait un petit volume publié par le missionnaire Clarke sous le titre un peu long de *Specimens of dialects, short vocabularies of languages and notes of countries and customs in Africa*, où se trouvent accumulés sans ordre dix mots en deux cent quatre-vingt-quatorze langues ou dialectes, les nombres de 1 à 10 en trois cent trente-huit idiomes, vingt et un mots en trente-six langues et quelques mots et expressions en vingt autres langues, avec un index alphabétique des contrées ou villages où sont parlées ces langues et une liste des parlers africains connus de l'auteur. Il est certain que cette compilation a dû donner bien du mal au Rév. John Clarke, mais elle n'a rendu que bien peu de services. Les langues y figurent sous des noms souvent erronés, le même nom étant appliqué à des parlers très différents et le même idiome étant mentionné à diverses reprises sous des appellations dissemblables. La localisation des langues est vague et généralement

incompréhensible. Les mots cités sont orthographiés sans méthode et ne répondent pas toujours à la traduction anglaise au-dessous de laquelle ils sont inscrits.

Un travail du même genre, mais bien supérieur à tous égards et d'une autre envergure, parut cinq ans plus tard (1854) : la célèbre *Polyglotta africana* du Rév. S. W. Koelle, immense in-folio de 188 pages, véritable œuvre de bénédictin, donnant environ trois cents mots ou locutions en anglais, avec leurs correspondants en plus de cent langues ou dialectes africains que l'auteur a essayé de classer d'après leurs affinités respectives. Des notes très consciencieuses exposent la façon dont chaque vocabulaire a été recueilli, précise le degré de créance qui peut être accordé aux informateurs et indique la région d'où provenaient ces derniers. Une carte linguistique termine l'ouvrage; elle fut, à l'époque où elle parut, une révélation, et, même aujourd'hui, elle peut être considérée, dans son ensemble, comme approximativement exacte. Le système de transcription, unique pour toutes les langues étudiées, est d'une très grande précision. Les mots dont Koelle n'était pas sûr sont marqués d'un point d'interrogation. L'œuvre tout entière porte le sceau de la conscience la plus scrupuleuse. Malheureusement, elle a été faite dans des conditions très défavorables : c'est à Sierra-Leone, auprès d'esclaves libérés dont la plupart avaient quitté leur pays d'origine depuis de longues années, que l'auteur a recueilli ses cent vocabulaires; aussi n'est-il pas possible de leur accorder une confiance absolue. Néanmoins, cette publication réalisait, comparativement aux compilations antérieures, un immense progrès, parce qu'elle avait été faite par un linguiste averti. Elle fournissait des matériaux, imparfaits sans doute, mais utilisables cependant pour un premier essai de comparaison entre elles des langues négro-africaines, et surtout une base pour les chercheurs de bonne volonté qui se trouvaient en situation de pous-

ser plus à fond l'étude de l'un ou l'autre des parlers révélés par Koelle. De nos jours encore, il est bien des idiomes africains sur lesquels nous ne possédons pas d'autres renseignements que ceux qu'a fournis, dès 1854, à force de patience, ce remarquable travailleur. En matière de lexicographie africaine, Koelle fut un initiateur et un maître.

Il fut d'ailleurs autre chose. Dès 1849, il avait, sur les indications de Forbes et de Norris, étudié et publié le système d'écriture syllabique inventé et employé, pour écrire leur langue, par les Vaï de la région de Cape-Mount (Libéria et Sierra-Leone) et, l'année même où paraissait sa *Polyglotta africana*, il donnait une grammaire et un dictionnaire de la langue vaï et montrait la voie à suivre pour l'étude raisonnée des langues dépourvues de littérature écrite, en publiant toute une série de fables, contes, proverbes et récits en langue kanouri (Bornou), recueillis de la bouche d'indigènes, accompagnés d'une traduction anglaise, d'un lexique et d'une grammaire.

Tandis que Koelle inaugurait ainsi, de façon magistrale, une ère nouvelle, le docteur Barth, qui fut, lui, un initiateur et un maître en fait d'exploration africaine, recueillait au Soudan les éléments d'un monument linguistique d'un autre ordre, qui parut à Gotha de 1862 à 1866, en allemand et en anglais, sous le titre de *Sammlung und Bearbeitung Central-Afrikanischer Vokabularien* ou *Collection of vocabularies of Central-African languages*. Avec Barth, nous quittons le domaine des listes de mots pour entrer dans celui de l'étude systématique des langues. A vrai dire, ce dernier domaine n'était pas entièrement nouveau. Sans remonter jusqu'aux grammaires congolaise et angolaise du XVIIe siècle, des travaux de valeur avaient été publiés déjà antérieurement à 1862 : la grammaire bounda de Cannecattim (1804) et la grammaire boulom de Nyländer (1814) ont été mentionnées plus haut; il convient de signaler en outre

la grammaire ouolove de Dard (1825), les remarquables *Recherches philosophiques sur la langue ouolofe* du baron Roger (1829) et la curieuse, quoique un peu fantaisiste, *Grammaire de la langue woloffe* de l'abbé Boilat (1858), les publications de Klaproth (1826) et surtout de Koelle (1854), déjà nommé, sur le kanouri, de l'Américain Wilson sur le grébo (1835 à 1843) et sur le mandingue comparé au grébo et au pongoué (1847), de Macbrair sur le mandingue (1837) et sur le peul (1854), de d'Avezac sur le yébou (1844), de Clarke, déjà nommé aussi, sur la langue de Fernando-Po (1848), de Köhler sur l'idjo de Bonny (1848), de Crowther sur le yorouba (1852), de Schlenker sur le timné (1854), de Riis sur le tchi (1854), de Krapf (1854) et d'Erhardt (1857) sur le kouafi et le massaï, de Schlegel sur l'éhoué (1856), de Zimmermann sur le gan d'Accra (1858), de C. J. Reichardt sur le peul (1859), de Schoen sur l'ibo (1861), etc., et, en ce qui concerne les langues du groupe bantou, dont l'étude était déjà fort en avance à cette époque sur celle des autres langues nègres, les grammaires tchouana d'Archbell (1837), souto de Casalis (1841), kamba d'Ewald (1876), pongoué de Wilson (1847), zoulou de Schreuder (1850), khossa-kafir d'Appleyard (1850), souahili de Krapf (1850), isoubou de Merrick (1854), douala de Saker (1855), benga de Mackey (1855), héréro de Hahn (1857), zoulou de Grout (1859) et de Colenso (même année); enfin, relativement aux langues des Hottentots et Bushmen, les travaux de Wallmann (1854-1857) et de Tindall (1857).

Ce qui distingue Barth de ses devanciers en linguistique africaine, c'est d'une part qu'il a étudié côte à côte plusieurs langues importantes — le kanouri, le téda, le haoussa, le peul, le songoï, le logone, le wandala ou mandara, le baguirmien et le mâba du Ouadaï — et a fait entre elles des rapprochements ingénieux et utiles, d'autre part qu'il a conduit ses

enquêtes et ses travaux avec une méthode scientifique dont manquaient beaucoup de ses prédécesseurs. Toutefois l'on a peut-être professé pour son *Sammlung* une admiration exagérée. Comme explorateur, Barth fut incontestablement un maître. Comme linguiste, il fut loin d'être à l'abri de tout reproche et le nombre des erreurs qu'il a commises se révèle de plus en plus considérable au fur et à mesure que les langues dont il a abordé l'étude sont mieux connues. Encore a-t-il eu l'indéniable mérite d'avoir été un précurseur pour cinq au moins d'entre elles et, pour toutes, d'avoir tracé une voie dans laquelle ceux qui sont venus après lui n'ont eu qu'à le suivre.

Il avait, au cours de ses voyages, récolté un grand nombre de vocabulaires que la mort l'empêcha de publier; on les croyait perdus et l'on pensait généralement que leur disparition était une grande perte pour la science. Cependant, ils ont été retrouvés et publiés en 1912 par P. Askell Benton : leur importance et leur valeur sont loin de répondre à ce qu'on avait imaginé.

Quoi qu'il en soit et quelque mérite qu'il convienne de reconnaître à l'œuvre de Barth, ce n'était pas encore de la grammaire comparée. C'est à son contemporain, l'Anglais Bleek, qu'il faut se reporter pour l'entrée en scène de ce troisième et nouvel aspect des études de linguistique négro-africaine. En 1862 paraissait la première partie de sa *Comparative Grammar of the South-African languages,* qui a posé les principes de l'important groupe bantou; la seconde partie voyait le jour en 1869. Deux ans auparavant, en 1867, l'Allemand Steinthal avait fixé les bases d'un groupe soudanais, celui des langues dites mandé.

Un autre nom, dans cette féconde période de la seconde moitié du XIXe siècle, est à associer à ceux de Koelle, de Barth, de Bleek et de Steinthal : c'est celui du missionnaire anglais Schoen. Donnant un nouvel essor au procédé inauguré

par Koelle en 1854 dans ses travaux sur le kanouri, procédé sans lequel les meilleurs efforts sont condamnés à demeurer stériles, Schoen recueillit et publia des textes en abondance. Sa grammaire haoussa, parue en 1862, n'est sans doute pas la meilleure qui ait été donnée de cette langue, mais elle a l'avantage de renfermer des textes; il en publia de nouveaux dans son *Hausa reading-book* de 1877 et dans son *Appendix to the dictionary of the Hausa language* de 1888, mais surtout dans son admirable *Magana Hausa* de 1885, qui a permis aux linguistes professionnels de tous les pays d'acquérir et de communiquer de la langue haoussa une connaissance qui n'a plus aujourd'hui beaucoup de progrès à réaliser et à laquelle nous ne serions jamais parvenus sans les copieux et excellents matériaux mis à notre disposition par Schoen et, bien après lui, par les Anglais Robinson, Harris, Charlton, Miller, G. Merrick, Brooks et Nott, Fletcher, Tremearne, Rattray, Edgar et Burdon, King, les Allemands Prietze, Marré, Lippert, Mischlich, les Français Landeroin et Tilho.

Avec Schoen, la linguistique négro-africaine entre décidément dans une voie nouvelle. Le règne trompeur des simples vocabulaires est terminé, comme ceux des grammaires squelettiques et des généralisations hâtives. L'on s'aperçoit que des textes sont nécessaires et, puisqu'il s'agit de langues parlées, chacun fait de son mieux pour recueillir oralement ou pour faire écrire par quelques indigènes lettrés des récits, des contes, des fables, des proverbes, qui vont enrichir de plus en plus nos bibliothèques et fournir des matériaux solides pour l'étude raisonnée de chaque langue comme pour l'étude comparée des groupes.

Quel écart entre la connaissance des langues africaines à l'époque des dernières publications de Schoen et celle que nous constatons à l'époque actuelle! En trente-cinq ans, ce domaine de la linguistique, si négligé naguère, a fait au moins dix fois

IMPRIMERIE NATIONALE.

plus de progrès qu'il n'en avait fait en deux siècles. Il suffit, pour s'en rendre compte, de se reporter à un ouvrage qui a fait date dans l'histoire de la linguistique africaine et qui, aujourd'hui, nous apparaît bien vieilli et bien désuet, le livre de Cust sur les *Modern languages of Africa*, paru en 1883.

La partie bibliographique de cette publication offre un intérêt rétrospectif et, en quelque sorte, archéologique, du fait qu'elle présente le tableau, à peu près complet, de toute la documentation réunie, antérieurement à 1883, sur les langues de l'Afrique : les listes de mots, les numérotations en divers idiomes, les simples notes jetées en passant par les voyageurs, les compilations faites sans esprit scientifique en constituent la majeure partie, avec les références à la *Polyglotta* de Koelle ou au très médiocre recueil de Clarke. Quelques collections de vocabulaires d'une réelle valeur y apparaissent cependant, telles que celles de Koenig (1824 et 1839), de Krapf (1850 et 1860), de Baikie (1856), de Schweinfurth (1873), de Halévy (1875). Les grammaires sont relativement nombreuses ; en plus de celles, citées plus haut, antérieures à l'ouvrage de Barth, on y voit mentionnés les travaux de Payne sur le grébo (1860 à 1867), de Crowther sur le noupé (1864), de Fr. Muller (1864) et de Mitterutzner (1867) sur le bari, du même Mitterutzner (1866) et de Beltrame (1880) sur le dinka, de Goldie (1868 et 1874) sur l'éfik, de Mgr Kobès sur le ouolof (1869), du Père Lamoise sur le sérère (1873), de Leo Reinisch sur le baria (1874), le nouba (1879) et le kounama (1881), de Faidherbe (1875) et de C. A. L. Reichardt (1876) sur le peul, de Christaller sur le tchi (1875), de Lepsius sur le nouba (1880), de l'abbé Bouche sur le yorouba (1880), du Père Courdioux sur le dahoméen (1881). On y relève aussi, à côté des ouvrages de Barth et de Steinthal, les publications de Munzinger sur les langues de l'Afrique Orientale (1864) et de Fr. Müller sur les langues krou (1877)

et sur les langues du haut Nil (1877 et 1879). Enfin la bibliographie du groupe bantou s'enrichit, en dehors des ouvrages de Bleek, des travaux d'ensemble de Fr. Müller (1877) et de Büttner (1881) et des études spéciales de Steere sur le chambala (1867), le souahili (1870, 1875 et 1882), le yao (1871) et le kondé (1876), du Père Le Berre sur le pongoué (1875), de Procter et Blair (1875) et de Riddel (1880) sur le nganga, d'Endemann sur le souto (1876), de Maples sur le lomoué (1880), de C. T. Wilson sur le ganda (1882), de Woodward sur le bondeï (1882), auxquelles il faut ajouter les grammaires hottentotes du comte de Charencey (1864) et de Hahn (1871). Cette liste, dont ne sont reproduits ici que les noms les plus saillants, est loin d'être négligeable; mais combien elle est courte, comparée à celle qui pourrait être établie des ouvrages publiés de 1883 à nos jours! Dès 1893, d'ailleurs, Cust était obligé de donner à son livre un fort supplément.

Sa classification offre beaucoup moins d'intérêt que sa bibliographie. A l'époque où elle parut, il sembla qu'elle réalisait un progrès sensible sur les tentatives antérieures, mais, à la lumière de la science actuelle, elle apparaît remplie d'erreurs dont certaines sont imputables à l'insuffisance de la documentation que possédait Cust et dont d'autres sont moins aisément explicables. C'est ainsi qu'il range parmi les langues hamitiques, avec le saho et l'agaou, le baria et le kounama, sur lesquels il avait pourtant les travaux de Reinisch et qui sont des langues nègres du même groupe que le nouba. Il a inventé le fameux groupe «nouba-foula», qui peut se soutenir peut-être du point de vue anthropologique — bien que ce ne soit pas certain — mais qui n'a absolument aucune consistance au point de vue linguistique; on y trouve appariées des langues n'ayant pas entre elles d'autre lien que d'appartenir à la grande famille négro-africaine — dont il les exclut, du reste, — et il n'y a nulle raison de ranger dans un même groupe le nouba,

le massaï, le berta (dialecte dinka), le nyamnyam ou zandé et le peul, qui sont les prototypes de cinq groupes tout à fait distincts, tandis qu'il aurait convenu de placer sous une même étiquette le nouba et le kanouri, sous une autre le massaï et le bari, sous une troisième le berta et le chilouk, sous une quatrième le zandé et le banda, sous une cinquième le peul et le sérère. On se demande également pourquoi il a classé cette dernière langue et ses parentes pêle-mêle avec les langues mandé, qui en diffèrent essentiellement; pourquoi il n'a pas distingué les langues krou du groupe renfermant le tchi et l'éhoué, ni de celui si spécial des langues voltaïques, ni de celui que représente le yorouba. Il a d'ailleurs scindé en trois ce dernier groupe, mettant dans une section le yorouba, dans une autre l'izékiri ou dyékri (qui n'est qu'une variété du yorouba et qu'il place avec l'idjo, lequel constitue un groupe à part) et dans une troisième l'éfik et d'autres parlers proches du yorouba. Le songoï, le haoussa, le kanouri, le baguirmien, qui relèvent de quatre groupes distincts, sont rangés ensemble dans un même sous-groupe, comme le bari, le chilouk et le bongo, qu'il aurait fallu classer sous trois étiquettes différentes. L'ensemble forme une mosaïque plus confuse encore que celle de Koelle, que, comme Barth, Cust critique avec trop d'âpreté. Seul, son groupe bantou — dont il fait à tort une «famille» qu'il oppose au «groupe nègre» — est à peu près irréprochable, encore qu'il y ait fait entrer des langues de l'Est Africain et des langues du Cameroun qui ne sont point bantou.

Cependant, c'est cette classification plus que médiocre qui a fait autorité en bien des milieux jusqu'en ces dernières années. A vrai dire, de 1884 à 1910, on s'est surtout préoccupé de combler les lacunes considérables qui existaient dans la connaissance des langues négro-africaines considérées chacune en elle-même. La plupart de ces vides ont été remplis par des

grammaires, des dictionnaires et surtout des textes nombreux, colligés et transcrits avec soin, ainsi que par des notes et des vocabulaires se rapportant à des idiomes dont, auparavant, on ne soupçonnait pas l'existence. Il ne se passe guère d'année, à présent encore, qui ne nous révèle une langue négro-africaine jusque là inconnue. De plus, l'on s'est mis à traiter, soit pour un parler particulier, soit pour un ensemble d'idiomes, des questions spéciales d'ordre phonétique ou grammatical, telles que les mutations de certains phonèmes, le rôle des pronoms, la formation du pluriel, etc.

Il est matériellement impossible de relater ici les titres ou seulement les noms des auteurs des innombrables publications en toutes langues qui ont tellement accru nos connaissances en matière de linguistique négro-africaine depuis l'apparition du travail de Cust. Anglais, Allemands et Français, aidés de quelques Belges, Italiens, Portugais et même de quelques indigènes africains, ont rivalisé de zèle. L'œuvre de nos compatriotes, qui, au début, semblait noyée dans celle des Anglais, s'est manifestée l'une des plus abondantes et des meilleures, quoique la plus élémentaire justice nous oblige à signaler l'effort vraiment remarquable et fécond accompli en Allemagne durant la même période.

C'est à des Anglais que nous sommes redevables des principaux matériaux concernant le massaï et les parlers voisins, les nombreux idiomes du bas Niger, de la Bénoué et du Calabar, plusieurs langues proches parentes du haoussa et paraissant être demeurées à un stade plus ancien, puis le timné, le mendé et d'autres parlers du Sierra-Leone, quelques langues du groupe voltaïque et de nombreux dialectes bantou.

Ce sont des Allemands qui nous ont révélé le groupe des langues à classes nominales du Kordofan et qui ont étudié le plus à fond l'éhoué et plusieurs autres parlers du Togo, le chilouk et divers idiomes du haut Nil, ainsi que beaucoup de

langues et dialectes bantou du Cameroun, du Sud-Ouest Africain et de l'Afrique Orientale. L'étude du zandé a été parachevée par des Italiens et surtout des Belges.

C'est un Français, Henri Gaden, qui, d'abord dans une note publiée en 1908 par le *Journal Asiatique*, puis surtout dans deux remarquables volumes parus en 1913 et 1914, a fixé définitivement le système grammatical, si longtemps controversé, de la langue peule. Ce sont deux Français, Landeroin et Tilho, qui ont donné en 1909-1910 ce qui a été fait de mieux sur la langue haoussa. Ce sont deux Français encore, le Père Hacquard et Dupuis qui, ensemble en 1897, le second en 1911 et 1917, ont déterminé les principes de la langue songoï. Ce sont des missionnaires français — le Père Abiven, Mgr Bazin et surtout le Père Sauvant — qui nous ont donné les meilleurs traités de la langue mandingue. Ce sont des Français aussi qui ont les premiers révélé l'existence du très important groupe des langues voltaïques et qui ont publié les travaux les mieux faits et les plus complets sur le ouolof, le sérère, le diola, le soussou, le néouolé et l'ensemble des langues krou, l'agni, le dahoméen, le mossi, le sénoufo, le baguirmien, le banda, le mandjia, le banziri, le sango, le fang, le pongoué, le loango, le téké et plusieurs langues de l'Afrique du Sud et de l'Afrique Orientale. C'est une Française enfin, Mlle Homburger, qui a reconstitué la phonétique historique du bantou (1913) et qui a posé les premiers jalons de la voie conduisant à reconnaître l'unité de toutes les langues nègres : soudanaises, guinéennes et bantou.

Le domaine de la grammaire comparée, qui, au début du xxe siècle, était encore à peu près vierge, sauf pour ce qui est du groupe bantou, a été sérieusement exploré et défriché au cours des vingt dernières années. Reprenant les travaux déjà anciens de Bleek (1862-1869) et ceux plus récents de Kolbe (1888) et de Torrend (1891), l'Anglais Madan (de 1904 à

1915) et les Allemands Meinhof (de 1899 à 1906), Finck (1908), Endemann (1911) et von der Velden (1914) ont achevé la grammaire comparée des langues bantou qui, après le travail déjà mentionné de Mlle Homburger, peut être considérée comme acquise. Il convient de signaler, à ce propos, les services rendus en la matière par la *Polyglotta africana orientalis* de Last (1885) et surtout par les très abondantes contributions fournies à diverses reprises depuis 1886 et tout récemment encore (1919, 1920 et 1921) par Sir Harry Johnston.

Nous sommes beaucoup moins avancés en ce qui concerne les langues nègres non-bantou. Tandis que les Français se contentaient pour la plupart d'accumuler des matériaux et de suggérer de timides hypothèses, estimant les affirmations prématurées, de savants linguistes allemands se montrèrent plus hardis. En 1911, Westermann, auteur de travaux de premier ordre sur plusieurs parlers de la Guinée, du Soudan et de l'Afrique Orientale, entreprenait une étude comparée des langues qu'il appelle «soudanaises» et cherchait à démontrer l'unité d'origine de l'ensemble des idiomes parlés des côtes de la Guinée jusqu'au Nil et au delà, par une comparaison méthodique de huit de ces idiomes : l'éhoué, le tchi, le gan, le yorouba, l'éfik, le kounama, le nouba et le dinka. Il est permis de lui reprocher de n'avoir fait porter son enquête que sur quatre groupes (l'éhoué, le tchi et le gan appartenant à un même groupe, le yorouba et l'éfik à un autre, le kounama et le nouba à un troisième) et d'avoir laissé de côté les douze autres groupes du Soudan et de la Guinée ou de n'y avoir fait que des allusions fragmentaires. Dans ces conditions, on peut trouver exagérée sa prétention d'avoir voulu reconstituer un ancien soudanais commun, d'autant plus que l'on se demande pourquoi il exclut de sa famille «soudanaise» le peul, le haoussa et le massaï.

L'explication de ce triple rejet fut fournie l'année suivante

(1912) par l'ouvrage de Meinhof sur les langues des Hamites. L'école allemande, dont Meinhof est le chef justement estimé et dont Westermann est l'un des principaux représentants, range le peul, le haoussa et le massaï — avec le hottentot — dans une famille qualifiée de «hamitique» et comprenant d'autre part le berbère, le bédja, le bilin, le somali, etc. Or, si quelques particularités du haoussa (notamment ses pronoms de la 2e personne et son pronom féminin de la 3e personne du singulier) ont pu conduire à le rapprocher de certaines langues dites hamitiques, il se trouve que ces particularités sont communes à des langues incontestablement nègres, comme le bola ou bolantchi entre autres, et le fait que, par ailleurs, ces langues forment avec le haoussa un groupe à caractères linguistiques franchement nègres doit faire écarter le haoussa du groupe dit hamitique. Quant au peul et au massaï, langues à classes nominales bien nettes, rien absolument n'autorise à les distraire de l'ensemble des langues négro-africaines, comprenant les parlers du groupe bantou. Des réserves sont à faire en ce qui concerne le hottentot. Toujours est-il qu'il n'est pas possible de suivre Meinhof et Westermann dans leur essai de classification, bien que leurs travaux aient un réel mérite et que, en suscitant la discussion, ils aient fait réaliser à la science un indéniable progrès,

Du côté anglais, F. W. H. Migeod a réuni en 1911-1913 un grand nombre de matériaux se rapportant à l'étude comparée des parlers ouest-africains, Miss Alice Werner a entrepris en 1915 un classement de toutes les langues africaines et Sir Harry Johnston (1919-1921) tend à ramener au groupe bantou quantité de langues qui s'en rapprochent assurément, mais seulement dans la mesure où la plupart des langues négro-africaines non-bantou se rapprochent des langues négro-africaines bantou.

L'école française, s'inspirant à la fois des découvertes et des

erreurs de l'école allemande et des linguistes anglais, s'est décidée à dire son mot à son tour. Elle prépare en ce moment les éléments d'une étude d'ensemble de toutes les langues qu'elle appelle «négro-africaines». L'auteur de ces lignes, à la suite d'un examen attentif portant à la fois sur le vocabulaire, la phonétique, la morphologie et la syntaxe de quatre cent vingt-cinq langues non-bantou et de l'ensemble des parlers bantou, est arrivé à conclure à la parenté de toutes les langues qui sont parlées en Afrique par des populations nègres ou négroïdes et qui lui paraissent constituer une famille linguistique unique, se divisant en dix-sept groupes dont l'un est le groupe bantou, déjà isolé et bien connu, et dont les seize autres se partagent les quatre cent vingt-cinq langues parlées du Sahara aux abords de l'Équateur, les parlers des Hottentots, des Bushmen et des divers groupements de négrilles étant provisoirement laissés à part. Les premiers résultats de cette enquête, qui n'est pas encore complètement terminée dans ses détails, seront publiés dans un ouvrage sur *Les langues du monde,* qui paraîtra prochainement sous la direction du professeur Antoine Meillet.

Ces résultats ne prétendent pas à être définitifs et doivent être considérés seulement comme une indication, ou comme un canevas, sur lequel une grosse besogne de mise au point est réservée aux travailleurs de l'avenir.

Il ne faut pas oublier en effet qu'à de très rares exceptions près, notre documentation sur les langues négro-africaines est uniquement contemporaine, qu'elle est douteuse en bien des cas et qu'elle est de toute manière incomplète, puisqu'il est encore un nombre appréciable de ces langues dont nous ne savons guère autre chose que le nom et qu'il en est certainement dont nous ignorons même l'existence. Dans ces conditions, la meilleure des grammaires comparées, si elle se pique d'être consciencieuse, est condamnée à se cantonner longtemps encore dans le domaine des probabilités ou des simples hypothèses.

ALPHABETS MAGIQUES ARABES

(DEUXIÈME ARTICLE),

PAR

M. CASANOVA.

Dans un numéro précédent du *Journal asiatique* (juillet-septembre 1921, p. 54), je terminais un premier article en proposant une interprétation de deux formules cryptographiques attribuées au fameux soufi al Ḥallâdj et je demandais que M. Massignon, le savant éditeur des œuvres de ce personnage, donnât son avis autorisé sur ce point. Voici la lettre qu'il a bien voulu m'adresser à ce sujet :

Paris, 30 décembre 1921.

Lorsque vous m'avez communiqué en juin votre déchiffrement de la formule chiffrée des *Ṭawâsîn* (chap. x, § 21), je vous avais écrit tout de suite qu'il me paraissait bien que vous aviez trouvé la clef.

Votre article exposant plus en détail la méthode inductive employée (p. 48-49, 53-54) me permet de vous confirmer ma première impression.

L'analyse indéterminée des deux formules ne pouvait rien donner, le calcul montrant que le nombre des combinaisons possibles dépassait toute proportion raisonnable. La solution devait donc se trouver par induction, au moyen de la seconde formule, la moins altérée. J'avais entrevu «*biḥaqq Ṭaha*» et je m'étais arrêté là, pensant que la fin de la formule reproduisait ces trois mots à l'envers, bizarrerie qui m'avait fait suspendre là mon essai de déchiffrement. Vous avez montré qu'il fallait

lire cette fin «*wa Ṭâ Sîn*» et le sens s'éclaircit. Par une seconde induction vous avez supposé que la première formule devait contenir tout simplement la *basmalah.*

En fait votre déchiffrement coïncide si rigoureusement avec l'intention maîtresse de l'ensemble des *Ṭawâsîn* que je n'hésite pas à le considérer comme exact. *Biḥaqq Ṭaha wa Ṭâ Sîn* = «par la réalité (= le sens réel) des lettres *Ṭaha* et *Ṭâ Sîn*». L'expression *biḥaqq* est spécifiquement hallagienne (voir *Quatre Textes,* p. 24, 25, 26 et n. 2; et *Passion,* p. 202, n. 3, pour la critique qu'en firent des hanéfites); elle vise la valeur réelle, la signification spirituelle de la chose, par opposition à *ism,* le nom apparent, la silhouette externe. Dans cette partie des *Ṭawâsin,* al Ḥallâj veut montrer que l'union mystique n'est réalisable que grâce à une intervention divine transcendante et que, ni la prédication de Satan [s'attachant, devant les Anges, à adorer Dieu seul, au point de lui désobéir en refusant de se prosterner devant Adam], ni la prédication de Moḥammad [affirmant, devant les hommes, que Dieu seul est adorable], ne nous permettent d'accéder à l'union mystique. Or Ṭaha, dans l'exégèse commune, désigne Moḥammad, et *Ṭâ-Sîn,* je l'ai montré, est l'anagramme de *Šî-ṭân,* Satan. On peut donc traduire «par la réalité [restreinte] qu'atteignent l'apostolat de Moḥammad et celui de Satan»; et, comme vous le verrez dans ma traduction *in extenso* des *Ṭawâsîn* (*Passion,* p. 884), votre déchiffrement du paragraphe 21 s'intercale exactement dans le développement de la pensée.

Pour la première formule, j'admets, comme vous, qu'il faut y chercher la *basmalah.* Mais au moyen de quel alphabet? Je ne suis pas assez familiarisé avec les conventions des alphabets magiques arabes pour proposer une solution. Il n'est évidemment pas impossible *a priori* que la première formule soit chiffrée dans un autre alphabet que la seconde.

A cette lettre si intéressante, je voudrais ajouter quelques mots :

1° L'alphabet que j'attribue à la première formule n'est autre, en réalité, que celui de l'écriture arabe ordinaire, présenté seulement sous une forme un peu déroutante par la ligne horizontale qui réunit tous les caractères, par l'absence de toute ligature entre les lettres et de toute séparation entre les mots, par la sécheresse des traits, etc. Il peut donc y avoir

eu intention particulière de l'adopter pour représenter la formule musulmane *ordinaire.* Au contraire, pour la formule *spéciale,* réservée aux initiés, un autre alphabet plus mystérieux devait paraître mieux indiqué. Mais il y a là des nuances peut-être trop subtiles, et on peut admettre que, dans les manuscrits des *Ṭawâsîn,* ce sont des altérations dues aux copistes qui ont défiguré les traits de la première formule et que, dans l'original, ces traits appartenaient à l'alphabet en chiffres.

2° M. Massignon a eu l'amabilité de me signaler dans la compilation intitulée *al Kachkoûl*[1] d'autres exemples de cryptographie arabe avec leurs clefs. Je voudrais profiter de cette occasion pour les signaler, à mon tour, aux lecteurs du *Journal* avec quelques observations.

P. 94, le texte est ainsi conçu :

(كلمات ابجد) ثمانية اربعة رباعية للحروف واربعة ثلاثية ولكل كلمة رقم
هندى على الترتيب ولكل حرف من كل كلمة رمز سندى فللحرف
الاول سا وللثانى ل وللثالث ما وللرابع ا لكننا نكتفى عن رقم الكلمة الاولى
بصفر ان قصد حرف تاليها وبرمز حروفها ان قصد حرفها ونجعل رقم
متلو كل كلمة دالا عليها متصلا رمز حرفها المطلوب بالرقم المذكور
فعلامة الالف سا وعلامة الدال ا وعلامة الواو لْ وعلامة الكاف ـآ يوصل
رمز كل منها برقم متلو كلمته وعلامة الغاء عا كما عرفت فتكتب احمد
هكذا سا ـح ٣ ا وتكتب على هكذا عل سل ٢ وتكتب جعفر هكذا عا
عل ء ا لْ وتكتب غانم هكذا لا سا ٣ ٣ لان متلو كلمة العين المعجمة

[1] Éd. du Caire, 1329 Hég., p. 94, 135, 238-239, 353. Sur l'auteur Bahâ ad dîn Mouḥammad al 'Amoulî (953-1030), voir Brockelmann, *Gesch. arab. Lit.*, II, 415. M. Massignon a eu l'amabilité de me prêter son propre exemplaire pour me permettre cette étude.

سابعة الكلمات ومن هذا يظهر انه لايحتاج الى رقم الكلمة الثامنة كما لا
حاجة الى رقم الكلمة الاولى ان قصد حرفها اذ الثامنة غير تالية واذا
تمت الكلمة فيمد حرفها الاخر السنبدى ليحصل الاطلاع على اخر
الكلمة ولا يخلط بما بعدها اللهم الا ان يكون فى اخر السطر فتكتب
زيد بن خالد هكذا أ ٢ إ ل ٣ لٓ سا سل إ

Ce texte ayant des parties un peu obscures et les exemples donnés étant évidemment altérés pour quelques caractères qui ne répondent pas à la théorie énoncée, je crois devoir, avant d'en donner la traduction, présenter le tableau des valeurs de l'alphabet arabe conformément à la théorie telle que je l'ai comprise. Ce tableau comprend les lettres arabes distribuées en huit groupes factices, suivant le système dit de l'*aboudjad* (conforme à l'ordre de l'alphabet hébraïque complété par les lettres spéciales de l'alphabet arabe)[1]. A chaque lettre répond une colonne verticale marquée des majuscules de l'alphabet européen et une colonne horizontale marquée d'un de nos chiffres usuels, que nous appelons arabes et que les Arabes appellent indiens. Ainsi l'*alif* ا sera représenté par A, le *bâ* ب par B, le *djîm* ج par C, le *dâl* د par D, le *hâ* ه par A_1, le *wâw* و par B_1, le *zâ* ز par C_1 et ainsi de suite. L'auteur nous explique que le zéro n'est pas tracé et que le n° 1 est donné au second groupe, le n° 2 au troisième, etc. Les quatre premières lettres n'ont donc qu'un zéro virtuel, si je puis dire, et se réduisent à A, B, C, D; la numérotation réelle ne commence qu'avec le second groupe. Ces préliminaires étaient nécessaires, je crois, pour rendre possible une traduction.

(1) أَبْجَد هَوَز حُطِي كَلَمُن سَعْفَص قُرِشَتْ ثَخَذْ ضَظَغْ. Voir S. de Sacy, *Grammaire arabe*, 1re éd., Paris, 1810, I, p. 10; 2e éd., Paris, 1831, I, p. 8.

	D	C	B	A		
ا ب ج د	ا̥	ما	ل	سا		0
ه و ز	ا̥	ما	ل	سا	١	1
ح ط ی	۲ا̥	۲ما	۲ل	۲سا	۲	2
ک ل م ن	۳ا̥	۳ما	۳ل	۳سا	۳	3
س ع ف ص	۴ا̥	۴ما	۴ل	۴سا	۴	4
ق ر ش ت	۵ا̥	۵ما	۵ل	۵سا	۵	5
ث خ ذ	۶ا̥	۶ما	۶ل	۶سا	۶	6
ض ظ غ	۷ا̥	۷ما	۷ل	۷سا	۷	7

Mots de l'*aboudjad*. — Ils sont huit : quatre de quatre lettres, quatre de trois lettres. A chaque mot est un chiffre indien suivant l'ordre (numéral) et à chaque lettre un sigle رمز sindî. Ce sont : pour la première lettre سا, pour la seconde ل, pour la troisième ما, pour la quatrième ا̥. Mais nous nous contenterons, pour le chiffre du premier mot, de o, par rapport à la lettre du mot suivant et du sigle de ses lettres par rapport à sa propre lettre (1). Le signe de l'*alif* sera donc سا, du *dâl* ا̥, du *wâw*

(1) En d'autres termes, le premier mot n'aura pas de chiffre et ses lettres seront représentées par leurs sigles respectifs. Il n'y aura de chiffre que pour les mots suivants.

ل; du *kâf* ــٓ; le sigle de chacune de ces lettres se joignant au chiffre du mot suivant. De même, le signe du *fâ* sera, comme tu le sais, عـا. Tu écriras donc Aḥmad ainsi : سا ـح ٣ ا, 'Alî : عل سل ٢, Dja'far : عا عل عا ل, 'Ghânim : لا سا ٣ ٣ parce que le mot qui précède celui où est le *ghaïn* est le septième [donc le *ghaïn* comporte le chiffre sept ٧].

Il est évident d'après cela que l'on n'a pas besoin du chiffre du huitième mot, de même qu'on n'a nul besoin de celui du premier mot par rapport à sa lettre; en effet le huitième n'a pas de suivant, comme le premier n'a pas de précédent.

Le mot achevé, sa dernière lettre prolonge le [sigle] sindî de façon à arriver jusqu'à la fin du mot et à ne pas se mêler à ce qui est après, ô mon Dieu! si ce n'est à la fin de la ligne. C'est ainsi que tu transcriras Zeïd (i)bn Khâlid : ا سل سا ل ٣ ل ا ٢ ا.

J'avoue que je ne m'explique pas très bien la dernière phrase et que l'exemple, tel qu'il est donné dans l'édition, n'y répond en rien. En effet, pour être probant, il devrait offrir une séparation entre les trois mots qui forment le groupe transcrit en chiffres et sigles, et rien ne permet de reconnaître cette séparation. D'autre part, comment prolonger un sigle comme ا, et comment les sigles indiqués pourraient-ils se mêler aux autres, puisque, par leur nature, ils ne se prêtent à aucune ligature? Contentons-nous de savoir qu'il y a une manière de distinguer la fin des mots.

Si l'on compare les exemples donnés avec le tableau que j'ai dressé, on verra qu'il y a des divergences assez marquées. Je vais essayer de les expliquer, en me servant pour plus de clarté des notations par majuscules latines jointes aux chiffres européens qui résultent du tableau.

Les quatre sigles qui répondent à A, B, C, D me paraissent dérivés du syriaque nestorien. D en effet répond tout à fait à la lettre ܪ, caractérisée par le point en-dessous. Quant à A, je crois que sa véritable forme est ـا et non سا; on la retrouve en effet dans le *kâf* qui s'écrit ــٓ, dans lequel le *maddâ* me paraît

une altération du haut du chiffre ۳; voir dans le tableau : A 3. Cette forme ∟ appartient au nestorien archaïque[1]. Quant au B, il répond au nestorien ܕ, ramené au ل arabe, par une altération assez compréhensible. Il y a, j'en conviens, plus d'écart entre ما et ܡ[2].

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il faut remarquer que C et D peuvent se confondre, si on néglige dans C la ligature entre le petit cercle et le trait vertical. C'est ainsi que, dans les précédents exemples, nous voyons le م de احمد représenté par D 3 au lieu de C 3; de même dans غانم. Dans ce même mot, le ن est représenté par ۳ sans petit cercle au-dessous, contrairement à la théorie (D 3). Le sigle de و est représenté par ل surmonté d'une petite croix qui représente le chiffre ۱. J'ai conjecturé que la vraie forme était celle du chiffre ۱ couché horizontalement. Nous retrouverons la même petite croix pour le signe de ز, mais ce dernier (C 1) a été confondu avec D 1 qui, d'ailleurs, n'existe pas, le groupe n° 1 ne comportant que trois lettres. C'est encore un exemple de la confusion des sigles C et D. Il est possible cependant que, dans les groupes de trois lettres, la colonne D soit réservée à la dernière lettre et que ce soit la colonne C qui doive être supprimée. C 1, C 2, C 6 et C 7 n'auraient pas de lettre correspondante.

Dans احمد, le ح a été transcrit sous sa forme arabe précédée d'un petit trait horizontal. C'est évidemment une distraction de l'auteur ou du copiste, car cette forme ne répond en rien à celle du tableau (A 2). Le petit trait horizontal semble confirmer mon point de vue que le sigle de A est l'ancien nestorien ∟ et la forme rectifiée de A 2 serait ۲∟. Nous manquons, pour fortifier cette conjecture, d'autres exemples de ce sigle.

Le ث isolé ou celui de جعفر est mis, non sans incorrection,

[1] Fr. Lenormant, *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien*, II, Paris, 1872, pl. 5.

[2] Id., *ibid.*, 3e colonne, forme intermédiaire.

sous la forme D 4 alors qu'il répond à C 4. C'est encore une confusion de D et de C. De même le غ de غانم devrait répondre à C 7 ; il est traité comme D 7, dans lequel le petit cercle inférieur ferait corps avec le chiffre ٧, d'où la forme لا qui appartient à l'écriture arabe.

Pour le groupe 5, nous ne disposons que de ز (B 5) qui est représenté par ل surmonté d'une croix, ce qui le fait confondre avec و (B 1). Je pense que cette croix est une altération du chiffre ٥ placé au-dessus des sigles comme le chiffre ١.

Malgré les incertitudes causées par ces incorrections et l'absence de près de la moitié des lettres, je crois que mon tableau concorde suffisamment avec les exemples donnés et les explications du texte.

Le même ouvrage contient également à la page 135 des groupes cryptographiques qui répondent aux douze mois syriens. Le texte y est très embrouillé et la liste des mois est mal à propos coupée par un texte obscur qui ne m'a pas paru s'y rapporter. Je reproduis seulement le tableau des mois, leur valeur chiffrée et l'explication qui s'y rapporte.

تشرين الاول   تشرين الثانى   كانون الاول   كانون الثانى   شباط
لاتز ده   ل بطدر   لابطلدح   لالماط   كح الب لح ى

اذار   نيسان   ايار   حزيران   تموز   اب   ايلول
لابالطع   لكاكوها   لاعلا   لكيبب   لايزيبح   لاعالرد   لعلبه

الرقم الاول لعدد ايامه والاخر لكون الشمس فى اوله فى اى برج والاوسطان (1) لدرجتها ودقيقتها والله تعالى اعلم اول تشرين اول سنتهم واوله فى هذا الزمان اول وسط الميزان

(1) Le texte porte : والاوسط ان.

Les quelques mots d'explication qui suivent ce tableau permettent de l'établir ainsi, en corrigeant les fautes évidentes qui se sont glissées dans les nombres des degrés des signes du zodiaque.

NOM DU MOIS.	NOMBRE DE JOURS.	DEGRÉS et MINUTES.	SIGNES du ZODIAQUE.	NOM DU MOIS.	NOMBRE DE JOURS.	DEGRÉS et MINUTES.	SIGNES du ZODIAQUE.
Tichrîn 1er.	31	17° 4′	Balance.	Nîzân....	30	21°28′	Bélier.
Tichrîn 2e.	30	19° 4′	Scorpion.	Ayâr.....	31	18°30′	Taureau.
Kânoûn 1er.	31	19°34′	Sagittaire.	Hazîrân...	30	20°12′	Gémeaux.
Kânoûn 2e.	31	20°41′	Capricorne.	Tamoûz...	31	17°12′	Écrevisse.
Chabâț...	28	22°38′	Verseau.	Ab......	31	18°37′	Lion.
Adâr.....	31	11°39′	Poissons.	Iloûl.....	30	18°32′	Vierge.

Les premiers chiffres indiquent le nombre de jours, les derniers dans quel signe du Zodiaque est le soleil au commencement du mois; les deux groupes du centre donnent les degrés et les minutes. Et Dieu est le plus savant! Le premier de Tichrîn 1er est le premier jour de leur année et c'est à notre époque, au début de la moitié de la Balance.

J'ai dû rectifier les chiffres des degrés : ainsi, pour Tichrîn 1er, au lieu de : تز = 407, il faut évidemment : يز 17; pour Tichrîn 2e et pour Kânoûn 1er, بط doit être lu يط; pour Kânoûn 2e, ل 30 doit être remplacé par ك 20, un signe ne pouvant avoir plus de 30°; pour Chabâț, il faut supprimer ا et remplacer ل par ك comme plus haut; pour Adâr, écrire يا au lieu de با [1]. Pour Ayâr, Ab et Iloûl, le nombre des degrés est représenté par ع 70, ce qui est impossible; je propose de lire : يح 18.

Les lettres qui représentent les signes du Zodiaque me paraissent avoir été toutes plus ou moins altérées. Je crois en effet qu'elles doivent en principe être les lettres terminales du

[1] Comme ce nombre est beaucoup plus faible que les autres, il vaudrait peut-être mieux lire : كا 21.

nom arabe. Or cela ne se vérifie que deux fois, comme cela résulte du petit tableau suivant :

NOM ARABE DU TEXTE.	LETTRE TERMINALE.	LETTRE DU TABLEAU.	NOM ARABE DU TEXTE.	LETTRE TERMINALE.	LETTRE DU TABLEAU.
الميزان	ن	ه	الحمل	ل	ها
العقرب	ب	ز	الثور	ر	ا
القوس	س	ح	الجوزا	ا	ب
الجدى	ى	ط	السرطان	ن	ج
الدلو.	و	ى	الاسد	د	د
الحوت	ت	ع	السنبلة	ة	ة

Remarquons d'autre part, que si nous partons du Taureau, les lettres du tableau paraissent suivre l'ordre numérique : ا ب ج د ه و ز ح ط ى يا يب avec les altérations suivantes : un second ه au lieu de و, ع pour يا et ها pour يب. Même, dans cette hypothèse, il faudrait, je pense, décaler d'un rang toutes les lettres, le n° 1 devant être reporté au Bélier الحمل qui commence la série des signes dans le Zodiaque arabe identique au Zodiaque grec.

Je laisse au lecteur le soin de décider, en l'état d'incorrection de ce texte, quelle est la meilleure interprétation.

P. 238 et 239, le *Kachkoûl* donne, en transcription chiffrée, la valeur de quelques mots arabes : الحس ٦٨٣١, المشترك ٢٢٤٣٤٣١, اليقظة ٥٩١١٣١, النوم ٤٦٥٣١, المنام ٤١٥٤٣١, عالم ٤١٣٧ (qu'il faut écrire : ٤٣١٧), بصورة ٥٢٦٩٢.

Comme on le voit, ces transcriptions sont conformes à l'alphabet chiffré que j'ai présenté dans mon article précédent[1]. Il n'y a pas lieu de s'arrêter.

[1] *Journal asiatique, loc. cit.*, p. 47-50. Je profite de l'occasion pour signaler que cet alphabet, ce qui m'avait échappé, figure dans la liste de Hammer (*Ancient alphabets*, p. 6, 7 et 8).

P. 353 figurent encore quatre transcriptions du même genre : مغايرة ٥٣١١١ (qu'il faut corriger en : ٥٢١١١٤), لجميع ٧١٤٣٣, للظهور ٢٦٥٩٣٣, الظهور ٢٦٥٩٣١.

Des quatre passages du *Kachkoûl* que nous avons analysés, le premier seul nous apporte quelque chose de nouveau. Le second ne paraît pas comporter de cryptographie proprement dite; les troisième et quatrième ne font que confirmer les résultats déjà acquis.

M. Massignon me signale encore un texte fort curieux, qui contient, je crois, la véritable clef de la cryptographie chiffrée. Il est tiré d'un livre intitulé : *Les difficultés des sciences*, مشكلات العلوم, commencé par Mollâ Mahdî ibn Aboû Dharr an Nahrâḳî et terminé par son fils Mollâ Mouḥammad ibn Aboû Mouḥammad Mahdî. Cet ouvrage a été lithographié à Téhéran le 20 Chawwâl 1321 (= 10 janvier 1904). Le passage suivant se trouve p. 265-266 :

(en marge :) في الخط مرموز رسمه
فائدة اعلم ان لبعضهم طريق
مستحدث في رسم الخط يكتبون
بها بعض ما لا يريدون ان يطلع
فيه جميع الاشخاص وقد كتب
بهذا الطريق شيخنا البهاى رة
في الكشكول بعض الكلمات وطريقه
ان يرسم خط عرضى وعلى فوقه
الرقوم الهندسة (1) لكل حرف رقم

Sur une cryptographie. Utilité. Sache que quelques-uns ont inventé un procédé d'écriture dont ils se servent quand ils ne veulent pas être compris de tout le monde. Notre cheïkh al Bahâï l'a employé dans le *Kachkoûl* pour quelques mots. Voici ce procédé.

On trace une ligne horizontale et au-dessus, les chiffres de géométrie (1), chaque lettre ayant un chiffre correspondant à sa

(1) Il faudrait : الهندسية ou, peut-être, الهندية «les chiffres indiens».

يساويه في العدد فعلامة احادها
الا يصل الى الخط العرضي وعلامة
عشراتها ان يصل اليه ولا يتجاوز عنه
[renvoi en m. : ماتها يتجاوز عنه]
واما الالف فله حرف واحد وهو
ايضا يكتب متجاوزا ويفرق بينه
وبين الماء بقرينة المقام

valeur numérique. Les unités ont pour caractère que le chiffre n'atteint pas la ligne horizontale; les dizaines, qu'il l'atteint sans la dépasser; les centaines, qu'il la dépasse. Quant au mille, il n'a qu'une lettre et il est également écrit en dépassant. On le distingue des centaines par le contexte[1].

Le texte donne en exemple la transcription de quelques noms propres arabes : elle n'est pas rigoureusement conforme à la théorie; je la rétablis dans le petit tableau suivant :

جعفر	٩ ٨ ٧ ٣
زيد بن خالد	٤ ٣ ١ ٩ ٥ ٢ ٤ ١ ٦
غياث	٩ ٥ ١ ١
(en marge) محمد	٤ ٤ ٨ ٤

Comme on le voit, ce système, qui est une ébauche de celui qui a servi en Occident pour la notation musicale, permet de distinguer les unités, dizaines et centaines. S'il était respecté par les copistes, nous aurions la clef définitive de la cryptographie chiffrée arabe. Malheureusement, il n'en est pas ainsi; outre les confusions de chiffres, très fréquentes, la règle de position, dans les textes que je connais, est complètement méconnue. Qu'on imagine une partition où les notes ne seraient

[1] Littéralement : «par l'accessoire du lieu». Sur le sens de قرينة, cf. Dozy *Supplément aux Dictionnaires arabes*, sub verbo.

pas à leur place sur les lignes! Dans le texte même de notre auteur, malgré l'explication très claire qui précède, il n'y a pas un seul mot correctement transcrit en ce qui regarde la règle de position; de plus, زيد est écrit avec confusion de ٧ et ٦; les deux premières lettres de عقد sont correctement chiffrées, mais les deux dernières manquent[1]. On conçoit *a fortiori* que les copistes, privés de toute clef, doivent commettre d'innombrables erreurs.

Ce texte ne nous aide donc pas beaucoup à déchiffrer cette cryptographie arabe, mais il est précieux, car il en complète la théorie, qui est désormais, je crois, tout à fait mise au point.

Le tableau que j'ai présenté dans le premier article (p. 47) doit donc être modifié ainsi :

١	ا	١	ي	+	ق	+	غ
٢	ب	٢	ك	٢	ر		
٣	ج	٣	ل	٣	ش		
٤	د	٤	م	٤	ت		
٥	ه	٥	ن	٥	ث		
٦	و	٦	س	٦	خ		
٧	ز	٧	ع	٧	ذ		
٨	ح	Δ	ف	٨	ض		
٩	ط	٩	ص	٩	ظ		

Il ne me reste plus qu'à offrir, une fois de plus, à M. Massignon, mes vifs remerciements et mes sincères compliments.

[1] Peut-être sont-elles mal venues à la gravure.

MÉLANGES.

LE ROMAN TURC DE HAÏQAR.

(*Journal asiatique*, janvier-mars 1921, p. 113-122.)

Depuis l'édition de Cambridge (1898) — qui comprend surtout les textes syriaque (C), arabe, arménien, et la traduction d'un texte slave — de nombreuses éditions[1] ont levé bien des difficultés et nous permettent d'ajouter quelques notes à l'édition de M. Danon :

I. P. 120, dernières lignes. Les papyrus nous ont donné la forme originale du nom du bourreau, c'est ܢܒܘܣܡܣܟܢ qu'on peut lire : *Nabousoumiskoun*. La plupart des versions l'ont abrégé en Yabousemak ou Abousemik, Nabousemak, cf. *Histoire et sagesse*, p. 196; Leroy, p. 375[2]; quelques manuscrits

[1] Citons notre compilation : *Histoire et sagesse d'Ahikar l'Assyrien*, Paris, Letouzey, 1909, 8°, 308 pages, qui tient compte de l'édition de Cambridge (C), du néo-syriaque (NS) édité par M. Lidzbarski, d'un texte arabe (S) édité par Salhani, d'une version roumaine traduite par M. Gaster, etc., et donne en plus la traduction d'un manuscrit syriaque de Berlin, Sachau, 336, (B) qui semble provenir d'un manuscrit syriaque fragmentaire complété par une traduction syriaque d'un texte arabe (cf. Th. Nöldeke, *Untersuchungen zum Achikar-Roman*, Berlin, 1913, p. 51). — Voir aussi l'édition et la traduction, par L. Leroy, de deux manuscrits arabes de Paris (n°s 3637 et 3656) dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. XIII (1908), p. 367-388; t. XIV (1909), p. 50-70 et 143-154, et les papyrus araméens du ve siècle avant notre ère, édités et traduits par M. Sachau, Leipzig, 1911. — M. Nöldeke (cité plus haut), en sus d'autres textes connus, a utilisé des manuscrits arabes de Gotha (n° 2652), de Leyde (n° 1292^{b}), de Copenhague (n° 236). — Enfin nous avons édité et traduit dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. XXI, trois manuscrits syriaques : de Berlin (Sachau 162), de Mgr Graffin (G), de M. H. Pognon (P). Nous renverrons au tirage à part : *Documents relatifs à Ahikar*, Paris, Picard, 1920, 96 pages. — On peut ajouter que L. Leroy a édité et traduit, comme documents de comparaison, *La vie, les préceptes et le testament de Lokmân*, dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. XIV (1909), p. 225.

[2] Nos renvois sont à compléter d'après la note précédente.

l'ont allongé en Yabousimi(kma)skin(at) et Yabousmi(kma)ski-n(akti) (P et G, *Documents*, p. 57). Ces diverses formes expliquent la leçon de C (p. 52, l. 1) : Yebousmak Meskîn Knotî (ܝܒܘܣܡܟ ܡܣܟܝܢ ܟܢܬܝ); c'est le même nom propre, coupé en trois, avec la finale un peu modifiée pour lui donner un sens. Il faut traduire : «Yabousmakmeskin, mon ami». Yabousmakmeskin[1] correspond suffisamment à l'original Nabousoumiskoun et la traduction de Knoti (ܟܢܬܝ) par «mon ami» semble certaine parce qu'on trouve plus loin (C, p. 55, l. 6) le même mot avec ce sens. Il n'y a donc plus rien de mystérieux et les meilleurs manuscrits sont ceux qui ont conservé la forme la plus apparentée au Nabousoumiskoun des papyrus.

II. P. 121-122. La finale du turc qui mentionne la bastonnade et la pendaison de Nadan aux latrines n'est pas opposée à celle du conteur arabe, car toutes les versions renferment plus ou moins explicitement tous ces détails, mais elles les placent avant les dernières instructions à Nadan. Le turc a simplement *transposé*, mais n'a rien inventé. Voir édition de Cambridge, p. 21, 51, 79, 113.

Le manuscrit B porte :

Je pris Nadan et allai à ma maison, je l'attachai avec des liens et des chaînes de fer; je lui mis des liens de fer aux mains et aux pieds et je mis du fer sur ses épaules, puis je commençai à le flageller de verges et (à le frapper) de coups violents.

Le néo-syriaque et l'arabe correspondant sont plus explicites :

(Je le frappai) de mille coups entre les épaules, de mille sur le dos, de mille sur les pieds et de mille sur le cœur. Cf. *Histoire et sagesse*, p. 235.

(1) *Meskin* signifie «pauvre»; aussi M. Leroy, p. 375, a traduit : «Le bourreau s'appelait Abou Samik *et c'était un homme pauvre.*» Il faut lire en un mot, p. 386-387 : Abou Samikmeskin.

G porte :

Je le conduisis à la maison. Je commençai par le flageller fortement, je le frappai de mille soixante-dix coups sur son dos, de mille sur son épaule, de mille sur son ventre, de mille sur son derrière et de mille sur ses pieds et chaque jour je le frappai. Quand il voulait reposer, je le faisais étendre sur le fumier pour qu'il respirât une odeur puante et je lui donnai pour nourriture du pain et de l'eau avec mesure. Cf. *Documents*, p. 68.

L'arabe Leroy, p. 145, porte aussi :

Haïkar s'en empara, lui lia les mains et les pieds, le prit dans sa maison, lui mit aux pieds une lourde chaîne et le frappa durement sur les pieds, sur le dos et sur le ventre, sous les aisselles et sur les jambes, le couvrant de plaies. Après l'avoir frappé, il le jeta dans un lieu obscur près des latrines.

Les différences entre les versions et même les transcriptions ne doivent pas trop nous étonner, car Haïkar faisait partie de ces contes populaires envers lesquels toutes libertés semblent permises. Nous avons cité dans notre compilation *Histoire et sagesse d'Aḥikar* [1], de nombreux passages de la traduction (?) d'Agoub et de celle qui a été éditée dans les Mille et une nuits, pour montrer comment les traductions deviennent facilement des adaptations.

Il faut cependant remarquer, à la louange des scribes syriens, que les transcripteurs des manuscrits B et P ne se sont pas permis d'uniformiser la filiation de Sennachérib et de Sarḥédom. Dans la partie ancienne, ils ont trouvé qu'Aḥikar avait servi Sarḥédom, fils du roi Sennachérib [1]; dans la partie nouvelle, au contraire, ils ont trouvé qu'Aḥikar était l'écrivain de Sennachérib, fils du roi Sarḥédom, et ils ont transcrit

[1] On devrait écrire Aḥiqar ou Achiqar. — Nous avons écrit Aḥikar pour nous conformer à la graphie de l'édition de Cambridge.

[1] C'est la bonne leçon, conforme à l'histoire et aux papyrus. On la trouve aussi dans le manuscrit G.

fidèlement ces phrases contradictoires. Cf. *Documents*, p. 15, p. 56, note 5.

III. P. 117. La version turque, comme les manuscrits B, G, P, etc., suppose qu'Aḥikar s'adresse d'abord aux idoles. Elle porte : «Si vous m'accordez un fils, je (m'engage à) vous consacrer (par testament), à partir (du jour) de ma propre mort jusqu'au décès de mon fils, un quintal d'or par jour.» Il est difficile de donner, de ce passage, une traduction qui le rende vraisemblable. La bonne leçon figure en BP :

Alors, moi, Aḥikar, j'allai offrir des sacrifices et des dons aux dieux et je leur fis brûler des aromates et des parfums et je leur dis : «Si vous êtes dieux, donnez-moi un fils pour que je me réjouisse en lui et qu'il soit mon héritier quand je mourrai, car si depuis le jour de ma mort jusqu'au jour où il mourra, il diminuait mon bien chaque jour d'un talent d'or, mon argent ne manquerait pas et ne cesserait pas», *Documents*, p. 74.

La mention du talent d'or par jour a seulement pour but de montrer combien il a besoin d'un héritier qui puisse recueillir ses immenses richesses.

On peut encore faire remarquer ici que les papyrus portent une autobiographie comme le syriaque ci-dessus. Tous les textes — comme le turc — qui emploient la troisième personne sont des remaniements.

IV. P. 118 (1). La leçon du turc : «Bien que tu deviennes grand et puissant, que de (fois) un âne a construit deux maisons en un seul jour» est certainement mauvaise. Il faut lire, par exemple, avec B :

N'élève pas ta voix avec jactance et tumulte, car s'il suffisait d'une voix puissante pour construire une maison, l'âne en bâtirait deux en un jour. *Histoire et sagesse*, p. 159; *Documents*, p. 50-51 et Leroy, p. 371.

V. P. 119 (3). Le turc porte, comme presque toutes les traductions, que c'est le mûrier qui produit des feuilles après tous

(les arbres) et fait manger ses fruits avant tous (les autres); mais le syriaque ܬܘܬܐ (*toutâ*) mûrier, ressemble assez à ܬܐܬܐ (*tîtâ*) figuier, pour que nous ayons cru devoir traduire :

Ressemble au figuier qui (porte) des fleurs à la fin et dont le fruit est mangé d'abord. *Histoire et sagesse*, p. 158.

Car nous ne savons pas si cette propriété convient au mûrier, mais nous savons que le figuier peut porter des fruits même avant d'avoir des feuilles. C'est donc bien lui « qui produit des fruits avant tous les arbres ». *Ibid.*

VI. P. 119-120 (5). Cette maxime signifie seulement que le même acte prête à deux interprétations bien différentes suivant qu'il provient d'un pauvre ou d'un riche. Il ne faut donc pas trop l'alambiquer. Le texte de PC est très suffisant :

Mon fils, si un riche mange un serpent, on dit qu'il le mange pour guérir sa maladie, et si un pauvre le mange, on dit qu'il le mange par faim. *Documents*, p. 53. Cf. *Histoire et sagesse*, p. 161 et Leroy, p. 871.

Ce sens est d'ailleurs confirmé par une autre sentence :

Mon fils, celui dont la main est pleine est appelé sage et honorable, et celui dont la main est vide est appelé méchant, pauvre, besogneux et indigent, et personne ne l'honore. *Histoire et sagesse*, p. 172.

VII. P. 120 (6). Cette sentence manque dans un bon nombre de versions et de manuscrits. Le texte primitif semble être : « Mon fils, si tu trouves quelque chose devant une idole, offre-lui sa part. » Nöldeke, p. 44, n° 70; *Documents*, p. 52; *Histoire et sagesse*, p. 183. Certains manuscrits arabes ont cherché un sens plus obvie, qui a encore été accentué dans le turc.

VIII. P. 120, au bas. Le nom du roi de Perse et d'Élam manque en général dans les manuscrits; on trouve dans G : Akîš bar Semaḥlin, *Documents*, p. 55. Le néo-syriaque porte en somme le même nom, *Histoire et sagesse*, p. 190. L'arabe

Leroy porte : Akhîš Ibna-Chah Hakim, p. 374 et provient donc de la même source. Le turc : Khîš Ibn Selim provient aussi de Akîš bar Semaḥlin.

IX. P. 121, ligne 5-7, il n'y a que *deux* garçons (et non trois) qui chevauchent sur les aigles. Cf. *Histoire et sagesse*, p. 213; *Documents*, p. 63; arabe Leroy, p. 53.

La publication de M. Danon, qui fait connaître une rédaction turque de la légende d'Aḥikar d'après un manuscrit de 1769, fournira matière à un nouveau paragraphe dans l'histoire littéraire de ce célèbre roman[1].

F. Nau.

[1] Nous regrettons de n'avoir pu traiter ce sujet ici qu'assez superficiellement. Nos amis savent comment on nous a contraint à consacrer tout notre temps aux mathématiques. Cf. *Documents*, p. 96, et *Revue de l'Orient chrétien*, t. XXII (1920-1921), p. 109.

NOTE SUR L'ACCEPTION, À TRAVERS LA CIVILISATION INDIENNE, DU MOT *DHARMA*.

La signification de l'idée de *dharma,* vraiment centrale dans la pensée indienne, est multiple et diverse comme la civilisation qui l'a conçue; aussi est-il usuel dans les ouvrages d'indianisme d'indiquer que ce mot a, selon les cas, divers sens : loi, religion, ordre social, vertu, devoir, droit, justice, mœurs, convenances, être, phénomène, essence, existence, qualité. Ceci dit, on choisit dans un cas tel sens, dans un autre tel autre, ou l'on renonce à traduire. Nous craignons que cette affectation de scrupule atteste quelquefois un manque de courage. Certes un concept riche de contenu a dû voir constamment sa signification évoluer au cours d'une histoire d'au moins trois millénaires; mais cette évolution même doit avoir sa raison, comme l'apparent caprice d'une courbe obéit à une loi. Il faut se demander résolument pourquoi et comment le même mot peut avoir signifié tantôt, comme dans la *Bhagavad-gītā,* le devoir et le droit de caste; tantôt, comme dans l'enseignement du *muni* des Çākyas, l'idée même de religion; comment il peut désigner tantôt la loi morale ou juridique, tantôt l'objectivité; comment il en vint a exprimer le premier et le dernier mot du Bouddhisme, et à ne présenter pour ainsi dire aucune valeur spéculative aux yeux des adeptes d'un Brahmanisme tardif.

I. Le sanscrit védique emploie le mot de *dharman,* un de ces termes neutres fort anciens, qui nous introduisent dans

l'arrière-fond de la pensée indienne : *dhāman, karman, brahman*. Le *Ṛgveda* appelle dharman l'acte sacrificiel par lequel dieux ou prêtres «maintiennent» l'ordre du monde. Il nous explique expressément (v, 63) que Mitra et Varuṇa sont les gardiens des lois (*ṛtasya gopāvadhi; vratā rakṣethe*) par l'efficace de leur dharman (mot constamment usité au moyen : *dharmaṇā*); et ce dharman est comme un sortilège d'être surnaturel (*asurasya māyayā*).

II. Les plus anciennes *upaniṣads*, puis, à un stade ultérieur, les *çāstras* juridiques ou politiques (*dharma-, nītiçāstra*), montrent dans la puissance temporelle du monarque l'héritière de la souveraineté que confère l'acte pie : le roi a pour fonction de «maintenir» cet ordre social qu'expriment collectivement la loi et individuellement la vertu. La *Bṛhadāraṇyakopaniṣad* (I, 4, 14) salue déjà dans le dharma (devenu terme masculin) un principe supérieur aux quatre castes, supérieur au démiurge même : la souveraineté de la souveraineté (*kṣatrasya kṣatram*), cette puissance qui est vérité (*satyam*), mais aussi cette vérité qui est puissance et en laquelle «le faible en lutte contre le fort met son recours comme en un roi». Effectivement, au sacre des rois, on proclame qu'il est né un «gardien du dharma», — en termes analogues à ceux qui faisaient tout à l'heure des dieux les «gardiens» du ṛta ou des vrata. Le roi en personne déclare : «Le dharma doit entrer en vigueur dans mon pays.» Le dharma n'exprime plus la puissance du sacré, mais la puissance de la souveraineté temporelle; quoiqu'il ait passé des dieux aux prêtres, puis des prêtres aux rois, le dharma consiste toujours à maintenir un ordre. Ce despotisme éclairé qui fait le fond de la politique indienne voit dans le peuple, matière sociale sans initiative (*prakṛti*, — on voudra bien remarquer le mot), mais dont la sauvegarde est la raison d'être du monarque lui-même, un troupeau à

protéger, conformément à l'antique métaphore pastorale selon laquelle s'exprimait dans les Védas la sollicitude divine.

III. Voilà dans quelle ambiance s'édifie le Bouddhisme. Le *dharmacakrapravartana* du Bouddha coïncide à bien des égards avec la conception du monarque *cakravartin* : la roue solaire, emblème de la royauté, ainsi que cette roue dialectique, inhérente à l'existence comme sa structure même, le *pratītyasamutpāda*, figurent par l'insertion des rais dans le moyeu le «maintien» d'un ordre, la convergente adaptation d'une pluralité. C'est aussi bien comme roi que comme bouddhiste, qu'Açoka prône le dharma. Et son maître spirituel, le Bouddha, non seulement passe pour avoir été prince de famille royale, mais fit en vérité, dans l'ordre métaphysique, c'est-à-dire indissolublement intellectuel et moral, ce que fait un roi dans son royaume. Le dharma qui est sa religion consiste à comprendre que le donné est fait de phénomènes (dharma au sens de *saṃskāra*), mais de phénomènes en connexion, ajustés en une insurmontable relativité par la loi de causalité, — de sorte qu'il suffit de dissocier méthodiquement leur contexture pour trouver dans le *nirvāṇa* qui n'est ni être, ni non-être, la délivrance. Reconnaître le conditionné pour du conditionné, c'est la tâche de l'intelligence et la voie du salut. Pareillement, dans un État régi par un prince juste, se conformer à la loi est le plus sûr moyen d'en éviter les rigueurs.

IV. Le *Mahāyāna*, peut-être sous l'influence de théories créationnistes d'inspiration gnostique, cherche dans le Bouddha lui-même le principe qui donne l'être aux phénomènes. Il les suscite par une puissance d'illusion qui lui appartient en propre, comparable à l'*asurasya māyā* de Mitra ou de Varuṇa, ainsi qu'à la Māyā de Kṛṣṇa reconnue par les Bhāgavatas. Mais ces phénomènes qu'il suscite, il les proclame illusoires :

il ne pourrait sauver s'il ne savait tromper. L'ordre fallacieux de l'illusion, comme l'ordre salutaire de l'affranchissement, se fondent également dans le Tathāgata. La *Prajñapāramitā*, Açvaghoṣa, l'école Mādhyamika, enfin et surtout les Yogācāras élaborent, de plus en plus complexe, une doctrine des corps du Bouddha (*trikāya;* cf. *J. As.*, mai-juin 1913), par laquelle se précise la notion d'un Bienheureux faiseur de cette fantasmagorie, le monde, mais dénonciateur de cette fantasmagorie et prêchant lui-même la vacuité de sa loi. Ne nous étonnons donc pas que le même mot désigne à la fois la religion bouddhique (*Dhammapada; Dharmasaṃgraha*) et l'être; comme aussi, pour parler à la façon des Alexandrins, l'essence intelligible et idéale (par exemple dans *Dharmakāya*, « agrégat des dharmas »), ou encore, si l'on s'en tient au point de vue de la conscience subjective, ces manières d'être qui sont nos états d'âme (*Dhammasangaṇi*). Pour des esprits convaincus d'avance que tout n'est que phénomène et relativité, la loi consiste à comprendre que tout n'est que loi. Cette loi n'a ni plus ni moins d'existence que les Bouddhas qui la conçoivent; et l'ordre qu'elle implique, ce sont eux qui en exorcisent le prestige, mais ce sont eux aussi qui le maintiennent.

V. Nous allons saisir à présent pourquoi le Brahmanisme médiéval, qui prête au mot de dharma des acceptions techniques variables selon les *darçanas* (par exemple : l'objet du sens interne ou *manas*), fait en somme à cette idée si peu de place. C'est peut-être parce que le mot est devenu presque synonyme de Bouddhisme, nom d'une hérésie que l'on combat. Mais c'est surtout parce que le Brahman védantique, le Puruṣa du Sāṃkhya et autres premiers principes admis par les écoles orthodoxes n'ont cure de justifier l'existence d'un ordre quelconque dans la diversité du donné empirique. En contraste avec l'erreur absolue, l'identité pure du vrai suffit

désormais aux esprits spéculatifs, que cesse d'intéresser le monde sensible. Le Bouddhisme faisait figure d'un Védisme sans dieux, sans prêtres, mais avec un monarque spirituel, dont la pensée jouait le rôle que remplissait naguère l'acte sacrificiel. Or le Vedānta nous apparaît comme un Bouddhisme sans Bouddha, où culmine un Ātman sans pensée, véritable hypostase du nirvāṇa (cf. l'expression de *Brahmanirvāṇa*). Entre ces deux pôles, l'erreur infiniment diverse, et l'unité seule vraie, il ne saurait y avoir aucun ordre ni moral, ni logique, ni ontologique à maintenir : le dharma ne peut plus jouer aucun rôle métaphysique.

Nous conclurons qu'à travers son évolution l'idée de dharma demeura fidèle à sa signification fondamentale, exprimée dans la valeur constante de la racine indo-européenne dont procède ce mot : tenir ferme, maintenir. D'où l'aspect spécifiquement indien de cette idée, aspect que ne présentent ni l'idée juive de loi, pourtant identique en Israël à celle de religion; — ni l'idée grecque de νόμος, qui cependant atteste, par son contraste avec φύσις, un artificialisme très accusé; — ni l'idée chinoise de *fa* 法, traduction consacrée de dharma, mais dont le sens originaire est voie, méthode, et non loi.

Il nous sera permis de schématiser dans le tableau suivant les principales étapes de l'évolution du concept de dharma :

Sens actif (*dharman*) :

Puissance de l'acte sacrificiel, ordonnateur et conservateur du monde.

Sens passif (*dharma*) :

Le résultat de la puissance du souverain; l'ordre qu'il fonde en établissant et conservant la justice.

Le résultat de la puissance de la relativité, qui dans notre ignorance constitue le monde et qui, une fois comprise, le dissout.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Le résultat de la puissance du Bouddha, mystificateur et sauveur.
Le résultat de l'activité des cinq sens, objet propre du manas, reconnu comme sorte de «sensorium commune» par les Vaiçeṣikas.

Le dharma pouvant de la sorte se définir : le fait d'être maintenu, par l'efficace d'un pouvoir qui maintient, — dieu, prêtre, roi ou Bouddha, — on ne saurait s'étonner que tout ce qui fut conçu par la pensée indienne comme pourvu de quelque stabilité ait mérité le nom de dharma : l'ordre cosmique; — la justice sociale, le régime des castes; — l'objectivité de l'être, fût-il phénomène et vacuité universelle; — la vérité de la religion; — les mœurs et convenances.

Mais peut-être trouvera-t-on étrange que le Bouddhisme, pour lequel, comme pour Héraclite, *πάντα ῥεῖ*, tout est perpétuellement instable, ait précisément désigné sa doctrine par le même mot de dharma, qui implique stabilité. — A cette objection, nous répondrons que les Bouddhistes admettent une stabilité : celle du vide. «Tout est relatif, il n'y a que cela d'absolu.» Ainsi s'exprimait A. Comte dans l'une de ses premières lettres à d'Eichthal. Mais l'absolue relativité est encore un absolu.

Au surplus, notre interprétation se trouve, à quelque degré tout au moins, corroborée par deux faits qui nous serviront comme de contre-épreuve.

Le premier atteste que le vieux Brahmanisme concevait bien le dharma comme un ordre stable : c'est le fait que la plus ancienne génération des sophistes indiens, dialecticiens négateurs de toute vérité comme de toute moralité, c'est-à-dire de tout ordre, ont décoché contre le dharma leurs traits les plus acérés. Le véhément immoralisme de ces «libertins» s'exprime en des diatribes aussi nietzschéennes que celles de ce Calliclès qui scandalisait les Athéniens de bonne famille, amis du jeune Platon, les Glaucon et les Adimanthe; ces bou-

tades d'un relativisme effréné, le *Mahābhārata* nous les a conservées en de saisissantes formules : «Le juste prend les apparences de l'injuste; l'injuste, celles du juste» (*adharmarūpo dharmo hi kaçcid asti, dharmaçcādharmarūpo'sti*). «Le droit d'une époque est l'illégalité d'une autre époque.» «La moralité n'est qu'un bavardage insensé» (*dharmo bhavati pralāpaḥ*); c'est la force, ou l'argent, qui font loi. — La seule réfutation qu'ont comportée ces sarcasmes, c'est celle à laquelle faisait allusion le texte cité de la *Bṛhadāraṇyakopaniṣad* : l'affirmation d'une «vérité en laquelle le faible met son recours comme en un roi»; de même qu'en Grèce Platon réfutait Calliclès en établissant l'existence, sinon dans l'ordre de la réalité sensible, du moins dans l'ordre du vrai, de lois non écrites (νόμοι ἀγράφοι).

Enfin l'autre fait qui nous paraît montrer, celui-là, que le Bouddhisme concevait aussi, à sa façon, le dharma comme une stabilité, c'est cette simple glose donnée par un traducteur chinois du mot de dharma, et rapportée par E. Chavannes dans sa traduction des *Cinq cents contes* (II, 259) : *tchou tch'eu* 住持, le premier de ces termes signifiant «arrêter», le second «tenir ferme, gouverner, maintenir».

P. Masson-Oursel.

LA PLUS ANCIENNE TOMBE CHRÉTIENNE DE L'INDE SEPTENTRIONALE[1].

On ne sait peut-être pas que Agra, qui possède le plus beau mausolée qui existe au monde, renferme en même temps *le plus ancien* tombeau chrétien du Nord de l'Inde, un tombeau beaucoup plus vieux que celui qui est enchâssé dans le fameux Tāj. Mais où peut-on voir cette tombe si intéressante?

Il y avait dans le vieux et beau cimetière arménien d'Agra (nommé *maintenant* le R. C. Cimetery)[2] un mausolée octogonal, sans prétention aucune, si on le compare à ceux qui furent érigés par la suite dans le même cimetière, à la mémoire de Hessing, le fameux Sumru, et d'autres aventuriers militaires du XVIIIe siècle.

Dans cet édifice, qui est *la plus ancienne* construction chrétienne d'Agra et qui est connue sous le nom de «chapelle du martyr», se trouve la tombe d'un marchand arménien, riche et très pieux, nommé Martyros, et qui mourut à Agra en l'an 1611 de J.-C.

Mais, avant de décrire la tombe et de transcrire l'inscription bilingue qui est gravée dessus, il sera bon de noter que le nom arménien Martyros [Մարտիրոս] signifie littéralement un martyr, d'où la dénomination actuelle de cette *chapelle mortuaire;* bien que quelques auteurs et archéologues catholiques trop zélés aient vainement tenté d'établir une corrélation entre cette chapelle et le martyre de deux Pères Jésuites qui mou-

(1) Rédigé en anglais par M. Seth, cet article a été obligeamment traduit en français par M. Macler, professeur d'arménien à l'École nationale des langues orientales vivantes.

(2) Cimetière catholique romain.

rurent en prison sous le règne du Chah J̌ahan et furent transportés et enterrés dans la *Chapelle de Martyros*, parce qu'en ce temps-là il n'y avait pas d'autre terre bénite à Agra.

Lorsqu'on pénètre dans cette *chapelle mortuaire*, on trouve dans la niche placée à droite deux tablettes murales en grès, l'une recouverte d'une inscription arménienne et placée à la tête du tombeau, l'autre portant une inscription persane placée au pied du même monument.

J'ai cependant le regret de faire observer que les mains impies des vandales n'ont pas épargné ces tablettes; on y distingue nettement des traces de plâtre, ce qui prouve à l'évidence que ces tablettes ont été recouvertes de plâtre, puis, plus tard, badigeonnées à un moment où, dans l'intérêt de l'archéologie, le plâtre blanc avait été enlevé par quelques ouvriers malhabiles, évidemment à l'aide d'un pic trop grossier. Plusieurs lettres de l'inscription arménienne ont été très écornées, et ce n'est pas sans de grandes difficultés que je parvins à déchiffrer l'inscription, et ce, à l'aide d'une forte loupe.

Après ce qui était arrivé aux deux tablettes murales dont il vient d'être question, je supposai aussitôt que d'autres tablettes commémoratives devaient également avoir été traitées pareillement, je veux dire avec la même brutalité expéditive par des mains vandales; depuis lors, j'ai découvert que mes soupçons et mes craintes étaient parfaitement fondés, car, à ma grande stupéfaction, je trouve les lignes de mauvais augure suivantes dans l'ouvrage de Blunt, *Christian Tombs and Monuments in the United Provinces*, à la page 38 : « Toutes les inscriptions arméniennes (sauf celle de Ḫwaǰa Mortenepus) étaient sur les murailles et sont maintenant cachées par une couche de badigeon dont j'espère qu'un jour elles finiront par être débarrassées. »

Depuis cette navrante découverte, j'ai demandé au Service archéologique d'Agra d'enlever le plâtre qui recouvre les murs de la *chapelle mortuaire* et d'exposer à la lumière du jour les

trésors qu'il cache. J'ose espérer que les honorables conservateurs des « anciens tombeaux et monuments » donneront satisfaction à mon humble demande et sauveront de l'oubli ces appréciables monuments de mes compatriotes, dans cette ancienne et glorieuse capitale de la puissance mongole.

Arrivons à cette inscription bilingue, dont voici la transcription correcte :

ARMÉNIEN.

Հանգաւ ի այս տապանս փիրբա
շին որդին մղտեսի Մարտիրոս Ջու-
ղայի վաղճանեցաւ ի ակռայ
քաղաքի եւ ապրանքն ետ այ̅ վ̅ո իւր
Հոգոն· Թիվ Հայոց ռկ :

PERSAN.

اینجا مدفون است خواجه مرتینس ارمنی مقدسی
که خودرا غلام کریستس می کفت وچون
صاحب خیر بود هرچه با حود داشت بندر
انحضرت بفقرا ایثار کرد
یك هزار وششصد ویازده از تولد حضرت عیسی

Différentes traductions de l'inscription persane ont été proposées depuis 1876, mais aucune n'a été rendue correctement en anglais, comme on s'en apercevra dans un instant. Quant à l'inscription arménienne, elle est traduite ici pour la première fois, comme suit :

Dans cette tombe reposa le pèlerin (mahtési)
Martiros, fils de Pirbaši, de Julfa.
Il mourut dans la ville
d'Agra et donna ses biens à Dieu pour [le
salut de] son âme. Ère arménienne 1060 (= 1611 de J.-C.).

Il ne pouvait pas y avoir eu de plaque sur la tombe de l'Arménien Martiros, étant donné que le Service archéologique a récemment placé une plaque en marbre blanc sur la tombe, avec l'inscription suivante, qui est plutôt une traduction, combien incorrecte, de l'inscription persane placée au pied du tombeau, et qui porte :

Ici repose le saint Ḫawaǰa Mortenepus, Arménien, qui professa le Christ et qui fut un homme juste; tout ce qu'il avait, il le donna par charité aux pauvres, en gage de fidélité à son Maître adoré. Dans l'année mille six cent et onze de la naissance du Christ.

Tout d'abord, le nom de la personne enterrée là, qui est la partie essentielle de l'épitaphe, a été inexactement traduit. Car, au lieu du persan Martinus (مرتينس), qui est le mot latin pour Martin, ou Martyrose, les savants traducteurs ont lu — je ne peux comprendre comment, ni d'où ils l'ont tiré — Mortenepus, qui n'est certainement pas un nom arménien.

En outre, le mot *Moḳdesī* (مقدسى), qui, en arménien, signifie un pèlerin (*մահտեսի*) — celui qui a visité le saint sépulcre à Jérusalem — a été fautivement traduit comme signifiant « Moḳaddasī », dans le sens de « un saint homme »; de la même manière, trop arbitraire, le mot persan *golām* (غلام = un esclave) a été fautivement traduit par « un disciple ».

Comme il y a pas mal de fautes manifestes dans la traduction mentionnée ci-dessus, je crois devoir donner une traduction correcte de l'inscription persane originale; elle présentera ce texte :

Ici gît enterré l'Arménien Ḫwaǰeh Martinus, le pèlerin, qui se nommait lui-même l'esclave du Christ; et comme il avait un caractère charitable, tout ce qu'il possédait il le donna par charité aux pauvres, par respect pour son Maître. An mille six cent et onze de la naissance de Jésus.

Une personne qui se nomme humblement « l'esclave du

Christ» (*քրիստոս*) se retournerait dans son tombeau si elle était appelée «saint homme»; de sorte que les traducteurs ont commis une injustice envers sa mémoire, en le qualifiant de «saint». A cette occasion, je me permets de suggérer au Service archéologique d'Agra de remplacer l'inscription fautive de la plaque actuelle, et de la remplacer par une autre qui reproduirait l'inscription *correcte* telle que je l'ai donnée ci-dessus.

Examinons maintenant qui était ce marchand arménien, pieux et charitable, et d'où il venait.

Mon excellent ami, le docte Père Jésuite H. Hosten, du collège de Saint-Joseph à Darjiling, a publié, dans son intéressante note sur Mirza Zul-Ḳarnayṇ (un haut fonctionnaire arménien de la cour de Akbar, J̆ehangir et Chah J̆ahan), la lettre suivante écrite d'Agra en 1612 [1], et qui jette un flot de lumière sur l'objet de cet article.

Le Père Jésuite João de Velasco, écrivant son rapport annuel d'Agra, à la date du 25 décembre 1612, dit :

Le roi nous concéda, pour enterrer les Chrétiens, un terrain convenable et vaste, où les restes des Chrétiens furent transportés, au milieu de prières solennelles, le 2 novembre (Fête des morts) : les présents offerts par les Chrétiens pour les morts furent distribués aux pauvres, fussent-ils chrétiens ou païens; tout ce qui resta fut transporté à la prison pour réconforter les prisonniers; cet acte de charité ne contribua pas peu à étonner et à édifier les Musulmans. Plus tard, cet endroit fut orné d'une chapelle (*templum*), érigée avec les aumônes d'un pieux Arménien qui, dégagé des liens du mariage par la mort de sa femme, se rendit en pèlerinage à Rome et à Jérusalem, les lieux saints de la Rédemption. De là, il retourna dans son pays (*patria*) et donna aux deux fils qui lui restaient, après la mort de sa femme, tout ce à quoi ils avaient droit. Après quoi, il se consacra si complètement à Dieu qu'il

[1] [La version anglaise de cette lettre a été publiée par le P. Hosten dans ses *Jesuit letters and allied papers on Mogor, Tibet, Bengal and Burma*, part II : Mīrzā zū-l-Qarnain, *A Christian grandee of three great Moghuls, with notes on Akbar's christian wife and the Indian Bourbons*, dans *Memoirs of the Asiat. Soc. of Bengal*, vol. V, n° 4, p. 183-184, 1916.]

s'appelait lui-même le petit esclave (*mancipiolum*) du Seigneur Jésus, et il ne permettait pas qu'on le nommât d'un autre nom.

Cependant, il voyagea dans divers pays, comme négociant, achetant et vendant des marchandises, et réalisant des bénéfices qui montèrent à plusieurs milliers de pièces d'or (*aurei* = mohurs d'or?). Tous les gains qu'il réalisait, il les abandonnait aux pauvres ou il les employait à des œuvres de piété et de charité, et ce, si fidèlement, que ce n'était qu'à contre-cœur qu'il en soustrayait quelque chose pour sa subsistance. Il avait en effet l'habitude de répéter que ces biens n'étaient plus à lui, mais au Seigneur Jésus, à qui il s'était consacré. Une fois, après de longs délais, cinq mille pièces d'or lui furent enfin adjugées à la suite d'un procès ; quel ne fut pas l'étonnement des juges quand ils le virent distribuer sur l'heure aux pauvres l'argent qu'il avait reçu.

Il racheta de très nombreux captifs, de sa propre bourse; il en soulagea plusieurs dans leurs besoins; il donna des dots aux femmes vertueuses pauvres; puis, comme le très fidèle serviteur du Seigneur Jésus, il donna ses biens et sa vie. Sans aucun doute, il mérita d'entrer dans la joie de son Seigneur.

Il fut enterré dans la chapelle (*in templo*) qu'il avait construite et il demanda au Père Xavier d'écrire sur sa tombe : «Ici repose Martin (Martinus), l'esclave du Seigneur Jésus.»

Il fut ainsi fait; et, après sa mort, tous les biens qui restaient de lui furent en partie employés à construire et à orner la chapelle, comme il l'avait ordonné; en partie distribués aux pauvres qu'il avait désignés comme ses héritiers.

Le témoignage ci-dessus, dû à la plume du Père Jésuite, qui, évidemment, connut personnellement le pieux Arménien, est une preuve éloquente de la bonté de mon noble compatriote.

Mon excellent ami, le Père Jésuite H. Hosten, qui apporta ses lumières sur un sujet aussi intéressant, et auquel je suis personnellement reconnaissant pour son importante découverte, la commente en ces termes :

N'est-il pas émouvant que l'inscription gravée sur la tombe de ce brave homme ait été si longtemps une énigme pour les archéologues ou que ses bonnes œuvres reviennent à la connaissance du public après un oubli de trois siècles? Les inscriptions de sa tombe, en arménien et en

persan, sont placées en retrait, à main droite de la chapelle octogonale, lorsque l'on entre. Ces lignes, *les plus vieilles* du cimetière, auront été lues autrefois avec incrédulité, comme un morceau de vaine ostentation. Mais elles sont au contraire l'expression modeste de grandes réalités et de la gratitude des pauvres!

L'histoire de ce vieux cimetière arménien d'Agra reste encore à écrire. Il y a aujourd'hui, en dépit des ravages du temps et des éléments, environ 120 tombes avec des inscriptions arméniennes; on peut les voir dans ce cimetière; plusieurs d'entre elles ont une valeur historique, datant des premières années du XVIIe siècle, jusqu'au milieu du siècle dernier. Des Arméniens de toutes les parties de l'Orient sont enterrés là, avec quelques prêtres. Il y a parmi eux des hommes de lettres, d'éminents négociants, des artisans habiles, de braves soldats et des officiers renommés.

Lorsque cette histoire aura été écrite, elle montrera clairement que la colonie arménienne d'Agra doit avoir été très prospère aux jours glorieux de l'Empire mongol[1].

Mesrovb J. SETH.

(1) Pour un récit détaillé des premiers établissements arméniens dans ce pays, voir *History of the Armenians in India,* par l'auteur de ces lignes. [La référence exacte du livre auquel renvoie M. Seth est : *History of the Armenians in India, from the earliest times to the present day,* by Mesrovb J. SETH... (Calcutta, 1895), in-16, XXII + 190 pages.]

COMPTES RENDUS.

Professeur Jadunath Sarkar. *History of Aurangzib mainly based on Persian sources*, t. I, 1912, règne de Chah Jahan, xxvi-376 pages; t. II, 1912, guerre de succession, 320 pages; t. III, 1921, Inde septentrionale, 1658-1661, 2ᵉ éd. revue et corrigée, 394 pages; t. IV, 1919, Inde méridionale, 1645-1689, «based on original sources». — Calcutta, M. C. Sarkar and Sons, in-12.

— *Ahkam-i-Alamgiri* (Anecdotes of Aurengzib), texte persan avec traduction anglaise, des notes et une biographie de Aurengzib. — Calcutta, même éditeur, 1912; in-18, 144 pages + 72 pages de texte.

— *Studies in Mughal India*, 2ᵉ édit. — Calcutta, même éditeur, 1919; in-12, 313 pages.

— *Mughal Administration*. — Calcutta, même éditeur, 1920; in-12, 152 pages.

— *Later Mughals* by William Irvine, édité par —, t. I, 1707-1720. — Calcutta (même éditeur) et Londres (Luzac and Cᵒ), sans date [1922]; in-8ᵒ, xxxii + 432 pages.

Muḥī ad-dīn Muḥammad Aurengzeb, sixième fils de l'empereur Šāh Jahān et de l'impératrice Mumtaz Mahal, naquit le 24 octobre 1618. A quatorze ans, le 28 mai 1633, en présence de son père et de la cour, le jeune prince est chargé par un éléphant furieux et soutient bravement l'attaque. Son courage lui vaut le titre de *bahadur* «héros» et le rend célèbre dans l'Inde entière. Il est nommé dix-huit mois après «commandant de 10,000 cavaliers» et entreprend l'année suivante sa première expédition militaire. Sa carrière officielle, commencée alors qu'il n'avait pas encore seize ans, se continue par le gouvernement du Guzerate, la vice-royauté de Balḫ, le gouvernement du Multān et du Sind, la campagne de Ḳandahār, la vice-royauté du Deḳkan, l'invasion de Golkonde, la guerre contre Bijapur. En 1657, Šāh Jahān est gravement malade et la succession de l'empereur est ainsi virtuellement ouverte. Dara est désigné comme son successeur; mais un autre fils, Murad Baḫš, se

proclame empereur, et Aurengzeb fait également valoir ses droits. Une guerre de succession entre les prétendants s'ouvre, qui se termine au bénéfice de celui-ci : Aurengzeb est solennellement couronné empereur le 5 juin 1659, pendant que Šāh Jahān, tenu en stricte surveillance, mène une vie misérable qui prendra fin en janvier 1666 seulement.

Dans les tomes III et IV, le règne du nouvel empereur est décrit dans le détail jusqu'à l'année 1690. A cette époque, Aurengzeb est le souverain incontesté du Nord de l'Inde et du Dekkan. «Il semblait, conclut le professeur J. S., que tout avait été gagné par l'empereur: mais, en réalité, tout était perdu. Alors s'ouvrit la période la plus triste et la plus désespérée de sa vie. L'empire mongol de l'Inde était devenu trop étendu pour être gouverné par un homme, du centre du pays... Les ennemis se soulevèrent de tous les côtés; il put les battre, mais non les écraser définitivement. L'illégalité prévalait dans de nombreuses parties de l'Inde septentrionale et centrale. Les fonctionnaires devenaient négligents et corrompus. L'interminable guerre du Dekkan avait épuisé le Trésor. Napoléon Ier disait : «C'est l'ulcère espagnol qui m'a perdu.» L'ulcère du Dekkan perdit Aurengzeb» (t. IV, p. 407).

Ce XVII[e] siècle mongol nous est connu par les témoignages de voyageurs européens; mais les sources persanes et les documents de la chancellerie impériale n'avaient pas été utilisés encore dans une étude d'ensemble. C'est le grand mérite de l'auteur d'avoir patiemment recherché et mis à contribution toutes les informations persanes et indiennes, qui lui ont ainsi permis de faire œuvre d'historien dans les moindres détails et de nous donner une narration vivante et fidèle des règnes de Šāh Jahān et d'Aurengzeb.

Le احکام عالمگیری *Ahkam-i-Alamgiri* est un petit volume d'anecdotes sur Aurengzeb, qui illustre de façon intéressante le caractère du souverain. C'est une utile addition aux quatre volumes précédents.

Les *Studies in Mughal India* contiennent vingt-deux chapitres (dont dix seulement figuraient dans la première édition), qui traitent des sujets suivants : La vie journalière de Šāh Jahān; La richesse de l'Inde en 1650; Les compagnons de l'impératrice; Qui a construit le Taj Mahal?; Aurengzeb; La vie journalière d'Aurengzeb; L'éducation d'un prince mongol; La princesse Zeb-un-nissa (le dernier enfant d'Aurengzeb et de sa femme persane Dilras Banu Begam); La Némésis d'Aurengzeb; Une héroïne musulmane; Les pirates européens de Chatgaon; La conquête de Chatgaon; Šaista Ḫān au Bengal (1664-1666); Le règlement d'Aurengzeb pour la perception des impôts; Orissa au XVII[e] siècle; Un grand mémorialiste hindou (Bhimsen); Un ancien his-

torien hindou d'Aurengzeb (Išwar-das du Guzerate); William Irvine (l'historien des derniers empereurs mongols); Ḫuda Baḫš, le Bodley indien (fondateur de la riche bibliothèque qui porte son nom); L'art dans l'Inde musulmane; L'instruction dans l'Inde musulmane; Monarchies orientales.

Mughal Administration (*Patna University readership lectures,* 1920) comprend six chapitres qui traitent respectivement de : I. Le gouvernement, son caractère et ses buts; II. Le souverain et ses ministres; III. Les ministères du Trésor et de la Maison impériale, et leur fonctionnement; IV. L'administration provinciale; V. Les impôts; VI. Le gouvernement mongol : son œuvre et son insuccès.

Comme les précédents, ces deux derniers volumes sont pleins d'informations puisées à des sources orientales inédites; et c'est ce qui donne une valeur particulière aux travaux de M. J. S. Écrits dans un anglais clair et agréable, ces volumes fourniront aux historiens européens la documentation qui leur manquait sur cette période de la domination mongole dans l'Inde.

William Irvine, mort en 1911, est surtout connu par sa magistrale édition de la *Storia do Mogor* de Niccolao Manucci (*Indian texts series,* 4 vol., 1907-1908); mais ce n'est qu'une partie de son œuvre, qui comprend notamment une collaboration assidue à des périodiques (*Calcutta Review, Journ. of the Asiat. Soc. of Bengal, Indian Magazine, Indian Antiquary, Asiat. Quarterly Review, Journ. of the Moslem Institute, Journ. of R. Asiat. Society*) de 1869 à 1911. On en trouvera la bibliographie dans l'introduction du tome I des *Later Mughals,* qui vient de paraître. M. J. S. remplit le pieux devoir de publier le dernier travail de celui qui fut son maître et ami.

Le présent volume s'étend sur une période de treize ans : 1707-1720, qui comprend : le règne de Bahadur Šāh, décédé le 27 février 1712; le court interrègne qui précéda l'avènement de Jahandar Šāh, couronné le 30 mars de la même année; en février 1713, celui-ci est battu, décapité et remplacé par Farruḫ-siyar, qui fut exécuté à son tour en avril 1719. Rafiu'd-darjat lui succède, mais il est déposé au début de juin de la même année. Rafiu'd-dawla est couronné ensuite et meurt de maladie le 17 ou 18 septembre 1719, après un règne de quelques semaines. L'histoire de chacun de ces souverains se termine par une appréciation de son caractère et par des renseignements détaillés sur sa famille et les monnaies frappées sous son règne. On retrouve dans ce travail toutes les qualités dont Irvine a fait preuve dans les ouvrages qu'il publia lui-même. On admirera l'étendue de son informa-

tion, qui comprend, en réalité, tous les documents orientaux actuellement accessibles, que cet infatigable chercheur de textes avait patiemment réunis et qu'il était certainement seul en état de se procurer en aussi grand nombre. L'œuvre est d'un ouvrier de premier ordre dont on ne saurait trop regretter la perte.

Gabriel FERRAND.

PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE LANGUE ARABE ET DE DIALECTES BERBÈRES DE RABAT. — Éditions Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris.

Les *Publications* de l'École supérieure de Rabat, inaugurées en 1918, en sont au moment où j'écris à leur septième volume. Ces travaux témoignent d'une activité féconde qui mérite d'être mise en lumière et hautement louée. Rien ne peut mieux servir les intérêts généraux de notre protectorat que cette enquête scientifique permanente menée avec tant de zèle au Maroc, à l'exemple de ce qui fut fait et se continue en Algérie.

I. Émile LAOUST. *ÉTUDE SUR LE DIALECTE BERBÈRE DES NTIFA. Grammaire, textes.* — 1918, p. XVI-446, in-8°.

Dans une courte préface, M. L. indique la situation des Ntifa, qui habitent une partie importante de «l'angle largement ouvert vers l'Océan que forment le Grand et le Moyen Atlas à leur point de suture encore mal connu» (p. VII). Suivent un tableau des signes de transcription et la liste des ouvrages consultés.

La grammaire comprend deux parties : la phonétique (consonantisme, vocalisme et structure syllabique), p. 1-48; la morphologie et la syntaxe divisées en six chapitres (nom, verbe, pronom, numération, de l'idée qualificative, mots invariables), auxquels s'ajoute un appendice intitulé : le temps et ses divisions, les fêtes saisonnières et agraires (le jour, les divisions du jour, heures des repas, heures des prières, mesure du temps, noms des jours [les Ntifa emploient les noms arabes des jours de la semaine], superstitions relatives aux jours; le calendrier, les mois, les saisons, fêtes saisonnières), p. 49-323. Les trente-trois textes qui terminent le volume, accompagnés de leur traduction (p. 325-437), comprennent vingt-quatre textes ntifa, quatre textes infedouaq, quatre textes imeghran et un texte des Aït bou Oulli.

La phonétique et la morphologie du ntifi sont clairement exposées; l'auteur s'est sagement borné à l'étude de ce dialecte, et cette prudente restriction s'impose. Le berbère marocain n'en est encore qu'à la période

des monographies dialectales : ce n'est que plus tard qu'on pourra songer au comparatisme des dialectes marocains entre eux, puis avec les autres dialectes et parlers de la famille tout entière. Cette première étude du ntifi y trouvera la place qu'elle mérite et on doit féliciter M. Laoust d'avoir entrepris ses recherches alors que le territoire des Ntifa n'était pas encore occupé par nos troupes. Ces enquêtes scientifiques en pays insoumis exigent des qualités nombreuses qui n'apparaissent pas dans l'exposé des résultats linguistiques; il convient de marquer qu'on ne l'ignore pas et d'ajouter que les travaux de ce genre font grand honneur à leurs auteurs.

II. Louis Milliot. *Démembrements du Habous : Menfa'â, Gzâ, Guelsâ, Zînâ, Istighrâq.* — 1918, p. 185, avec la reproduction photographique de 13 pièces.

«Aussitôt entrepris, dit l'auteur dans son introduction, le travail de reconstitution du patrimoine des Habous Publics mettait l'Administration en présence de la difficulté suivante : un grand nombre d'immeubles se trouvaient depuis un temps immémorial aux mains d'individus qui prétendaient avoir acquis sur eux, à divers titres, un droit perpétuel de jouissance. Les occupants ne contestaient point, d'ailleurs, aux immeubles qu'ils détenaient le caractère de biens habous; mais, à les entendre, les droits des Fondations se réduisaient à la perception d'une redevance perpétuelle. Outre le bénéfice de la situation acquise, ils pouvaient invoquer des usages séculaires, dont il fallait nécessairement tenir compte. De nombreux étrangers ou protégés étrangers s'étant fait céder les droits des indigènes, la question se compliquait encore d'un aspect international.»

Ainsi se pose ce problème extrêmement compliqué. Docteur ès sciences juridiques et diplômé d'arabe, M. L. M. a pu l'étudier en sa double qualité de juriste et d'islamisant. «L'étude des textes du *chra'*, dit-il (p. 5), puis du milieu historique où elle a pris naissance et s'est développée, nous permettra de dégager les traits caractéristiques de l'institution. L'étude des Dahirs nous la montrera au terme de son évolution.» De cet exposé est née la division du livre en trois parties : étude des textes arabes régissant la matière (p. 6-37), le milieu historique (p. 38-66), la législation du protectorat (p. 67-79). Six annexes donnent en texte arabe photographié et en traduction intégrale ou résumée : deux extraits du *'Amal al-Fâsî* (chap. du louage, du jugement, du serment et du témoignage); une *fétwa* autographe de 'Abd al-Qâdir al-Fâsî, les Procès-verbaux de la Commission des droits de *gzâ, guelsâ, clé*, etc.; la

Législation du Protectorat (textes) et des photographies d'actes (p. 84-181).

Ce livre bien documenté est appelé à rendre de signalés services à l'Administration du Protectorat lorsque «du domaine de la spéculation pure et de l'effort législatif, le problème va passer dans celui de la pratique juridique». Plus et mieux que tout autre, M. L. M. lui a fourni les éléments nécessaires pour le traiter en pleine connaissance de cause.

III-IV. Louis MILLIOT. *RECUEIL DE JURISPRUDENCE CHÉRIFIENNE*. Tribunal du Ministre chérifien de la Justice et Conseil supérieur d'Ouléma (*Medjlès al-Istinâf*). T. I, 406 pages, avec une table de classement des affaires, une table chronologique des décisions, une table alphabétique des noms des parties, une table alphabétique des auteurs et des ouvrages musulmans cités, un vocabulaire arabe-français, une table alphabétique des matières et une table générale analytique des matières; t. II, 343 pages, avec les mêmes tables et vocabulaire qu'au tome I. Un très grand nombre de pièces arabes, toutes inédites, sont reproduites en photographie (251 clichés pour les deux volumes).

Le مجلس الاستئناف *Medjlès al-Istinâf* ou juridiction d'appel, créé par un *dahir* en date du 20 décembre 1913, a rendu déjà un certain nombre d'arrêts qui peuvent constituer jurisprudence. Chargé pendant un an des fonctions de commissaire du Gouvernement près les juridictions chérifiennes, et, comme tel, délégué du Protectorat auprès du Conseil supérieur d'Ouléma et du Ministre chérifien de la Justice, M. L. M., l'auteur du volume II (*vide supra*), a assisté au travail de préparation des dossiers de procédure. «Les arrêts, dit-il, ont été rendus sous notre contrôle. Nous les livrons à la publicité comme des documents à la fois importants et auxquels nous croyons pouvoir assigner toute leur importance» (p. 21-22).

Dans son introduction (p. 3 et suiv.), l'auteur expose les raisons juridiques et politiques qui ont rendu nécessaire la création de ce *tribunal* (et non *cour*) d'appel, la compétence du juge unique, les délais d'appel, la procédure et l'issue possible : confirmation du jugement rendu par le ḳāḍī, réforme, cassation et renvoi, ou revision. Suit, à titre d'exemple, un procès dont le dossier se décompose en quatre instances différentes : une instance engagée devant le ḳāḍī de Kenitra, une deuxième instance engagée devant le même juge, une instance devant le Tribunal Viziriel d'appel et une nouvelle instance engagée devant le ḳāḍī de Salé, après cassation et renvoi par le Tribunal Viziriel devant ce dernier juge. «Le dossier de la procédure, dont le texte est photographié dans les 31 clichés ci-après, se présente matériellement

sous la forme d'une bande de papier longue de 5 à 6 mètres, large de 20 à 25 centimètres, écrite au recto et au verso, obtenue en collant bout à bout, sans aucun ordre, les actes de la procédure. La bande est d'ordinaire repliée sur elle-même dans le sens de la largeur, de façon à former un rouleau commode à transporter. Quand on veut consulter le dossier, on la déroule» (p. 51). Suivent une soixantaine d'affaires dont les pièces de procédure sont reproduites en photographies et traduites ou résumées par M. L. M. Des commentaires appropriés rendent ce recueil précieux. Ainsi, à propos de la propriété d'une esclave dépendant d'une succession (appel n° 83, t. I, p. 202 et suiv.), on trouvera une très intéressante note sur l'esclavage dans l'Islām (*ibid.*, p. 213-218; cf. également t. II, appel n° 45, p. 273-279).

Dans ces deux volumes et dans le précédent (*vide supra*, II), l'auteur a précisé le sens exact d'un grand nombre de termes juridiques. Ses travaux, qu'il faut louer sans réserve, intéressent au même degré jurisconsultes, sociologues et arabisants. Il y a lieu d'ajouter que de nombreuses tables, un glossaire arabe et un index analytique des matières pour chaque volume permettent de retrouver rapidement les renseignements recherchés.

V. Louis Brunot. *La mer dans les traditions et les industries indigènes à Rabat et Salé.* — 1921, xiv-358 pages, avec 46 figures dans le texte et 4 cartes et plans.

VI. Louis Brunot. *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé.* — 1920, xvi-151 pages.

Pour ces deux volumes, je renvoie aux comptes rendus de M. Huart parus dans le *Journal asiatique,* XIe série, t. XIX, 1922, p. 105-111.

VII. Edward Westermarck. *Les cérémonies du mariage au Maroc,* traduit de l'anglais par Mme J. Arin. — 1921, 394 pages, avec un index des mots arabes et des mots berbères, un index général et une table analytique des matières.

L'ouvrage de Westermarck est trop connu pour y insister. On doit savoir gré à Mme Arin d'en avoir donné une traduction élégante et fidèle.

Gabriel Ferrand.

Henri Basset. *Essai sur la littérature des Berbères.* — Alger, 1920; in-8°, 446 pages, avec index (librairie Jules Carbonel).

«Qu'est-ce que cette langue berbère, qui, aujourd'hui encore, après tant de siècles écoulés, après tant de successives dominations étrangères,

est parlée par plusieurs millions d'êtres humains, sur une aire qui s'étend des confins égyptiens à l'Atlantique, du Sénégal et du Niger à la Méditerranée? Et d'où vient-elle?» Telle est la question posée au début du livre; et l'auteur répond sagement : «Question obscure entre toutes»; autrement dit : nous n'en savons rien. Toutes les recherches scientifiques entreprises dans le but de retrouver l'origine des Berbères et de leur langue sont restées stériles : le berbère est étranger au sémitique — la seule concordance de la marque du féminin : *t* final en sémitique, *t* initial et final en berbère, ne constitue pas une preuve décisive de parenté — et au khamitique. Quant à l'égyptien ancien, sa parenté avec le berbère n'est point établie non plus et elle ne pourra l'être que par un comparatiste ayant préalablement étudié les deux langues, ce qui ne s'est pas rencontré encore.

Même incertitude en ce qui concerne l'origine de l'alphabet libyque : «il paraît impossible de formuler la moindre hypothèse», en l'état lacunaire de nos connaissances (p. 18-19).

Quelques traditions indigènes font venir certaines tribus berbères de l'Arabie méridionale. M. H. B. est disposé à n'en pas tenir compte. «Nous verrons en effet, dit-il p. 17, que ces traditions sont récentes et n'ont eu pour point de départ que la vanité de tribus désireuses d'être apparentées aux Arabes.» Il y a là une indication qu'il serait imprudent, je crois, d'écarter délibérément. *A priori*, un tel événement a pu se produire, car les Abyssins, par exemple, sont venus d'Arabie et une migration subséquente vers le Nord n'est pas impossible. Cet argument est évidemment fragile pour des populations stationnées à très haute époque dans l'Afrique centrale et septentrionale; mais il y a mieux encore : le nom de l'ancienne ville tunisienne de Hadrumète a été justement rapproché, à mon avis, de celui du حضرموت *Hadramūt* de l'Arabie méridionale (cf. René Basset, *Mélanges africains et orientaux*, Paris, 1915, in-8° p. 78). Une telle rencontre est sans doute insuffisante pour justifier les prétentions de quelques tribus à la descendance d'ancêtres arabes; mais notre pénurie d'informations est telle, que des indications de ce genre doivent être notées à l'appui des traditions indigènes.

Le chapitre premier, qui est consacré au Berbère et à sa langue, traite en réalité de la psychologie des Berbères. L'analyse est parfaite, poussée à fond, remarquablement exposée et la conclusion décisive : sous son bilinguisme, sous sa plasticité apparente, «sous le vernis de culture étrangère qui le recouvre, il reste en réalité le vieux Berbère inchangé, avec toutes ses tendances et toute son individualité» (p. 33). Les Berbères ont subi successivement l'influence de leurs maîtres ou voisins,

Égyptiens; Grecs, Romains, Arabes; ils subissent actuellement la nôtre; mais cette docilité ne doit pas donner le change : les témoins linguistiques de la longue occupation romaine se réduisent à très peu de chose et rien n'est plus significatif que cette constatation. Sans doute, l'Islām et sa langue véhiculaire, l'arabe, ont profondément marqué leur empreinte en Berbérie; mais il s'agit, en ce cas, d'une occupation plus que millénaire, au début de laquelle les Berbères ont été convertis par force à la religion des envahisseurs. Le Berbère en est même arrivé à s'exprimer de préférence en arabe qu'en sa langue maternelle, dans ses rapports avec les étrangers. Nous avons contribué à consacrer ce bilinguisme en ne lui parlant qu'arabe, lors de nos installations successives dans l'Afrique du Nord. On revient heureusement à une plus exacte notion de nos devoirs vis-à-vis de ce peuple, et l'enseignement du berbère, tant en Algérie qu'au Maroc, va bientôt fournir à notre administration les berbérisants nécessaires. Il va de soi que nous n'avons aucun intérêt, politique ou scientifique, à laisser se poursuivre et s'accentuer l'arabisation des Berbères.

Je ne puis que signaler les chapitres suivants, consacrés à la littérature écrite, la littérature juridique et la littérature orale. Celle-ci traite des contes et légendes (contes merveilleux, plaisants, d'animaux; légendes historiques, religieuses, hagiographiques, explicatives); de la poésie (caractères de la poésie berbère; poésie des Berbères marocains, des Touaregs, des Kabyles) et de son avenir.

Grâce à sa riche documentation, son information si complète puisée en nombre de cas auprès des Berbères marocains eux-mêmes, M. H. B. a pu nous donner un livre clair, précis et qui témoigne d'une compréhension parfaite de toutes les données du problème berbère. Berbérisants, sociologues et administrateurs de l'Afrique du Nord devront également le lire; et c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de cette thèse de doctorat. Elle est dédiée au père de l'auteur, mon maître René Basset. Qualis pater... [1].

Gabriel Ferrand.

Henri Basset. *Le culte des grottes au Maroc.* — Alger, librairie Jules Carbonel, 1920; in-8°, 129 pages, avec index.

«Le culte des grottes au Maroc est un culte essentiellement populaire

[1] Cf., du même auteur, un excellent article intitulé : *Les influences puniques chez les Berbères*, dans *Revue Africaine*, n°s 308 et 309, 3e et 4e trimestres 1921.

dans toutes les acceptions du terme. Il est suivi surtout par les campagnards et les petites gens. En vain le chérif Si Abd-el-Haï el-Kittani a pu sanctionner un jour de sa très haute autorité, en affirmant que le prophète Daniel y avait son tombeau, le culte rendu au *kehf'l ihoud* [litt. la grotte du juif] de Sefrou, les docteurs de l'Islam voient d'un mauvais œil, comme toute chose où ils sentent les restes de l'antique paganisme, la vénération de la foule pour de tels sanctuaires. Seuls, les plus avisés d'entre eux, à l'exemple d'el-Kittani, comprenant qu'ils ne les pourraient supprimer, ont tenté de les ramener à l'orthodoxie. Les citadins lettrés rougiraient de telles dévotions» (p. 7). A ces grottes sacrées, le peuple rend un culte célébré chaque année, à date fixe, par de grandes fêtes religieuses qui durent plusieurs jours : ce sont les *mūsem* de l'Afrique du Nord. Le mot, qui est arabe (موسم *mawsim,* de la racine وسم *wasm,* ainsi que l'a montré Gaudefroy-Demombynes, *J. As.*, t. XX, 1902, p. 350), implique l'idée de périodicité annuelle (cf. les vents périodiques de l'océan Indien appelés *mawsim,* dont nous avons fait *mousson*); le sens du *mūsem* nord-africain est identique à celui de l'expression nautique orientale.

L'ouvrage est divisé en 9 chapitres : l'extension du culte des grottes au Maroc; les grottes dans la littérature populaire et les contaminations littéraires et orientales; les grottes et les trésors; les cultes solaires et rites agraires dans les grottes; les grottes à oracles; les grottes guérisseuses; les grottes et l'expulsion du mal; les génies dans les grottes; les saints successeurs des dieux locaux antérieurs à l'Islām.

Bien que l'auteur s'en défende, il s'agit ici d'un véritable *Corpus* des grottes sacrées marocaines dont il a constitué les bases et que les explorations folkloristes ultérieures viendront compléter. Le plan adopté est excellent; la répartition des grottes d'après leur caractère propre est très heureuse. Nos fonctionnaires et officiers en service au Maroc ont en cette monographie un guide parfait pour étendre l'enquête nécessaire au pays tout entier. M. H. B. leur a montré la voie où il faut s'engager sans retard; car, si le fond de ces cultes est immuable, leurs aspects changeants doivent être notés dès maintenant, au stade où ils se trouvent actuellement, pour fournir de points de repère les folk-loristes qui en étudieront plus tard l'évolution.

Gabriel Ferrand.

G. K. Nariman. *Literary History of Sanskrit Buddhism.* — Bombay, Taraporevala, 1920; in-8° de xiii-383 pages.

Il est arrivé à M. Nariman que son zèle de vulgarisateur rendît des

services non seulement aux Hindous, mais aux Occidentaux : ainsi lorsqu'il entreprit de publier à bas prix une traduction anglaise de l'ouvrage d'Inostranzew, sous ce titre ; *Iranian influence on Moslem Literature* (Bombay, *ibid.*, 1918, t. I). En la présente occurrence, il ne paraît avoir voulu se montrer utile qu'à ses compatriotes, en compilant à leur usage les résultats de récents travaux européens sur le Bouddhisme sanscrit : tels le tome II de la *Geschichte der indischen Litteratur* de Winternitz, le *Divyāvadana* de Huber, nombre de publications ou d'articles de M. Sylvain Lévi. La haute culture indigène, souvent si peu ou si mal informée du Bouddhisme, y trouvera des notions précises, de nature à dissiper bien des préjugés. Malheureusement, ce répertoire de l'indianisme contemporain juxtapose, sans aucune critique, les avis les plus hétéroclites et introduit beaucoup d'inexactitudes dans les renseignements qu'il fournit. Les termes sanscrits et chinois, les noms européens fourmillent d'incorrections. Cette publication n'est pas un livre, mais un *zibaldone*.

P. Masson-Oursel.

Raymond Weill. *La cité de David*, compte rendu des fouilles exécutées à Jérusalem, sur le site de la ville primitive. — Paris, Geuthner, 1920 ; 1 vol. in-8°, de VIII + 209 pages et atlas gr. in-4° de XXVI planches.

Les fouilles de M. R. Weill, sur le site de Jérusalem, datent de la fin de 1913 et du printemps de 1914. Elles ont été conduites sur la colline d'Ophel qui faisait partie de la Jérusalem antique, et qui se trouve aujourd'hui peu habitée. En effet, la colline d'Ophel, qui est située au sud de Jérusalem, était comprise dans l'enceinte primitive, tandis que l'enceinte actuelle passe au nord de la colline. Celle-ci, bornée à l'est par la vallée du Cédron et à l'ouest par celle du Tyropaeon, à peu près comblée au cours des siècles, se termine au sud en promontoire; c'était le site typique des établissements cananéens, d'autant que sur la face est, dans la vallée, prenait naissance une source capable d'alimenter cette acropole. Cet aménagement primitif d'Ophel en forteresse nous est attesté par la Bible. Il était donc naturel qu'on entreprît des fouilles sur ce point, un des endroits les plus anciennement habités de Jérusalem. C'est ce qui eut lieu au cours du XIXe siècle lors des recherches de Guth, Warren, Bliss et Dickie, et, en 1909, Parker. Mais ces missions ne firent que des sondages, ou travaillèrent en puits et en galeries souterraines. Ces conditions incommodes les privèrent d'une partie des résultats qu'elles étaient en droit d'espérer.

Les fouilles de M. R. Weill ont eu un point de départ bien défini. On sait que le canal souterrain d'Ezéchias, qui conduit les eaux de la source à la piscine de Siloé où elles servaient aux besoins de la ville, décrit, en atteignant la pointe de la colline, une boucle que rien ne justifie; il semble que les anciens ingénieurs se soient efforcés de contourner un obstacle. M. Clermont-Ganneau a conjecturé que cet obstacle était la nécropole des Rois de Juda, que nous savons, par les textes, avoir été enterrés près de la pointe d'Ophel. M. R. Weill s'est proposé de vérifier cette hypothèse. Grâce à l'achat des terrains, il a pu travailler à ciel ouvert, déblayant tout le sol jusqu'au roc. La première campagne n'a pu explorer qu'une petite partie de la pointe d'Ophel.

M. R. Weill, au début de son livre (p. 1-87), expose l'état de la question au moment où il commença ses recherches; le compte rendu de ses travaux va des pages 92 à 200, fin du volume. Un atlas de photographies et de plans accompagne le volume; en raison de l'enchevêtrement des constructions successives, quelques coupes schématiques supplémentaires auraient été les bienvenues.

Comme il fallait s'y attendre, en allant de la plate-forme jusqu'au roc, M. R. Weill a trouvé des traces d'installations d'époques extrêmement différentes. Tout d'abord, les restes d'une synagogue et d'un balnéaire y attenant. Une inscription grecque nous donne le nom de son fondateur : Théodotos. Comme cette inscription a fait l'objet de nombreux travaux et comptes rendus, je ne fais que la signaler à mon tour, pour insister davantage sur les remarquables résultats des fouilles profondes.

Nous connaissons par elles les fortifications d'Ophel à l'époque davidique; sous le mur de crête, un système défensif en gradins avec escarpes descend jusqu'au pied de la colline. Ces gradins sont renforcés de bastions; en bas, se voient encore les restes d'une tour de 7 mètres de diamètre, témoignant du souci de rendre plus solides les lignes basses du sytème de défense. Nous voyons ainsi que l'antique Jérusalem fut une citadelle comparable aux sites cananéens que les fouilles de Gézer et de Mageddo nous ont restitués. Les anciennes cités orientales déversent volontiers du haut des murs les détritus de la ville; c'est ce qui s'est produit à Jérusalem où, sous une couche de décombres que datent les débris des poteries, on a trouvé des tombes cananéennes extrêmement simples, en forme de caves creusées dans le roc. L'examen des travaux hydrauliques de la colline amena la découverte d'autres tombeaux remaniés, mais dont les travaux d'aménagement successifs montrent un tel souci de remettre tout en état, que M. R. Weill conclut

à des tombes princières. Elles pourraient faire partie des sépulcres de David qui devaient être au nombre de treize; ici nous avons les traces de quatre sépultures; ce serait donc au nord et à l'ouest de cette place qu'il conviendrait de faire des recherches ultérieures en partant de la surface du sol, dans l'espoir de trouver le complément de la nécropole. Ces sépulcres se présentent, contrairement à ce qu'on pouvait imaginer, comme des chambres indépendantes, à ouverture peu dissimulée. Cette situation rendait fatale la violation qui a dû avoir lieu. Par ailleurs, M. R. Weill rappelle que les tombes des Rois, quelque auguste que fût le caractère de leurs occupants, étaient devenues aux yeux de la Loi une souillure pour la ville qui les contenait. Bien que les textes soient muets à cet égard, il reste une hypothèse, bien fragile, à laquelle ne s'arrête d'ailleurs pas M. R. Weill; c'est que la sépulture royale ait été vidée pour cette raison, et son contenu transporté en un endroit que nous ignorons.

Toutes ces recherches ont été rendues extrêmement difficiles par le bouleversement qu'a fait subir à cette partie du terrain l'édification du balnéaire de Théodotos. Ce n'est point tout; l'exploitation de cette région en carrière est venue, peu après, ravager une partie de ces différents travaux. On voit par ce résumé rapide, à quel point les résultats obtenus par M. R. Weill sont intéressants; ils font souhaiter la reprise de ces fouilles à bref délai.

G. Contenau.

Les Psaumes. Extrait de la Bible du Centenaire. Traduction nouvelle, d'après les meilleurs textes, avec introductions et notes. — Paris, Société biblique de Paris, 1920; gr. in-8°, 188 pages.

La Société biblique de Paris poursuit, malgré les difficultés de l'heure, l'impression de la *Bible du Centenaire*. Elle donnait récemment un fascicule renfermant la traduction annotée des Psaumes. Mais ce fascicule ne saurait être vendu séparément, et le Comité de cette Société décida d'en faire un extrait que l'on pût mettre dans le commerce, avant l'achèvement définitif et encore lointain de la *Bible du Centenaire*.

C'est ce tiré à part que nous signalons au public savant.

Le volume débute par une note renseignant le lecteur sur le texte suivi par les traducteurs. A côté du texte hébreu, dit massorétique, on a tenu un grand compte des versions, notamment des versions grecques, des versions latines et des versions syriaques. On a attaché moins d'importance aux versions secondaires, arabe, arménienne, copte, éthio-

pienne, parce que postérieures et reposant généralement sur le texte des Septante.

On a ensuite pris en considération des variantes hébraïques, qui ne sont pas incorporées dans le texte massorétique, mais qui ont leur importance, surtout dans les leçons où le texte reçu est manifestement en mauvais état. On a enfin consulté le *Targoum*, écrit en araméen, et donnant parfois de bonnes leçons.

Après un tableau des signes et des abréviations employés dans le corps de l'ouvrage, on aborde la traduction elle-même, où les notes en bas de page, abondantes et concises, facilitent la lecture de passages réputés obscurs.

Le volume se termine par une note générale sur les indications musicales, littéraires et liturgiques que l'on rencontre fréquemment dans les Psaumes, et dont une grande partie reste encore énigmatique.

Une telle publication, d'une érudition de si bon aloi, fait vivement souhaiter l'achèvement prochain de l'œuvre complète.

Frédéric Macler.

Aug. Cour, professeur à la chaire publique d'arabe de Constantine. *Un poète arabe d'Andalousie : Ibn Zaïdoûn.* Étude d'après le diwan de ce poète et les principales sources arabes. — Imprimerie M. Boet, 1920; 1 vol. in-8°, 231 pages, dont 66 pages de textes arabes.

Il y a bien longtemps que Silvestre de Sacy faisait connaître aux lecteurs du *Journal asiatique* la personnalité d'Ibn-Zaïdoûn, poète arabe d'Espagne, secrétaire et ministre (IIe sér., t. XII, p. 509); il valait la peine de reprendre cette étude sur de nouvelles bases, en utilisant les sources, aujourd'hui accessibles, auxquelles n'avait pu atteindre le grand promoteur des études orientales en Europe. C'est à cette tâche que s'est consacré M. A. Cour, qui a présenté son travail, sous forme de thèse pour le doctorat ès lettres, à l'Université d'Alger; en le lisant, nous nous transporterons par la pensée dans cette brillante cour des khalifes de Cordoue, que tant de souvenirs rappellent à notre mémoire.

Ibn-Zaïdoûn naquit à Cordoue même en 394 hég. (1003 J.-C.); il était un véritable Arabe, descendant d'immigrés de la tribu de Makhzoûm. La terminaison de son nom, semblable à celle que l'on rencontre chez Ibn-Khaldoûn, Ibn-ʿAbdoûn, Ibn-Badroûn, indique une origine yéménite : M. Kampffmeyer, *Südarabisches* (*Zeitschr. d. deutsch. morg. Gesellsch.*, t. LIV, 1900, p. 633 et suiv.) a, en effet, montré que ce suffixe n'est pas l'augmentatif néo-latin *on*, comme l'ont cru Dozy et de

Slane, mais une *nounnation* de l'arabe du Sud correspondant aux suffixes *ân, în.* Malgré sa prospérité et ses richesses, la ville de Cordoue n'était pas heureuse : en moins de quinze ans, elle eut à subir dix révoltes militaires, fut pillée par les Berbères, devint victime de la peste; enfin, sous l'autorité nominale de l'Oméyyade Hichâm III, elle constitua une sorte de sénat qui confia le pouvoir exécutif à l'un des principaux bourgeois de la cité, Abou'l-Ḥazm ben Djahwar, en 423 (1031). C'est au milieu de cette agitation politique qu'Ibn-Zaïdoûn s'éprit d'une princesse oméyyade, fille du khalife el-Mostakfî, qui, après la mort de son père, mena une vie assez libre et fréquenta la société des lettrés. Les amours du poète et de Wallâda sont devenues célèbres.

L'intimité des deux amants ne dura pas fort longtemps; ils avaient à se reprocher l'un à l'autre des infidélités. Ils se séparèrent, et Wallâda trouva bientôt chez Ibn-'Abdoûs, riche notable, un protecteur généreux. Celui-ci fit accuser le poète d'avoir détourné la succession d'un de ses affranchis; Ibn-Zaïdoûn fut jeté en prison, d'où il réussit à s'évader. Il se rendit d'abord à Badajoz, puis à Séville, où régnait l'émir el-Mo'taḍid, ami des lettres et des arts, qui le prit comme secrétaire, puis lui confia la charge de ministre. Son fils et successeur el-Mo'tamid lui continua la confiance que son père avait eue dans les éminentes qualités de son secrétaire d'État. Ibn-Zaïdoûn ne retourna à Cordoue qu'après la prise de cette ville par el-Mo'tamid en 462 (1069); mais, atteint de la fièvre et n'ayant pas voulu différer son retour dans sa ville natale, il y dépérit et finit par y mourir le 15 rédjeb 463 (18 avril 1071).

Les poésies d'Ibn-Zaïdoûn sont d'inspiration classique; il est nourri de la lecture des anciens poètes arabes ainsi que de Motanabbî et d'Abou'l-'Alâ el-Ma'arrî; c'est dire tout ce qu'il y a d'artificiel dans la composition de ses vers, qui sentent l'école, malgré la fougue avec laquelle il décrit les passions qui l'agitent. La langue dont il se servait était celle des Bédouins, ce qui parut ridicule à de bons esprits, frappés de ce fait qu'un citadin chantât les chameaux du désert et les plaines sans eau, quand il se trouvait au milieu d'une ville où le «navire du désert» était rare et dont les environs étaient formés de jardins et de bosquets. Il y avait à cela encore un inconvénient plus grave : c'est que la poésie, se servant d'un langage désuet, «tendait à ne plus être à la portée du grand public» (p. 137) et qu'il fallait avoir fait de longues études pour comprendre le langage dans lequel le poète exprimait ses pensées; défaut qui persiste encore dans la presse périodique de nos jours, où, par pédantisme, les rédacteurs se servent de termes rares, que les lecteurs, pour les comprendre, doivent aller rechercher dans les pages du

Qâmoûs ou du *Lisân.* Toutefois Ibn-Zaïdoûn a cherché à sortir de la forme de la *qaçîda* classique; il a composé une *ordjouza* et deux *takhmîs* qui figurent dans le recueil de ses poésies. Ce n'est qu'au siècle suivant que l'on verra apparaître les poésies vraiment populaires, les *mowachchaha* et les *zadjal.*

M. A. Cour donne en appendice le texte arabe des pièces qu'il a traduites intégralement au cours de son ouvrage. Ce qui frappe les yeux au premier abord, c'est l'absence totale de signes orthographiques, voyelles et autres; or l'on sait comme il est difficile de lire un texte poétique arabe s'il n'offre pas, tout au moins, les principaux de ces signes orthographiques. On en est réduit à reconstituer la phrase au moyen des mètres prosodiques, qui heureusement sont indiqués en tête de chaque morceau. Ce travail délicat n'est pas à la portée de tous les arabisants. Un exemple entre mille : à la page 3 des textes, vers 43, on a imprimé مال qu'il faut lire مَآل «refuge», comme le montrent le mètre et le contexte, mais, pour restituer la véritable leçon, il faut un double travail de scansion et d'interprétation. On aurait pu éviter cette peine aux lecteurs, si peu nombreux que doivent être ceux-ci.

Des inconséquences se rencontrent dans la transcription, en dépit de la table spéciale figurant en tête du volume; ainsi, p. 20, l. 22, *D'aqwân* devrait être écrit *D'akwân;* p. 108, *asîl,* lire *açîl.* Cette transcription est aussi fâcheusement influencée par le milieu ambiant des lettrés indigènes; ainsi «Mâlik, fils de Nouîra» (p. 87) est pour «Mâlik, fils de Nowaïra»; même page, Samawâl rend insuffisamment compte du nom de Samau'al.

D'autres remarques s'imposent au cours de la lecture. Page 19, vers 28, la traduction : «En ta personne la troupe musulmane a été frappée dans son chef» ne rend pas compte de la métaphore du texte : «La meule de l'islamisme est pleine de douleur parce qu'elle a perdu son pivot». — P. 20, n. 1. «Le mot *mathouak* signifie : «... le tombeau.» Le texte porte مثواك *mathwâ-ka* «ta demeure, ton tombeau». — P. 26, l. 4. «Un œil dont tu es le *nadir* pleure ta séparation.» Et en note : «Le *nadir* est le nom donné anciennement au point du ciel opposé à celui qu'occupait le centre du soleil.» Le texte, p. 5, porte : تبكي فراقك عينٌ انت ناظرُها «Un œil dont tu es la glande lacrymale (= la cause des larmes) pleure ton absence.» Nadir, en astronomie, est نظير. Cf. *Lisân,* VII, p. 73. — P. 28, n. 2. *Mochtarî* ne peut signifier «celui qui a été acheté à l'encan»; il faudrait *mochtarâ;* mais l'allusion à l'astrologie est certaine. — P. 31, n. 1. «Miçr, surnom de l'Égypte» ; c'est son nom, non son surnom; quant au sens de «vaste étendue» attribué gratuite-

ment à ce mot, je ne le connais pas. — P. 35. *hadhadh*, sorte de médicament; lire *ḥoḍaḍ*. — P. 36, n. 6. «Kosroès (*sic*), roi de Perse.» *Kesrâ* du texte est un terme générique désignant les rois de Perse de la dynastie des Sâsânides, comme César pour les empereurs de Byzance (n. 7). Note 9 : les *Taouaïf* ne sont pas des «sortes de bandes militaires», mais les satrapies des Achéménides correspondant aux anciens peuples soumis par Cyrus et vivant, sous les Arsacides (*moloûk eṭ-ṭawâïf*), d'une vie propre sous les liens assez lâches de vassalité qui les rattachaient au pouvoir central. — P. 37, n. 1. La légende de Ḍaḥḥâk est purement iranienne; peu importe la forme qu'elle revêt dans les traditions arabes. *Ajdihaka* (*sic*) correspond difficilement à Ἀστυάγης.

P. 38. «Al Mahalab», qui combattit les Azâriqa, est el-Mohallab ben Abi-Çafra; cf. Chahrastâni, p. 90; trad. Haarbrücker, t. I, p. 134. — P. 41, n. 6. «Domesticus (l'ambassadeur byzantin).» Le Domestique était le général en chef des troupes d'Asie. — P. 42, n. 7. «Al-Maïdi.» Lire el-Mo'aïdî et consulter, sur cette sorte de monstre ou d'être funeste, Ét. Quatremère dans le *Journal asiatique*, nov. 1838, p. 525; Caussin de Perceval, *Hist. des Arabes*, t. II, p. 342; A. Fischer, dans la *Z.D.M.G.*, t. LXIII, 1909, p. 394 et suiv. — P. 43, n. 1. «Les Ghoûânî (lire *ghawânî*) étaient des femmes qui, après s'être mariées, trouvaient un moyen d'obliger leurs maris à divorcer» et conservaient ainsi la possession de leurs douaires. La lexicographie ne nous apprend rien de pareil. La *ghâniya* est la femme qui est contente de son mari (*Lisân*, XIX, p. 375); plus tard ce mot, en poésie, a servi à désigner toutes les femmes, mariées ou non. — N. 6. Sohaïl est l'étoile Canopus; souhaiter qu'elle épouse les Pléiades, c'est un événement qui ne se réalisera jamais.

P. 50, note. «Les Ababils sont des oiseaux fabuleux mentionnés dans le Coran.» En effet, la poétesse dont on cite les vers dit : *min aṭ-ṭaïri 'l-abâbili*, ce qui prouve que cette signification était admise de son temps; mais les anciens commentateurs du Qorân affirment que cette expression énigmatique veut dire simplement «en troupes» et que ce n'est pas un nom d'oiseau. Cf. Ṭabarî, *Tafsîr*, t. XXX, p. 161; Béïḍâwî, éd. Fleischer, t. II, p. 417. — P. 64, n. 1. Mosaïlama, lire Mosaïlima. — P. 65, n. 1. 'Adhad ad Daoula, lire 'Adhod. — P. 67, l. 2 et n. 1. الآس n'est pas le lys, mais le myrte, dont les fleurs durent plus longtemps que les pétales de la rose; d'où l'antithèse. — P. 73, n. 2. En présentant Manès comme un «réformateur religieux du christianisme primitif», l'auteur n'a envisagé qu'un des aspects de ce fondateur d'une religion nouvelle, qui devait avoir tant de succès en Europe et dans l'Asie cen-

trale. — P. 114. Abou al-Ma'ala, surnom d'un vizir. Le texte porte Abou'l-Ma'âlî. — P. 117. «Firqad»; lire Farqad.

P. 118, n. 5. «Le *qad'af* est la constellation de la Balance.» Cette affirmation est déconcertante pour les astronomes. نجوم القذف ne peut guère désigner que les étoiles filantes, lancées par les anges pour se débarrasser des démons qui viennent écouter aux portes du paradis. — P. 147, note. Chahr n'est pas une «région du littoral du golfe Persique entre l'Oman et Aden»; cette définition géographique, inexacte d'ailleurs, paraît tirée du *Mérâçid el-iṭṭilâ'*, qui dit en effet que le Chiḥr est sur l'océan Indien, comme il n'y a pas à en douter, puisqu'il y a encore aujourd'hui une ville du Ḥaḍramaut qui porte ce nom. — P. 151, note. (?) اهل النبد doit être lu اهل النقد «les critiques». A la même page, ذئب n'est pas le chacal, ابن آوى, mais le loup; le sens de chacal est particulier à l'Afrique du Nord. — P. 153. Al-Bana, quartier de Cordoue. Le texte porte البنى, que le mètre exige de lire البَنِيّ. Al-Aqhouan, lire al-Oqḥowân «jardin de la camomille». Même page. «Un jeune faon nous y abreuvait du *salaf* de son vin.» Le texte porte *sulâfa;* comparer p. 55, vers 5 : «du Salâf céleste», et note 4 : «Le *Salâf* est la boisson du Paradis, faite avec l'eau de Tasnîm», tandis que le texte a : سُلاف النعيم «le vin pur des délices»; cf. *Lisân*, XI, p. 60 : le *sulâf* est la première cuvée, ou même le jus des raisins coulant sans qu'on les presse.

Les traductions de M. A. Cour sont agréables à lire. Je souhaite qu'elles appellent l'attention des lettrés sur cette brillante littérature de l'Espagne musulmane, si peu connue en dehors d'un petit cercle de spécialistes.

Cl. Huart.

CHRONIQUE

ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

PÉRIODIQUES.

The Asiatic Review, April 1922 :

L. Metson. The Situation in India. — H. Craik. Britain's Responsibility in India. — E. Cotes. The Prince in India. — Abbas Ali Baig. The Near Eastern Settlement. — R. de Belleval. The Empire of Annam and France. — G. Bower. Peace in the East.

E. A. Cotton. Castes and Customs in Malabar. [Article très documenté et très instructif, rédigé avec beaucoup de méthode : Le Malabar, situation géographique, organisation administrative, richesse économique; résumé d'histoire; religion; les castes : les Nâyars, les Izhuvans, les Mukkavans, les castes inférieures; la famille; le vêtement; coutumes diverses.]

M. Frewen. The Export Trades of the United Kingdom and the United States to Asia. — G. Pollock. The Wealth of the Netherlands East Indies. — St. Rice. Wit and Humour of the Hindus.

J. A. Sandbrook. A hundred years of Journalism in India. [Courtes notices sur divers journaux hindous.]

The School of Oriental Studies : A five years' Survey. [Notice sur l'École de Langues orientales annexée en 1916 à l'Université de Londres; l'organisation; les divers enseignements : plus d'une cinquantaine de langues orientales font l'objet des cours et leçons.]

L. A. Waddell. «Shinar» of the Old Testament discovered to be the ancient Sumerian Name of Babylon. — H. R. Hall. The Egypt Exploration Society's Excavations at El-Amarna, 1921-1922.

D. A. Wilson. Two songs for Widows. [Traduit du chinois.]

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, t. XX, n° 4 :

Notes archéologiques : H. Parmentier. Borne inscrite de Mỹ-hu'ng; – Vestiges de Vihār Thoṃ. — L. Finot. Le triçûla inscrit de Práḥ Vihār Thoṃ. — G. Coedès. Note sur une statuette cambodgienne de la Prajñâ Pâramitâ; – A propos des meules de pierre appelées *rasuṅ batau.*

G.-C. Toussaint. Le Padma thaṅ yig.

Bibliographie. — Chronique. — Documents administratifs. — Index et table.

Indian Antiquary, February 1922 :

G. A. Grierson. The Apabhraṁśa Stabakas of Rāma-Śarman (Tarkavāgiśa). — T. W. Haig. The History of the Niẓām Shâhî Kings of Aḥmadnagar. — P. G. Halkatti. Vachanas attributed to Basava, translated. — C. F. Usborne. The Story of Hîr and Rânjha, by Waris Shah, 1776 A. D.

March :

R. L. Turner. Further Specimens of Nepālī. — V. J. Antani. The Date of the Mudrā-rakshasa. — P. V. Ramanujaswami. Hemacandra and Paiçācī-prākṛta. — P. G. Halkatti. Vachanas attributed to Basava, translated (*suite*). — R. C. Temple. Notes from Old Factory Records.

Supplement. Nundolal Dey. Geographical Dictionary of Ancient and Mediæval India.

Journal of the American Oriental Society, vol. 41, fasc. 5 :

In memoriam, Morris Jastrow, Jr. — J. Morgenstern. Morris Jastrow, Jr., as a Biblical Critic. — G. A. Barton. The Contributions of Morris Jastrow, Jr., to the History of Religion. — A. T. Clay. Professor Jastrow as an Assyriologist. — Bibliography of Morris Jastrow, Jr.

A. T. Olmstead. Shalmaneser III and the Establishment of the Assyrian Power. — R. Gottheil. The Dhimmis (Arabic text and translation).

Brief Notes. R. P. Dougherty. Ancient Teimâ and Babylonia. — T. Michelson. Note on Māgadhī *ahake.* — E. Chiera. A New Creation Story. — T. Michelson. Once more Shāhbāzgarhi *uthanaṃ*; – The locative singular of masculine and neuter *i* and *u* stems in Śaurasenī Prākrit. — F. Edgerton. On the doubling of consonants in the seam of certain Pāli compounds. — M. Bloomfield. On a possible Pre-Vedic

Form in Pāli and Prākrit. — A. T. CLAY. Gobryas, governor of Babylonia. — F. R. BLAKE. A new method of syntactical Arrangement [linguistique comparée].

Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, April 1922 :

K. V. SUBRAHMANYA AIYER. An unidentified Territory of Southern India. — Prof. A. H. SAYCE. Hittite Legend of the War with the Great Serpent. — E. B. SOANE. Notes on the Phonology of Southern Kurmanji. — H. B. MORSE. The Provision of Funds for the East India Company's Trade at Canton during the Eighteenth Century. — S. FLURY. The Kufic Inscriptions of Kisimkazi Mosque, Zanzibar, 500 A. H. (A. D. 1107).

Miscellaneous Communications. Prof. A. H. SAYCE. A Cappadocian Seal. — L. A. WADDELL. The «Oropus» title of Carchemish. — H. BEVERIDGE. Dara-i-Nur. — G. A. COOKE. Epigraphical Notes : A Persian Seal Cylinder; A Palmyrene Tessera.

Obituary Notices. Mansel Longworth Dames, by R. TEMPLE and H. HOWORTH. — Sir Arthur Naylor Wollaston, by W. FOSTER. — Mrs. Haynes Bode, by Miss C. M. RIDDING.

Journal of the Society of Oriental Research, October 1921 :

S. LANGDON. A Hymn of Eridu. — H. GOWEN. «Sound» Terms and «Shine» Terms. — S. LANGDON. The Incantation Title É-NU-ŠUB. — S. A. MERCER. Late Babylonian Morals. — F. T. KELLY. Stray Notes on the «A» Class Segholate. — S. LANGDON. Assyriological Notes.

January 1922 :

H. GOWEN. Hebrew Trade and Trade Terms in O. T. Times. — J. A. MAYNARD. The Assyrian Law Code. — S. A. MERCER. The Anaphora of the Holy and Blessed John.

Al-Machriq, Mars 1922 :

'OBEID AN NASIRI et M. MERCIER. L'étude de l'arabe dans l'enseignement secondaire en France. — L. CHEIKHO. Les Séances d'Élie, évêque de Nisibe (*suite*). — R. MOUTERDE. La pacification de la Syrie et la défense des frontières sous les Romains. — L. CHEIKHO. La bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam.

Avril :

L. Cheikho. Les Séances d'Élie de Nisibe (*suite*); – La bibliographie arabe chrétienne depuis l'Islam (*suite*); – Le Dragon de saint Georges.

Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, t. XXII, fasc. 6 :

Prince N. Troubetzkoy. La forme slave du nominatif-accusatif singulier des thèmes neutres en *-n-*. — A. Meillet. La forme du génitif pluriel en ombrien; – Sur la flexion attique de πόλις; – Homérique πέρθαι. — J. Marouzeau. Notes sur la formation du latin classique. — J. Vendryes. Gloses en vieux haut-allemand dans un manuscrit d'Avianus. — Index du t. XXII.

The Moslem World, April 1922 :

H. W. Stanton. Christ and Controversy. — J. H. Ritson. The Bible among Moslems. — M. T. Titus. Mysticism and Saint worship in India. — J. de Mayer. Turkistan, a neglected Mission field. — H. Birge. Jelal ud-din Rumi. — St. G. Mylrea. An ancient Account of India and China. — E. Elder. Christians and Arabic Writing. — E. Putney. Seen from a Stamboul Day School.

Revue des Études arméniennes, t. II, fasc. 1 :

A. Meillet. De quelques mots parthes en arménien [*nahapet, parar, žand, nerkhini, pačoyč, pakas*]. — F. Macler. Notices de manuscrits arméniens ou relatifs aux Arméniens vus dans quelques bibliothèques de la Péninsule ibérique et du Sud-Est de la France.

Mélanges. S. David-Beg. Le mot *tervagan* dans les chansons de geste. — J. Mathorez. Notules sur quelques Arméniens ayant vécu en France avant 1789. — F. Macler. Une forme arménienne du thème des «amants malheureux» [analyse du roman *Mamô et Zinê*]. — G. Cuendet. Notice de deux manuscrits arméniens vus à Genève.

Chronique. Mme Z. Essayan. Le rôle de la femme arménienne pendant la guerre. — F. Macler. Le procès Talaat pacha. — A. Meillet. Statistique de l'Arménie soviétique. — Général Marty. Discours prononcé à l'inauguration du monument aux morts, à Adana.

Revue du Monde musulman, vol. 47 (octobre 1921) :

G. Textes historiques sur le réveil arabe au Hedjaz. — J. Castagné. Les Tamgas des Kirghizes (Kazaks). — L. Bouvat. Les Moplahs du Sud

de l'Inde. — H. Bourgeois. Les trois ères solaires de la Perse. — P. Marty. Nécrologie saharienne : Kaossen, Moussa ag Amastane, Tidjani. — L. Bouvat. La presse musulmane. — Les livres et les revues. — Documents sur la situation sociale dans l'Inde et sur les projets de réforme.

Vol. 48 (décembre 1921) :

J. Castagné. Notes sur la politique extérieure de l'Afghanistan depuis 1919 (missions et traités). — L. Bouvat. Documents annexes, traduits du persan.

T'oung Pao, 1920-1921, nos 3-4 :

P. Pelliot. Les «Conquêtes de l'Empereur de la Chine». — A.-C. Moule. A life of Odoric of Pordenone.

Nécrologie. Jules Harmand, par Henri Cordier.

N° 5 :

A. C. Moule. A small contribution to the study of the bibliography of Odoric. — P. Pelliot. Note sur les T'ou-yu-houen et les Sou-p'i. — A. Stein. La traversée du désert par Hiuan-tsang en 630 ap. J.-C. — C. Mathieu. Le système musical.

Note. L. de Saussure. L'étymologie du nom des monts K'ouen louen.

Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft, 1922, fasc. 1 :

C. Brockelmann. Die morgenländischen Studien in Deutschland. — C. H. Becker. Der Islam im Rahmen einer allgemeinen Kulturgeschichte. — H. Zimmern. Babylonische Vorstufen der vorderasiatischen Mysterienreligionen? — H. Gunkel. Die Komposition der Joseph-Geschichten. — A. Erman. Das Wörterbuch der ägyptischen Sprache. — Br. Meissner. Die gegenwärtigen Hauptprobleme der assyriologischen Forschung. — Fr. Rosen. Der Einfluss geistiger Strömungen auf die politische Geschichte Persiens. — Fr. Babinger. Der Islam in Kleinasien.

Hespéris, t. I, 1921, 3e trimestre :

H. de Castries. Les signes de validation des Chérifs saadiens, avec 16 figures et 7 planches (l'auteur a pu déchiffrer le علامة *'alāma* ou

IMPRIMERIE NATIONALE.

seing des Saadiens, qui n'est autre que la formule pieuse : الحمد لله وحده «la louange à Allah seulement», c'est-à-dire : Allah seul est digne d'être loué), p. 231-252.

E. Laoust. Noms et cérémonies des feux de joie chez les Berbères du Haut et de l'Anti-Atlas (*suite*), p. 253-316, avec 15 planches.

J. Goulven. Notes sur les origines anciennes des Israélites au Maroc, p. 317-336.

Houcein Kaci. Les cérémonies du mariage à Bahlil, p. 337-342.

J. Huguet. Le diplomate Chénier au Maroc, p. 343-347.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

SEANCE DU 12 AVRIL 1922.

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

M. Huart, *vice-président;* Mme Grabowska; Mlle Lalou; MM. Basmadjian, Bloch, Bourdais, Bouvat, Danon, Delaporte, Ferrand, Graffin, Laurentie, H. Maspero, G. Maspero, Masson-Oursel, de Maydell, Pelliot, Przyluski, Ravaisse, Sidersky, Stern, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 10 mars est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

MM. M. Dunan, présenté par MM. Clermont-Ganneau et Dussaud.
J. Viau, présenté par MM. Clermont-Ganneau et Dussaud.
D. B. Hadjibekli, présenté par MM. Huart et Bouvat.
H. Laurentie, présenté par MM. Meillet et Macler.
Gustave Mercier, présenté par MM. Gaudefroy-Demombynes et Louis Mercier.
Charles Boreux, présenté par MM. Bénédite et Thureau-Dangin.

M. Stern offre à la Société le premier fascicule de la revue *Arts et Archéologie khmers.*

M. Huart fait une communication sur la valeur historique des mémoires des derviches tourneurs (voir l'Annexe au procès-verbal).

Observations de M. Pelliot.

M. Pelliot fait connaître la nature et le contenu de quatre documents qui lui ont été récemment envoyés de la Bibliothèque du Vatican pour identification, et dont il a déjà dit quelques mots à l'Académie des Inscriptions. Ces quatre documents sont : 1° L'original persan, jusqu'ici inconnu, de la réponse du grand khan Guyuk au pape Innocent IV. Cette réponse, datée de 1246, fut rapportée par Plan Carpin; on ne la connaissait jusqu'ici que par trois versions latines assez divergentes entre elles. 2° Une lettre mongole du khan mongol de Perse Arghun, écrite en 1290, et répondant à une lettre où le pape l'avait exhorté à se faire chrétien. 3° Un laissez-passer en mongol, adressé au pape par Arghun en 1291 en faveur d'une mission d'évêques dont le chef devait s'appeler Gérard. 4° Une lettre mongole du khan mongol Ghazan, écrite au printemps de 1302, rappelant des missions antérieures, entre autres celle de Bisqart (qui doit être le Guiscardus connu dans les archives vaticanes sous l'année 1301), et exhortant le pape à ne pas manquer au rendez-vous pour une action commune contre le sultan mamlouk d'Égypte. Le texte et la traduction de ces documents paraîtront dans la *Revue de l'Orient chrétien.*

La séance est levée à 6 heures et demie.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

DE LA VALEUR HISTORIQUE DES MÉMOIRES DES DERVICHES TOURNEURS.

En publiant, il y a quatre ans, le premier volume de ma traduction du *Ménâqib el-'Ârifîn* d'Aflâkî, sous le titre de «Les saints des derviches tourneurs», j'écrivais ceci dans la préface : «Cette traduction n'est point destinée à éclaircir des points historiques obscurs; le côté historique est même laissé complètement de côté; il s'agit bien plutôt de faire connaître le milieu intellectuel et moral dans lequel a pris naissance et s'est développé un des grands ordres religieux musulmans.» S'il est vrai qu'il n'y a point d'histoire à proprement parler dans l'ouvrage d'Aflâkî, il est non moins certain qu'étant donné l'obscurité qui règne sur les événements dont l'Asie Mineure a été le théâtre au XIIIe et surtout au XIVe siècle — nous n'avons pour cette dernière période que

les renseignements épars dans Ibn-Batoûta et le *Mésâlik el-Abçâr* — les récits recueillis par ce derviche côtoient par endroits des phénomènes historiques et complètent, par certains détails, la prose officielle des chroniqueurs attitrés.

Le père du poète persan Djélâl-ed-Dîn Roûmî, fondateur de l'ordre, qui se nommait Béhâ-ed-dîn Wéled, avait dû quitter Balkh sous le règne du Khârezm-châh 'Alâ-ed-dîn Moḥammed, fils de Takach et père du valeureux et infortuné Djélâl-ed-dîn Mango-birti. Son exil volontaire était dû à la pression exercée sur l'esprit du souverain par les docteurs de la loi, jaloux du succès de ses prédications, qui n'hésitèrent pas à l'accuser de comploter le renversement du Sultan. Il se rend d'abord à Bagdad, puis accomplit le pèlerinage de la Mecque; à son retour, il passe par Damas, où règnait, non El-Mélik el-Achraf, comme le dit l'auteur, mais el-Mélik el-Mo'azhzham, son frère. Béhâ-ed-dîn ne s'arrêta pas dans cette ville; une volonté supérieure le poussait vers l'Asie Mineure, possédée alors par les Seldjouqides de Roûm. Le Seldjouqide 'Alâ-ed-dîn Kaï-Qobâd Ier avait été intronisé à Sîwâs en 1219.

Béhâ-ed-dîn Wéled passe à Erzindjân et refuse d'entrer dans la ville. Celle-ci était alors gouvernée par un prince de la dynastie des Mengoûdjékides étudiée par M. Houtsma dans le *Keleti Szemle* (t. V, p. 277), Fakhr-ed-dîn Behrâm-Châh, qui, en présence du refus du voyageur d'entrer dans sa capitale, lui construisit, dans le village d'Aq-chéhir, un collège où le derviche séjourna quatre ans. Le fait intéressant, c'est la part prise à cette détermination par la femme de ce prince, 'Içmèti-khâtoûn. Plus d'une fois notre chroniqueur, loin d'imiter la réserve des historiographes, n'hésite pas à divulguer la part prise par les femmes aux résolutions des gouvernants d'alors.

Après la mort de son protecteur et de sa femme, Béhâ-ed-dîn entre sur le territoire de Kaï-Qobâd Ier et descend dans la ville de Larenda, aujourd'hui Qaramân, où il est reçu par le gouverneur, nommé Emîr Moûsà. Au bout de quelque temps, le Sultan lui-même veut voir le derviche étranger et l'invite à venir s'établir à Qonya, sa capitale. C'est là qu'il mourut en 1231.

Un an après la mort de son père, Djélâl-ed-dîn entreprend le voyage de Syrie et descend à Alep dans le collège Ḥalâwiyya, voisin de la grande mosquée et probablement une transformation de l'ancienne cathédrale chrétienne. Il rencontre dans cette ville Kémâl-ed-dîn Ibn-el-'Adîm, l'historien, «homme de mérite, très savant, au cœur éclairé et croyant». Au bout de quelques mois, le prince de Qonya, 'Izz-ed-dîn Kaï-kâoûs II, petit-fils de Kaï-Qobâd, fait rechercher le derviche et

réclame son retour dans sa capitale. Comme ce prince a régné à partir de 644 (1246), cela fixe l'époque où ce voyage aurait eu lieu.

En 657 (1259), Houlagou qui, l'année précédente, s'était emparé de Bagdad, dirige une expédition contre la Syrie, s'empare d'Alep et investit Damas; ses troupes étaient commandées par Kîtou-bogha. Cette expédition fut infructueuse, non pas en ce sens que la ville de Damas ne fut pas prise, au contraire; elle capitula, mais Kîtou-bogha fut tué à la bataille d'Aïn-Djâloût.

Un ministre des Seldjouqides dont le nom revient fréquemment sous la plume d'Aflâkî, c'est le Perwânè Mo'în-ed-dîn Soléïman, qui paraît avoir été le grand protecteur de l'ordre. On appelait *perwânè*, à Qonya, le chef de la chancellerie du palais, qui semble avoir exercé en même temps les fonctions de grand chambellan, maître des cérémonies de la cour. C'était un personnage considérable. Mo'în-ed-dîn fut le ministre de Ghiyâth-ed-dîn Kaï-Khosrau II; Qylydj-Arslan IV lui avait donné en fief la ville et le territoire de Sinope, dont son fils, marié à une fille de Léon III, roi de la Petite-Arménie, hérita après lui. Il se rendit ensuite à la cour des princes mongols; plus tard, convaincu de trahison, il fut condamné à mort et exécuté, par ordre d'Abaqa, à Alataq, le 23 juillet 1278; «il le fist trancher par mi», dit l'historien arménien Hayton. D'après Mîrkhond, il était originaire de la ville de Kâchân en Perse.

'Izz-ed-dîn Kaï-Kâoûs II, petit-fils d''Alâ-ed-dîn Kaï-Qobâd, ne partageait pas les idées de son grand-père au sujet des services qu'on pouvait attendre des derviches tourneurs. Il fit des objections à son ministre Chems-ed-dîn Içfahânî : «Pourquoi vas-tu continuellement voir le supérieur de ces religieux, lui manifester de l'amitié, alors que tu te tiens à l'écart des autres grands personnages?» Le ministre, en faisant allusion aux miracles attribués à Djélâl-ed-dîn, inspira au Sultan le désir d'éprouver le talent de divination des derviches; celui-ci mit dans une boîte d'or, à l'insu de tous, un petit serpent qu'il avait trouvé dans ses promenades autour du kiosque de Filoûbâd; le chéïkh Çalâḥ-ed-dîn, surnommé Zerkoûb parce qu'avant sa vocation il avait été batteur d'or, devina immédiatement ce que contenait cette boîte.

Un ministre du sultan 'Izz-ed-dîn Kaï-Kâoûs II, ce fut le qâdî 'Izz-ed-dîn de Qonya, qui fit élever la mosquée cathédrale de cette ville.

Un autre ministre du même prince, Fakhr-ed-dîn 'Ali ben el-Ḥoséïn, a laissé à Qonya des souvenirs encore vivaces aujourd'hui; car son mausolée, encore debout, est connu sous le nom de *çâḥib-'aṭâ* «le bienfaiteur», appellation qui correspond exactement à celle d'Abou'l-Khaïrât qui lui est donnée par notre auteur. J'ai relevé à Qonya l'inscription

de sa pierre tombale, qui établit que sa mort eut lieu en décembre 1285.

Le sultan Rokn-ed-dîn Qylydj-Arslan IV assistait aux exercices des derviches. Il eut l'imprudence de se rendre également à une séance du même genre tenue par le chéïkh Bâbâ de Mérend, ce qui faisait concurrence aux Maulawîs. Djélâl-ed-dîn sortit furieux, et l'on ne manqua pas d'attribuer à l'effet de sa colère la tragédie qui termina la vie de ce souverain. Les émirs, chefs des troupes, tinrent conseil à Aq-Chéhir sur la manière de repousser l'invasion mongole. Le sultan s'y rendit, fut attiré dans un lieu solitaire et étranglé au moyen d'une corde. Cela se passait en 663 (1264).

Kémâl-ed-dîn Kâbî, un des grands juges de l'Asie Mineure, se rendit en 1258 à Qonya pour y voir le sultan 'Izz-ed-dîn Kaï-Kâoûs, terminer les affaires de la province des Dânichmendides (Sîwâs) et rapporter des firmans et des diplômes. Nous apprenons à cette occasion le nom de la femme du sultan Rokn-ed-dîn Qylydj-Arslan IV; elle se nommait Koûmâdj-khâtoûn de Toqat.

En 1255, une armée mongole sous les ordres de Bâdjoû, proprement Baïgou, mit le siège devant Qonya. Djélâl-ed-dîn pratique les rites de la prière canonique sur une colline en dehors de la ville; les Mongols l'aperçoivent et le couvrent d'une pluie de flèches, sans résultat. Baïgou lui-même lance un trait qui revient sur sa trajectoire et retombe au milieu de l'armée; il veut pousser son cheval en avant, celui-ci reste pétrifié sur place. Le chef mongol s'écrie alors : «Cet homme appartient au Yaratghân (en turc oriental, le Créateur); il faut s'abstenir de le mettre en colère.» Finalement la ville fait acte de soumission, et les Mongols la démantèlent, à l'exception de la citadelle, parce que celle-ci renfermait les tombeaux des anciens sultans.

L'atabek Arslan-Doghmouch est encore un personnage historique; il fit élever à Qonya un medresé qui fut appelé, d'après son titre, le collège Atâbékiyyé. Il avait stipulé, dans l'acte de fondation, que le professeur qui y donnerait des leçons appartiendrait au rite hanéfite, et de plus serait affilié au mysticisme. Ces conditions déplurent aux derviches, qui prétendaient qu'aucune condition ne pouvait être posée à l'occasion d'une œuvre charitable.

'Alam-ed-dîn Qaïçar était un des généraux du sultan Ghiyâth-ed-dîn Kaï-Khosrau III, fils de Rokn-ed-dîn Qylydj-Arslan IV. On nous le représente comme vendant tous ses biens pour payer le prix du sang d'un individu qu'un prédicateur, favorable aux derviches, avait assommé d'un coup de poing en descendant de la chaire.

Gaïkhatou envahit l'Asie Mineure à la tête d'une armée nombreuse et vient camper devant Qonya. C'était en 1291; il s'agissait d'y étouffer une révolte. L'Ilkhan entra sans difficulté dans la ville avec deux ou trois mille hommes de troupes, et descendit dans le palais royal. On lui apporta des présents qui parurent le satisfaire. Naturellement les derviches attribuèrent la mansuétude de l'Ilkhan à l'intervention de Djélâl-ed-dîn, ou plutôt de son ombre, car il était déjà mort.

Une sérieuse concurrence se présenta aux derviches tourneurs lors de l'arrivée à Qonya de Tâdj-ed-dîn, qui était le propre fils d'Aḥmed er-Rifâ'î, fondateur de l'ordre des Rifâ'iyya ou derviches hurleurs. On le logea, ainsi que sa suite, ses adeptes et ses élèves, dans le collège de Qarataï, monument connu depuis que j'en ai donné la description. Tout le monde voulut aller voir ces gens qui passaient à travers le feu, se mettaient dans la bouche des fers rouges, mangeaient des serpents, avaient des sueurs sanguinolentes, se lavaient avec de l'huile bouillante, et se livraient à la prestidigitation, toutes choses que ne pratiquent point les Maulawîs. Les femmes, encore plus curieuses que les hommes, y entraînèrent la femme même de Djélâl-ed-dîn, Kirâ-khâtoûn, sans l'autorisation de son mari, ce qui lui valut une punition : saisie par le froid, elle ne put plus jamais se réchauffer.

Sulṭân Wéled, fils de Djélâl-ed-dîn, reçut un jour la visite du *noyan* Irendjin, oncle maternel d'Euldjaïtou, gouverneur de l'Asie Mineure en 714 (1314) [d'Ohsson, IV, 576], qui lui posa cette question : «Nos *bakhchî* affirment que les dieux sont au nombre de quarante. Cette doctrine a-t-elle une réalité?» Le derviche se tire d'affaire en expliquant que sur ces quarante dieux, il y en a un qui est le Dieu suprême auquel obéissent les trente-neuf autres, ce qui sauve l'idée de l'unité de Dieu; et il lui donne comme exemple les serviteurs de sa propre maison, qui le reconnaissent comme leur maître, tandis que lui-même est le serviteur de l'Ilkhan régnant en Perse, soumis lui-même au grand Khâqân, l'empereur mongol.

Du temps de Ghazan, le gouverneur mongol de l'Asie Mineure était le *noyan* Apichqâ, que notre auteur représente comme extrêmement bienveillant pour les sujets de l'empire et équitable; on l'appelait, paraît-il, «le prophète glabre», par allusion à la rareté des poils caractérisant la physionomie des Mongols. Il était, d'ailleurs, musulman orthodoxe.

A l'époque où Ghazan-khan venait de monter sur le trône de Perse, le Tchélébi 'Arif, fils de Sulṭân-Wéled et petit-fils de Djélâl-ed-dîn Roûmî, éprouva le désir de visiter l''Irâq-'Adjémî et de se mettre en rela-

tions avec les mystiques de ces contrées. A Erzeroum, il rencontre le grand-fauconnier de l'Ilkhan, qui était le fils d'un des émirs des Seldjouqides de Roum et s'appelait Touman-beg, fils de Qilâwoûz; il lui rend le service de lui ramener un faucon échappé. Ce fauconnier parla de lui à Ghazan, et la femme de celui-ci, Iltirmîch-khâtoûn, organisa une séance de danse rituelle qui fut l'occasion de gratifications somptueuses.

Les derviches avaient d'ailleurs un protecteur dans la personne de Medjd-ed-dîn Atâbéki, qui obtint la nomination, en qualité de roi de l'Asie Mineure, de 'Alâ-ed-dîn Kaï-Qobâd III, intronisé en 1297 et destitué en 1300.

Le bruit s'était répandu en Asie Mineure qu'Euldjaïtou avait embrassé le parti des Chi'ites et avait envoyé à Médine des gens chargés d'enlever de son tombeau le corps d'Abou-Bekr. Sulṭân Wéled envoie son fils 'Ârif pour tâcher de ramener l'Ilkhan à l'orthodoxie; il part en 1315, mais, arrivé à Baïbourt, il y apprend, en 1316, la mort d'Euldjaïtou. Continuant son voyage, il trouve la ville de Sultâniyyé en deuil; néanmoins, il y donne une séance. Les ministres, Rachîd-ed-dîn, 'Ali-châh et autres, sont scandalisés; ils envoient demander ce que cela veut dire : «Si votre souverain est mort, répondit 'Ârif, le nôtre est toujours vivant, car il est éternel.»

Nous rencontrons des noms de gouverneurs de villes : Chodjâ'-ed-dîn Inandj-beg à Lâdiq, Moḥammed-beg, fils de Toronṭâï, à Qonya.

La domination mongole s'affaiblit; des velléités d'indépendance se manifestent de toutes parts. En ce qui concerne Qonya, on nous parle d'un certain Moḥammed-beg, fils du Khâdjè Çadr-ed-dîn Balîfidhoûnî, ethnique étrange qui paraît se rattacher au nom de la ville de Boliwadin, Polybotum des Byzantins, près d'Afyoun-Qara-Ḥiçâr. Ce personnage était devenu roi de la capitale et jouissait d'une grande considération. Il n'hésita pas à poursuivre dans la maison même de Sulṭân Wéled un individu auquel il en voulait. La punition ne se fit pas attendre : «Moḥammed-beg fut pris par la colère des hommes; en dix jours, de la totalité de cette famille et de ce clan, il ne resta personne; tous moururent de mort subite, tant hommes que femmes, à tel point qu'il ne resta même pas un chat dans leur maison.»

Le pouvoir des Mongols s'estompe et disparaît. Mas'oûd-beg, fils de Mentéché, dont le nom ne se retrouve pas dans les historiens, paraît avoir été indépendant; on note aussi le nom de son fils Chodjâ'-ed-dîn Orkhan.

La dynastie de Qaramân s'installe à Larenda; le gouverneur qu'elle avait nommé à Qonya, Djélâl Koûtchek, profitant de l'absence du Tché-

lébî 'Ârif, fait enlever un bassin de marbre envoyé jadis de Kutahia à Sulṭân Wéled. Au retour de son voyage, le chef de la confrérie s'aperçoit de la disparition du bassin; il le réclame, et Bedr-ed-dîn Ibrâhîm-beg le lui fait restituer incontinent.

Nos derviches, préoccupés de leur vie mystique, ne songeaient pas à la politique. Toutefois, au début du XIVe siècle, ils prennent parti entre les deux pouvoirs qui se partageaient l'ancienne Lycaonie, et, chose inattendue, ils se tournent du côté des Mongols. Voici le passage d'Aflâkî relatif à cette question :

> Du temps de la dynastie de Qaramân qui régnait à Qonya, le Tchélébi 'Ârif [petit-fils et successeur de Djélâl-ed-dîn Roûmî] était partisan des Mongols, ce qui attristait ces princes; ils étaient d'un avis contraire au sien et lui disaient : «Tu ne veux pas de nous, qui sommes tes voisins et les amis du grand Maître; tu préfères les Mongols, qui sont des étrangers. — Nous sommes des derviches, répondit le Tchélébî; nos regards sont dirigés vers la volonté de Dieu, pour voir qui il préfère et à qui il confie le gouvernement de son empire; nous sommes de son côté, et c'est lui que nous cherchons. Actuellement, Dieu ne veut pas de vous; il est pour l'armée mongole; il a enlevé l'empire aux Seldjouqides pour le confier aux descendants de Tchinggiz-khan. Nous voulons ce que Dieu veut.» Cependant les fils de Qaramân, bien qu'amis sincères et disciples de cet ordre religieux, étaient fâchés et se tenaient sur leurs gardes par rapport au Tchélébî.

Cette situation n'eut d'ailleurs d'autre suite que de causer indirectement la mort du gouverneur de la citadelle de Qonya, un borgne nommé Qilidji Béhâdour; ayant eu l'imprudence de faire frapper à coups de fouet la croupe du cheval que montait le Tchélébî 'Ârif, il sentit bientôt au ventre une tumeur qui l'emporta promptement.

Dans la ville de Bey-Chéhri, nous trouvons un émir, Mobâriz-ed-dîn Moḥammed-beg, fils d'Achraf, protecteur de nos derviches. Son fils Soléïmân-châh, qui lui succéda, vit sa capitale conquise par Témur-tach et fut noyé dans le lac qui avoisine cette localité.

Ce Témur-tach était le fils du général mongol Tchoban; désigné comme gouverneur de l'Asie Mineure, il se révolta en 1322 contre Abou-Sa'îd, et fut ensuite pardonné; plus tard il se réfugia en Égypte et y fut exécuté en 1328. D'après notre auteur, c'est en 1320 qu'il avait expulsé de Qonya la dynastie de Qaraman, réduite à la possession de Larenda. On le représente comme fort généreux et juste, religieux et probe. Pour ramener à l'obéissance la tribu turque des Oûdj, il choisit le derviche 'Ârif comme ambassadeur; celui-ci, au retour de sa mission, ne retrouva plus personne; tous étaient partis pour la Syrie, c'est-à-dire

qu'ils avaient suivi Témur-tach lorsque celui-ci jugea à propos, à son grand dam, de se réfugier auprès des Mamlouks.

A Kutahia, Ya'qoûb-beg, arrière-petit-fils de Germiyân, avait installé un pouvoir indépendant. Le derviche 'Ârif eut une entrevue avec lui à Lâdîq. Moḥammed-beg, fils d'Aïdin, n'avait pas encore conquis la région de Bourgî et était un simple officier, *soubachi*, au service de ce même Ya'qoûb-beg. Un de ses successeurs, Oumour-pacha, que les historiens ottomans appellent Oumour-beg, s'était signalé par des expéditions maritimes et s'était même emparé de l'île de Chio, qu'il avait constituée en fief à son bénéfice particulier; il mourut d'un coup de flèche devant Smyrne, qu'il essayait d'enlever aux Latins.

Les femmes avaient aussi leurs réunions particulières. Chaque nuit précédant le vendredi, toutes les grandes dames se réunissaient chez la femme d'Amîn-ed-dîn Mîkâïl, lieutenant particulier du sultan, qui jouissait de la faveur de Djélâl-ed-dîn; celui-ci l'appelait *chéïkh el-khawâtîn* «la directrice spirituelle des dames». Sans qu'on eût besoin de l'en prévenir, il se rendait à la demeure de cette dame, après la prière de la nuit close; il s'asseyait au milieu du cercle formé par les assistantes et, jusqu'à minuit, prononçait un sermon mystique entremêlé de conseils moraux, pendant qu'on jetait sur lui de l'eau de rose et des pétales de rose que l'on conservait ensuite comme amulettes. Puis de jeunes esclaves récitaient des poésies, des joueuses de tambour de basque et de flûtes préludaient, et le derviche se mettait alors à danser la danse rituelle jusqu'au matin; après avoir accompli la prière canonique, il s'en allait.

Gurdjî-khâtoûn nous est représentée comme une grande bienfaitrice des derviches; on l'appelait la sultane, et Aflâkî lui concède même le titre d'«épouse du sultan». C'est une erreur; Gurdjî-khâtoûn était la femme du Perwânè Mo'în-ed-dîn. On l'appelait sultane parce qu'elle était de race royale, étant fille de Ghiyâth-ed-dîn, prince d'Erzeroum, et d'une princesse de Géorgie. Au rapport de Nowaïri, elle mourut à quatre journées de distance de Césarée de Cappadoce, quand elle dut abandonner cette ville au moment où les troupes des Mamlouks, conduites par Béïbars, l'occupèrent à la suite de la bataille d'Elbistan en 675 (1277), où les Mongols avaient été défaits par les Égyptiens. Sa fille, 'Aïn-el-Ḥayât, habitait Erzeroum et entretenait des rapports amicaux avec nos derviches.

Deux sultanes mongoles sont citées dans les Mémoires. La première est Pacha-khâtoûn, que les historiens persans appellent Pâdichâh-khâtoûn; elle avait été l'épouse d'Abaqa; devenue veuve, le fils de ce sou-

verain, Gaïkhatou, avait, suivant l'usage mongol, épousé sa belle-mère et, en 1292, il lui avait attribué la principauté du Kirmân, dont son père Qoṭb-ed-dîn avait été souverain. Il paraît qu'après l'assassinat de Gaïkhatou elle s'était rétirée à Erzeroum; elle était, nous apprennent les Mémoires, une des amies de la famille du Grand Maître; elle aimait beaucoup le Tchélébî 'Ârif, qui apprit sa mort par une révélation mystérieuse et la pleura. Une allusion à sa principauté du Kirmân se retrouve dans un vers composé à cette occasion : «Ce roi qui dévore le royaume du Kirmân, aujourd'hui ce sont les vers (*kirmân*) qui le dévorent à son tour.»

La seconde est Iltirmich-khâtoûn, une des huit femmes de Ghazan. Elle profita de la présence du même 'Ârif à la cour du souverain mongol pour donner une séance de derviches tourneurs, qu'elle récompensa libéralement, et devint même, dit l'auteur, «une des élèves sincères».

Koûmâdj-khâtoûn était la femme du Seldjouqide de Roum Rokn-ed-dîn Qylydj-Arslan IV; elle était originaire de Toqat; elle fit cadeau à Djélâl-ed-dîn Roûmî de dix paniers de sucre candi; c'est elle que le derviche vint prévenir qu'une voûte du palais allait s'effondrer. Après la mort du sultan, elle paraît s'être retirée dans la ville de Toqat où elle était née.

Une autre élève du Maître était Nizhâm-khâtoûn, que les Mémoires qualifient de sainte et qui ne possédait pour toute fortune qu'un voile tissé à Boûra, en Égypte; elle voulait le vendre pour payer les frais d'un concert; mais Djélâl-ed-dîn Roûmî, ayant connu son intention, le lui défendit et vint chez elle donner un concert rituel sans l'obliger à des dépenses.

Fakhr-en-Nisâ «la gloire des femmes» était une sainte de la ville de Qonya; «c'était une dame pieuse et sincère; elle était la Rabî'a 'Adawiyya de son temps. Elle était parfaite, et elle accomplit des miracles évidents.» Elle voulait faire le pèlerinage de la Mecque; Djélâl-ed-dîn lui montra, dans une vision, la Ka'ba elle-même faisant des tournées rituelles autour de sa propre personne. Un jour que des voyageurs étaient arrivés de Bokhara, elle leur apporta un plat de *ḥalwâ* fait à la maison. Un quartier de la ville de Qonya avait conservé son nom.

Il y avait, dans cette même Qonya, une dame très belle qu'on appelait la fille d'Avériyâ; elle était fort à l'aise. Elle devint éprise d''Ârif et sacrifia toute sa fortune pour les derviches; mais 'Ârif ne répondit pas à ses avances et se tint sur la réserve. Elle fut assassinée par ses esclaves.

Dans la ville de Toqat déjà citée, 'Ârif avait un représentant dans la personne de la dame Khoch-Liqâ, savante mystique, qui eut pour dis-

ciples les femmes de la région. C'était d'ailleurs un des centres du féminisme, car nous y trouvons un cercle de femmes s'intéressant aux derviches; en dehors de la sultane Koûmâdj-khâtoûn, on y rencontre Khâwend-Zâdè, fille du Perwânè Mo'în-ed-dîn, la fille du Chérâb-Sâlâr dont on ne nous communique pas le nom, et une autre dame appelée Mostaufâ. Enfin, la conversion de la harpiste Ṭâ'oûs forme un agréable intermède : elle habitait, à Qonya, dans le caravansérail du ministre Ḍiyâ-ed-dîn; sous l'influence de Djélâl-ed-dîn Roûmî, elle renonce à sa vie aventureuse et épouse Chéref-ed-dîn, le trésorier du sultan.

Comme on le voit, ce sont surtout des noms propres que nous a conservés le recueil de biographies d'Aflâkî; les uns sont connus par ailleurs, les autres sont nouveaux. En tout cas, les mémoires des derviches tourneurs présentent un certain nombre de renseignements qui viennent compléter ceux des historiens, et des appréciations sur le rôle de plusieurs personnages, qu'il ne convient pas de dédaigner. L'ouvrage d'Aflâkî, composé d'après des témoignages oraux un siècle et demi après les plus anciens incidents qu'il relate, peut être considéré, une fois dégagé des légendes hagiographiques qui l'encombrent, comme un tableau fidèle des premiers temps de l'existence des derviches Maulawîs sur le sol de l'Asie Mineure.

Cl. HUART.

SÉANCE DU 12 MAI 1922.

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. SENART.

Étaient présents :

M. HUART, *vice-président;* Mme GRABOWSKA; Mlle LALOU; MM. BASMADJIAN, BIGARÉ, BOREUX, BOURDAIS, BOUVAT, CASANOVA, DANON, FERRAND, Mayer LAMBERT, LECERF, MADROLLE, MASPERO, MASSON-OURSEL, MEILLET, MINORSKY, MORET, ORT, PELLIOT, POLAIN, PRZYLUSKI, SIDERSKY, STERN, WEILL, ZALITZKY, *membres;* THUREAU-DANGIN, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 12 avril est lu et adopté.

Est élu membre de la Société :

M. Jarl CHARPENTIER, présenté par MM. SENART et FERRAND.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société :

Les Saints des Derviches tourneurs (2 volumes), par M. Clément Huart;

Notes sur la Secte des Ahlé-Haqq, par M. V. Minorsky.

M. Masson-Oursel fait une communication sur *la physiologie mystique de l'Inde*, c'est-à-dire l'examen des fonctions organiques imaginées en ce pays pour transcender les conditions normales de la vie en vue de l'obtention d'une fin absolue. M. Masson-Oursel croit pouvoir restituer, à travers l'influence continue du Yoga, trois types ou phases de physiologie mystique. Le système pneumatique des *prāṇas*, circulant dans les artères, ayant pour centre le cœur et ne sortant pas du corps tant que dure la vie, lui paraît la plus ancienne conception. — «Mais le Brahmanisme y opposa, puis y mêla une doctrine inspirée du symbolisme igné : la nécessité, mais aussi la difficulté d'identifier les éléments *prāṇa* et *tejas* expliquent la plupart des incohérences de la psychologie des *Brāhmaṇas* et des *Upaniṣads*. Avec le symbolisme igné, une artère particulière, la *suṣumnā*, prenait une importance exceptionnelle, et l'idée apparaissait, d'une évasion de l'âme par une fente crânienne. — La théorie des *cakras*, vers l'époque tantrique, s'empara de cette conception; cependant, cessant de tenir le cœur pour foyer unique de la vie, elle remplaça la considération des artères par celle du canal médullaire, aussi vertical que la *suṣumnā*, mais partant de la base du tronc; les notions de souffle ou de feu cédèrent la place à l'idée d'une *çakti* qui coïncide en droit avec l'absolu, seigneur des âmes, mais qui, en fait, tant que l'aspiration vers le salut suscite un dur effort, n'est que la hiérarchie des fonctions plus ou moins grossières de notre organisme, tendant à délaisser le corps.»

Cette communication provoque des observations de la part de MM. Senart, Pelliot, Maspero, Casanova et Danon.

M. Przyluski signale que le *Majjhima-nikāya* pali comprend 15 sections et 152 *sutta*, tandis que le *Madhyama-āgama* traduit en chinois est beaucoup plus long. Toutefois, si on retranche de ce dernier les *varga* de longueur anormale, il reste 15 sections sensiblement égales et qui contiennent au total 152 *sūtra*, soit exactement le même nombre que dans le *Majjhima-nikāya* pali.

La séance est levée à 6 heures et demie.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XIX, XI[E] SÉRIE.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

MÉLANGES.

COMPTES RENDUS.

CHRONIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.



Le gérant :
Gabriel Ferrand.

